

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUGHJETTU PRIMITIVU DI A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA PER L'ESERCIZIU 2020**

**BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2020**

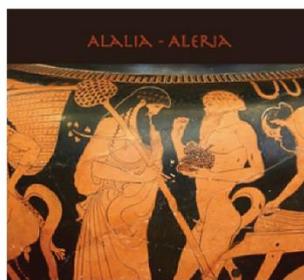
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport est annexé.

Bugettu Primitivu Budget Primitif



2020



Sulidarità
Solidarité



Spannamentu
Épanouissement



Innuvazione
Innovation



Attrattività
Attractivité

Numata
Rayonnement



Sunta / Table des Matières

Introitu / Introduction.....	3
Les chiffres clés du budget primitif 2020	3
Partie A - Le cadre budgétaire	6
1 - Les grands équilibres du budget primitif 2020	6
2 – Les ressources de la Collectivité de Corse.....	11
2 - 1. Les recettes de fonctionnement	14
2-1.1. La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse	15
2-1.2. Les concours extérieurs non-fléchés : une croissance de 1,1 % exclusivement due à l’ajustement des attributions de fonds départementaux de péréquation	18
2-1.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement (y compris social).....	21
2-2. Les recettes réelles d’investissement	23
2-2.1. Les recettes non-ventilées.....	23
2-2.2. Les recettes sectorielles d’investissement	23
2-3. L’emprunt d’équilibre : 96,332 M€	24
3- Focus sur la dette de la Collectivité	25
3-1. Les ratios d’analyse	25
3-2. Les caractéristiques de la dette	26
3-2.1. La dette par prêteurs.....	26
3-2.2. La dette par type de risque	26
3-3. Catégories d’emprunt particulières	28
3-3.1. Les contrats d’échanges (SWAP)	28
3-3.2. Les emprunts toxiques	29
3-3.3. La dette garantie	29
3-4. Les frais financiers 2020.....	30
4- La programmation financière.....	31
4-1. Des Autorisations d’Engagement en baisse de 9.60 %	34
4-2. Une croissance de 18,9 % des Autorisations de Programme nouvelles	37
5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse	40
5-1. Présentation des dépenses par nature	41
5-1.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature.....	41
5-1.2 Présentation des dépenses réelles d’investissement par nature	54
5-2. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées	57
5-2.1. Services généraux.....	59
5-2.2. Gestion des fonds européens	61
5-2.3. Sécurité.....	62
5-2.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	63
5-2.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs.....	65
5-2.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)	67
5-2.7. Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA)	69
5-2.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)	70
5-2.9. Aménagement des territoires et habitat.....	71
5-2.10. Action économique	73
5-2.11. Environnement	75
5-2.12. Transports.....	77
6 - Les opérations d’ordre.....	79
Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique.....	81
Conclusion / Conclusion.....	193

Introitu / Introduction

Le budget primitif proposé pour l'exercice 2020 à hauteur de 1.289 milliards de dépenses réelles confirme et renforce les grandes orientations stratégiques portées par le Conseil Exécutif de Corse et la majorité territoriale depuis décembre 2015.

Un effort budgétaire particulier est consacré à la construction d'une administration innovante et performante. Il est notamment abondé des crédits induits par la nécessaire réorganisation des services et par l'impact de l'harmonisation des statuts des personnels actés par l'Assemblée de Corse en 2019 (et notamment le régime indemnitaire, l'action sociale, et le temps de travail).

A cet égard le rapport de la Cour des comptes consacré à la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 2019 souligne que les mécanismes de fusion et d'harmonisation s'inscrivent nécessairement dans un processus long et, dans un premier temps, coûteux pour les collectivités.

Concernant la Collectivité de Corse, l'effort budgétaire consenti correspond au choix politique assumé de positionner la Collectivité de Corse comme une collectivité pionnière en matière de politique sociale interne, tout en construisant des dispositifs harmonisés conformes aux textes applicables et en restant dans une trajectoire budgétaire contrainte à la fois par la structure du budget de la Collectivité, et les limites imposées par le pacte de Cahors, sous peine de sanctions financières.

Le défi que représente pour la Corse la fusion des trois collectivités est à cet égard sans précédent, tant sur le plan de la mise en œuvre des politiques publiques que sur les volets organisationnels et humains. Ses effets vont bien au-delà de la mécanique administrative et pèse largement sur l'architecture budgétaire notamment au niveau des dépenses d'harmonisation et de mise à niveau qui impactent donc largement la section de fonctionnement.

Concernant les politiques publiques mises en œuvre au service de la Corse et des Corses, le budget est organisé et présenté selon sept axes stratégiques :

Axe I : Construire une société des solidarités

Axe II : Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Axe III : Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Axe IV : Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Axe V : Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Axe VI : Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Axe VII : Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

La proposition de budget traduit la priorisation effectuée au sein de chaque axe au travers notamment de la gestion pluri-annuelle, choix systémique retenu et progressivement mis en œuvre dans tous les domaines.

L'année 2020 sera une étape importante pour la Corse en ce sens qu'elle verra la contractualisation du prochain programme européen 2021-2027, le CPER et le programme d'investissement structurant qui doit prendre la suite de l'actuel PEI.

La trajectoire financière du budget 2020 s'inscrit par ailleurs dans le cadre prudentiel permettant de préserver la solvabilité de la collectivité et ses capacités à investir.

Les chiffres clés du budget primitif 2020



1,289 Mds €
Le montant du budget primitif 2020



0,9 %
L'évolution du budget entre 2019 et 2020



3 562 €
Le montant du budget par habitant (dépenses réelles ventilées)



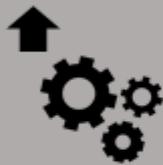
4 311
Les effectifs de la CDC au 1^{er} janvier 2020



780 M €
Le dette de la CDC au 1^{er} janvier 2020
57 M€
L'annuité de la dette pour 2020



166,375 M€
Le montant de l'épargne brute au BP 2020



1,5 %
L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020



311,321 M€ de dépenses structurantes d'investissement, dont **51%** sous maîtrise d'ouvrage



353,231 M€
Le montant du budget transport du BP 2020



82,844 M€
Mobilisés en faveur de l'aménagement du territoire



584 €
Le montant de la politique sociale par habitant, laquelle représente **198,588 M€**



Langue corse
5,7 M€ Le volume des autorisations ouvertes au BP 2020
3,391 M€ Le volume des crédits de paiement



58,338 M€
Mobilisés en faveur de l'environnement et de la transition énergétique



7 M€
Mobilisés au titre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences



52,668 M€
Le budget consacré à l'enseignement

Axe O La construction d'une administration innovante

281,128 M€

23 %

Axe I Construire une société des solidarités

180,197 M€

15 %

Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

123,309 M€

10 %

Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

130,887 M€

11 %

**Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier
en matière de développement durable
et de respect de l'environnement**

56,703 M€

5 %

**Axe VI Impulser le développement économique et
soutenir l'appareil productif**

59,772 M€

5 %

Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

368,006 M€

30 %

Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

11,71 M€

1 %

Partie A - Le cadre budgétaire

1 - Les grands équilibres du budget primitif 2020

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	352 076 255	147 588 962	499 665 217	189 077 839	310 587 378	499 665 217
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	937 594 879	295 587 378	1 233 182 257	1 100 593 295	132 588 962	1 233 182 257
TOTAL BUDGET	1 289 671 134	443 176 340	1 732 847 474	1 289 671 134	443 176 340	1 732 847 474

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,733 Mds €, en augmentation de 1,29 %, soit 22 M€ par rapport au BP 2019 (pour mémoire 1,711 M€).

Les opérations réelles s'établissent à 1,290 M€, soit une évolution de moins de 1% par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,289 Mds €).

Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (15 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (amortissements (303,372 M€) + virement de section (124,804 M€)), connaissent une variation de + 2,28 % par rapport aux inscriptions du BP 2019.

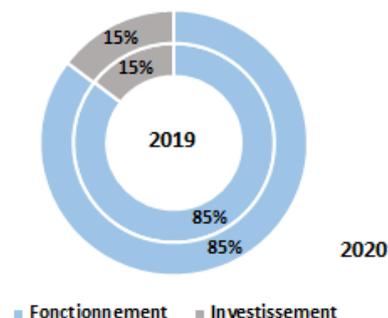
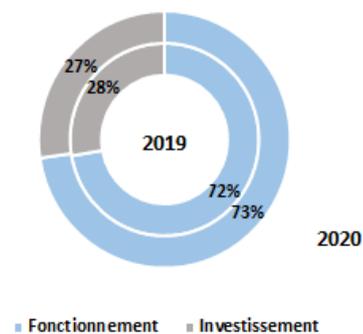
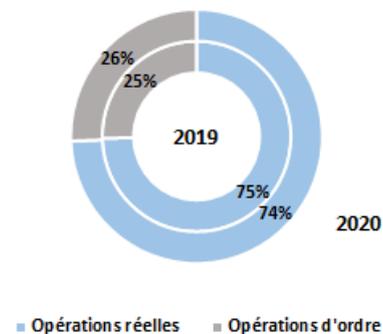
Les trois quarts des dépenses réelles impactent la section de fonctionnement caractérisant le budget d'une Collectivité spécifique, cumulant les missions d'une région et de deux départements. Avec un montant de 937,595 M€, elles sont en hausse de 1,46 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 924,095 M€).

Les dépenses réelles d'investissement, quant à elles, sont stables. Elles s'établissent à 352,076 M€, soit une variation de -0,5% par rapport au BP 2019 (PM : 352,076 M€).

Les recettes de fonctionnement présentent une évolution de **+ 0,77 %** par rapport au BP 2019. En neutralisant l'excédent OTC budgété au BP 2019, elles sont en hausse de **2%** (cf. explications supra).

En investissement, les recettes réelles connaissent une augmentation de 1,74 % par rapport à l'exercice précédent, avec un montant de 189,077 M€ contre 185,842 M€ au BP 2019.

L'emprunt d'équilibre de 96,332 M€ est ainsi quasi équivalent à celui inscrit au BP 2019 (PM : 93,285 M€ au BP 2019).



L'équilibre réel du budget primitif 2020 :

	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de fonctionnement courant 911,818 M€	Produits de fonctionnement courant 1 092,598 Mds €
	Intérêts de la dette 22,400 M€	
	Epargne Brute 166,375 M€	Produits exceptionnels et financiers 7,995 M€
	Provisions 3,377 M€	
I N V E S T I S S E M E N T	Remboursement du capital de la dette 40,755 M€	Epargne brute 166,375 M€
	Dépenses d'investissement hors dette 311,321 M€	Recettes d'investissement 92,746 M€
		Emprunt d'équilibre 96,332 M€
	1 289,671 Mds €	1 289,671 Mds €

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement.

L'épargne brute s'établit à **166,375 M€**, contre 175,624 M€ en 2019 (dont 14 M€ d'excédent reversé par l'OTC non inscrit au BP 2020). Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **162,998 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute

correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget 2020, le taux d'épargne s'établit à **15,23%**.

La capacité de désendettement est **4,69 années**.

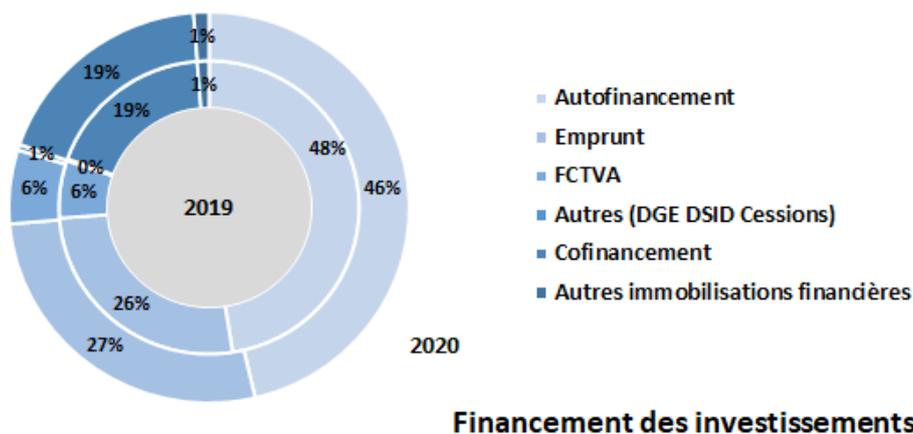
L'épargne nette s'établit à plus de 131,696 M€. Elle indique la capacité de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement de la dette en capital.

Il convient de rappeler que l'objectif que la collectivité s'est assigné dans la trajectoire financière, est de maintenir un niveau d'épargne brute de 165 M€ afin de maintenir un taux d'épargne élevé avoisinant les 14%, bien supérieur à la limite de 12,5%, et une capacité de désendettement inférieure à 8 années (inférieure à 9 années prévues par la loi de Programmation Financière des Finances Publiques).

Le financement des investissements principalement par autofinancement

La Collectivité de Corse dispose des ressources suivantes pour financer ses investissements :

- ✓ Les ressources externes : subventions, FCTVA, autres dotations ;
- ✓ L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- ✓ L'emprunt ;



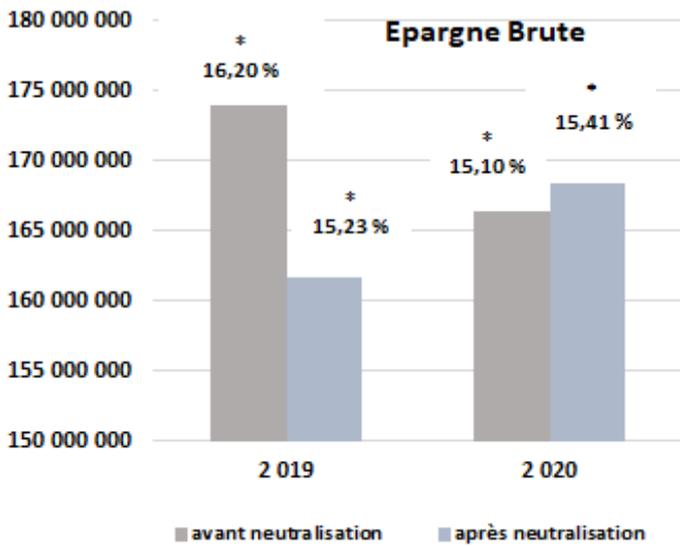
Financement des investissements

La structure du financement des investissements révèle l'importance de développer les dépenses sous maîtrise d'ouvrage afin d'accroître les ressources de cofinancement ainsi que le FCTVA.

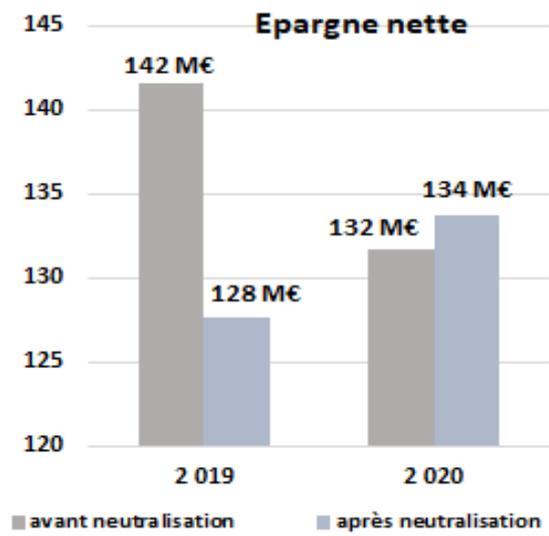
Des éléments déterminants expliquent la diminution apparente de l'épargne brute et de l'épargne nette :

- L'excédent prévisionnel de l'Office des Transports de la Corse n'a pas été inscrit en recette de fonctionnement au présent budget, à l'inverse de l'année précédente. Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, il a été décidé de budgéter cette recette une fois le compte administratif de l'Office voté (pour mémoire l'excédent 2019 s'établissait à 14 M€) ;
- Le changement de comptabilisation des allègements d'emprunt imposé par l'instruction comptable M 57 : en effet, jusqu'alors, seuls les intérêts remboursés par la CdC étaient imputés en section de fonctionnement, à partir de 2020, les dépenses afférentes au remboursement du capital et des intérêts sont rattachées à cette section (au BP 2020, la charge relative au remboursement du capital de ces intérêts est de 2,080 M€).

Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette hors modifications structurelles (neutralisation excédent OTC 2019, comptabilisation du capital des allègements d'emprunt en fonctionnement) :



* taux d'épargne brut



* en M€

Soldes intermédiaires de gestion :

Soldes intermédiaires de gestion			
	2019	2020	Evol n-1
Produits services et des domaines - 70	3 601 940,00	3 684 166,00	2,28%
Impôts et taxes - 73 et 731	696 925 470,00	718 373 269,00	3,08%
Dotations et participations - 74	341 721 235,00	337 733 037,00	-1,17%
Autres produits de gestion courante - 75	22 504 160,00	11 939 500,00	-46,95%
Recettes sociales - 015 016 et 017	19 263 500,00	18 829 000,00	-2,26%
Atténuation de charges - 013	208 000,00	0,00	-100,00%
Reprise sur provisions	0,00	2 039 128,00	
Total recettes gestion courante (1)	1 084 224 305,00	1 092 598 100,00	0,77%
Charges à caractère général - 011	82 212 550,00	89 905 260,50	9,36%
Charges de personnel - 012	211 228 000,00	224 618 700,00	6,34%
Autres charges de gestion courante - 065 et 6586	495 655 905,44	494 422 569,24	-0,25%
Social - 015 016 et 017	87 687 000,00	90 442 000,00	3,14%
Atténuation de produits - 014	16 033 869,00	12 334 286,00	-23,07%
Total dépenses gestion courante (2)	892 817 324,44	911 722 815,74	2,12%
Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)	191 406 980,56	180 875 284,26	-5,50%
Produits financiers - 76	7 995 195,00	7 995 195,00	0,00%
Charges financières - 66	23 230 000,00	22 400 000,26	-3,57%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)			
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	547 875,56	95 000,00	-82,66%
Epargne brute	175 624 300,00	166 375 479,00	-5,27%
Taux épargne brute	16,20%	15,23%	-5,99%
Amortissement capital de la dette	34 020 000,00	34 679 000,00	1,94%
Epargne nette	141 604 300,00	131 696 479,00	-7,00%
Capacité de désendettement		4,69	

2 – Les ressources de la Collectivité de Corse

Le projet de budget primitif pour 2020 présente un montant de recettes de 1,732 M€ en augmentation de 1,26 %, soit +21 M€ par rapport à 2019.

Recettes	Réelles	Ordre	Total
Investissement	92 746 036	295 587 378	388 333 414
Dont Virement de section		124 804 012	124 804 012
Emprunt	96 331 803		96 331 803
Total Investissement	189 077 839	295 587 378	484 665 217
Total Fonctionnement	1 100 593 295	147 588 962	1 248 182 257
Total général	1 289 671 134	443 176 340	1 732 847 474

Les recettes réelles s'établissent à **1,289 Mds€**, en augmentation de **0,91 %** (+11,6 M€) par rapport à 2019 (1,278 Mds€).

- **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de **1,100 Mds**, soit 85,34 %, sont en hausse de **0,7%** par rapport à 2019 (1,092 Mds€) ;

A périmètre constant, c'est-à-dire hors excédent OTC (14 M€) et recettes liées à l'apprentissage (perte de compétence 9 M€) prévus au BP 2019, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est portée à 2,74%.

- **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **189,078 M€**, soit une hausse **1,74%** par rapport à 2019 (+8,373 M€).

Ventilation des recettes réelles



Répartition des recettes réelles totales

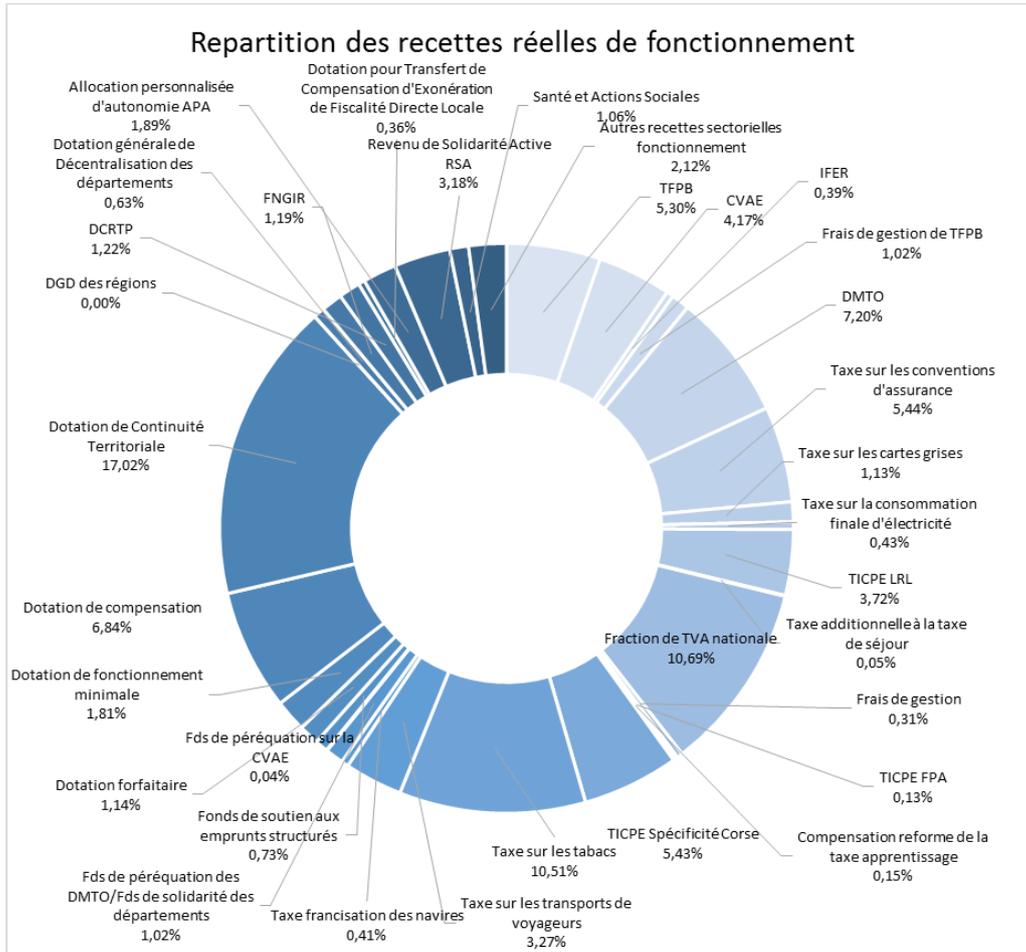


Les recettes réelles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à **96,332 M€**, lequel représente **6,95 %** des recettes réelles totales (+3,046 € par rapport à 2019).

Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt et reprises sur provisions :

Recettes réelles (Hors emprunt et reprise de provisions) en €				
	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019 en %	Evol 2020/2019 en M€
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Fiscalité directe	114 800 157	119 411 098	4,02%	4 610 941
Taxe Foncière / Propriétés Bâties (TFPB)	54 984 936	58 168 716	5,79%	3 183 780
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	44 934 947	45 780 000	1,88%	845 053
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER)	4 027 679	4 284 000	6,36%	256 321
Frais de gestion de TFPB	10 852 595	11 178 382	3,00%	325 787
Fiscalité indirecte (hors social)	520 246 983	536 817 899	3,19%	16 570 916
Fiscalité indirecte générale	304 704 704	314 778 070	3,31%	10 073 366
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	77 859 704	79 040 598	1,52%	1 180 894
Taxe sur les conventions d'assurance	56 100 000	59 795 012	6,59%	3 695 012
Taxe sur les permis de conduire	200 000	0	-100,00%	-200 000
Taxe sur les cartes grises	11 400 000	12 402 291	8,79%	1 002 291
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 700 000	4 770 500	1,50%	70 500
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE LRL)	39 200 000	40 841 317	4,19%	1 641 317
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	520 000	527 800	1,50%	7 800
Produits des amendes	725 000	0	-100,00%	-725 000
Fraction de TVA nationale	114 000 000	117 400 552	2,98%	3 400 552
Apprentissage	15 648 599	6 560 092	-58,08%	-9 088 507
Taxe d'apprentissage	8 961 000	0	-100,00%	-8 961 000
TICPE Ressources régionales apprentissage	722 718	0	-100,00%	-722 718
Frais de gestion	3 281 443	3 457 129	5,35%	175 686
TICPE Formation Professionnelle Apprentissage	1 468 244	1 468 244	0,00%	0
Compensation réforme de la taxe apprentissage	0	1 634 719	0,00%	1 634 719
TICPE Prime employeur apprenti	1 215 194	0	-100,00%	-1 215 194
Spécificité Corse	199 893 680	215 479 737	7,80%	15 586 057
TICPE Spécificité Corse	57 373 680	59 664 523	3,99%	2 290 843
Taxe sur les tabacs	103 020 000	115 408 099	12,02%	12 388 099
Taxe sur les transports de voyageurs	35 000 000	35 947 115	2,71%	947 115
Taxe francisation des navires	4 500 000	4 460 000	-0,89%	-40 000
Sous total Fiscalité	635 047 140	656 228 997	3,34%	21 181 857
Fonds de péréquation	7 808 470	11 684 412	49,64%	3 875 942
Fds de péréquation des DMTO/Fds de solidarité des départements	7 291 983	11 226 432	53,96%	3 934 449
Fds de péréquation sur la CVAE	516 487	457 980	-11,33%	-58 507
Fonds de soutien aux emprunts structurés	7 995 195	7 995 195	0,00%	0
Dotation et attribution de l'Etat (hors social)	331 997 595	332 045 943	0,01%	48 348
Dotation forfaitaire	12 485 340	12 531 066	0,37%	45 726
Dotation de fonctionnement minimale	19 858 920	19 858 920	0,00%	0
Dotation de compensation	75 161 348	75 161 348	0,00%	0
Dotation de Continuité Territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%	0

DGD des régions	0	50 228	0,00%	50 228
Dotation générale de Décentralisation des départements	6 506 293	6 890 483	5,90%	384 190
Compensation au titre des exonérations TF	36 675	42 635	16,25%	5 960
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	13 119 860	13 119 860	0,00%	0
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	13 448 000	13 406 000	-0,31%	-42 000
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	4 382 000	3 986 244	-9,03%	-395 756
Sous total Concours externes non-fléchés	347 801 260	351 725 550	1,13%	3 924 290
Social	66 661 000	67 289 287	0,94%	628 287
Allocation personnalisée d'autonomie APA	19 049 000	20 779 000	9,08%	1 730 000
Revenu de Solidarité Active RSA	34 741 000	34 903 787	0,47%	162 787
Santé et Actions Sociales	12 871 000	11 606 500	-9,82%	-1 264 500
Autres recettes sectorielles fonctionnement	42 710 100	23 310 333	-45,42%	-19 399 767
Sous total Recettes sectorielles fonctionnement	109 371 100	90 599 620	-17,16%	-18 771 480
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	1 092 219 500	1 098 554 167	0,58%	6 334 667
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	22 406 000	21 500 000	-4,04%	-906 000
Dotation Globale Equipement	676 000	605 000	-10,50%	-71 000
Dotation de soutien à l'investissement des départements	0	799 000	0,00%	799 000
Produit de cession	0	200 000	0,00%	200 000
Sous total Recettes propres d'investissement	23 082 000	23 104 000	0,10%	22 000
Sous total Recettes sectorielles Investissement	69 474 700	69 642 036	0,24%	167 336
Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt	92 556 700	92 746 036	0,20%	189 336
TOTAL fonctionnement + investissement (hors reprise des provisions et emprunt d'équilibre)	1 184 776 200	1 191 300 203	0,55%	6 524 003



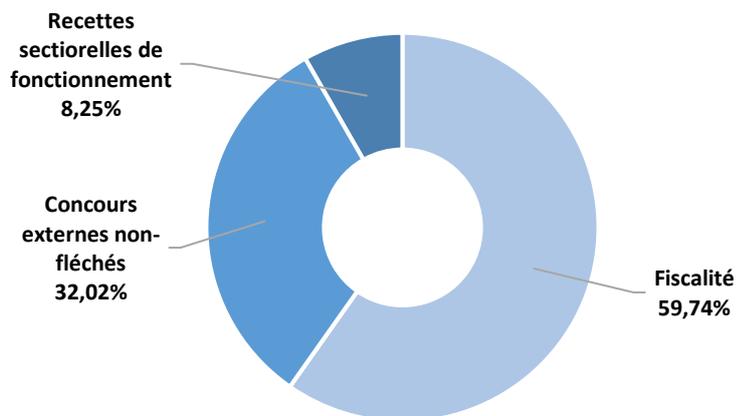
2 - 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprises sur provisions) sont estimées, sur une base prudentielle, à 1 098 Mds€. Elles affichent une hausse de 0,58 %, (+6,3 M€) par rapport à la prévision du BP 2019 (1 092 Mds €).

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 3 catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte – locale ou nationale reversée) avec un volume de 656,228 M€, présente une augmentation de 3,34 % par rapport au BP 2019 qui pour mémoire proposait un montant de 635,047 M€,
- **Les concours extérieurs non-fléchés** (dotations, fonds de péréquation, fonds de soutien) à concurrence de 351,725 M€ sont en augmentation de 1,13% par rapport à 2019,
- **Les recettes sectorielles de fonctionnement**, y compris les recettes sociales, pour 90,599 M€ affichent un repli de 17,16 % par rapport au BP 2019 (109,371 M€) ; cela est dû à la réforme de l'apprentissage et à la non inscription de l'excédent de l'OTC dès le budget primitif.

Répartition des recettes de fonctionnement 2020



Par rapport à 2019, leur structure n'évolue qu'à la marge. La fiscalité représente 59,74 % du total, les concours extérieurs non-fléchés 32 % et les recettes sectorielles 8,25 %.

2-1.1. La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse

Les produits de fiscalité, estimés à 656,228 M€, représentent 59,6 % des recettes de fonctionnement.

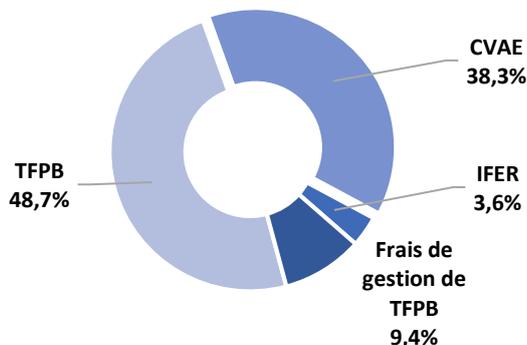
Tout comme en 2019, la Collectivité de Corse pour le budget 2020, a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et sur les acteurs économiques.

Il est néanmoins important de rappeler qu'en matière de fiscalité, la Collectivité de Corse ne dispose pas d'un réel pouvoir décisionnel de modulation de taux.

a) Une fiscalité directe dynamique en hausse estimée de 4,02 %

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 119,411 M€ soit une augmentation de 4 % (+4,6 M€).

Répartition des produits de la fiscalité directe



Ils se répartissent en 4 impôts :

➤ **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – 58,2 M€ :**

C'est une des ressources dynamiques de la Collectivité de Corse (+3 % à +4 %/an). Il est le seul impôt direct modulable de la Collectivité de Corse, et 2020 sera sa dernière année de perception. En 2021, il sera transféré aux communes en compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En échange, la Collectivité bénéficiera d'une nouvelle fraction de TVA nationale, dont la dynamique est inférieure.

Les bases 2020 n'ayant pas été notifiées à ce jour, le produit 2019 a été majoré de :

- 1,2 % au titre de la majoration forfaitaire,
- 2 % au titre de la variation physique, en continuité avec le passé récent.

Le produit est valorisé à taux constant (12,55 %). Pour rappel, il s'agit d'un taux moyen pondéré vers lequel convergent en 5 ans (2018-2022) les deux ex-départements. En 2020, le Pumonti verra ainsi son taux augmenter de 0,16 point, à 12,25 %, et le Cismonte diminuer de 0,18 point, à 12,90 %.

➤ **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) – 45,8 M€ :**

Cet impôt, assis sur la valeur ajoutée des entreprises établies en Corse, présente structurellement une certaine volatilité. Son taux, fixé au niveau national, s'élève à 1,5 %, les PME bénéficiant de dégrèvements pris en charge par l'Etat.

La Collectivité de Corse en perçoit 73,5 % (50 % au titre de l'ex Collectivité Territoriale de Corse, 23,5 % au titre des ex-départements), les 26,5 % restants revenant au bloc communal.

Le montant inscrit au BP 2020 est issu des notifications provisoires que l'Etat collecteur a adressé à la Collectivité fin 2019. Il croît de 1,9 % eu égard à l'inscription du BP précédent.

➤ **Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) 4,3 M€ :**

Ressources fiscales de substitution à la réforme de la Taxe Professionnelle, leur assiette est locale, mais les tarifs sont nationaux. La Collectivité perçoit tout ou partie des composantes assises sur la production électrique, les télécoms, les transports ferroviaires. Le produit a été estimé dans la continuité de la réalisation 2019.

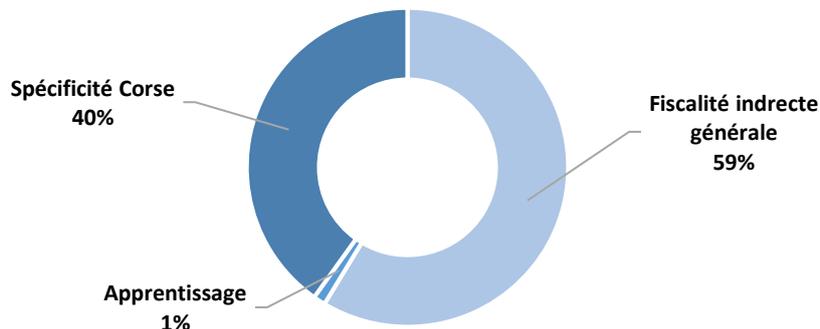
➤ **Frais de Gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties – 11,2 M€ :**

Les frais de gestion de la taxe foncière (3 % des cotisations), précédemment perçus par l'Etat, ont été affectés aux départements en 2014 sous la dénomination de « dispositif de compensation péréquée (DCP) ». Ils sont répartis selon des critères liés aux dépenses sociales. Leur produit évolue tendanciellement comme le produit de la taxe au niveau national.

b) Une fiscalité indirecte dynamique à périmètre constant.

Le montant des impôts indirects est estimé à 536,818 M€, soit près de la moitié des recettes de fonctionnement, en croissance de 3,19 % sur l'inscription du BP 2019 (520,246 M€). Une variation de périmètre intervient en 2020 : l'Etat récupère plusieurs des fractions de taxe TICPE et la taxe d'apprentissage qu'il avait alloué en lien avec la compétence apprentissage, recentralisée cette année. 10,9 M€ sont en jeu. Une autre évolution intervient en 2020 : la loi de finances a supprimé la taxe régionale sur les permis de conduire (0,2 M€/an). L'Etat majorera à due concurrence le tarif de la taxe sur les cartes grises (moins de 1 €/cheval vapeur en Corse).

Répartition des recettes issues de la fiscalité indirecte



La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement deux types d'impôts :

- ceux d'assiette locale (droits de mutation, cartes grises, taxe sur l'électricité, transports, tabacs, certaines portions de TICPE, ...) : 356 M€, soit les 2/3 du total,
- ceux consistant dans le reversement d'un produit national (certaines portions de TICPE, taxe sur les contrats d'assurance, TVA, ...) : 182 M€, soit 1/3 du total.

Les principales fractions et/ou celles enregistrant des évolutions marquantes sont détaillées ci-après.

→ Impôts d'assiette locale de droit commun

➤ Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – 79,0 M€ :

Les DMTO s'appliquent aux ventes de biens immobiliers de plus de 5 ans. Après un quasi-doublement en 5 ans, ils ont connu un relatif tassement en 2019 (+3 %).

Le taux est égal au taux maximal (4,5 %), comme dans 96 des 100 départements.

L'inscription 2020 est en hausse de 1,5 % sur celle de 2019.

➤ TICPE locale – 100,5 M€ :

Elle se décline en deux fractions :

- L'une de droit commun : 59,4 cts par litre de gazole et 65,3 cts par litre de sans plomb, tarifs non-modulables par la collectivité.
- L'autre, liée au statut spécial, correspondant à 29 % des produits collectés sur l'île.

Leur montant a été estimé sur la base des réalisations 2019, en hausse globale de 4,1 % sur l'inscription du BP 2019.

La Corse reste la seule collectivité à ne pas avoir activé la « TICPE Grenelle » (0,73 cts par litre de super sans plomb et 1,35 cts par litre de gazole), ressource affectable aux infrastructures de transport durable.

➤ Taxe sur les cartes grises – 12,4 M€ :

A 27 € par cheval vapeur fiscal, son tarif, modulable par la Collectivité, est le plus bas de France (moyenne 2019 : 44 € pour une dispersion, hors Corse, entre 33 et 51 €). Son produit, difficilement prévisible, a été inscrit en stabilité par rapport à la réalisation prévisionnelle de 2019.

→ Impôts spécifiques à la Corse

➤ Droits sur les tabacs – 115,4 M€ :

Cette taxe a montré un vif dynamisme ces dernières années (+5 %/an en tendance). L'harmonisation progressive de ces tarifs avec ceux du Continent à l'horizon 2026, votée en loi de finances pour 2020, ne débutera pas avant 2022. Le produit proposé au vote est en augmentation de 12 % sur celui inscrit au BP 2019, Il a été calibré en hausse de 3,2 % à partir du produit constaté sur l'exercice 2019 (111,8 M€).

➤ Taxe sur les transports – 35,9 M€ :

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse à l'exclusion de l'armée pour les vols/traversées militaires et des croisiéristes.

Elle est calculée au taux de 4,57 €/déplacement, ses évolutions assez erratiques ne sont pas toujours explicables au vu des informations communiquées par l'Etat collecteur. Son produit 2020 a été calé sur la réalisation prévisionnelle 2019.

→ Impôts nationaux dont une quote-part est reversée par l'Etat

➤ Fraction de TVA nationale – 117,4 M€ :

Cette recette est perçue depuis 2018 en remplacement de deux dotations régionales qui totalisaient 108,2 M€ : la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD) hors part de continuité territoriale.

Sa croissance suit mécaniquement celle du produit de TVA nationale, soit actuellement 2,5 % à 3 % par an.

L'inscription du projet de BP 2020, en hausse de 3 % sur le BP 2019, a été valorisée au vu des prévisions de l'Etat en loi de finances 2020.

➤ Taxe sur les conventions d'assurance – 59,8 M€ :

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats maladie, incendie, automobile aux départements en compensation de la décentralisation des années 2000 et de la suppression de la taxe professionnelle. Les taux sont donc nationaux.

Le produit est relativement dynamique (autour de +3 %/an).

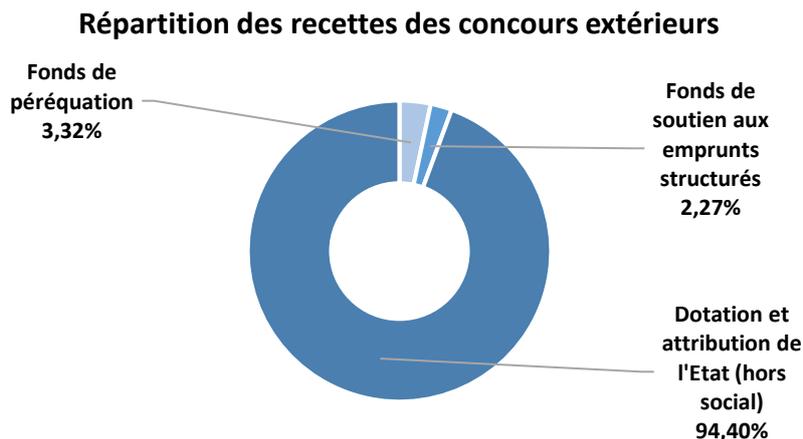
L'inscription 2020 a été estimée par application de deux fois +3 % au produit 2018 (2019 n'étant pas définitifs à ce jour).

2-1.2. Les concours extérieurs non-fléchés : une croissance de 1,1 % exclusivement due à l'ajustement des attributions de fonds départementaux de péréquation

a) Une réforme des fonds de péréquation départementaux sur les droits de mutation qui bénéficie temporairement à la Corse

Au fil des années 2010, la loi avait institué 3 fonds de péréquation interdépartementale alimentés par des prélèvements sur les droits de mutation (DMTO) et répartis en fonction d'indicateurs de ressources et de dépenses sociales :

- le fonds de péréquation des droits de mutation,
- le fonds de solidarité des départements,
- le fonds de solidarité interdépartemental.



La fusion des deux départements occasionnant une perte substantielle de l'ordre de 7 M€, la Collectivité avait obtenu de l'Etat une garantie de 3 ans (2018-2019-2020) selon laquelle elle ne cotiserait pas davantage et ne recevrait pas moins qu'en 2017 en proportion de l'enveloppe nationale de chacun des 3 fonds.

L'article 255 de la loi de finances 2020 est venu modifier le mode d'alimentation des 3 fonds en unifiant le mode de calcul du prélèvement et en le rendant beaucoup plus progressif en fonction du niveau des DMTO par habitant. Côté reversements, les évolutions sont, en revanche, marginales. Ce mode de calcul profite à la Corse, dont le prélèvement devrait revenir de 10,6 M€ en 2019 à environ 6,2 M€ en 2020, soit une économie de 4,4 M€.

Côté attributions, la loi adapte pour la dernière année la clause de garantie, en stipulant que la Corse recevra en 2020 un montant de chaque fonds au moins égal à celui de 2020, soit 11,2 M€ au titre des 3 fonds.

Le budget primitif intègre ces évolutions :

- En recettes, les attributions sont réévaluées de 7,3 M€ au BP 2019 (inscription prudente) à 11,2 M€.
- En dépenses, les prélèvements sont ramenés de 10,6 M€ au BP 2019 à 6,2 M€.

La question des garanties n'est pas finalisée pour l'après-2020. Toutes choses égales par ailleurs, leur non-reconduction coûterait 9 M€/an à la collectivité (y compris les garanties afférentes aux dispositifs non-assis sur les droits de mutation).

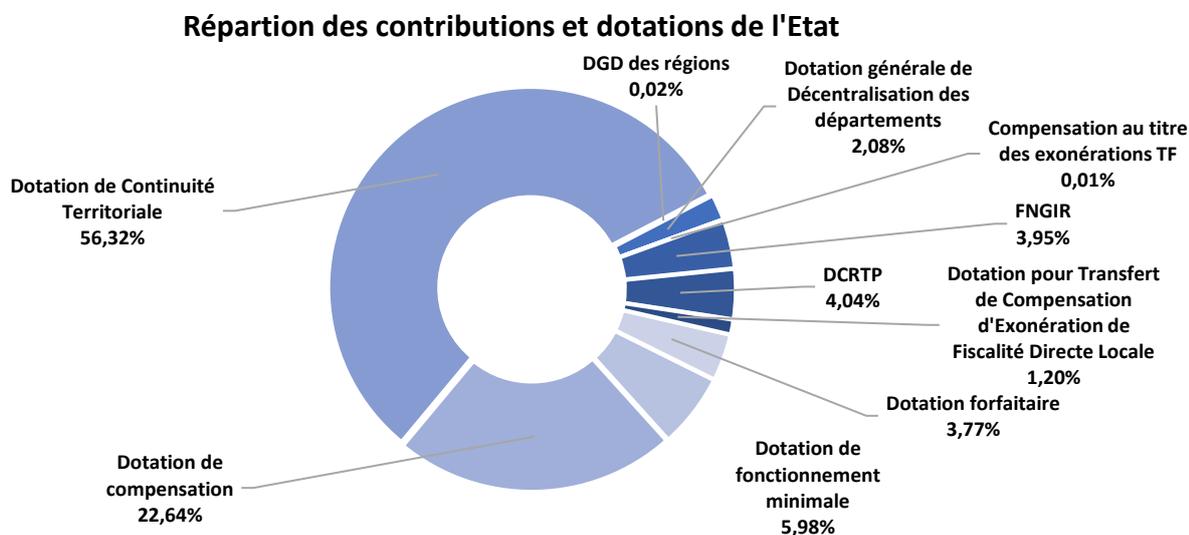
b) Le fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés de l'ex-CTC, ressource stable

La Collectivité Territoriale de Corse avait procédé en 2015 et 2016 à la désensibilisation d'emprunts toxiques contractés en 2007. Elle a supporté, à cet effet, une indemnité de 157 M€.

Elle a eu accès au fonds de soutien national ad hoc à hauteur de 104 M€. Cette somme lui est allouée en 13 tranches annuelles égales de 7,995 M€. Le fonds, clos depuis 2016, ne pourra financer la sortie des emprunts de l'ex-Département du Cismonte.

c) Des dotations stables

Le bloc des dotations et attributions (hors volet social ici) n'évolue pas en 2020 : +0,01 % de BP à BP.



➤ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) départementale – 107,6 M€ :

La DGF des ex-départements comprend 3 fractions :

- une dotation forfaitaire, annuellement prélevée de 0,2 M€ environ car la Corse affiche un « potentiel financier » (indicateur des ressources) élevé et, en sens inverse, incrémenté de 74,02 € par habitant supplémentaire. Les deux effets se neutralisent peu ou prou ;
- une dotation de compensation, qui consolide d'anciens concours de décentralisation, figée ;
- une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale », elle-même figée.

Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas significativement.

➤ Dotation de Continuité Territoriale (DCT) – 186,999 M€ :

En tant que dotation de décentralisation, elle est figée depuis 2010.

➤ Compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle – 30,5 M€ :

Ces compensations sont au nombre de trois :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : reversement figé en provenance des gagnants de la réforme fiscale de 2010/2011 ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : complément d'indemnisation apporté par l'Etat ;
- La dotation de transfert des compensations d'exonérations : dotation représentative des compensations d'exonérations que la CTC et les départements percevaient au titre des impôts perdus lors de la réforme fiscale de 2010/2011.

Le FNGIR est figé depuis 2011. La DCRTP et la DTCE sont ajustées chaque année à la baisse en loi de finances afin de permettre la hausse d'autres concours. Sur 2020, la ponction est estimée à 0,4 M€, soit -2,5 %.

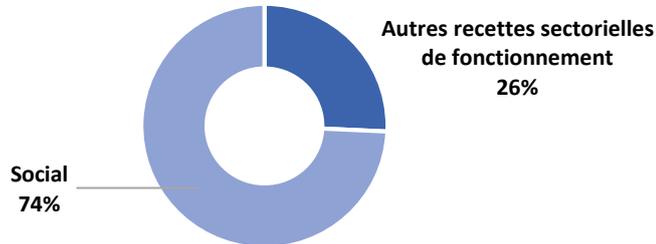
2-1.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement (y compris social)

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 90,599 M€, soit une baisse de 17 % (17 M€) par rapport à 2019. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques. Cette baisse des recettes sectorielles de fonctionnement de 19,399 M€ s'explique en grande partie par le fait que pour le BP 2019 les recettes sectorielles intégraient le reliquat de la DCT 2018 (14 M€). En 2020, ce reliquat ne sera comptabilisé qu'à l'occasion du BS, et ce, conformément aux recommandations de Chambre Régionale des Comptes et portera sur un volume d'environ 20 M€.

Elles se déclinent de la façon suivante :

Recettes sectorielles fonctionnement	BP 2019	BP 2020	EVOL 2019/2020 %	EVOL 2019/2020 €
Autres recettes sectorielles de fonctionnement	42 710 100	23 310 333	-83,2 %	-19 399 767
Social	66 661 000	67 289 287	0,9 %	628 287
TOTAL	109 371 100	90 599 620	-20,7 %	-18 771 480

Répartition des recettes sectorielles de fonctionnement en 2020

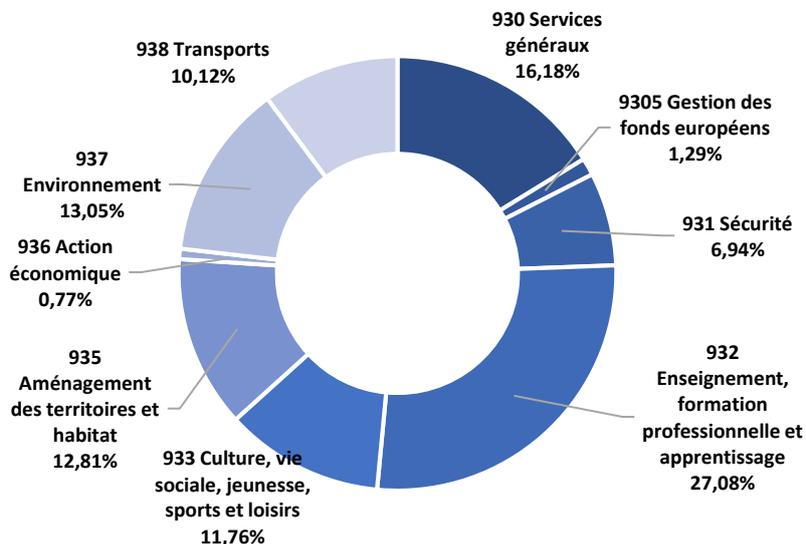


D'une part, 74 % de ces recettes sectorielles sont composées des recettes sociales des Fonds sociaux de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie versé par le CNSA et ont vocation à financer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H). Elles représentent un volume de 67,289 M€.

D'autre part, 26 % de ces recettes sont représentées par les autres recettes sectorielles avec un volume de 23,310 M€. La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement (hors social) est la suivante :

Libellé		
Chapitre par Fonction	par Chapitre fonctionnel	
930	Services généraux	3 772 000
9305	Gestion des fonds européens	300 000
931	Sécurité	1 617 067
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 313 500
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 740 466
935	Aménagement des territoires et habitat	2 985 000
936	Action économique	180 000
937	Environnement	3 042 800
938	Transports	2 359 500
Total général		23 310 333

Repartition sectorielle des recettes ventilées



Le deuxième poste de recette est représenté par le chapitre 932 « Enseignement formation professionnelle et apprentissage » notamment avec la programmation de formation destinée aux demandeurs d'emploi dans le cadre du PRIC, qui est cofinancée par l'Etat. Elle propose un programme d'actions de formation destiné aux détenus et, prend également en charge le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale et attribue les bourses aux élèves.

Le chapitre 937 « Environnement » pour un montant 3,042 M€ intègre la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et représente 13 % des recettes sectorielles.

2-2. Les recettes réelles d'investissement

Hors emprunt, elles s'inscrivent en quasi-stabilité par rapport au BP 2019 : 92,7 M€ contre 92,6 M€.

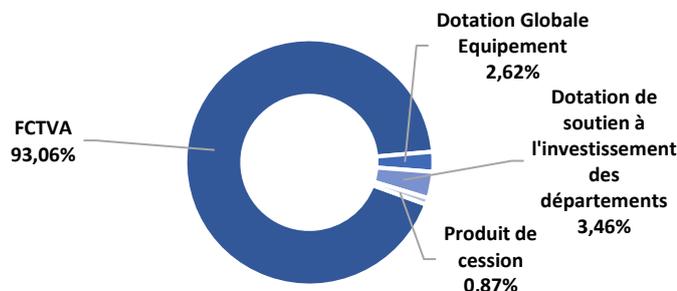
2-2.1. Les recettes non-ventilées

Elles s'élèvent à 23,104 M€, montant sensiblement identique à 2019 (22,082 M€ pour 0,1 % d'augmentation).

Elles comprennent :

- l'attribution de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) afférente aux investissements de 2019 : 21,5 M€ (pour rappel, ce concours est égal à 16,404 % des dépenses d'équipement n-1 ayant supporté la TVA et intégrant le patrimoine de la collectivité) ;
- des versements résiduels de dotation globale d'équipement (DGE) : 0,6 M€ ;
- des versements de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui a pris la suite en 2019 de la DGE : 0,8 M€.

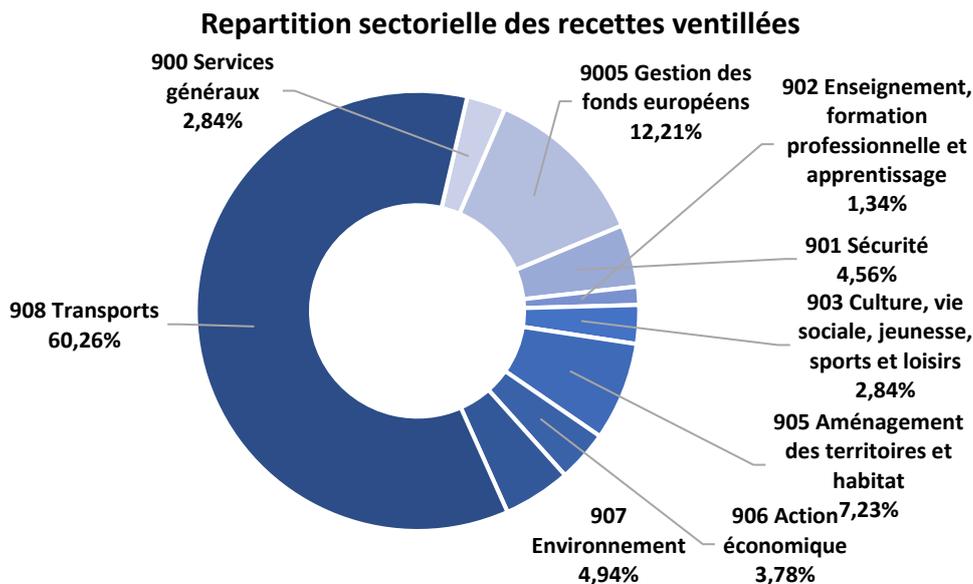
Répartition des recettes d'investissement non ventilées



2-2.2. Les recettes sectorielles d'investissement

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 69,642 M€ en hausse de 0,02 % par rapport au BP 2019 (69,474 M€). Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitre par Fonction	Libellé Chapitre par Fonction	Montant
900	Services généraux	1 980 000
9005	Gestion des fonds européens	8 500 000
901	Sécurité	3 179 000
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	935 000
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 977 050
905	Aménagement des territoires et habitat	5 035 000
906	Action économique	2 630 000
907	Environnement	3 437 000
908	Transports	41 968 986
Total général		69 642 036



Ces recettes contribuent au financement des différentes politiques publiques. Elles sont constituées en grande majorité par les financements de l'Etat, au travers du PEI (60,2 %) pour les opérations relevant des transports (routes, ports-aéroports et réseau ferré), et des crédits européens (12,21 %) qui viennent cofinancer les dossiers relevant du PO FEDER 2014-2020.

2-3. L'emprunt d'équilibre : 96.332 M€

Le budget primitif 2020 propose l'inscription d'un emprunt de **96,332 M€** qui sera mobilisé en tant que besoin selon le rythme de l'exécution budgétaire. Cet emprunt correspond à l'inscription de **311,321 M€** de dépenses d'investissement sectorielles.

A l'occasion du budget supplémentaire 2020, le montant de cet emprunt sera ajusté en fonction de l'effectivité des réalisations et les demandes effectuées par les porteurs de projets financés. Cet emprunt sera également réduit par l'excédent sur la dotation de continuité territoriale qui aura été constaté par l'OTC et reversé à la Collectivité de Corse qui, comme le prévoit le CGCT peuvent être affectés au financement de l'ensemble du chapitre 908 « Transport » (ports et aéroports, routes...). Le montant de cet excédent a été estimé à hauteur de 20 M€ pour 2019.

Le niveau de cet emprunt a été calibré au plus juste et s'inscrit dans la trajectoire financière de la Collectivité de Corse définie pour la période 2018-2021, laquelle garantit un niveau de solvabilité correcte situant la Collectivité de Corse dans la moyenne admise.

En comparaison du BP 2019, le montant de l'emprunt d'équilibre 2020 s'établit en augmentation de 3,26 % (+ 3,046 M€) par rapport à la prévision établie au BP 2019 (93,285 M€).

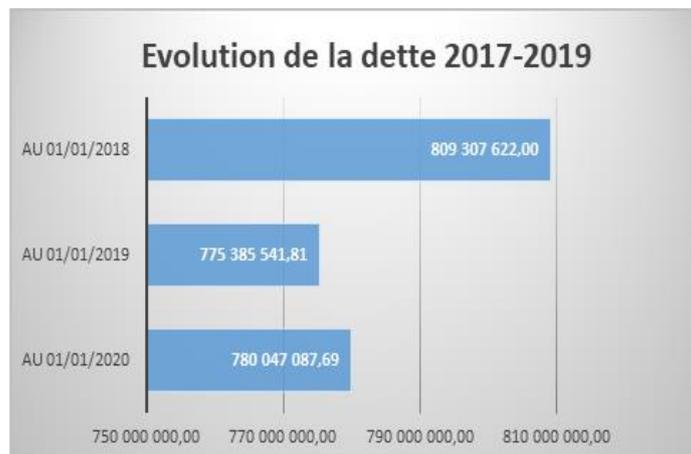
Il est à noter qu'à l'issue de l'exercice 2019, la Collectivité de Corse sur les 93,285 M€ d'emprunt d'équilibre, a réalisé un **emprunt d'équilibre 2019 à hauteur de 20 M€**.

3- Focus sur la dette de la Collectivité

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **780 047 087,69 M€**.

Elle est composée de **67 emprunts et d'1 contrat revolving** réparti auprès de **9 établissements** prêteurs.

En comparaison à 2018, l'encours de la dette a augmenté de 0,6%, soit 4,66 M€, sur l'année 2019 et diminué de 29 M€ par rapport à 2017.



Éléments de synthèse	Au 01/01/2020	Au 01/01/2019	Au 01/01/2018
dette globale :	780 047 087,69 €	775 385 541,81 €	809 307 622,00
taux moyen hors swap :	3,39 %	3,39 %	3,33%
taux moyen avec swap :	3,49 %	3,49 %	3,44%
durée résiduelle moyenne(1) :	21.36 ans	22.26 ans	23 ans
durée de vie moyenne (2) :	11.63 ans	12.15 ans	12 ans et 7 mois

(1) : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.

(2) : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

Dettes / Epargne brute	4,69 ans
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement*	70,9 %
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	2,04 %
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5,7 %

Pour information : Moyenne des ratios 2018 constatés aux comptes administratifs des Régions et des Départements

	Départements	Régions
Dettes / Epargne brute	4,1 ans	4,8 ans
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement*	49,4 %	99 %
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	1,1 %	2,1 %
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	6,1 %	9,6 %

✓ Encours dette par habitant :

Il est calculé en rapportant l'encours de la dette à la population et permet d'apprécier le niveau d'endettement de la Collectivité. Il s'établit à **2 292,6 € / habitant**.

Le décret du 31 décembre 2015 autorise la déduction de la créance sur le fonds de soutien (72 M€ au 1^{er} janvier 2020) dans le calcul de ce ratio, lequel est ramené à **2 081 € / habitant**.

La capacité de désendettement s'élève à 4,69 années.

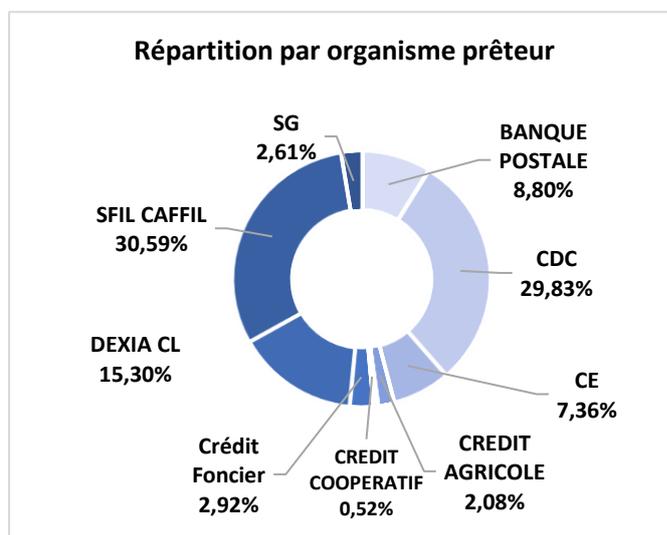
3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la CdC s'élève au 1^{er} janvier 2020 à **780 047 087,69 M€**.

3-2.1. La dette par prêteurs

L'encours, constitué de 9 établissements prêteurs, est précisé dans le tableau et le graphique ci-dessous :

PRETEUR	MONTANT
BANQUE POSTALE	68 633 333,38 €
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	232 654 626,36 €
CAISSE d'EPARGNE	57 395 266,31 €
CREDIT AGRICOLE	16 213 587,89 €
CREDIT COOPERATIF	4 056 107,16 €
CREDIT FONCIER	22 812 732,10 €
DEXIA CL	119 312 864,83 €
SFIL CAFFIL	238 585 236,34 €
SG	20 383 333,32 €
Total général	780 047 087,69 €



3-2.2. La dette par type de risque

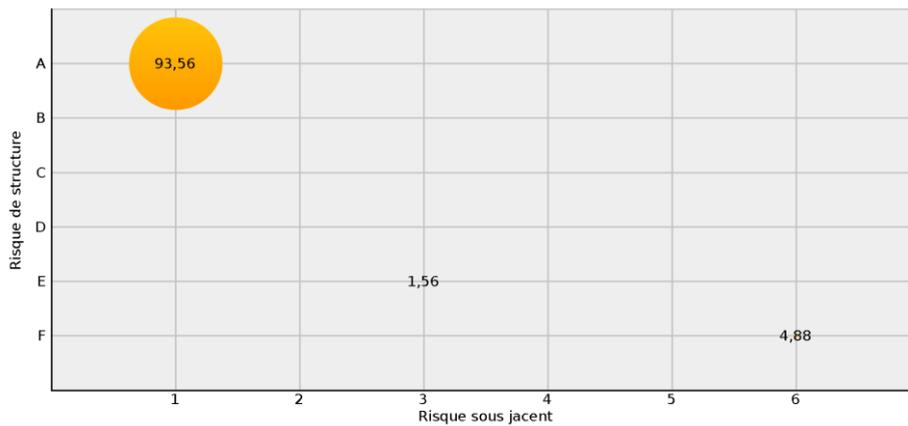
La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser. Le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours interdit la souscription de contrat dont l'indice sous-jacent est supérieur à 2 et au-delà de la structure C. Il est à noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

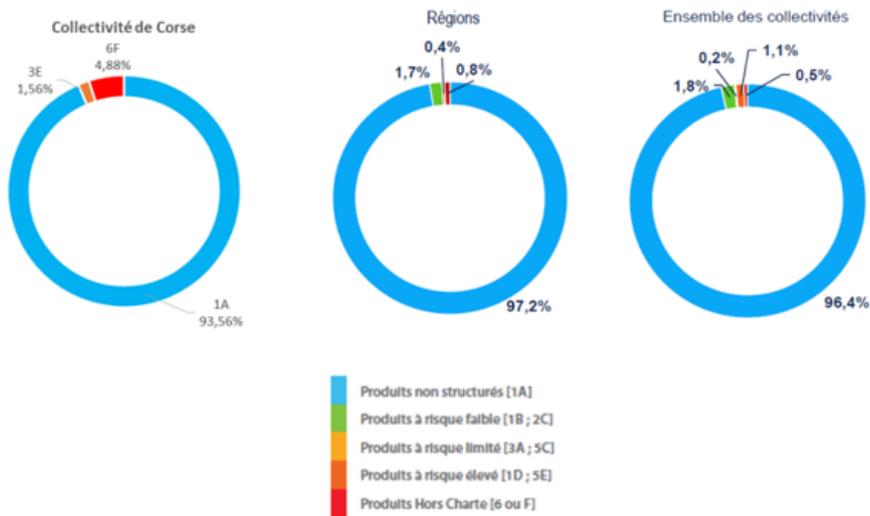
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	499 951 182,48 €	0,64 %	0,04
Variable	55 412 500,00 €	7,10 %	0,01
Livret A	174 448 670,54 €	22 %	0,0163
Pente	12 135 450,53 €	0,0156 %	0,05
Change	38 099 284,14 €	0,0488 %	0,14
Ensemble des risques	780 047 087,69 €	1	0,035

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographie les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d’informer du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 93,56 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 1,56 % en barrière simple sans effet de levier ;
- 4,88 % indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).



Dans cette comparaison, nous distinguons cinq familles. Elles correspondent à des risques croissants, en fonction de la répartition de la Charte de bonne conduite. Au 31 décembre 2019, la dette est à 93,56 % 1A, c’est-à-dire composée de

produits non structurés, ce qui est plus faible que le niveau de la strate qui possède à la fin de l'année 2019 97,2 % de produits non structurés. Ceci s'explique par une part de produits à risque élevé et produits hors charte plus élevé que la moyenne de la strate.

La durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c'est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. Elle s'élève à 11 ans et 7 mois, en baisse de 4 mois par rapport au 31/12/2018 (12 ans et 1 mois).

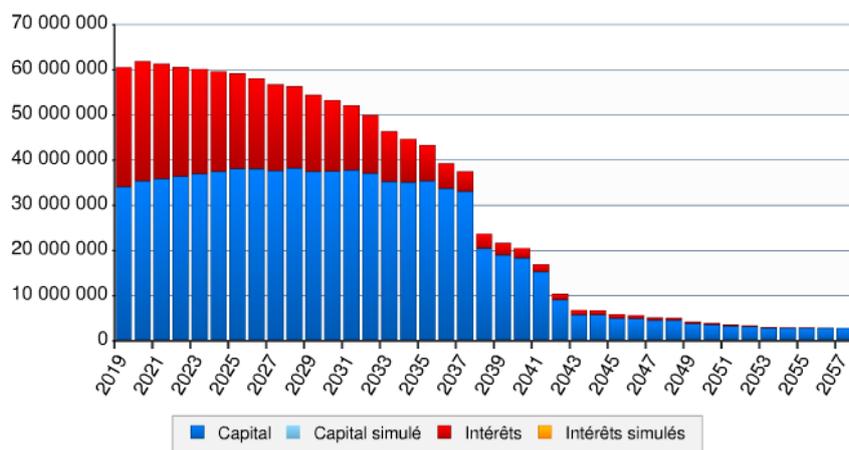
La durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l'extinction totale de chaque emprunt. Elle s'élève à 21 ans et 4 mois, en baisse de 8 mois par rapport au 31/12/2018 (22 ans et 2 mois).

Les flux de remboursement sur les exercices à venir

Le capital amorti atteindra son pic en 2027-2028 pour un montant approchant les 37 M€, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous présentant le profil d'extinction de la dette de la Collectivité de Corse.

Flux de remboursement



A stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursé la moitié de son stock de dette durant l'année 2031. Ainsi, le stock s'éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2038 s'explique par l'extinction de 5 emprunts volumineux, ce rythme de désendettement impactant le profil d'extinction de la dette.

3-3. Catégories d'emprunt particulières

3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département de la Haute-Corse a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 de 13,706 M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24 %.

3-3.2. Les emprunts toxiques

Les emprunts dits toxiques, au nombre de 4, représentent un montant de 38 099 284,14 € réparti de la manière suivante :

Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
AB078613	CE	5 433 000	12,73	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92%/0.7/1)	2007	13 033 333	Change	6F
MPH269986EUR/288384	SFIL CAFFIL	11 860 923	15,42	Taux fixe 3.38% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3.38%/0.3/0)	2010	15 029 923	Change	6F
MPh275237EUR	DEXIA CL	10 339 650	17,50	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5%/0.5/1.44)	2011	12 715 111	Change	6F
MPH278363EUR ex MPH275238EUR	DEXIA CL	10 465 709	18,75	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5%/0.5/1.44)	2011	12 715 111	Change	6F
38 099 284						53 493 479		

Le Conseil départemental de la Haute-Corse n'a pas souhaité à l'époque négocier avec l'établissement et bénéficiaire du fonds de soutien et a engagé une procédure contentieuse en cours.

Les trois emprunts contractés auprès de Dexia et repris par la SFIL, sont l'objet d'une procédure contentieuse initiée par l'ex-Département de Haute Corse. Les échéances de ces crédits sont consignées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La neutralisation des risques financiers induits par ces produits constituera une priorité pour l'exercice 2020 étant entendu que la sortie de ces emprunts se soldera par l'augmentation en capital de la dette de la Collectivité de Corse à hauteur du montant des indemnités des remboursements anticipés, soit environ 73 M€ pour 4 contrats SFIL.

3-3.3. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 01/01/2020, la Collectivité de Corse dispose de 384 emprunts pour un capital restant dû de 202 167 M€ réparti de la manière suivante :

Catégorie de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
OPH	133 245 617,41 €	109 998 470,79 €	233
SA HLM	73 144 397,67 €	57 223 473,16 €	110
Association	15 738 270,57 €	13 092 793,16 €	7
SEM	5 969 969,78 €	5 400 118,58 €	4
Entreprise	34 125 914,27 €	16 452 577,24 €	30
Total	262 224 169,70 €	202 167 432,93 €	384

3-4. Les frais financiers 2020

L'inscription globale des crédits au titre des charges financières s'établit à 63,155 M€ et représente 4,90 % des dépenses réelles totales et 6,74 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En M€	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
DRF	901,97	924,095	937,594	13
Dépenses totales	1 256,9	1 278,06	1 289,671	11,611
Charges financières	63,4	63,09	63,155	0,065
Charges financières/DRF	7,0 %	6,83 %	6,74 %	-0,90
Charges financières / Dépenses totales	5,04 %	4,94 %	4,90 %	-0,04

Ils sont répartis à hauteur de :

- 40,755 M€ au titre du remboursement du capital au chapitre 923,
- 22,40 M€, comptabilisés au chapitre 943, au titre des intérêts de la dette pour 22,4 M€.

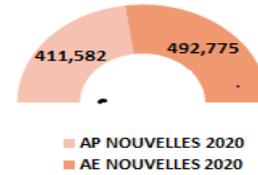
4- La programmation financière

Au 1^{er} janvier 2020, la collectivité s’est dotée d’un nouveau Système d’Information de Gestion Financière (SIGF), cet outil unique de gestion a notamment été paramétré pour piloter plus finement et sécuriser la gestion pluriannuelle des autorisations d’engagement et des autorisations de programme.

Le montant des autorisations nouvelles proposées au BP 2020 s’établit à **904,357 M€** en hausse de **1,46 %** par rapport au BP 2019 (PM : 891,305 M€). Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : Autorisations d’Engagement (AE) : **492,775 M€** au BP 2020, contre 543,976 M€ en 2019, soit une baisse de **9,6 %** ;
- En investissement : Autorisations de Programmes (AP) : **411,582 M€** au BP 2020, contre 345,329 M€ au BP 2020, soit une hausse de **18,9 %**.

Les autorisations portées au BP 2020



Les échéanciers de CP sur autorisations nouvelles

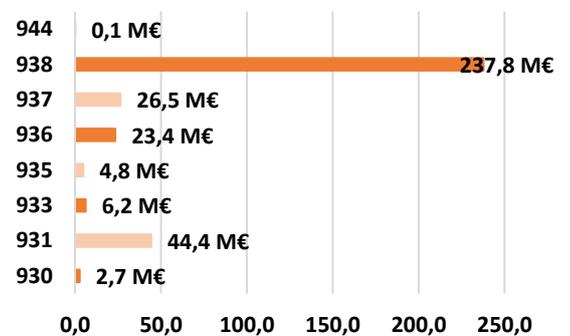


La saisie d’échéancier de crédits de paiement devient obligatoire dès la préparation budgétaire 2020 pour toute ouverture d’AP/AE nouvelle et tout au long de l’exercice budgétaire pour toute nouvelle affectation proposée par les services.

Le montant des affectations porté au BP 2020 s’établit à 345,9 M€.

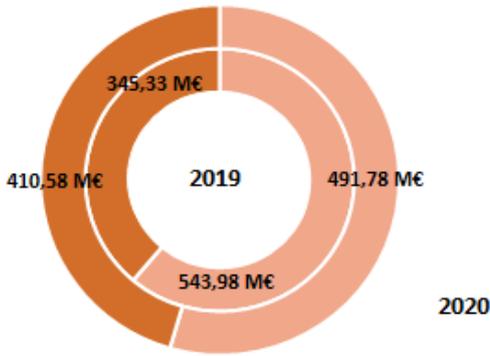
Il s’agit principalement des dotations de fonctionnement propres aux offices, agences et Services d’Incendie et de Secours, des dépenses afférentes à la Délégation de Service Public (DSP) ferroviaire, et aux transports sur route.

Les affectations par chapitre au BP 2020



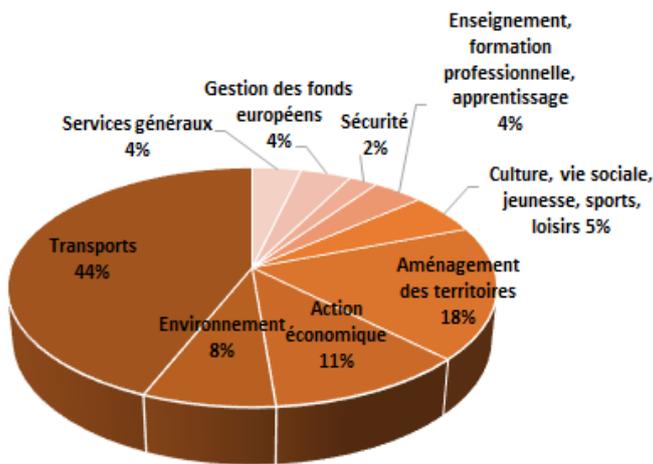
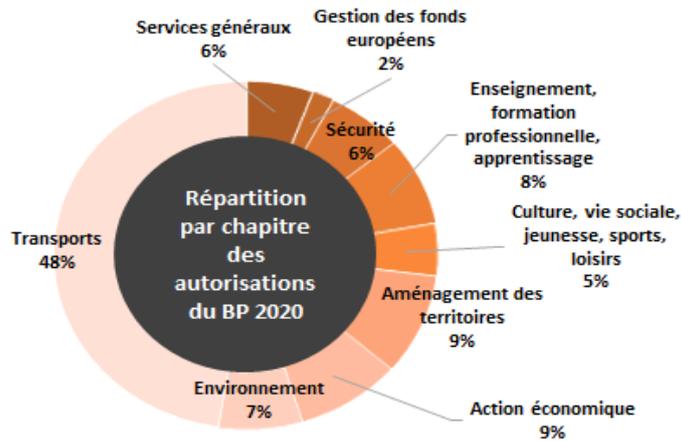
Présentation des autorisations pluriannuelles par chapitre fonctionnel*			
	Autorisations votées BP 2019	Autorisations proposées BP 2020	Evolution / n-1
Services généraux	78 792 500,00	51 084 562,00	-35,17%
Fonctionnement	59 742 500,00	35 539 562,00	-40,51%
Investissement	19 050 000,00	15 545 000,00	-18,40%
Gestion des fonds européens	15 802 000,00	16 700 000,00	5,68%
Fonctionnement	802 000,00	700 000,00	-12,72%
Investissement	15 000 000,00	16 000 000,00	6,67%
Sécurité	60 599 000,00	57 543 680,00	-5,04%
Fonctionnement	52 319 000,00	48 487 080,00	-7,32%
Investissement	8 280 000,00	9 056 600,00	9,38%
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	88 383 000,00	73 585 000,00	-16,74%
Fonctionnement	70 230 000,00	57 565 000,00	-18,03%
Investissement	18 153 000,00	16 020 000,00	-11,75%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	44 130 000,00	44 154 492,00	0,06%
Fonctionnement	25 812 000,00	21 640 151,00	-16,16%
Investissement	18 318 000,00	22 514 341,00	22,91%
Santé et action sociale	11 102 580,00	2 910 000,00	-73,79%
Fonctionnement	2 060 580,00	1 690 000,00	-17,98%
Investissement	9 042 000,00	1 220 000,00	-86,51%
RSA	1 274 000,00	0,00	-100,00%
Fonctionnement	1 274 000,00		-100,00%
Aménagement des territoires	87 117 000,00	84 307 500,00	-3,22%
Fonctionnement	11 664 000,00	10 767 000,00	-7,69%
Investissement	75 453 000,00	73 540 500,00	-2,53%
Action économique	78 169 000,00	79 691 640,00	1,95%
Fonctionnement	31 619 000,00	33 116 640,00	4,74%
Investissement	46 550 000,00	46 575 000,00	0,05%
Environnement	59 360 000,00	63 995 285,00	7,81%
Fonctionnement	34 532 000,00	33 084 960,00	-4,19%
Investissement	24 828 000,00	30 910 325,00	24,50%
Transports	364 500 159,00	428 309 159,00	17,51%
Fonctionnement	253 845 159,00	249 109 159,00	-1,87%
Investissement	110 655 000,00	179 200 000,00	61,94%
Fonctionnement des groupes d'élus	75 600,00	75 600,00	0,00%
Fonctionnement	75 600,00	75 600,00	0,00%
Autorisations totales de l'axe (I et F)	889 304 839,00	902 356 918,00	1,47%
Total Fonctionnement	543 975 839,00	491 775 152,00	-9,60%
Total Investissement	345 329 000,00	410 581 766,00	18,90%

Autorisations pluriannuelles hors dépenses imprévues

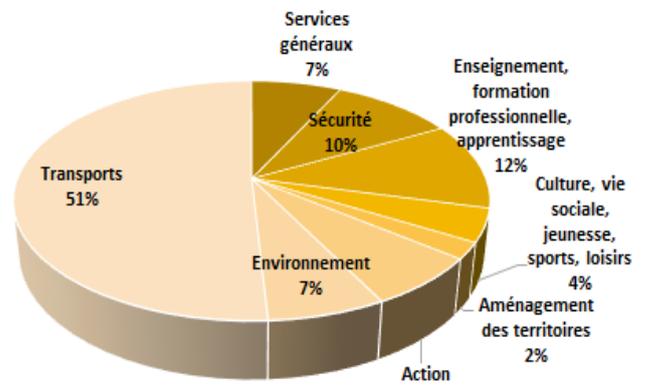


La part des autorisations nouvelles ouvertes au BP 2020 :
 - 54 % en section de fonctionnement
 - 46 % en section d'investissement

■ AE proposées BP ■ AP proposées BP



Répartition des AP du BP 2020



Répartition des AE du BP 2020

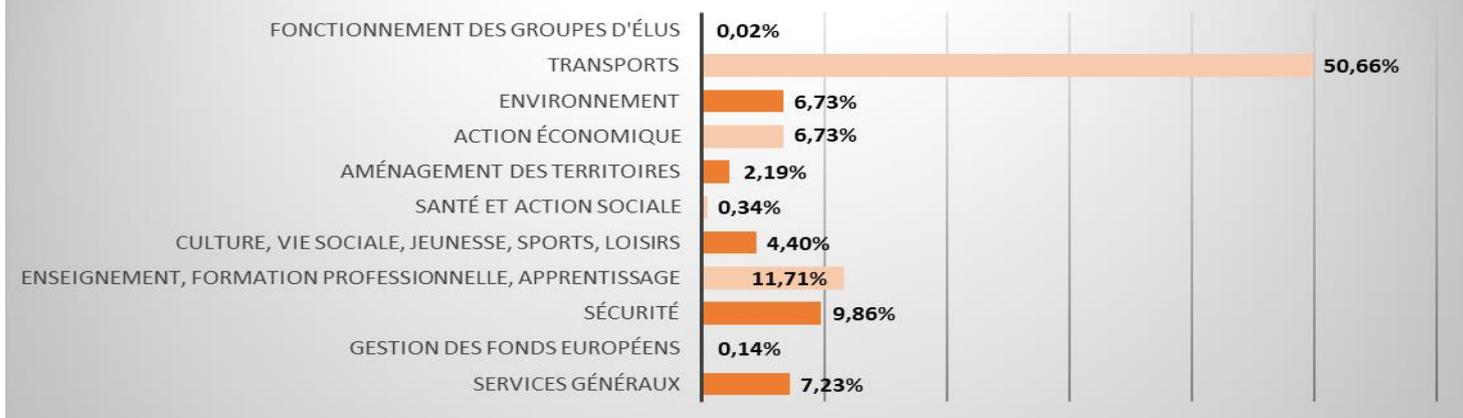
4-1. Des Autorisations d'Engagement en baisse de 9,60 %

Le montant des AE nouvelles proposées s'établit à **491,775 M€** (hors AE de dépenses imprévues). Il est en baisse de **9,60 %** par rapport aux ouvertures d'AE portées au BP 2019.

La ventilation des AE nouvelles par chapitre fonctionnel se présente comme suit :

	Echéanciers de crédits de paiement des autorisations d'engagement par chapitres fonctionnels						
	Autorisations proposées BP 2019	Autorisations proposées BP 2020	Echéancier de CP sur AP 2020				
			Echéancier de CP 2020	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP + 2023
Services généraux	59 742 500	35 539 562	19 819 562	11 320 000	3 150 000	625 000	625 000
<i>Evol n-1</i>		-40,51%					
Gestion des fonds européens	802 000	700 000	300 000	300 000	100 000		
<i>Evol n-1</i>		-12,72%					
Sécurité	52 319 000	48 487 080	45 940 360	671 720	625 000	625 000	625 000
<i>Evol n-1</i>		-7,32%					
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	70 230 000	57 565 000	54 515 000	2 400 000	650 000		
<i>Evol n-1</i>		-18,03%					
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	25 812 000	21 640 151	14 395 784	6 694 367	550 000		
<i>Evol n-1</i>		-16,16%					
Santé et action sociale	2 060 580	1 690 000	1 027 000	663 000			
<i>Evol n-1</i>		-17,98%					
RSA	1 274 000						
<i>Evol n-1</i>		-100,00%					
Aménagement des territoires	11 664 000	10 767 000	8 218 963	1 594 743	813 294	140 000	
<i>Evol n-1</i>		-7,69%					
Action économique	31 619 000	33 116 640	31 766 640	1 350 000			
<i>Evol n-1</i>		4,74%					
Environnement	34 532 000	33 084 960	29 179 110	2 510 850	645 000	375 000	375 000
<i>Evol n-1</i>		-4,19%					
Transports	253 845 159	249 109 159	229 345 159	18 264 000	1 500 000		
<i>Evol n-1</i>		-1,87%					
Fonctionnement des groupes d'élus	75 600	75 600	75 600				
<i>Evol n-1</i>		0,00%					
Total Fonctionnement	543 975 839	491 775 150	434 583 178	45 768 680	8 033 294	1 765 000	1 625 000

Part des AE par chapitre fonctionnel



La répartition des AE nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie dans le graphique ci-dessus, met en évidence :

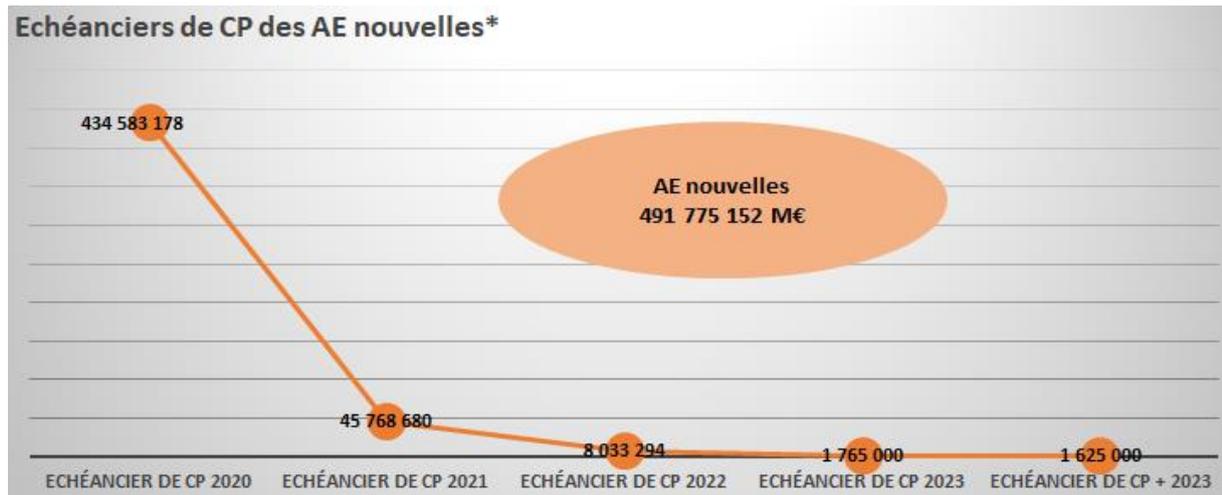
- La part importante des AE mobilisées au titre des transports qui représente la moitié des AE nouvelles totales, dont 75 % au titre de la dotation de continuité territoriale versées à l'Office des Transports de la Corse. Les AE mobilisées pour le réseau ferré, principalement pour la DSP, et les transports sur route représentent un volume substantiel de 52,190 M€.
- L'importance accordée à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage dont les propositions d'AE nouvelles s'établissent à 57,565 M€, soit 11,71 % des AE globales. Ainsi, près de 25,700 M€ seront dédiés à la formation, 18,045 M€ à l'enseignement supérieur et 9,420 M€ au secondaire.
- Le volume considérable d'AE mobilisées sur le chapitre sécurité, ce notamment pour le fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours, avec 48,487 M€, soit 9,86 % des AE totales.
- Un montant de 35,540 M€ d'AE proposées sur le chapitre dédié aux services généraux, consacrées principalement au fonctionnement de la structure et à l'entretien des bâtiments administratifs.
- Une ouverture équivalente de crédits au titre de l'environnement et de l'action économique, avec des inscriptions qui s'établissent respectivement à 33,084 M€ et 33,117 M€, soit 6,73 % des AE totales. Notons que plus de 80 % des AE nouvelles proposées sur ces chapitres sont des flux financiers à destination des agences et offices.
- Une part de 4,40 % des AE globales mobilisées sur le chapitre dédié à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, avec des inscriptions qui s'établissent à 21,640 M€, réparties comme suit :
 - Culture : 10,778 M€,
 - Jeunesse et sport : 8,555 M€,
 - Patrimoine et musées : 1,414 M€.
- Un montant d'AE inscrit au titre de l'aménagement des territoires de 10,767 M€, soit 2,19 % des AE globales, dont près de la moitié au profit de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, 11 % au titre du reversement de la Taxe d'aménagement au CAUE et 10 % au bénéfice d'associations œuvrant en faveur des territoires.
- Un volume peu représentatif d'AE ouvertes dans le secteur de l'action sociale (1,690 M€) et de la gestion des fonds européens (0,7 M€).

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la partie B de ce rapport relative aux politiques publiques.

Les échéanciers de crédits de paiement des AE nouvelles 2020 :

L'intégration d'échéanciers de crédits de paiement a pour double objectif d'assurer une plus grande visibilité financière et de constituer un outil de pilotage en permettant de connaître, à tout moment, le niveau des moyens budgétaires à mobiliser aujourd'hui et dans les années à venir pour mettre en œuvre les décisions prises par la collectivité.

En partant du postulat que l'ensemble des AE ouvertes au BP 2020 soit affecté au cours de l'exercice budgétaire, le profil de consommation prévisionnel de ces dernières est présenté dans le graphique ci-dessous.



Ainsi, elles devraient être consommées en cinq années et plus, selon le rythme suivant :

- 88 % en 2020,
- 9 % en 2021,
- 2 % en 2022,
- 0,5 % en 2023,
- 0,5 % en 2023 et +.

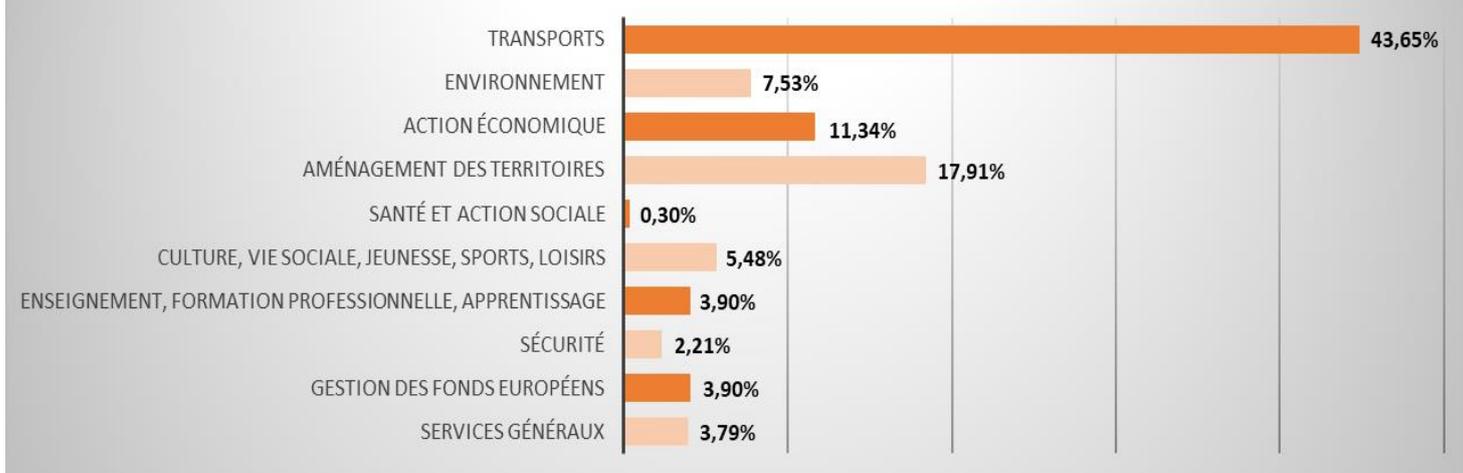
4-2. Une croissance de 18,9 % des Autorisations de Programme nouvelles

Le montant des AP nouvelles proposées s'établit à **410,582 M€** (hors AP de dépenses imprévues). Il est en augmentation de **18,9 %** par rapport aux ouvertures d'AP portées au BP 2019.

La ventilation des AP nouvelles par chapitre fonctionnel se présente comme suit :

Echéanciers de crédits de paiement des autorisations de programme par chapitres fonctionnels							
	Autorisations proposées BP 2019	Autorisations proposées BP 2020	Echéancier de CP 2020 sur AP 2020				
			Echéancier de CP 2020	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP + 2023
Services généraux	19 050 000	15 545 000	4 099 300	3 765 000	3 610 000	3 380 700	690 000
<i>Evol n-1</i>		-18,40%					
Gestion des fonds européens	15 000 000	16 000 000	1 500 000	7 500 000	7 000 000		
<i>Evol n-1</i>		6,67%					
Sécurité	8 280 000	9 056 600	3 728 200	4 187 400	1 141 000		
<i>Evol n-1</i>		9,38%					
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	18 153 000	16 020 000	10 892 000	3 833 000	795 000	500 000	
<i>Evol n-1</i>		-11,75%					
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	18 318 000	22 514 341	13 634 920	7 291 671	1 184 750	403 000	
<i>Evol n-1</i>		22,91%					
Santé et action sociale	9 042 000	1 220 000	398 000	522 000	300 000		
<i>Evol n-1</i>		-86,51%					
Aménagement des territoires	75 453 000	73 540 500	18 511 600	23 912 731	17 255 719	10 747 725	3 112 725
<i>Evol n-1</i>		-2,53%					
Action économique	46 550 000	46 575 000	19 925 000	12 830 000	5 925 000	4 645 000	3 250 000
<i>Evol n-1</i>		0,05%					
Environnement	24 828 000	30 910 325	5 537 471	10 039 224	7 753 630	4 980 000	2 600 000
<i>Evol n-1</i>		24,50%					
Transports	110 655 000	179 200 000	26 648 000	41 302 000	74 600 000	26 650 000	10 000 000
<i>Evol n-1</i>		61,94%					
Total Investissement	345 329 000	410 581 765	104 874 491	115 183 026	119 565 099	51 306 425	19 652 725

Part des AP par chapitre fonctionnel



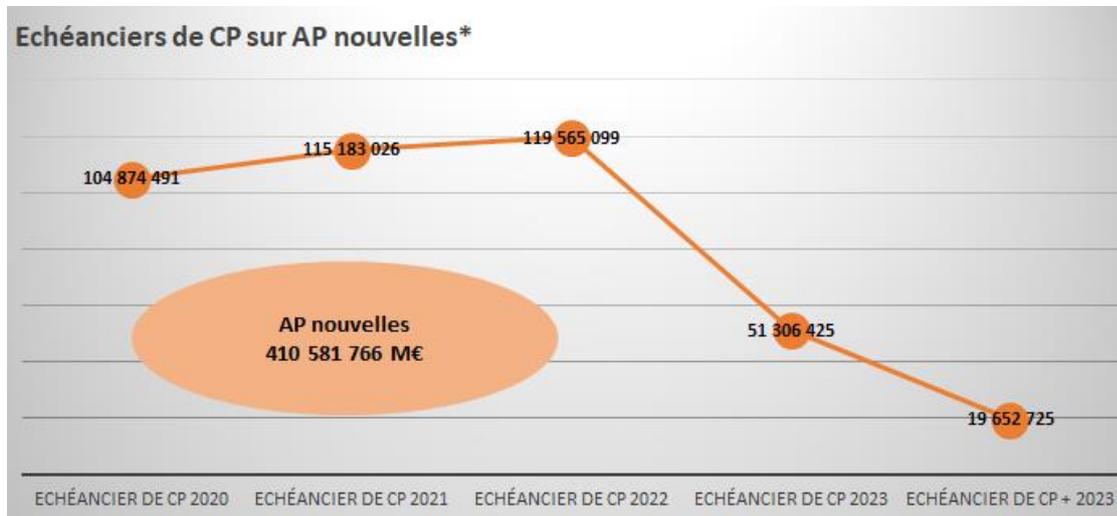
La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie dans le graphique ci-dessus, met en évidence :

- La part importante des AP mobilisées au titre de la compétence transport qui représente 43,65 % des AP nouvelles totales, dont près de la moitié sera mobilisée pour les réseaux de voirie (47 %) et un tiers pour le ferroviaire.
- Le volume substantiel d'AP ouvertes sur le chapitre dédié à l'aménagement des territoires, avec 73,541 M€, soit 17,91 % des AP totales. Ces inscriptions sont majoritairement dédiées à l'aide aux communes et structures intercommunales (48,5 M€), à l'habitat (12 M€), au foncier (8 M€) et au réseau très haut débit (5,5 M€).
- L'importance accordée au développement économique pour lequel le montant des AP nouvelles s'établit à 46,575 M€, soit 11,34 % des AP globales. Les actions conduites par l'Agence de Développement Economique de la Corse (21,300 M€), et celles menées par l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (20,525 M€) sont les plus mobilisatrices d'AP.
- La part très importante de crédits dédiés au secteur environnemental, avec une inscription d'AP nouvelle de 30,910 M€, soit 7,53% des AP totales. On note l'importance accordée à la politique conduite en matière de gestion de l'eau (15,100 M€), matérialisée au travers, notamment, des subventions accordées aux communes et des opérations conduites par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse, aux actions conduites par l'Office de l'Environnement de la Corse (7,9 M€) et par l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (3,8 M€).
- Une part de 5,48 % des AP globales mobilisées sur le chapitre dédié à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, avec des inscriptions qui s'établissent à 22,514 M€, réparties comme suit :
 - Culture : 9,600 M€ ;
 - Patrimoine et musées : 7,610 M€ ;
 - Jeunesse et sport : 5,300 M€.
- Un volume d'AP de 16,020 M€, soit 3,9% des AP totales, au titre de l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage. Ainsi, près de 10,750 M€ seront dédiés à l'équipement et aux travaux de bâtiments du secondaire, 3,450 M€ à l'enseignement supérieur et 1,820 M€ à la formation professionnelle et l'orientation.
- Une part de 3,9 % des AP globales mobilisées sur le chapitre « Gestion des fonds européens », dont l'objectif est de financer les demandes de subvention FEDER qui doivent s'accroître en fin de programmation.
- Un montant de 15,545 M€ d'AP proposées sur le chapitre dédié aux services généraux, qui sont principalement destinées à l'achat de matériels informatique, de mobiliers ainsi qu'aux études et aux travaux d'aménagement des bâtiments administratifs.
- Un volume d'AP nouvelles de 9,056 M€ au titre de la compétence « Sécurité », essentiellement destinées à participer aux investissements des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.
- Un montant peu représentatif des AP ouvertes dans le secteur de l'action sociale (1,220 M€).

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la partie B, de ce rapport, relative aux politiques publiques.

Les échéanciers de crédits de paiement des AE nouvelles 2020 :

En partant du postulat que l'ensemble des AP ouvertes au BP 2020 soit affecté au cours de l'exercice budgétaire, le profil de consommation prévisionnel de ces dernières est présenté dans le graphique ci-dessous :



Ainsi, elles devraient être consommées en cinq années et plus, selon le rythme suivant :

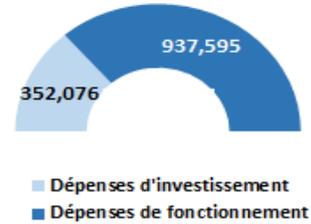
- 26 % en 2020,
- 28 % en 2021,
- 29 % en 2022,
- 12 % en 2023,
- 5 % en 2023 et +.

5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2020 s'établit à **1,290 Mds €** soit une évolution de moins de 1 % par rapport au BP 2019 (PM : 1,289 Mds €). Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **937,595 M€** au BP 2020, contre 924,095 M€ en 2019, soit une hausse de **1,46 %** ;
- En investissement : **352,076 M€** au BP 2020, stables par rapport au BP 2019 (-0,5 %).

Les dépenses inscrites au BP 2020



L'augmentation des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) est en conformité avec la trajectoire financière.

Réel enjeu pour les grandes collectivités astreintes à contenir cette trajectoire au risque de devoir supporter des pénalités financières, la maîtrise de la section de fonctionnement passe par un pilotage des dépenses et une revue exhaustive des charges afin de trouver le juste équilibre financier.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra d'accroître les dépenses d'investissement structurantes et d'optimiser le recours à l'emprunt. La trajectoire cible, notifiée par l'Etat, devra être atteinte après retraitement des charges prévues au protocole contractualisé entre Etat et Collectivité.

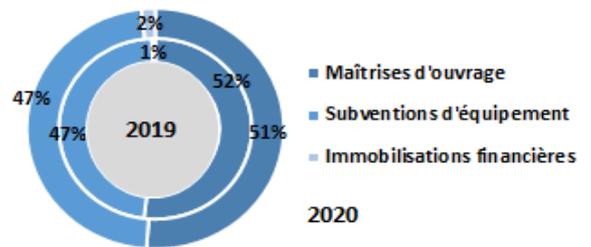
Rappel de la trajectoire cible notifiée par l'Etat

DRF 2017	DRF 2018	DRF 2019	DRF 2020
863 728	874 093	884 582	895 197

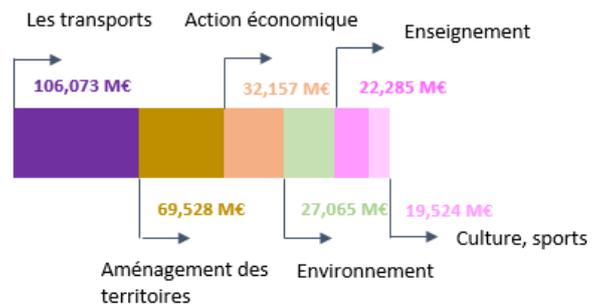
Le montant des dépenses structurantes d'investissement s'établit à **311,321 M€**, réparties comme suit :

- 51 % sous maîtrise d'ouvrage,
- 47 % subventions d'équipement,
- 2 % immobilisations financières.

Les dépenses réelles ventilées d'investissement



La collectivité a décidé de conserver un haut niveau d'investissement en 2020. Les principales politiques publiques impactées sont consignées dans le graphique ci-contre.



5-1. Présentation des dépenses par nature

La Collectivité a fait le choix de voter son budget par fonction. Cependant, la présentation des dépenses par nature permet d'offrir des informations complémentaires concernant notamment la trajectoire financière de la collectivité, le respect de la contenance des dépenses de fonctionnement en référence au « Contrat de Cahors » et la ventilation des dépenses d'équipement.

5-1.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

Cette présentation permet d'apprécier l'évolution des charges à caractère général, des dépenses de personnel et des autres charges de gestion courante.

Les charges de gestion courante constituent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, et comprennent la dotation de continuité territoriale d'un montant de 186,999 M€ qui constitue une dépense incompressible. Le respect de la trajectoire financière adoptée par l'Assemblée de Corse passe nécessairement, mais pas seulement, par une stabilisation de ces dépenses. Au regard du poids que constitue ces charges, la présentation par nature vous est détaillée pour ce chapitre par article.

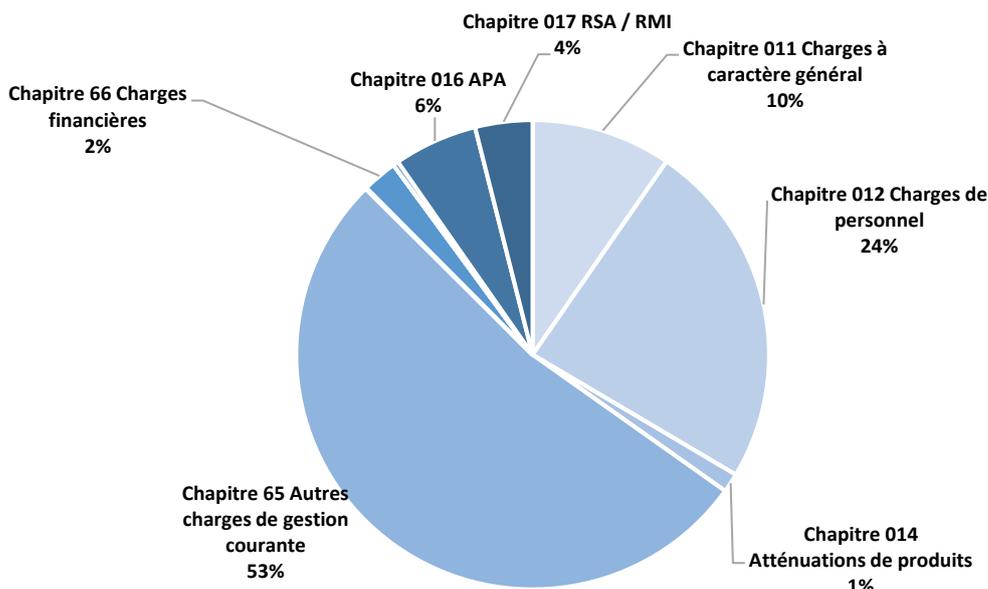
Le présent projet de budget pour 2020 propose une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,46 % par rapport au BP 2019 en conformité avec la trajectoire financière.

Cette évolution doit néanmoins être analysée à périmètre constant, au regard de la suppression des budgets annexes du Parc de la voirie, de la crèche Laetitia et de Petrapola, ainsi que la réforme de l'apprentissage qui impactent le volume et surtout leur répartition des dépenses, et de la modification de la M 57 au 1^{er} janvier 2020.

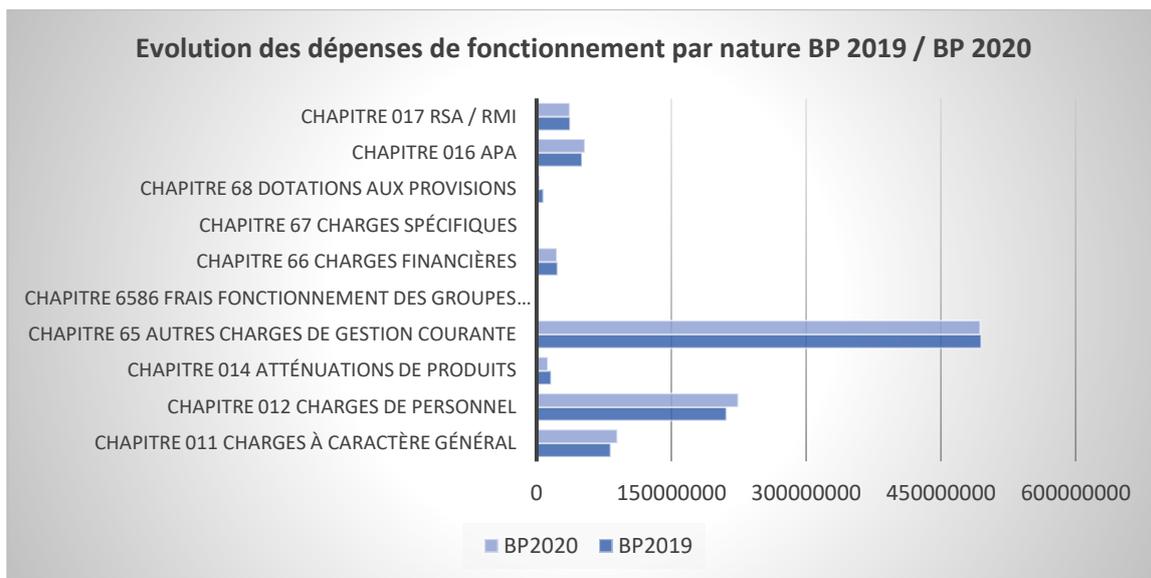
Le tableau et les graphes ci-dessous présentent la répartition et l'évolution des dépenses par nature.

Chapitre	LIBELLE	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Ev0 2020/2019 en % et en M€	Part
011	Charges à caractère général	81,598	82,213	89,905	9,36 % 7,692	9,59 %
012	Charges de personnel	207,213	211,228	224,618	6,34 % 13,390	23,96 %
014	Atténuation de produits	13,257	16,034	12,334	-23,07 % -3,699	1,32 %
016	APA	48,373	50,436	53,691	6,45 % 3,255	5,73 %
017	RSA - Régularisations de RMI	37,328	37,251	36,751	-1,34 % -0,500	3,92 %
65	Autres charges de gestion courante	484,902	494,838	493,604	-0,25 % -1,233	52,65 %
6586	Frais fonctionnement groupes d'élus	0,821	0,818	0,818	0,00 % 0,00	0,09 %
66	Charges financières	28,400	23,230	22,400	-3,57 % -0,829	2,39 %
67	Charges spécifiques	0,080	0,547	0,095	-82,66 % -0,452	0,01 %
68	Dotations aux provisions		7,500	3,377	-54,97 % -4,122	0,36 %
	Total Dépenses réelles	901,972	924,095	937,594	+1,46 % +13,499	+3,92 %

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature BP 2020



Evolution des dépenses de fonctionnement par nature BP 2019 / BP 2020



Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général s'élèvent à 89,905 M€, soit 9,59 % des dépenses totales (8,9 % au BP2019). Elles augmentent de 9,36 % par rapport au BP2019, pour mémoire l'augmentation entre BP 2019 / BP 2018 s'établissait à +0,75 %.

Ces augmentations proviennent essentiellement, de l'intégration des trois budgets annexes au budget général, de l'impact de la nécessaire réorganisation des services suite à la fusion concentrée sur le chapitre fonctionnel (services généraux 930) et de la mise en œuvre du PRIC sur le chapitre (Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 932).

La collectivité sollicitera la neutralisation des évolutions de charges qui constituent selon le Conseil Exécutif un préalable à la mise en place et au fonctionnement de la collectivité fusionnée. Certaines évolutions proviennent d'harmonisation ou de mises à niveau et ne se retrouveront de fait pas sur les exercices à venir.

✓ Répartition par chapitre fonctionnel

Il convient de présenter la répartition de ces charges à caractère général par chapitre fonctionnel afin d'apprécier cette évolution :

	BP2019	BP2020	Evo en %	Evo en M€
930 Services généraux	31 411 400,00	35 698 357,00	13,65 %	4 286 957,00
931 Sécurité	2 050 000,00	2 790 657,00	36,13 %	740 657,00
932 Enseignement, formation, pro et apprentissage	4 196 000,00	6 912 260,00	64,73 %	2 716 260,00
933 Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs	2 967 500,00	3 820 915,50	28,76 %	853 415,50
934 Santé et action sociale	2 531 650,00	2 570 450,00	1,53 %	38 800,00
934-3 APA	359 500,00	213 880,00	-40,51 %	-145 620,00
934-4 RSA	477 000,00	484 500,00	1,57 %	7 500,00
935 Aménagement des territoires	488 000,00	359 613,00	-26,31 %	-128 387,00
936 Action économique	2 160 000,00	2 181 663,00	1,00 %	21 663,00
937 Environnement	1 941 500,00	1 517 705,00	-21,83 %	-423 795,00
938 Transports	33 540 000,00	33 355 260,00	-0,55 %	-184 740,00
943 Opérations financières	90 000,00	0,00	-100,00 %	-90 000,00
	82 212 550,00	89 905 260,50	9,36 %	7 692 710,50

L'augmentation des charges de fonctionnement résulte principalement des **services généraux (930)** avec une hausse de 4,286 M€ (+ 13,65 %) induite par la nécessaire réorganisation des services de la collectivité fusionnée. Les principaux postes impactés sont locations immobilières (6132) augmentent de 1,809 M€ par rapport au BP 2019, les locations de matériel roulant (61351), les primes d'assurances, les études externalisées (617) menées notamment pour réaliser les diagnostics préalables aux harmonisations de la gestion (tarifaires ou organisationnelles) des politiques publiques et les dépenses relatives à la mise en œuvre de la politique sociale dans le cadre de l'harmonisation des statuts des agents.

Toutefois, parallèlement à ces augmentations relatives à la fusion, la Collectivité de Corse poursuit le travail entrepris pour réduire les achats de fournitures non stockées, notamment les carburants, qui se traduit au BP 2020 par une baisse de 0,626 M€ pour un montant total de 2,671 M€. La collectivité a réussi également à stabiliser les dépenses liées aux autres services extérieurs (62) présentant un montant total de 37,709 M€ (+ 0,41 % / 0,155 M€). Les frais d'affranchissement (0,455 M€) et les frais de communication (1,666 M€) diminuent respectivement de 7,94 % et 3,47 %. Les frais de déplacement et de missions (625) d'un montant total de 2,557 M€ diminuent de 0,512 M€ (- 16,84 %). Les frais de publicité, publications et relations publiques s'élèvent à 2,176 M€ en diminution de 0,611 M€ (- 21,94 %). Les dépenses liées aux transports des biens et collectifs sont quasiment stabilisées avec une légère augmentation de 0,89 % pour un montant de 22,506 M€, soit près de 60 % des services extérieurs et 25 % des dépenses à caractère général.

Le chapitre « Sécurité » (931) contribue à l'augmentation des charges à caractère général à hauteur de 0,740 M€ pour un montant total de 2,790 M€ qui représentent notamment l'indexation des dotations versées aux SIS du Pumontu et du Cismonte.

Les politiques d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage (932) présentent une hausse de 2,716 M€ (+ 64,73 %) provenant essentiellement des contrats de prestation de service (611) passant de 3,143 M€ à 5,940 M€ dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Ces dépenses supplémentaires sont liées à la convention PRIC conclue avec l'Etat permettant de renforcer les efforts financiers de la collectivité en faveur des populations fragiles en recherche d'emploi et de formation.

Les charges à caractère général augmentent de 0,853 M€ en faveur des politiques « **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** » (933), soit une hausse de plus de 28 %. Il s'agit principalement d'achats de prestations supplémentaires (6042)

d'un montant de + 0,710 M€ pour les activités des musées (+ 0,343 M€) et pour les activités artistiques (+ 0,272 M€), et de prestations de services supplémentaires (611) d'un montant de 0,235 M€ pour les activités culturelles (+ 0,086 M€) et le patrimoine (+ 0,149 M€). Ces postes de dépenses 6042 et 611 sont respectivement portés à 1,745 M€ et 0,718 M€.

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Elles s'établissent à hauteur de 224,618 M€, soit près de 24 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée par rapport au BP 2019 s'élève à 13,390 M€ par rapport au BP 2019 (211,376 M€) qui avait été abondé de 4,122 M€ au budget supplémentaire 2019 suite à l'adoption par l'Assemblée de Corse des mesures liées à l'harmonisation des statuts des agents (social, temps de travail et régime indemnitaire). Un volume de 2,868 M€ abonde également le budget 2020 pour les budgets annexes intégrés au budget général. Pour mémoire, l'augmentation était de 1,94 % entre le BP 2019 et le BP 2018 (+ 4 M€).

Après retraitement de l'évolution provenant de l'intégration des budgets annexes et en intégrant à la base de calcul les crédits supplémentaires ouverts en 2019 au titre de l'harmonisation des statuts, les crédits nouveaux proposés au budget 2020 représentent un volume de 6,252 M€, soit une augmentation de 2,96% par rapport au BP 2019 au titre notamment du GVT, somme des variations à la hausse des points d'indice liés aux avancements d'échelons, de grade, de cadres d'emplois, réussites à concours, réduits des départs de toute nature de notre collectivité et par une enveloppe dédiée au recrutement de cadres pour poursuivre la stabilisation et la professionnalisation de l'organisation de la collectivité dans certains secteurs sous dotés.

La Collectivité de Corse a opté pour présenter principalement les charges de personnel sur le chapitre fonctionnel 930 « Services généraux ». Par exception légale, les charges de personnel concernant les secteurs enseignement (lycées et collèges), social et environnement sont présentés dans les chapitres correspondants.

Structure des effectifs de la Collectivité de Corse

Catégorie hiérarchique	Agents non titulaires	Agents titulaires	Total général
Apprentis, saisonniers, CAE	47		47
A	124	658	782
B	19	497	516
C	119	2847	2966
Total	309	4002	4311

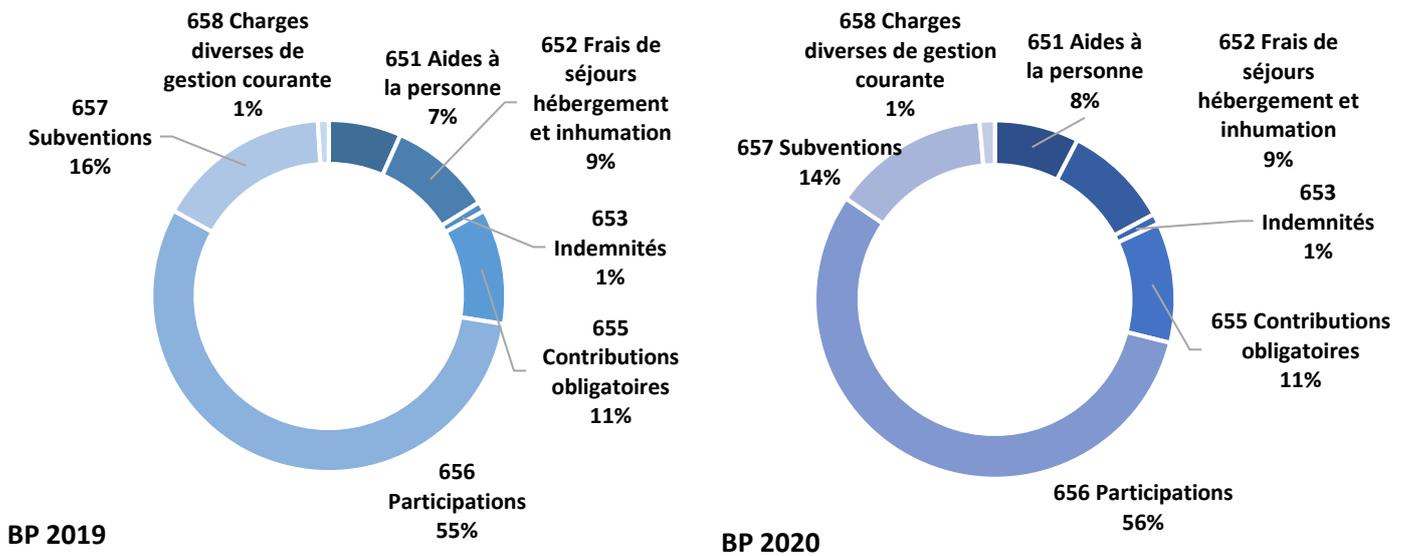
Effectif	Non titulaire	Titulaire
Emplois fonctionnels administratifs	4	7
Filière Administrative	79	1379
Filière Animation	2	28
Filière Culturelle	9	67
Filière Médico-sociale	22	88
Filière Médico-technique	3	8
Filière Sociale	33	191
Filière Technique	101	2230
Filière sportive	0	4
Apprentis, saisonniers, CAE	56	0
Total	309	4002

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles s'élèvent à 493,604 M€ au BP 2020 et intègrent l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ intégralement reversée à l'Office des Transports de la Corse. Pour mémoire, elles s'élevaient au 494,837 M€ au BP 2019, soit une légère baisse de 0,25 %. Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, soit 52,65 %.

La stabilisation de ces dépenses de gestion courante est une condition nécessaire pour respecter la trajectoire financière de la collectivité au regard du poids qu'elles représentent dans le budget et permettre de maintenir une épargne brute suffisante pour engager des dépenses d'investissement structurantes pour la Corse.

Cette stabilisation s'explique néanmoins, d'une part, par la suppression des trois budgets annexes qui représentaient au BP 2019 un montant de 3,870 M€ dont l'intégration impactent les chapitre (011) et (012) et, d'autre part, par la réforme du financement de l'apprentissage. La structure par rapport à 2019 est quasi identique.



Les dotations de fonctionnement versées aux agences et offices génèrent une dépense d'un montant de 237,605 M€ qui représente 25,3 % des dépenses réelles totales de fonctionnement et 48,1 % des charges de gestion courante.

Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 58,987 M€ au BP 2020 contre 55,658 M€ au BP 2019. La part la plus importante de cette enveloppe, soit 50,606 M€ (48,220 M€ en 2019), est destinée à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général). Ce sont toutefois les dépenses relevant des actions portées par ces organismes qui évoluent majoritairement avec une croissance de 12,68 % et qui s'établissent à 8,381 M€. Les dotations de fonctionnement propres, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous s'élèvent à 237,605 M€, en augmentation de 1,01 %, soit + 2,386 M€ par rapport au BP 2019 où elles s'établissaient à 235,219 M€.

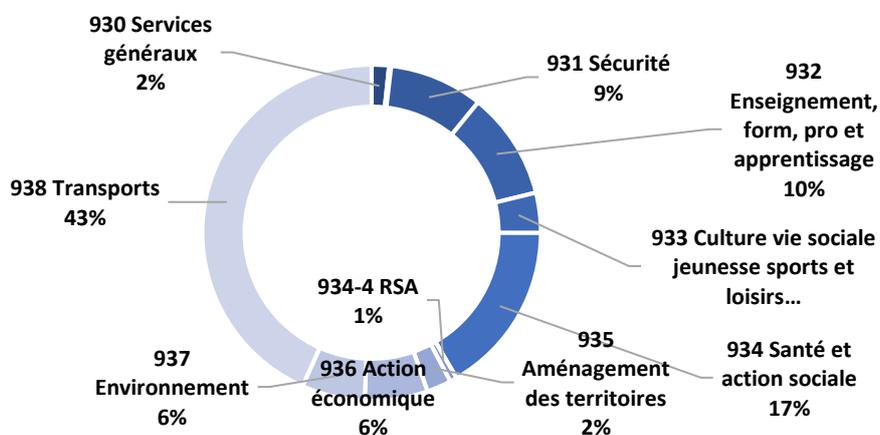
	Chapitre	BP2018	BP2019	Evo N-1 %	BP2020	Evol N-1 %	Evol N-1 M€
AUE	935	4,122	4,122	0,00%	4,837	17,35%	0,715
ADEC	936	4,900	4,700	-4,08%	4,756	1,19%	0,056
ATC	936	5,200	5,200	0,00%	5,350	2,88%	0,150
ODARC	936	8,979	8,979	0,00%	9,163	2,05%	0,184
OEC/PNRC	937	17,300	18,100	4,62%	18,400	1,66%	0,300
OEHC	937	7,825	7,919	1,20%	8,100	2,29%	0,181
sous-total		48,326	48,220	-0,22%	50,606	4,95%	2,386
OTC	938	186,999	186,999	0,00%	186,999	0,00%	0,000
Total général		235,325	236,019	0,29%	237,605	0,67%	1,586

La principale augmentation relevée pour l'AUE s'explique par l'intégration en 2019 du report de l'excédent 2018 constaté par l'agence à hauteur de 0,8 M€.

✓ Répartition par chapitre fonctionnel des charges de gestion courante

La répartition par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

	BP2019	BP2020	Evo %	Evo Valeur	Part %
930 Services généraux	7 880 000,00	8 147 002,00	3,39 %	267 002,00	1,65 %
930-5 Gestion des fonds européens	575 000,00	980 000,00	70,43 %	405 000,00	0,20 %
931 Sécurité	43 783 000,00	44 389 800,00	1,39 %	606 800,00	8,99 %
932 Enseignement, formation, pro et apprentissage	54 920 000,00	50 942 140,00	-7,24 %	-3 977 860,00	10,32 %
933 Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs	19 022 500,00	19 045 428,80	0,12 %	22 928,80	3,86 %
934 Santé et action sociale	81 600 330,00	81 990 119,00	0,48 %	389 789,00	16,61 %
934-4 RSA	3 189 500,00	3 295 500,00	3,32 %	106 000,00	0,67 %
935 Aménagement des territoires	8 921 000,00	11 583 280,00	29,84 %	2 662 280,00	2,35 %
936 Action économique	28 268 000,00	29 678 290,00	4,99 %	1 410 290,00	6,01 %
937 Environnement	29 846 500,00	29 790 274,00	-0,19 %	-56 226,00	6,04 %
938 Transports	216 832 159,00	213 762 819,00	-1,42 %	-3 069 340,00	43,31 %
	494 837 989,00	493 604 652,80	-0,25 %	-1 233 336,20	100,00 %



Les paragraphes suivants listent les évolutions proposées au budget. Les explications sont détaillées dans la partie consacrée aux politiques publiques.

La politique des transports (938) constitue le premier poste des dépenses de gestion courante. Il s'agit essentiellement du reversement de la dotation de continuité territoriale à l'Office des Transports de la Corse d'un montant de 186,999 M€ et de la contribution à la DSP ferroviaire d'un montant de 22,760 M€.

La baisse de 1,42% provient de l'intégration du budget annexe du parc de voirie pour lequel la subvention d'équilibre étant comptabilisée sur cette fonction.

Dans le domaine social (934 et 934-4), les charges de gestion courante s'élèvent à 85,285 M€ au BP 2020. Ces dépenses s'élevaient à 84,686 M€ au BP 2019, soit une augmentation légère de 0,58 %. Malgré le volume consacré à ces dépenses,

la volonté de contenir les charges n'est pas réalisée au détriment de la politique sociale et solidaire de la Collectivité de Corse.

Ces crédits concernent notamment les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ils comprennent également les mesures en faveur des familles et de l'enfance, et notamment les frais d'hébergement en foyers et maisons d'enfants à caractère social, en centre maternel ou en lieux de vie et d'accueil. Ils permettent enfin le financement des différents programmes d'action sociale tels que :

- Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- Les participations aux Conseils Départementaux d'accès aux droits (CDAD) ;
- Les secours sur fonds territoriaux ;
- Les primes de Noël attribuées aux titulaires des minimas sociaux hors RSA ;
- Le dispositif alimentaire ;
- Les aides en faveur du logement.

La politique publique de sécurité (931) représente 9 % des charges de gestion courante avec un montant de 44,389 M€, en augmentation de 1,39 % par rapport au BP 2019. Il s'agit essentiellement des contributions aux SIS (Services d'Incendie et de Secours).

Les politiques en matière d'enseignement et de formation professionnelle (932) constituent le quatrième poste des dépenses de gestion courante avec un montant au BP2020 de 50,942 M€, en baisse de plus de 7 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la réforme du financement de l'apprentissage (-8,9 M€ sur la fonction apprentissage 9326) recentralisé au niveau de l'Etat.

La baisse des dépenses liées à l'apprentissage compense en partie les efforts financiers de la collectivité dans les domaines d'intervention de l'enseignement et de la formation professionnelle.

La dotation de fonctionnement à l'Université de Corse s'élève à 13,746 M€ sur un montant total dédié à l'enseignement supérieur de 15,888 M€ (+18,15 % par rapport au BP 2019) il s'agit de la mise en œuvre de la nouvelle convention tripartite adoptée en 2019 par l'Assemblée de Corse. Les dotations aux collèges (93221) et aux lycées (93222) s'élèvent respectivement à 3,837 M€ (+9,51 %) et 4,845 M€ (+5,95 %).

Les charges de gestion courante sur la fonction 93251 « insertion sociale et professionnelle » s'élèvent à 18,070 M€ en hausse de 6,60 % par rapport au BP 2019.

Les charges de gestion courante affectées aux **politiques en faveur de l'aménagement du territoire (935), de l'action économique (936) ainsi que de l'environnement (937)** concernent principalement les participations aux agences et offices et le financement de leurs actions. Les actions des agences et offices représentent ainsi un montant de 8,381 M€ réparti ainsi : 4,8 M€ pour les actions dans le secteur du tourisme (936 – ATC), 0,550 M€ dans le secteur agricole (936 – ODARC) et 3,031 M€ dans le secteur environnemental (937 – OEC).

Il est à noter que malgré la volonté de contenir les dépenses, il a été fait le choix d'attribuer une dotation supplémentaire de 1 M€ à l'Agence du Tourisme de la Corse pour doper les actions menées en faveur de la politique touristique.

✓ Répartition par article des charges de gestion courante

Les charges de gestion courante se décomposent conformément au tableau ci-dessous :

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
651 Aides à la personne	32 758 750,00	37 273 936,00	4 515 186,00	13,78 %
652 Frais de séjours hébergement et inhumation	46 789 000,00	47 140 500,00	351 500,00	0,75 %
653 Indemnités	4 439 000,00	4 599 000,00	160 000,00	3,60 %
655 Contributions obligatoires	52 372 000,00	53 577 470,00	1 205 470,00	2,30 %
656 Participations	274 643 659,00	274 726 958,80	83 299,80	0,03 %
657 Subventions	78 921 000,00	69 518 369,00	-9 402 631,00	-11,91 %
658 Charges diverses de gestion courante	4 914 580,00	6 768 419,00	1 853 839,00	37,72 %
TOTAL	494 837 989,00	493 604 652,80	-1 233 336,20	-0,25 %

La baisse des charges de gestion courante provient du poste subventions aux tiers et vient compenser l'évolution (+13,78 %) des crédits dédiés aux aides à la personne. Les participations, principal poste de dépenses, sont stables malgré l'augmentation des dotations de fonctionnement aux agences et offices.

651 – Les aides à la personne en forte hausse

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
651 Aides à la personne	32 758 750,00	37 273 936,00	4 515 186,00	13,78 %
<i>dont 6511 allocations (social)</i>	<i>28 663 250,00</i>	<i>30 351 250,00</i>	<i>1 688 000,00</i>	<i>5,89 %</i>
<i>dont 6512 stagiaires de la formation prof</i>	<i>0,00</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>-</i>
<i>dont 6513 bourses prix et secours</i>	<i>3 930 000,00</i>	<i>4 176 686,00</i>	<i>246 686,00</i>	<i>6,28 %</i>
<i>dont 6514 cotisations adhésions et autres prestations</i>	<i>60 000,00</i>	<i>615 000,00</i>	<i>555 000,00</i>	<i>925,00 %</i>
<i>dont 6518 autres (primes, dots social)</i>	<i>105 500,00</i>	<i>131 000,00</i>	<i>25 500,00</i>	<i>24,17 %</i>

Les allocations aux personnes en situation de handicap augmentent de 1,235 M€ pour s'établir à 29,121 M€. Les aides à la famille s'établissent à 0,760 M€ (BP 2019 : 0,361 M€). Les prestations aux personnes âgées sont stables à 0,470 M€. La principale augmentation concerne les allocations aux stagiaires de la formation professionnelle.

652 – Frais de séjours, hébergement et inhumation stables

L'augmentation des frais de séjours et d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance s'élève à 1,023 M€, soit une augmentation de 9,47 % par rapport au BP 2019. Cette augmentation est compensée par la baisse affectant les frais de séjours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

	BP 2019	BP 2020	Evo en €	Evo en %
652 Frais de séjours hébergement et inhumation	46 789 000,00	47 140 500,00	351 500,00	0,75 %
<i>dont 6521 frais de scolarité et périscolaire</i>	160 500,00	160 000,00	-500,00	-0,31 %
<i>dont 6522 accueil familial</i>	544 000,00	538 000,00	-6 000,00	-1,10 %
<i>dont 6523 frais d'hospitalisation</i>	35 000,00	0,00	-35 000,00	-100,00 %
<i>dont 65241 frais de séjours aide social à l'enfance</i>	10 806 500,00	11 830 000,00	1 023 500,00	9,47 %
<i>dont 65242 frais de séjours pers en situation handicap</i>	13 964 000,00	13 800 000,00	-164 000,00	-1,17 %
<i>dont 65243 frais de séjours personnes âgées</i>	19 620 000,00	19 072 500,00	-547 500,00	-2,79 %
<i>dont 6525 frais d'inhumation</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	
<i>dont 6526 préventions spécialisées (adolescence)</i>	1 659 000,00	1 700 000,00	41 000,00	2,47 %

653 – Indemnités en augmentation de 3,60 %

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
653 Indemnités	4 439 000,00	4 599 000,00	160 000,00	3,60 %
<i>dont 6531 indemnités frais de mission / formation élus</i>	3 478 000,00	3 604 000,00	126 000,00	3,62 %
<i>dont 6531 indemnités frais de mission / formation CESEC</i>	961 000,00	995 000,00	34 000,00	3,54 %

655 – contributions obligatoires en augmentation de 2,30 %

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
655 Contributions obligatoires	52 372 000,00	53 577 470,00	1 205 470,00	2,30 %
<i>dont 6551 dotations aux établissements en secondaire</i>	6 310 000,00	7 325 000,00	1 015 000,00	16,09 %
<i>dont 6553 services incendie</i>	43 783 000,00	44 380 000,00	597 000,00	1,36 %
<i>dont 6556 contributions à des fonds (social)</i>	2 137 000,00	1 800 000,00	-337 000,00	-15,77 %

Les contributions obligatoires aux services d'incendie et de secours augmentent de 1,36 %.

Les dotations aux collèges et lycées augmentent fortement afin d'améliorer la qualité des services offerts aux élèves.

656 – Participations stable à +0,03 %

La participation liée à la DSP ferroviaire augmente raisonnablement à 1,16 % par rapport au BP 2019 pour s'établir à 22,760 M€. Les autres participations (6568) s'élèvent à 248,489 M€ et sont quasi stables à + 0,10 par rapport à l'exercice précédent, et cela malgré l'augmentation des dotations aux agences et offices.

	BP2019	BP2020	Evo en euros	Evo en %
656 Participations	274 643 659,00	274 726 958,80	83 299,80	0,03 %
<i>dont 6561 organismes de regroupement</i>	3 152 000,00	2 777 284,00	-374 716,00	-11,89 %
<i>dont 6564 Autres (DSP ferroviaire)</i>	22 500 000,00	22 760 100,00	260 100,00	1,16 %
<i>dont 6566 versement au titre contrat d'avenir</i>	760 000,00	700 000,00	-60 000,00	-7,89 %
<i>dont 6568 autres participations</i>	248 231 659,00	248 489 574,80	257 915,80	0,10 %

657 – Subventions en forte baisse de 11,91 %

Les subventions sont en baisse de 9,402 M€ et concourent fortement à la stabilisation des charges de gestion courante.

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
657 Subventions	78 921 000,00	69 518 369,00	-9 402 631,00	-11,91 %
<i>dont 6573 aux organismes publics</i>	53 617 000,00	43 752 951,00	-9 864 049,00	-18,40 %
<i>dont 6574 aux personnes privées</i>	25 271 000,00	25 705 418,00	434 418,00	1,72 %
<i>dont 6577 remises gracieuses (social)</i>	33 000,00	60 000,00	27 000,00	81,82 %

Les subventions aux organismes publics diminuent de - 9,864 M€ (- 18,40 %) par rapport au BP 2019. Cette baisse s'explique par la réforme de l'apprentissage et par une baisse des subventions dans le domaine de l'insertion dont les modalités de mise en œuvre répercutent les dépenses sur le chapitre 011.

Les subventions aux communes et aux groupements sont stables à un niveau de 9,778 M€.

658 – Autres charges de gestion courante

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
658 Charges diverses de gestion courante	4 914 580,00	6 768 419,00	1 853 839,00	37,72 %
<i>dont 6581 redevances licences brevets</i>	122 500,00	51 372,00	-71 128,00	-58,06 %
<i>dont 6582 déficit budgets annexes</i>	4 413 580,00	4 162 640,00	-250 940,00	-5,69 %
<i>dont 6583 intérêts pénalités sur marché</i>	50 000,00	1 579 822,00	1 529 822,00	3059,64 %
<i>dont 6584 amendes fiscales et pénales</i>	0,00	490 000,00	490 000,00	
<i>dont 6588 autres charges</i>	328 500,00	484 585,00	156 085,00	47,51 %

L'augmentation est due à une condamnation obligeant la Collectivité à payer des indemnités dans le cadre d'un marché public, contentieux qui fait l'objet d'une reprise de provision au présent BP 2020.

Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 cumulent une partie des crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale avec un complément prévu au chapitre 65.

Ces dépenses comptabilisées sur les chapitres 016-017, pour un montant cumulé de 90,442 M€ représentent 9.64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont proposées à la hausse de 3,14 % par rapport au BP 2019, soit +2,755 M€.

Ces dépenses font l'objet d'un traitement particulier dans le cadre de la contractualisation des dépenses de fonctionnement. La variation supérieure à 2 % des dépenses est neutralisée dans le cadre des conventions CAHORS.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (016 APA) est attribuée sous conditions de ressources et de résidence aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Elle permet le maintien à domicile et la prise en charge du forfait dépendance en EHPAD et en unité de long séjour.

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
016 APA	50 436 000,00	53 691 000,00	3 255 000,00	6,45 %
<i>dont 651141 APA à domicile versée au service d'aide à domicile</i>	29 082 000,00	31 671 000,00	2 589 000,00	8,90 %
<i>dont 651142 APA à domicile versée aux bénéficiaires</i>	11 530 000,00	12 055 000,00	525 000,00	4,55 %
<i>dont 651143 APA versée aux bénéficiaires en établissement</i>	7 000,00	65 000,00	58 000,00	828,57 %
<i>dont 651144 APA versée aux établissements</i>	9 817 000,00	9 900 000,00	83 000,00	0,85 %

Les montants consacrés à l'APA augmentent fortement de 6,45 % par rapport à 2019. Pour mémoire, l'augmentation était de 4.26 %, soit +2.063 M€ entre le BP 2019 et le BP 2018, les montants s'élevant respectivement à 50.436 M€ et 48.373 M€. Cette charge représente 5.73 % des dépenses réelles de fonctionnement. La compensation de cette charge d'un montant de 18,829 M€ est assurée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. La charge nette pour la Collectivité de Corse est donc de 34,862 M€, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2019.

Le Revenu de Solidarité Active (017 RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer, mais également un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion. Le nombre de bénéficiaires est en fonction de l'activité économique, celle-ci demeure liée à la saisonnalité, et à l'emploi dont le principal indicateur est le taux de chômage. Les montants alloués au RSA sont en baisse de 1,34 % par rapport au BP 2019 pour s'établir à 36,751 M€. Pour mémoire, l'enveloppe dédiée à cette mesure s'élevait à 37,251 M€ au BP 2019 et était quasiment stable par rapport à 2018 (-0,21 %).

Le RSA représente 3,92 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
017 RSA	37 251 000,00	36 751 000,00	-500 000,00	-1,34 %
<i>dont 65171 RSA versement allocations forfaitaires</i>	33 000 000,00	32 400 000,00	-600 000,00	-1,82 %
<i>dont 65172 RSA versement allocations forfaitaires majorées</i>	4 250 000,00	4 350 000,00	100 000,00	2,35 %

Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élèvent à 0,818 M€ et sont stables par rapport à la prévision budgétaire du BP 2019.

Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 22,400 M€ sont proposées en baisse de 3,9 %. Les charges financières ne comprennent pas les intérêts des emprunts structurés pour lesquels la Collectivité de Corse est en contentieux et qui sont consignés.

Les charges financières représentent 2,39 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits, qui comptabilisent au chapitre 014, les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics représentent 1,31 % des dépenses réelles de fonctionnement avec une prévision de 12,334 M€.

Les atténuations de produits sont en diminution de 23,07 %, soit près de 3,7 M€. La Collectivité bénéficie de la nouvelle méthode de calcul des prélèvements DMTO adoptée par la LFI 2020, le prélèvement passant de plus de 10,6 M€ à 6,2 M€.

Le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales reste inchangé à 1,5 M€.

Le prélèvement au titre de la contribution au redressement des comptes publics est figé par la loi à 3,5 M€.

Un reversement de produit de la taxe d'aménagement d'un montant de 1,168 M€ est également prévu.

Les dotations aux provisions (68) :

Un montant de 3,377 M€ est inscrit au présent budget en provision pour risques et charges financiers relatif à divers risques contentieux (le détail fait l'objet d'une délibération spécifique). Un travail de fonds est réalisé par les équipes pour analyser les contentieux en cours et porter progressivement au budget les crédits correspondants à leurs impacts financiers.

Respect de la contention des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat

La Collectivité de Corse a choisi « de contenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et intègrera dans ses choix la trajectoire d'évolution du taux annuel de 1,20 %. Conformément au protocole signé entre la collectivité de Corse et l'Etat, l'évolution des dépenses est appréciée à périmètre constant (Cf. fusion, éventuels transferts de compétences par exemple) et en neutralisant certaines dépenses (Cf. admission en non-valeur, annulation de dette, atténuation de charge).

La trajectoire d'évolution des dépenses suivante a été notifiée à la Collectivité par arrêté préfectoral :

DRF 2017	DRF 2018	DRF 2019	DRF 2020
863 728	874 093	884 582	895 197

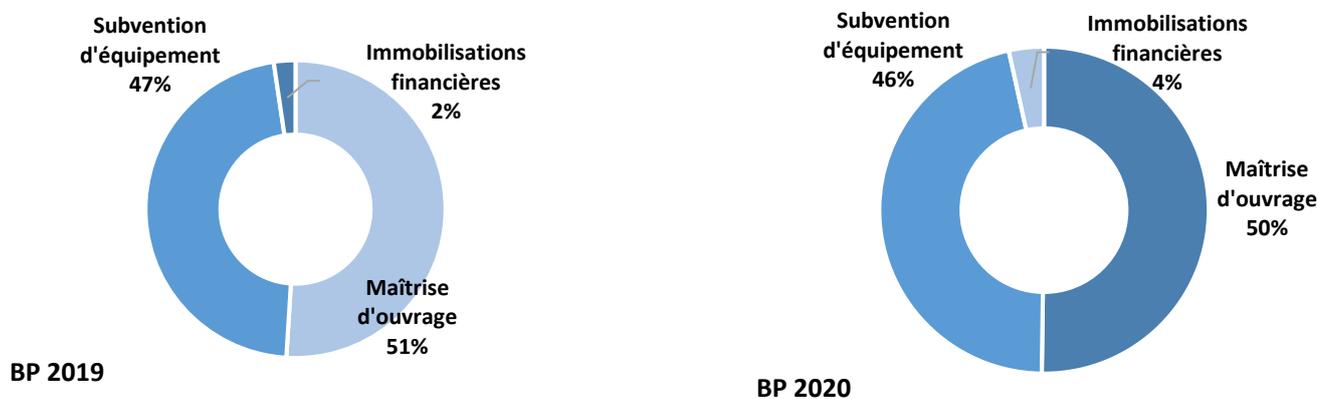
En milliers d'€

Le projet de budget primitif pour 2020 établit les dépenses réelles de fonctionnement de classe 6 à 921,788 M€ sur lesquelles un retraitement devra être opéré selon le protocole signé. Afin que la Collectivité puisse se conformer à la cible notifiée par l'arrêté préfectoral, il est important que l'Etat neutralise des bases de calcul le surcoût financier induit par l'harmonisation des statuts des personnels, rendu obligatoire par ordonnance lors de la fusion des trois collectivités, au risque de supporter des pénalités en 2020 en cas de réalisation de l'intégralité de la section de fonctionnement.

5-1.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature

Les dépenses d'investissement proposées à 352,076 M€ sont quasiment stables par rapport au BP 2019 (353,966 M€).

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles s'établit à 316,809 M€ et se répartit comme suit :



	BP2019	BP2020	Evo en €	Evo en %
Maîtrise d'ouvrage	163 104 510,00	159 108 698,00	-3 995 812,00	-2,45 %
Subvention d'équipement	149 372 990,00	146 794 707,00	-2 578 283,00	-1,73 %
Immobilisations financières	7 468 500,00	10 905 850,00	3 437 350,00	46,02 %
TOTAL	319 946 000,00	316 809 255,00	-3 136 745,00	-0,98 %

Ces dépenses sont impactées à hauteur de 2,08 M€ par le changement de comptabilisation des allègements d'emprunt, imposé par l'instruction comptable M57. En effet, jusqu'alors seuls les intérêts remboursés par la CdC étaient imputés en section de fonctionnement. Or, à partir de 2020, les dépenses afférentes au remboursement du capital et des intérêts doivent être comptabilisées en section de fonctionnement. Au BP 2020, la charge relative au remboursement du capital de ces intérêts est de 2,080 M€.

Les immobilisations financières sont en forte augmentation par rapport à 2019. Elles sont constituées d'une part des participations et créances rattachées (Chapitre 26 : 1,760 M€) qui correspondent à une participation à la SEMOP « transport maritime » (1,5 M€) et une avance en compte courant à la SITEC (0,260 M€).

Elles comprennent d'autre part les autres immobilisations financières (chapitre 27 : 9,145 M€) qui conforte l'ambition de la Collectivité d'aider les acteurs via des dispositifs innovants d'ingénierie financière permettant un effet de levier supérieur au subventionnement ainsi que la comptabilisation du cautionnement des annuités d'emprunt structurés.

Les subventions d'équipement versées aux tiers représentent 146,795 M€ pour 149,373 M€ au BP 2019.

La répartition et l'évolution des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établissent ainsi :

	BP2019	BP2020	Evo %	Evo Valeur	Part %
900-5 Gestion des fonds européens	11 000 000,00	9 212 000,00	-16,25 %	-1 788 000,00	6,28 %
901 Sécurité	7 200 000,00	6 370 000,00	-11,53 %	-830 000,00	4,34 %
902 Enseignement, form, pro et apprentissage	8 082 000,00	8 311 000,00	2,83 %	229 000,00	5,66 %
903 Culture vie sociale jeunesse sport et loisirs	11 254 000,00	11 566 069,00	2,77 %	312 069,00	7,88 %
904 Santé et action sociale	1 281 000,00	722 422,00	-43,60 %	-558 578,00	0,49 %
905 Aménagement des territoires	50 810 000,00	61 011 273,00	20,08 %	10 201 273,00	41,56 %
906 Action économique	29 130 000,00	28 501 170,00	-2,16 %	-628 830,00	19,42 %
907 Environnement	27 831 990,00	17 940 393,00	-35,54 %	-9 891 597,00	12,22 %
908 Transports	2 784 000,00	3 160 000,00	13,51 %	376 000,00	2,15 %
TOTAL	149 372 990,00	146 794 327,00	-1,73 %	-2 578 663,00	100,00 %
TOTAL Hors fonds européens	138 372 990,00	137 582 327,00	-0,57 %	-790 663,00	

L'aménagement du territoire représente plus de 41 % des subventions d'équipement.

Les subventions versées aux communes s'élèvent à 51,223 M€ au BP2020 et sont ventilées ainsi : 5,790 M€ pour le secteur culture et sport, 0,205 M€ pour l'enseignement, 37,014 M€ pour l'aménagement et 4,782 M€ pour l'environnement (eau assainissement).

Les subventions pour les intercommunalités représentent un total de 6,759 M€ et sont ventilées dans le domaine du sport et de la culture (1,238 M€), de l'aménagement du territoire (2,317 M€) et de l'environnement (3,207 M€).

L'action économique occupe le deuxième poste de dépenses avec un pourcentage de 19,42 %. Ces dépenses correspondent d'une part, aux subventions versées par l'ADEC mais également aux dotations d'investissement versées à l'ODARC, l'ATC et l'ADEC au titre des actions menées sur le territoire dans leur domaine respectif.

Les crédits comptabilisés au titre des fonds européens sur ce chapitre représentent ceux reversés aux bénéficiaires externes au titre de la politique de cohésion (Feder). Se rajoutent les crédits affectés aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, comptabilisés sur les chapitres fonctionnels.

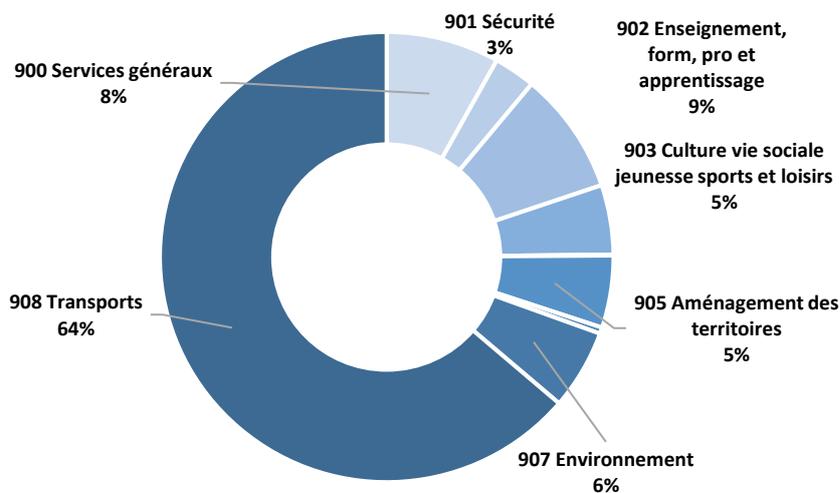
Le secteur de la « Sécurité » enregistre 4,3 % de ces dépenses, exclusivement destinées au SIS. Ces subventions sont en forte baisse par rapport à 2019 où avaient été inscrits des crédits au titre de renouvellement d'équipements.

Les subventions d'investissement versées aux agences et offices représentent 23,5 % des subventions d'équipement versées.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 159,108 M€ dont 132,214 M€ au titre des immobilisations corporelles et travaux en cours et 26,894 M€ au titre des études.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage se répartissent ainsi :

Dépenses sous maîtrise d'ouvrage par chapitre fonctionnel



Le secteur des transports représente près de 64 % des dépenses sous maîtrise d'ouvrage directe et constitue de loin le premier poste d'investissement en la matière. Il porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires. Ces dépenses sont en augmentation de 4,37 % par rapport au BP 2019.

La politique «Aménagement du territoire » voit ses crédits de paiement sous maîtrise d'ouvrage en forte baisse en raison de l'actualisation du phasage des dépenses sur le réseau haut débit de la Corse. La prévision budgétaire qui était de 12,475 M€ au BP 2019 s'élève au BP 2020 à 7,271 M€.

Les crédits sous maîtrise d'ouvrage sont également en forte baisse de plus de 22 % dans le domaine des services généraux. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des crédits prévue pour l'acquisition de logiciels (Cf. SIGF et SIRH de 2019) de 1,5 M€, l'absence de crédits pour l'acquisition de terrain (-1,1 M€) et la réduction des prévisions de travaux en cours sur les bâtiments administratifs (-1,8 M€).

Les services généraux occupent le deuxième poste avec 11 % des crédits dédiés à l'acquisition de matériel, mobilier et à la construction ou l'entretien des bâtiments administratifs autres que les établissements culturels lesquels mobilisent 4 % des crédits. S'agissant des équipements nécessaires en matière de prévention des incendies, ils représentent 2 % des dépenses.

Le secteur de l'enseignement enregistre près de 9 % de ces dépenses qui sont destinées à la notamment construction, à l'entretien, à l'équipement des lycées et collèges. Ce secteur présente des prévisions de dépenses sous maîtrise d'ouvrage en baisse de 8,79 % par rapport au BP 2019 du fait de la fin d'opérations. Les dépenses pour les collèges et lycées s'élèvent ainsi au BP 2020 à 11,123 M€ et les dépenses pour les cités scolaires s'établissent à 2,255 M€.

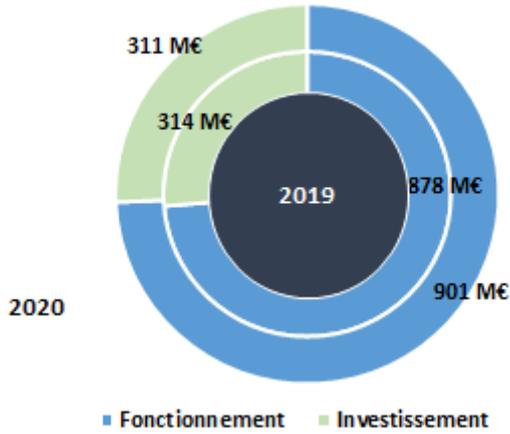
Le chapitre de l'environnement, avec 5,73 % des dépenses comptabilisent les travaux en matière d'hydraulique. Ces dépenses sont en augmentation de 1,51%.

Le secteur de la culture du patrimoine et du sport représente plus de 8 % des dépenses sous maîtrise d'ouvrage. Ces dépenses sont en augmentation de plus de 17 % et s'établissent à 7,957M€. Les dépenses portant sur les cinémas et salles de spectacles augmentent de 1 M€ et les dépenses pour le patrimoine de la collectivité de 0,557 M€ (total de 4,862 M€). Les dépenses pour les musées s'établissent à 1,316 M€.

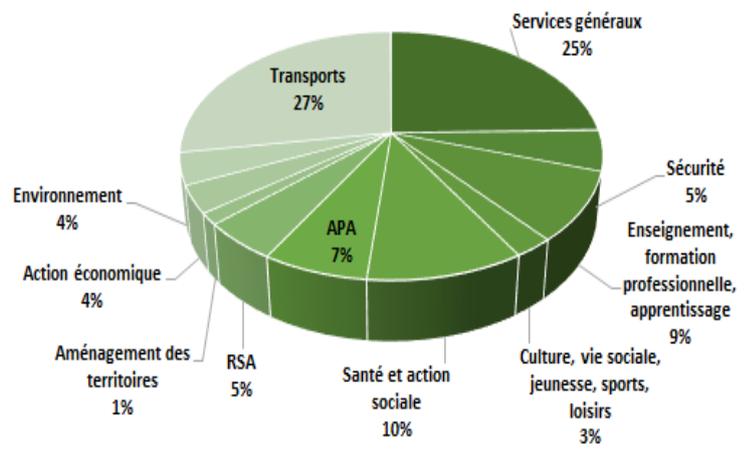
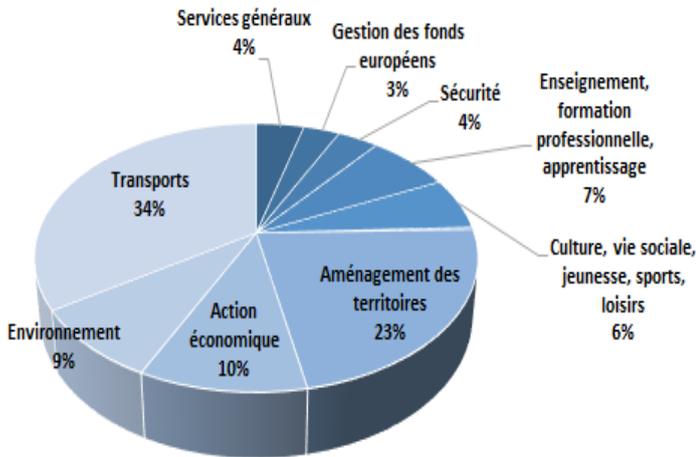
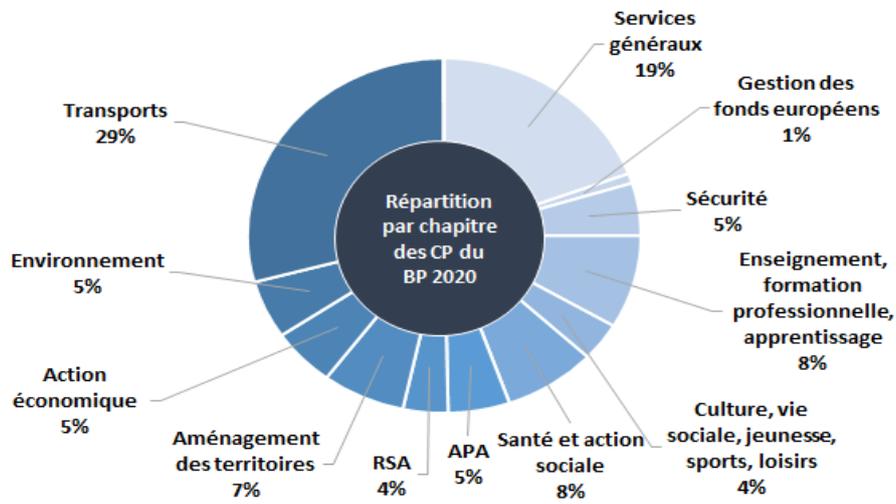
5-2. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel. La partie II du rapport détaille l'ensemble des politiques et leurs principales actions.

Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel			
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Services généraux	224 075 400,00	234 212 559,00	4,52%
Fonctionnement	207 477 400,00	221 244 639,00	6,64%
Investissement	16 598 000,00	12 967 920,00	-21,87%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Gestion des fonds européens	11 575 000,00	10 780 000,00	-6,87%
Fonctionnement	575 000,00	980 000,00	70,43%
Investissement	11 000 000,00	9 800 000,00	-10,91%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Sécurité	56 883 000,00	58 279 708,00	2,46%
Fonctionnement	45 833 000,00	47 180 457,00	2,94%
Investissement	11 050 000,00	11 099 251,00	0,45%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	102 989 000,00	102 749 600,00	-0,23%
Fonctionnement	79 587 000,00	80 464 400,00	1,10%
Investissement	23 402 000,00	22 285 200,00	-4,77%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	40 033 000,00	42 390 114,00	5,89%
Fonctionnement	21 990 000,00	22 866 344,00	3,99%
Investissement	18 043 000,00	19 523 770,00	8,21%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Santé et action sociale	91 223 980,00	92 315 691,00	1,20%
Fonctionnement	89 917 980,00	91 493 269,00	1,75%
Investissement	1 306 000,00	822 422,00	-37,03%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
APA	57 389 500,00	61 379 680,00	6,95%
Fonctionnement	57 389 500,00	61 379 680,00	6,95%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
RSA	45 123 500,00	44 862 980,00	-0,58%
Fonctionnement	45 123 500,00	44 862 980,00	-0,58%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Aménagement des territoires	75 163 000,00	82 843 866,00	10,22%
Fonctionnement	10 589 000,00	13 316 093,00	25,75%
Investissement	64 574 000,00	69 527 773,00	7,67%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Action économique	61 878 000,00	64 016 523,00	3,46%
Fonctionnement	30 428 000,00	31 859 953,00	4,71%
Investissement	31 450 000,00	32 156 570,00	2,25%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Environnement	74 641 159,00	64 093 328,00	-14,13%
Fonctionnement	37 819 159,00	37 028 419,00	-2,09%
Investissement	36 822 000,00	27 064 909,00	-26,50%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Transports	350 328 159,00	353 231 019,00	0,83%
Fonctionnement	250 377 159,00	247 157 579,00	-1,29%
Investissement	99 951 000,00	106 073 440,00	6,13%
	CP votés BP 2019	CP proposés BP 2020	Evol n-1
Fonctionnement des groupes d'élus	817 916,44	817 916,44	0,00%
Fonctionnement	817 916,44	817 916,44	0,00%
Dépenses totales (I et F)	1 192 120 614,44	1 211 972 984,44	1,67%
Total Fonctionnement	877 924 614,44	900 651 729,44	2,59%
Total Investissement	314 196 000,00	311 321 255,00	-0,91%



Stabilité de la part des dépenses réelles ventilées consacrée à l'investissement et au fonctionnement par rapport au BP 2019, avec respectivement **26 % et 74 %**.



5-2.1. Services généraux

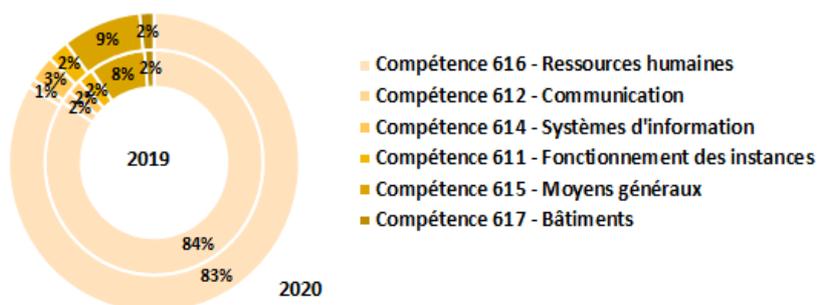
Les chiffres clés : 234,213 M€ de dépenses inscrites / représentant 19,32 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 24,56 % en section de fonctionnement et de 4,17 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 4,52 % par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Services généraux			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	176 396 000	184 692 597	4,70%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	172 672 000	182 664 780	5,79%
<i>Compétence 612 - Communication</i>	3 724 000	2 027 817	-45,55%
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 280 000	6 272 000	46,54%
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	4 280 000	6 272 000	46,54%
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	734 000	749 000	2,04%
<i>Compétence 613 - Finances</i>	734 000	749 000	2,04%
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration	4 850 400	5 251 000	8,26%
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	4 850 400	5 251 000	8,26%
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	19 980 000	22 679 342	13,51%
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	17 080 000	19 210 142	12,47%
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	2 900 000	3 469 200	19,63%
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	558 000	410 000	-26,52%
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	558 000	410 000	-26,52%
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	80 000	156 800	96,00%
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	80 000	156 800	96,00%
Politique VII.B La coopération territoriale	579 000	955 500	65,03%
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	579 000	955 500	65,03%
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	20 000	78 400	292,00%
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	20 000	78 400	292,00%
Dépenses totales	207 477 400	221 244 639	6,64%

La part la plus importante des crédits inscrits sur ce chapitre concerne les frais de personnel de la Collectivité, à savoir 83,48 %. Il est à noter que, par respect de la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

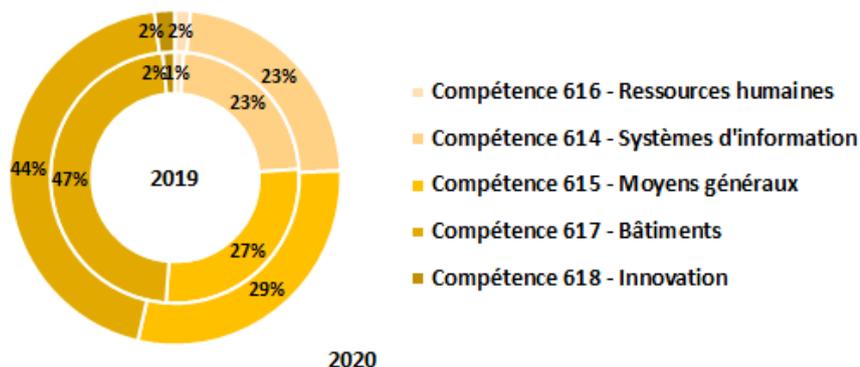
Sont également rattachés aux « services généraux », les frais de structure qui, avec un montant de 30,979 M€, représentent 14 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent les dépenses d'administration générale (19,210 M€), d'informatique (6,272 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (3,469 M€) ainsi que les frais de communication (2,028 M€).



En section d'investissement :

		CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Services généraux				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	190 000	196 000	3,16%
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	<i>190 000</i>	<i>196 000</i>	<i>3,16%</i>
Politique O.B	Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	3 759 000	2 940 000	-21,79%
	<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>3 759 000</i>	<i>2 940 000</i>	<i>-21,79%</i>
Politique O.D	Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	90 000	
	<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>		<i>90 000</i>	
Politique O.E	Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	12 289 000	9 487 120	-22,80%
	<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	<i>4 489 000</i>	<i>3 767 120</i>	<i>-16,08%</i>
	<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	<i>7 800 000</i>	<i>5 720 000</i>	<i>-26,67%</i>
Politique O.F	Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	260 000	254 800	-2,00%
	<i>Compétence 618 - Innovation</i>	<i>260 000</i>	<i>254 800</i>	<i>-2,00%</i>
Politique II.D	Le patrimoine	100 000	-	-100,00%
	<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	<i>100 000</i>	<i>-</i>	<i>-100,00%</i>
Dépenses totales		16 598 000	12 967 920	-21,87%

Les crédits inscrits au BP 2020 à hauteur de 12,968 M€ sont principalement destinés à l'achat de matériels techniques, de mobiliers, aux études et aux travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments administratifs (9,487 M€). L'informatique représente également un poste de dépense substantiel (2,940 M€).



5-2.2. Gestion des fonds européens

Les chiffres clés : 10,780 M€ de dépenses inscrites / représentant 1 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 3,15 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de -6,8 % par rapport au BP 2019.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la collectivité reçoit de l'Union Européenne en tant qu'autorité de gestion des fonds européens de la programmation 2014-2020 et qu'elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d'ouvrage cofinancées par des fonds européens apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	575 000	980 000	70,43%
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	<i>575 000</i>	<i>980 000</i>	<i>70,43%</i>
Dépenses totales	575 000	980 000	70,43%

Les dépenses inscrites en fonctionnement concernent soit des remboursements à des porteurs de projets sollicitant des subventions au titre du Fonds Social Européen, soit à des crédits d'assistance. Le FSE a pour objectifs de réduire les écarts de développement existants entre les régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.

En section d'investissement :

	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	11 000 000	9 800 000	-10,91%
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	<i>11 000 000</i>	<i>9 800 000</i>	<i>-10,91%</i>
Dépenses totales	11 000 000	9 800 000	-10,91%

Les dépenses inscrites sont destinées à financer les demandes de subvention au titre du Fonds européen de développement régional portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Ce fonds a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

5-2.3. Sécurité

Les chiffres clés : 58,280 M€ de dépenses inscrites / représentant **4,81 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,24 %** en section de fonctionnement et de **3,57 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **2,46 %** par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	45 833 000	47 180 457	2,94%
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>45 833 000</i>	<i>47 180 457</i>	<i>2,94%</i>
Dépenses totales	45 833 000	47 180 457	2,94%

Les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti représentent le poste de dépenses principales de ce chapitre, à savoir 94 %. La subvention au Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité ».

En section d'investissement :

	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 050 000	11 099 251	0,45%
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>11 050 000</i>	<i>11 099 251</i>	<i>0,45%</i>
Dépenses totales	11 050 000	11 099 251	0,45%

Les crédits inscrits, à hauteur de 11,099 M€, sont destinés à participer aux investissements des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ainsi qu'à l'acquisition de matériels et d'outillages techniques nécessaires aux forestiers sapeurs dans l'exercice de leurs missions.

5-2.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les chiffres clés : 102,749 M€ de dépenses inscrites / représentant **8,48 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **8,93 %** en section de fonctionnement et de **7,16 %** en section d'investissement / des dépenses **stables** par rapport au BP 2019 (-0,23 %).

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	20 481 000	22 615 000	10,42%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	20 481 000	22 615 000	10,42%
Politique II.A L'enseignement et la formation	57 456 000	56 232 400	-2,13%
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	18 933 000	21 768 740	14,98%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	8 950 000	9 310 000	4,02%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	29 000 000	24 010 000	-17,21%
Compétence 461 - Orientations	573 000	1 143 660	99,59%
Politique II.B La Langue corse	1 650 000	1 617 000	-2,00%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	1 650 000	1 617 000	-2,00%
Dépenses totales	79 587 000	80 464 400	1,10%

La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement secondaire (près de 40 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées.

Les deux autres postes de dépense les plus significatifs sont constitués par la formation professionnelle (30 %), dont l'essentiel des crédits est consacré au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (financement AFPA et marchés publics), et par l'enseignement supérieur (27 %), avec notamment les aides versées à l'Université de Corse au travers de la convention tripartite « Collectivité de Corse – Etat – Université de Corse ».



En section d'investissement :

		CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage				
Politique II.A	L'enseignement et la formation	22 922 000	21 736 400	-5,17%
	Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	6 787 000	7 252 000	6,85%
	Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	15 400 000	14 337 400	-6,90%
	Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	500 000	-	-100,00%
	Compétence 461 - Orientations	235 000	147 000	-37,45%
Politique II.B	La Langue corse	480 000	548 800	14,33%
	Compétence 431 - Langue corse	480 000	548 800	14,33%
Dépenses totales		23 402 000	22 285 200	-4,77%

La part la plus importante des crédits budgétés, soit 64 %, est réservée à l'enseignement secondaire. Ainsi, 14,337 M€ sont destinés au financement des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mises aux normes des cuisines scolaires, et d'équipements sportifs des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence « enseignement supérieur » s'élève à 7,252 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).



5-2.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Les chiffres clés : 42,390 M€ de dépenses inscrites / représentant 3,50 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 2,54 % en section de fonctionnement et de 6,27 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 5,89 % par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
Politique II.B La Langue corse	410 000	441 000	7,56%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	410 000	441 000	7,56%
Politique II.C La culture	10 632 000	11 493 443	8,10%
<i>Compétence 442 - Culture</i>	9 500 000	10 094 002	6,25%
<i>Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC</i>	1 132 000	1 399 441	23,63%
Politique II.D Le patrimoine	2 334 000	2 254 000	-3,43%
<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	2 334 000	2 254 000	-3,43%
Politique II.E Le sport et la jeunesse	8 614 000	8 677 901	0,74%
<i>Compétence 451 - Sports</i>	7 711 000	7 795 901	1,10%
<i>Compétence 452 - Jeunesse</i>	903 000	882 000	-2,33%
Dépenses totales	21 990 000	22 866 344	3,99%

La moitié des crédits inscrits sur ce chapitre est destinée à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de 4 axes majeurs : ingrandà incù a cultura, sviluppà a creazione, fà vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, intreprende ind'è a cultura.

Les crédits destinés à la mise en œuvre des actions en matière de sport et jeunesse représentent un volume de 8,678 M€, soit 38 % du chapitre. Ils sont indispensables au soutien des ligues, clubs et comités sportifs. Ils permettent de financer le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse, l'organisation de manifestations sportives et contribuent à aider les sportifs de haut niveau. Enfin, ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse.

Les enveloppes consacrées aux actions en faveur du patrimoine et de la Langue corse représentent une part respective de 9,86 % et 2 %.



En section d'investissement :

		CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				
Politique II.C	La culture	7 278 000	8 198 386	12,65%
	Compétence 442 - Culture	5 000 000	5 520 800	10,42%
	Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	2 278 000	2 677 586	17,54%
Politique II.D	Le patrimoine	5 965 000	7 119 063	19,35%
	Compétence 441 - Patrimoine	5 965 000	7 119 063	19,35%
Politique II.E	Le sport et la jeunesse	4 800 000	4 206 321	-12,37%
	Compétence 451 - Sports	4 800 000	4 118 689	-14,19%
	Compétence 452 - Jeunesse	-	87 632	
Dépenses totales		18 043 000	19 523 770	8,21%

Les crédits inscrits au BP 2020 à hauteur de 19,524 M€ sont répartis de la façon suivante :

- culture 41,99 %, essentiellement des subventions d'équipement versées à des tiers,
- patrimoine 36,46 %, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- sport et jeunesse 21,54 %, notamment en vue de soutenir la réalisation d'équipements structurants portée par les communes et structures intercommunales



5-2.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

Les chiffres clés : 92,316 M€ de dépenses inscrites / représentant 7,62 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 10,16 % en section de fonctionnement / une évolution des dépenses de 1,20 % par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Santé et action sociale				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	51 000	6 468 200	12582,75%
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	51 000	6 468 200	12582,75%
Politique I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	3 851 400	2 583 369	-32,92%
	<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	2 110 400	1 038 369	-50,80%
	<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	1 741 000	1 545 000	-11,26%
Politique I.B	L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	62 439 000	62 945 000	0,81%
	<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	21 077 000	20 694 000	-1,82%
	<i>Compétence 514 - Personnes handicapées</i>	41 362 000	42 251 000	2,15%
Politique I.C	La protection de l'enfance et de la famille	20 505 000	15 885 000	-22,53%
	<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	20 505 000	15 885 000	-22,53%
Politique I.D	Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	3 071 580	3 611 700	17,58%
	<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	3 071 580	3 611 700	17,58%
Dépenses totales		89 917 980	91 493 269	1,75%

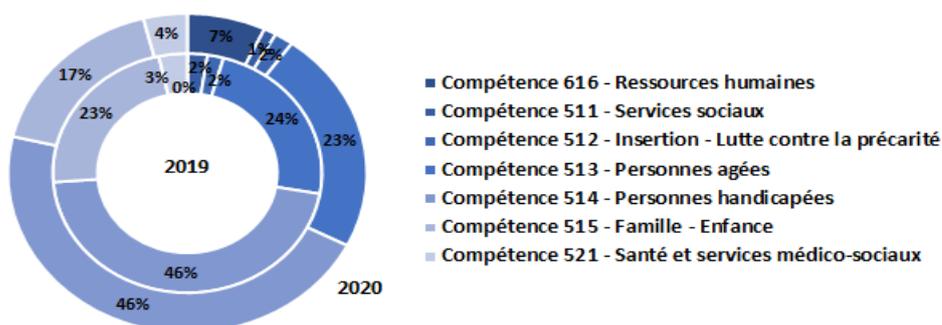
Sur ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 91,493 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- les personnes en situation de handicap (46,18 %) : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- l'enfance (24,43 %) : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financière ;
- les personnes âgées (22,62 %).

Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse sont imputées sur ce chapitre ventilé.

En 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les aides versées des frais de personnel. Ainsi, il n'y a pas de baisse de crédits au titre de la compétence « Famille, enfance » mais une nouvelle ventilation des dépenses de personnel. En effet en 2019, les 20,505 M€ étaient répartis ainsi :

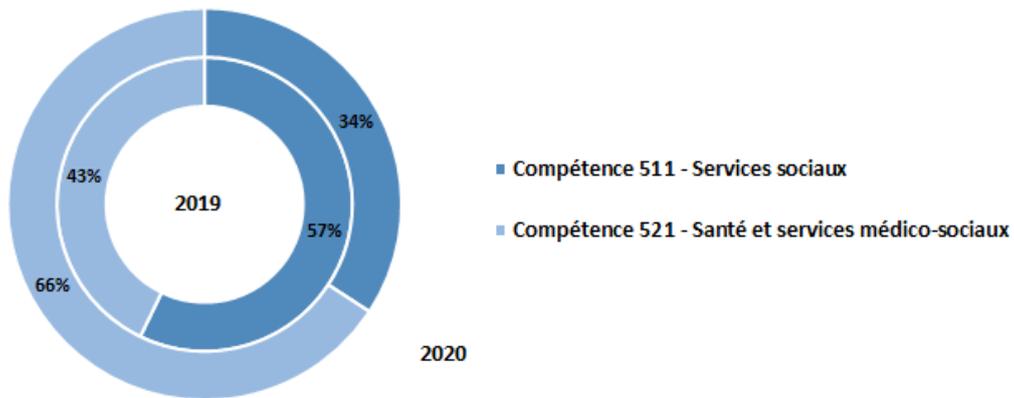
- 5,730 M€ de dépenses de personnel ;
- 14,775 M€ d'aides à l'enfance et à la famille.



En section d'investissement :

		CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Santé et action sociale				
Politique I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	747 000	281 422	-62,33%
	<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	<i>747 000</i>	<i>281 422</i>	<i>-62,33%</i>
Politique I.D	Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	559 000	541 000	-3,22%
	<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	<i>559 000</i>	<i>541 000</i>	<i>-3,22%</i>
Dépenses totales		1 306 000	822 422	-37,03%

Les crédits d'investissement, inscrits à hauteur de 0,822 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.



5-2.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Les chiffres clés : 61,380 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,06 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 6,82 % en section de fonctionnement / une évolution des dépenses de 6,95 % par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
APA				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	-	7 560 680	
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>		7 560 680	
Politique I.B	L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	57 389 500	53 819 000	-6,22%
	<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	57 389 500	53 819 000	-6,22%
Dépenses totales		57 389 500	61 379 680	6,95%

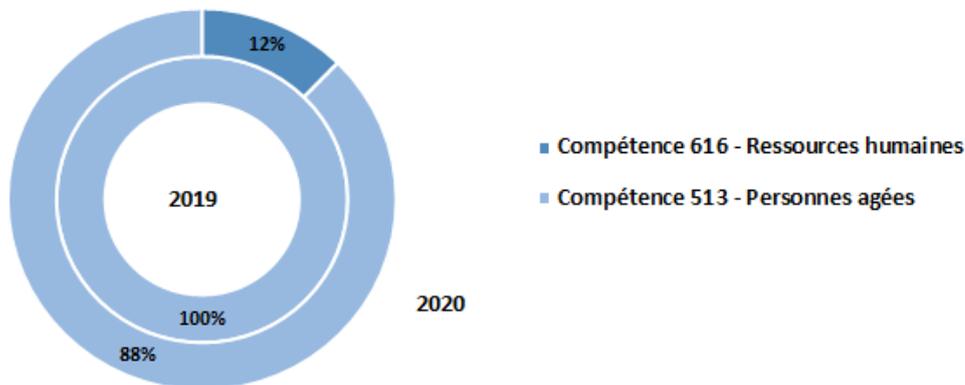
Est financée sur ce chapitre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Cette allocation peut servir à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel est hébergé le bénéficiaire.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont imputées sur ce chapitre ventilé.

En 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel. Ainsi, il n'y a pas de baisse de la compétence « Personnes âgées » mais une nouvelle ventilation des dépenses de personnel.

En effet en 2019, les 57,390 M€ étaient répartis ainsi :

- 6,750 M€ de dépenses de personnel ;
- 50,640 M€ d'Allocation Personnalisée d'Autonomie.



5-2.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les chiffres clés : 44,863 M€ de dépenses inscrites / représentant 3,70% des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,98 % en section de fonctionnement / une diminution des dépenses de – de 1% par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

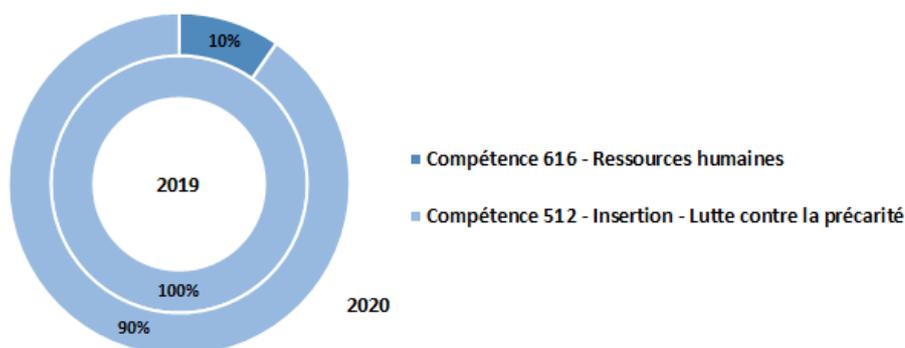
	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
RSA			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	-	4 331 980	
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>		4 331 980	
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	45 123 500	40 531 000	-10,18%
<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	45 123 500	40 531 000	-10,18%
Dépenses totales	45 123 500	44 862 980	-0,58%

Les dépenses rattachées à ce chapitre sont les prestations légales d'aide sociale, avec la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. En 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.

Ainsi, il n'y a pas de baisse significative de la compétence « Insertion – lutte contre la précarité » mais une nouvelle ventilation des dépenses de personnel. En effet en 2019, les 45,124 M€ étaient répartis ainsi :

- 4,200 M€ de dépenses de personnel ;
- 40,923 M€ d'Allocation Personnalisée d'Autonomie.



5-2.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : 82,844 M€ de dépenses inscrites / représentant **6,84 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **1,48 %** en section de fonctionnement et de **22,33 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **10,22 %** par rapport au BP 2019 qui doit être corrigée pour s'établir à **4,37%** (Cf. explication en section d'investissement).

En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	27 000	86 000	218,52%
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	27 000	86 000	218,52%
Politique II.B La Langue corse	500 000	514 726	2,95%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	500 000	514 726	2,95%
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	1 678 000	1 920 603	14,46%
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	1 678 000	1 920 603	14,46%
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	2 008 000	3 691 064	83,82%
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	2 008 000	3 691 064	83,82%
Politique IV.C L'habitat	1 362 000	1 415 700	3,94%
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	182 000	247 500	35,99%
<i>Compétence 316 - Logement</i>	1 180 000	1 168 200	
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	4 675 000	5 383 000	15,14%
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	4 675 000	5 383 000	15,14%
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	339 000	305 000	-10,03%
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	339 000	305 000	-10,03%
Dépenses totales	10 589 000	13 316 093	25,75%

Les crédits budgétés en section de fonctionnement au chapitre « Aménagement du territoire et habitat » s'établissent à 13,316 M€, en hausse de 25,75 % par rapport au BP 2019. Cette augmentation s'explique pour partie par le changement de comptabilisation des allègements d'emprunt, imposé par l'instruction comptable M 57. En effet, jusqu'alors seuls les intérêts remboursés par la CdC étaient imputés en section de fonctionnement. Or, à partir de 2020, les dépenses afférentes au remboursement du capital et des intérêts sont rattachées à cette section.

Au BP 2020, la charge relative au remboursement du capital de ces intérêts est de 2,080 M€.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- Urbanisme 40,42 % : compétence exercée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse. Les crédits budgétés sont nécessaires au versement de la dotation de fonctionnement de l'Agence ;
- Aides aux communes et groupements 27,72 % : il s'agit principalement des allègements d'emprunt qui connaissent une augmentation de 2,080 M€ du fait d'une modification de la nomenclature M57 qui impose leur comptabilisation en section de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Développement rural et territorial 14,42 % : sont ainsi prévues la participation versée au Syndicat de l'Energie du Pumonti, et les aides aux milieux associatifs œuvrant en faveur des territoires ;
- Logement 8,77 % : les crédits sont prioritairement destinés au reversement d'une part de la taxe d'aménagement aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ayant vocation à fusionner.
- Langue corse 3,87 % : les inscriptions budgétaires doivent permettre de mettre en œuvre et de soutenir les actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.



En section d'investissement :

	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	447 000	471 380	5,45%
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	447 000	471 380	5,45%
Politique II.B La Langue corse	200 000	269 276	34,64%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	200 000	269 276	34,64%
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	4 554 000	3 490 271	-23,36%
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	4 554 000	3 490 271	-23,36%
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	33 746 000	34 872 446	3,34%
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	33 746 000	34 872 446	3,34%
Politique IV.C L'habitat	8 212 000	7 840 000	-4,53%
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	8 212 000	7 840 000	-4,53%
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	278 000	274 400	-1,29%
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	278 000	274 400	-1,29%
Politique IV.F La politique foncière	1 500 000	7 840 000	422,67%
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	1 500 000	7 840 000	422,67%
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	15 637 000	14 470 000	-7,46%
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	15 637 000	14 470 000	-7,46%
Dépenses totales	64 574 000	69 527 773	7,67%

Les crédits budgétés s'établissent à 69,528 M€, en hausse de 7,67 % par rapport au BP 2019.

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre concernent principalement :

- le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (près de 34,9 M€) ;
- les opérations consacrées aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires (14,470 M€) ;
- la politique conduite en faveur de l'habitat et du logement (7,8 M€) ;
- la politique foncière conduite par l'Office Foncier de la Corse (7,8 M€) ;
- le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (3,490 M€).



5-2.10. Action économique

Les chiffres clés : 64,017 M€ de dépenses inscrites / représentant **5,28 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **3,54 %** en section de fonctionnement et de **10,33 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **3,46 %** par rapport au BP 2019.

En section de fonctionnement :

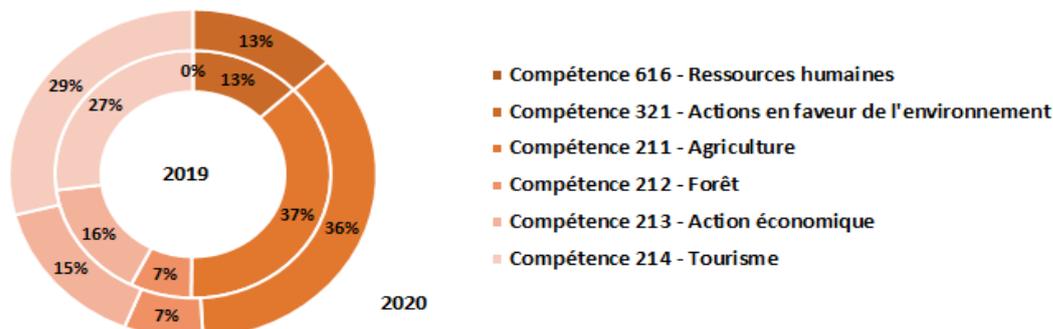
	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Action économique			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	10 000		-100,00%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	10 000		-100,00%
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	3 955 000	4 166 303	5,34%
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	3 955 000	4 166 303	5,34%
Politique VI.A Le développement agricole et rural	13 514 000	13 707 650	1,43%
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	11 314 000	11 480 150	1,47%
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	2 200 000	2 227 500	1,25%
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	4 719 000	4 756 000	0,78%
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	4 719 000	4 756 000	0,78%
Politique VI.C Le développement touristique	8 230 000	9 230 000	12,15%
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	8 230 000	9 230 000	
Dépenses totales	30 428 000	31 859 953	4,71%

Les trois quarts des crédits prévus sur ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la collectivité que sont l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse. Ces dotations sont destinées à donner les moyens financiers à ces structures pour mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée.

Elles sont réparties comme suit :

- ADEC : 4,756 M€ ;
- ODARC : 9,713 M€ dont 9,163 M€ de dotation de fonctionnement propre ;
- ATC : 9,230 M€ dont 5,350 M€ de dotation de fonctionnement propre (une dotation exceptionnelle de 1 M€ est proposée en fonctionnement pour doper la politique touristique menée par l'ATC).

Sont également budgétées sur ce chapitre les subventions d'équilibre des budgets annexes des Laboratoires d'analyse (4,166 M€), la contribution versée au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (1,767 M€), le versement à l'Office National des Forêts des frais de garderie et de contribution au maintien du régime forestier.



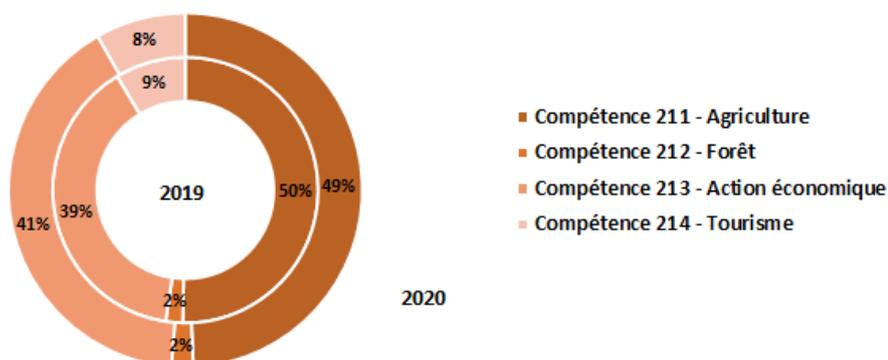
En section d'investissement :

	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Action économique			
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	50 000	78 400	56,80%
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>50 000</i>	<i>78 400</i>	<i>56,80%</i>
Politique VI.A Le développement agricole et rural	16 450 000	16 447 170	-0,02%
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	<i>15 800 000</i>	<i>15 810 170</i>	<i>0,06%</i>
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	<i>650 000</i>	<i>637 000</i>	<i>-2,00%</i>
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	12 250 000	12 985 000	6,00%
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	<i>12 250 000</i>	<i>12 985 000</i>	<i>6,00%</i>
Politique VI.C Le développement touristique	2 700 000	2 646 000	-2,00%
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>2 700 000</i>	<i>2 646 000</i>	<i>-2,00%</i>
Dépenses totales	31 450 000	32 156 570	2,25%

En matière d'investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée, en quasi-totalité, aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 12,985 M€ ;
- Agriculture : 15,810 M€ (dont ODARC : 15,010 M€);
- ATC : 2,646 M€.



5-2.11. Environnement

Les chiffres clés : 64,093 M€ de dépenses inscrites / représentant **5,29 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,11 %** en section de fonctionnement et de **8,69 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **-14,13 %** par rapport au BP 2019 qui doit être corrigée pour s'établir à **7,62 %** (Cf. explication en section d'investissement).

En section de fonctionnement :

		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Environnement				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale		5 755 440	
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>		5 755 440	
Politique III.A	La politique de l'eau	7 919 000	8 100 000	2,29%
	<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	7 919 000	8 100 000	2,29%
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	29 595 000	22 862 979	-22,75%
	<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	28 750 000	22 088 796	-23,17%
	<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	845 000	774 183	-8,38%
Politique III.C	L'énergie	305 000	310 000	1,64%
	<i>Compétence 331 - Energie</i>	305 000	310 000	1,64%
Dépenses totales		37 819 000	37 028 419	-2,09%

Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 37,028 M€.

Elles regroupent l'ensemble des actions conduites en matière d'environnement, dont le montant est prévu à hauteur de 22,862 M€. La mise en œuvre de ces dernières est confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse (14,9 M€ dont 12,9 M€ de dotation de fonctionnement propre.) Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence, la participation au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,500 M€) et les dépenses liées aux Espaces Naturels Sensibles.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction des ENS sont imputées sur ce chapitre ventilé.

En 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les actions conduites en matière préservation des sites, des paysages et des milieux naturels, des frais de personnel.

Ainsi, il n'y a pas de baisse de la compétence « Actions en faveur de l'environnement » mais une nouvelle ventilation des dépenses de personnel. En effet en 2019, ces dépenses de personnel s'établissaient à 6,045 M€.

Enfin, une partie des crédits portés à ce chapitre est destinée au fonctionnement de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (8,1 M€).



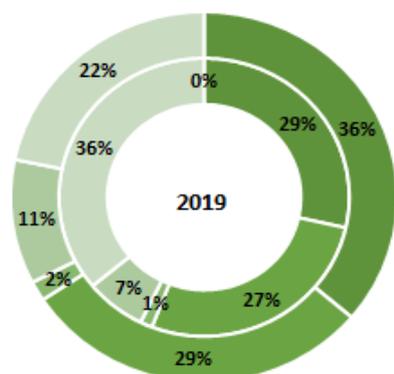
En section d'investissement :

		CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Environnement				
Politique O.E	Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	1 000		-100,00%
	<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	<i>1 000</i>		<i>-100,00%</i>
Politique III.A	La politique de l'eau	10 500 000	9 800 000	-6,67%
	<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>10 500 000</i>	<i>9 800 000</i>	<i>-6,67%</i>
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	10 571 000	8 444 909	-20,11%
	<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>10 072 000</i>	<i>7 979 897</i>	<i>-20,77%</i>
	<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	<i>499 000</i>	<i>465 012</i>	<i>-6,81%</i>
Politique III.C	L'énergie	2 490 000	2 940 000	18,07%
	<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>2 490 000</i>	<i>2 940 000</i>	<i>18,07%</i>
Politique IV.B	Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	13 260 000	5 880 000	-55,66%
	<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>13 260 000</i>	<i>5 880 000</i>	<i>-55,66%</i>
Dépenses totales		36 822 000	27 064 909	-26,50%

Les crédits budgétés en section d'investissement au chapitre « Environnement » s'établissent à 27,065 M€, en baisse de 26,50 % par rapport au BP 2019. Cette diminution s'explique pour partie par une erreur de prévision de dépenses portée au BP 2019, à hauteur de 4,860 M€. En effet, une part des crédits destinés aux aides aux communes, au travers de la dotation quinquennale, a été imputée à tort sur ce chapitre. Ainsi, le montant porté au BP 2019 aurait dû s'établir à 31,962 M€.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- les « actions en faveur de l'environnement » menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (4,165 M€) ;
- la politique de l'eau, dont les crédits dédiés sont constitués pour partie des subventions d'équipement versées à l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse et pour partie des dépenses relatives aux travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (9,8 M€) ;
- les aides allouées aux communes et intercommunalités en matière de politique de l'eau (5,880 M€) ;
- les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (3 M€) ;
- la politique de l'énergie dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (2,940 M€).



- Compétence 615 - Moyens généraux
- Compétence 131 - Maîtrise de l'eau
- Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement
- Compétence 322 - Protection de l'environnement
- Compétence 331 - Energie
- Compétence 314 - Aides aux communes et groupements

5-2.12. Transports

Les chiffres clés : 353,231 M€ de dépenses inscrites / représentant 29,15 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 27,44 % en section de fonctionnement et de 34,07 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de près de 1 % par rapport au BP 2019.

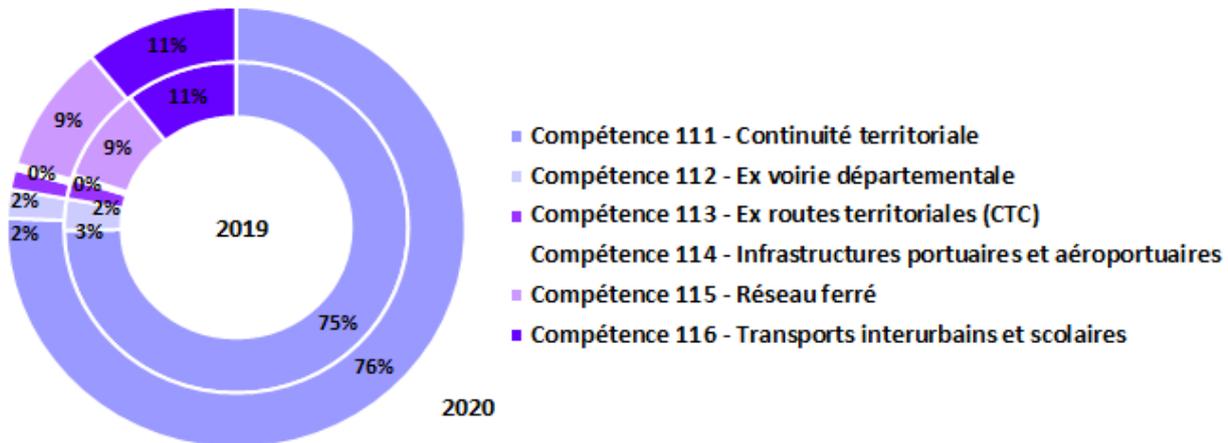
En section de fonctionnement :

	CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1
Transports			
Politique V.A La continuité territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	186 999 159	186 999 159	0,00%
Politique V.B Les infrastructures routières	12 678 000	8 842 760	-30,25%
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	7 728 000	5 229 260	-32,33%
<i>Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	4 950 000	3 613 500	-27,00%
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 070 000	1 033 560	-3,41%
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	1 070 000	1 033 560	-3,41%
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	23 100 000	23 364 000	1,14%
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	23 100 000	23 364 000	1,14%
Politique V.E Les transports urbains et scolaires	26 530 000	26 918 100	1,46%
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	26 530 000	26 918 100	1,46%
Dépenses totales	250 377 159	247 157 579	-1,29%

C'est sur ce chapitre qu'est budgétée la part la plus importante des crédits de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par le reversement de la Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse.

Les autres dépenses rattachées à la compétence « Transport » sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Infrastructures routières : 8,843 M€ ;
- Transport sur route : 26,918 M€ ;
- Transport ferroviaire : 23,364 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 1,034 M€.

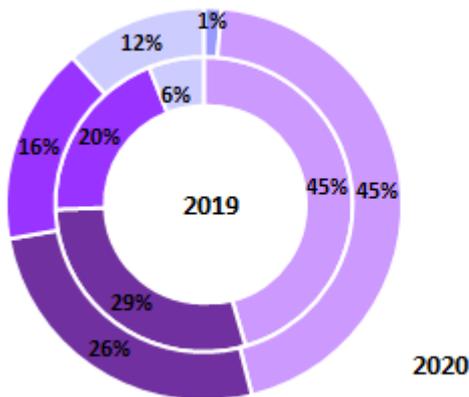


En section d'investissement :

	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Transports			
Politique V.A La continuité territoriale	-	1 500 000	
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>		1 500 000	
Politique V.B Les infrastructures routières	74 040 000	74 653 440	0,83%
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	45 240 000	47 153 440	4,23%
<i>Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	28 800 000	27 500 000	-4,51%
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	19 411 000	17 140 000	-11,70%
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	19 411 000	17 140 000	-11,70%
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	6 000 000	12 200 000	103,33%
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	6 000 000	12 200 000	103,33%
Politique V.E Les transports urbains et scolaires	500 000	580 000	16,00%
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	500 000	580 000	16,00%
Dépenses totales	99 951 000	106 073 440	6,13%

En section d'investissement, un tiers des dépenses réelles ventilées est rattaché au chapitre « Transports ». Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage dont les inscriptions sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Infrastructures routières : 74,653 M€ ;
- Transport ferroviaire : 12,200 M€ ;
- Infrastructures portuaires et aéroportuaires : 17,140 M€ ;
- Transport sur route : 0,580 M€ ;
- Continuité territoriale : prise de participation dans la SEMOP : 1,5 M€.



- **Compétence 111 - Continuité territoriale**
- **Compétence 112 - Ex voirie départementale**
- **Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)**
- **Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires**
- **Compétence 115 - Réseau ferré**

6 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), l'étalement des indemnités de remboursement anticipé ainsi que l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : 15 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recettes et en dépenses et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la Collectivité.

Ces prévisions portées au BP 2020 d'un montant de 15 M€ permettent d'avoir une image fidèle du patrimoine de la Collectivité, et d'optimiser ses recettes.

Ainsi, le compte de gestion précise que le débit du compte 203 s'établit à 73,090 M€ au 31/12/2019. Le solde de ce compte retraçant principalement les frais d'études réalisées par la Collectivité en investissement est élevé. Les services de la Collectivité ont donc pour mission de transférer ces frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ces frais sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires avec un titre au compte 203 et mandat sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925 deviennent alors éligibles au FCTVA (taux de 16.404 appliquées aux dépenses d'investissement soumis au FCTVA). Cette inscription de 15 M€ au chapitre 925 pourrait générer une recette de plus de 2 M€ de FCTVA en 2020.

Pour information, le montant des frais d'études et d'insertion transférés en 2019 est de 6,033 M€, soit un gain potentiel de FCTVA de près d'un million d'euros en 2020.

L'étalement des indemnités de remboursement anticipé (chapitre 926 et 946)

Les deux emprunts toxiques conclus par l'ex Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

- La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

- L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une double opération d'ordre budgétaire. La première a permis de neutraliser le montant des IRA par l'émission d'un titre de 119,3 M€ au compte 796 mais aussi de comptabiliser le montant de la charge à répartir par l'émission d'un titre du même montant au compte 4817. La seconde a pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans. Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

Autofinancement de l'exercice : 162,998 M€

Il est composé des opérations d'amortissement et des virements de section.

- Opérations d'amortissement : Chapitres 926 et 946 transferts entre les sections

Le BP 2020 prévoit une dotation d'amortissement de la section de fonctionnement de 162,261 M€ (compte 6811 chapitre 946). Les subventions d'investissement transférées au compte de résultat s'élèvent à 15,370 M€ (compte 777).

La charge nette s'élève ainsi à 146,891 M€, inférieure au résultat réel de fonctionnement prévisionnel de 162,998 M€.

Le BP 2020 propose néanmoins une neutralisation des charges d'amortissement d'un montant de 117,218 M€.

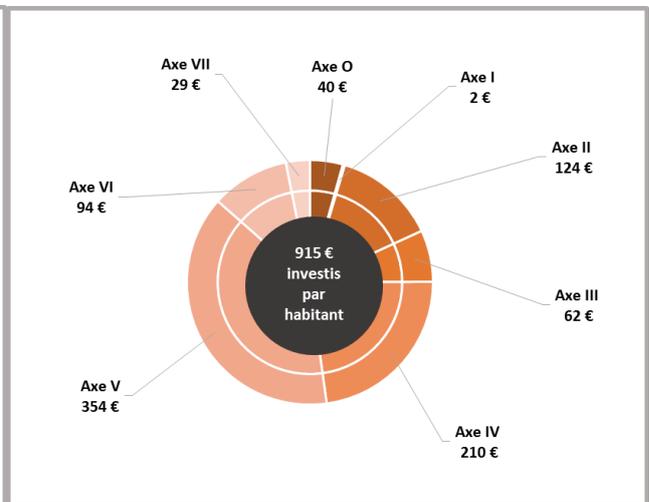
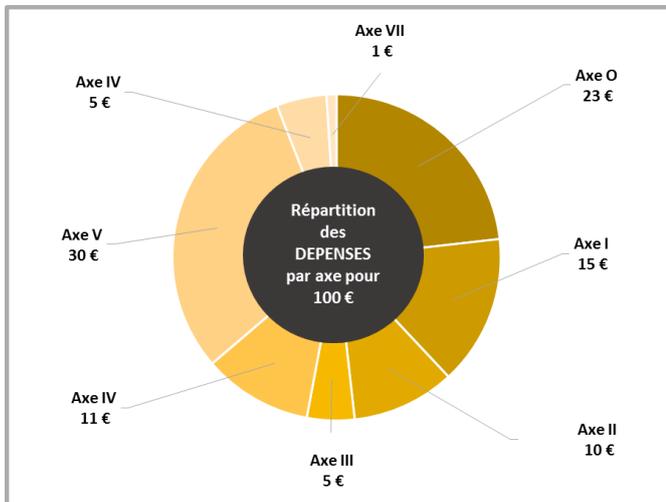
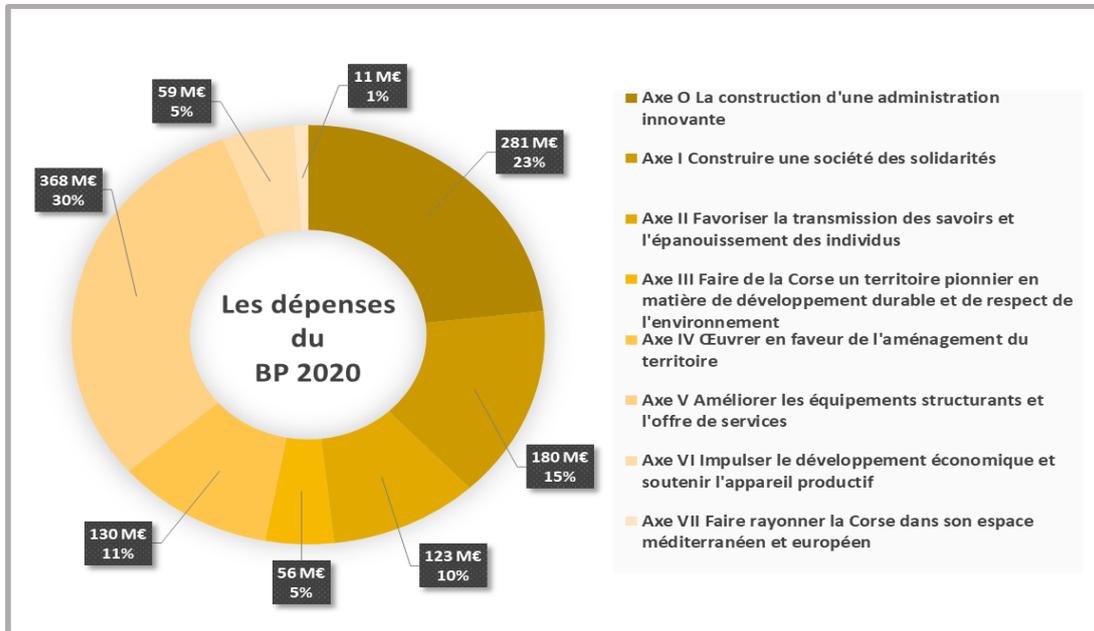
Ces opérations d'amortissement permettent de dégager un autofinancement de 29,672 M€.

- Virement de section (chapitre 950 et 951)

Les virements de section du présent BP 2020 s'élèvent à 124,804 M€. L'autofinancement dégagé en 2020 s'élève ainsi à 162,998 M€ contre 168,124 M€ en 2019, soit une baisse de plus de 3,14 %.

Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	17 115 000	13 439 300	36 305 162	267 689 155	53 420 162	281 128 455
Axe I Construire une société des solidarités	1 220 000	822 422	1 690 000	179 375 069	2 910 000	180 197 491
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	38 934 341	42 078 246	80 005 151	81 230 470	118 939 492	123 308 716
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 910 325	21 263 309	37 247 600	35 439 282	58 157 925	56 702 591
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	86 077 100	71 296 368	57 864 080	59 590 824	143 941 180	130 887 192
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	184 750 000	120 543 440	249 529 159	247 462 579	434 279 159	368 006 019
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	46 575 000	32 078 170	28 954 000	27 693 650	75 529 000	59 771 820
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	16 000 000	9 800 000	1 180 000	2 170 700	17 180 000	11 970 700
TOTAL	411 581 766	311 321 255	492 775 152	900 651 729	904 356 918	1 211 972 984



en euros						
	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe O - La construction d'une administration innovante et performante	17 115 000	13 439 300	36 305 162	267 689 155	53 420 162	281 128 455
P.O.A Structurer l'administration territoriale	380 000	196 000	3 719 240	231 423 897	4 099 240	231 619 897
C 612 - Communication	-	-	1 909 240	2 027 817	1 909 240	2 027 817
C 616 - Ressources humaines	380 000	196 000	1 810 000	229 396 080	2 190 000	229 592 080
P.O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	7 470 000	3 411 380	6 370 000	6 358 000	13 840 000	9 769 380
C 614 - Systèmes d'information	7 470 000	3 411 380	6 370 000	6 358 000	13 840 000	9 769 380
P.O.C Elaborer un budget dans un cadre harmonisé	1 000 000	-	1 390 000	749 000	2 390 000	749 000
C 613 - Finances	1 000 000	-	1 390 000	749 000	2 390 000	749 000
P.O.D Amorer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	90 000	90 000	1 019 600	6 068 916	1 109 600	6 158 916
C 611 - Fonctionnement des instances	90 000	90 000	1 019 600	6 068 916	1 109 600	6 158 916
P.O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	8 175 000	9 487 120	23 380 322	22 679 342	31 555 322	32 166 462
C 615 - Moyens généraux	4 100 000	3 767 120	22 880 322	19 210 142	26 980 322	22 977 262
C 617 - Bâtiments	4 075 000	5 720 000	500 000	3 469 200	4 575 000	9 189 200
P.O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	254 800	426 000	410 000	426 000	664 800
C 618 - Innovation	-	254 800	426 000	410 000	426 000	664 800
Axe I - Construire une société des solidarités	1 220 000	822 422	1 690 000	179 375 069	2 910 000	180 197 491
P.I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	281 422	-	43 114 369	-	43 395 791
C 511 - Services sociaux	-	-	-	1 038 369	-	1 038 369
C 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	281 422	-	42 076 000	-	42 357 422
P.I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	116 764 000	-	116 764 000
C 513 - Personnes âgées	-	-	-	74 513 000	-	74 513 000
C 514 - Personnes en situation de handicap	-	-	-	42 251 000	-	42 251 000
P.I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	15 885 000	-	15 885 000
C 515 - Famille - Enfance	-	-	-	15 885 000	-	15 885 000
P.I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 220 000	541 000	1 690 000	3 611 700	2 910 000	4 152 700
C 521 - Santé et services médico-sociaux	1 220 000	541 000	1 690 000	3 611 700	2 910 000	4 152 700
Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	38 934 341	42 078 246	80 005 151	81 230 470	118 939 492	123 308 716
P.II.A L'enseignement et la formation	15 320 000	21 736 400	54 265 000	56 232 400	69 585 000	77 968 800
C 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	3 450 000	7 252 000	18 045 000	21 768 740	21 495 000	29 020 740
C 412 - Enseignement primaire et secondaire	10 750 000	14 337 400	9 420 000	9 310 000	20 170 000	23 647 400
C 421 - Formation professionnelle et apprentissage	900 000	-	25 700 000	24 010 000	26 600 000	24 010 000
C 461 - Orientations	220 000	147 000	1 100 000	1 143 660	1 320 000	1 290 660
P.II.B La langue corse	1 100 000	818 076	4 600 000	2 572 726	5 700 000	3 390 802
C 431 - Langue corse	1 100 000	818 076	4 600 000	2 572 726	5 700 000	3 390 802
P.II.C La culture	11 534 341	8 198 386	11 860 151	11 493 443	23 394 492	19 691 829
C 442 - Culture	9 600 000	5 520 800	10 020 171	10 094 002	19 620 171	15 614 802
C 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC	1 934 341	2 677 586	1 839 980	1 399 441	3 774 321	4 077 027
P.II.D Le patrimoine	5 680 000	7 119 063	7 250 000	2 254 000	6 405 000	9 373 063
C 441 - Patrimoine	5 680 000	7 119 063	7 250 000	2 254 000	6 405 000	9 373 063
P.II.E Le sport et la jeunesse	5 300 000	4 206 321	8 555 000	8 677 901	13 855 000	12 884 222
C 451 - Sports	5 150 000	4 118 689	7 955 000	7 995 901	13 105 000	11 914 590
C 452 - Jeunesse	150 000	87 632	600 000	882 000	750 000	969 632
Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 910 325	21 263 309	37 247 600	35 439 282	58 157 925	56 702 591
P.III.A La politique de l'eau	5 100 000	9 800 000	8 100 000	8 100 000	13 200 000	17 900 000
C 131 - Maîtrise de l'eau	5 100 000	9 800 000	8 100 000	8 100 000	13 200 000	17 900 000
P.III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 010 325	8 523 309	28 857 600	27 029 282	40 867 925	35 552 591
C 321 - Actions en faveur de l'environnement	11 235 825	8 058 297	28 150 600	26 255 099	39 386 425	34 313 396
C 322 - Protection de l'environnement	774 500	465 012	707 000	774 183	1 481 500	1 239 195
P.III.C L'énergie	3 800 000	2 940 000	290 000	310 000	4 090 000	3 250 000
C 331 - Energie	3 800 000	2 940 000	290 000	310 000	4 090 000	3 250 000

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	86 077 100	71 296 368	57 864 080	59 590 824	143 941 180	130 887 192
P IVA La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	8 290 500	3 490 271	2 650 000	1 920 603	10 940 500	5 410 874
<i>C 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>8 290 500</i>	<i>3 490 271</i>	<i>2 650 000</i>	<i>1 920 603</i>	<i>10 940 500</i>	<i>5 410 874</i>
P IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	48 500 000	40 752 446	460 000	3 691 064	48 960 000	44 443 510
<i>C 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>48 500 000</i>	<i>40 752 446</i>	<i>460 000</i>	<i>3 691 064</i>	<i>48 960 000</i>	<i>44 443 510</i>
P IV.C L'habitat	12 000 000	7 840 000	1 430 000	1 415 700	13 430 000	9 255 700
<i>C 315 - Habitat logement</i>	<i>12 000 000</i>	<i>7 840 000</i>	<i>1 430 000</i>	<i>1 415 700</i>	<i>13 430 000</i>	<i>9 255 700</i>
<i>C 316 - Logement</i>	-	-	<i>1 180 000</i>	<i>1 168 200</i>	<i>1 180 000</i>	<i>8 087 500</i>
P IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	9 056 600	11 099 251	48 487 080	47 180 457	57 543 680	58 279 708
<i>C 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>9 056 600</i>	<i>11 099 251</i>	<i>48 487 080</i>	<i>47 180 457</i>	<i>57 543 680</i>	<i>58 279 708</i>
P IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	230 000	274 400	4 837 000	5 383 000	5 067 000	5 657 400
<i>C 311 - Urbanisme</i>	<i>230 000</i>	<i>274 400</i>	<i>4 837 000</i>	<i>5 383 000</i>	<i>5 067 000</i>	<i>5 657 400</i>
P IV.F La politique foncière	8 000 000	7 840 000	-	-	8 000 000	7 840 000
<i>C 312 - Foncier</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>	-	-	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>
Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	184 750 000	120 543 440	249 529 159	247 462 579	434 279 159	368 006 019
P V.A La continuité territoriale	1 500 000	1 500 000	186 999 159	186 999 159	188 499 159	188 499 159
<i>C 111 - Continuité territoriale</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>188 499 159</i>	<i>188 499 159</i>
P V.B Les infrastructures routières	84 000 000	74 653 440	9 000 000	8 842 760	93 000 000	83 496 200
<i>C 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>49 000 000</i>	<i>47 153 440</i>	<i>5 350 000</i>	<i>5 229 260</i>	<i>54 350 000</i>	<i>52 382 700</i>
<i>C 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	<i>35 000 000</i>	<i>27 500 000</i>	<i>3 650 000</i>	<i>3 613 500</i>	<i>38 650 000</i>	<i>31 113 500</i>
P V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	36 100 000	17 140 000	920 000	1 033 560	37 020 000	18 173 560
<i>C 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>36 100 000</i>	<i>17 140 000</i>	<i>920 000</i>	<i>1 033 560</i>	<i>37 020 000</i>	<i>18 173 560</i>
P V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	57 500 000	12 200 000	23 600 000	23 364 000	81 100 000	35 564 000
<i>C 115 - Réseau ferré</i>	<i>57 500 000</i>	<i>12 200 000</i>	<i>23 600 000</i>	<i>23 364 000</i>	<i>81 100 000</i>	<i>35 564 000</i>
P V.E - Les transports urbains et scolaires	100 000	580 000	28 590 000	26 918 100	28 690 000	27 498 100
<i>C 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	<i>100 000</i>	<i>580 000</i>	<i>28 590 000</i>	<i>26 918 100</i>	<i>28 690 000</i>	<i>27 498 100</i>
P V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 550 000	14 470 000	420 000	305 000	5 970 000	14 775 000
<i>C 121 - Réseau THD</i>	<i>5 550 000</i>	<i>14 470 000</i>	<i>420 000</i>	<i>305 000</i>	<i>5 970 000</i>	<i>14 775 000</i>
Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	46 575 000	32 078 170	28 954 000	27 693 650	75 529 000	59 771 820
P VIA Le développement agricole et rural	21 275 000	16 447 170	13 748 000	13 707 650	35 023 000	30 154 820
<i>C 211 - Agriculture</i>	<i>20 525 000</i>	<i>15 810 170</i>	<i>11 498 000</i>	<i>11 480 150</i>	<i>32 023 000</i>	<i>27 290 320</i>
<i>C 212 - Forêt</i>	<i>750 000</i>	<i>637 000</i>	<i>2 250 000</i>	<i>2 227 500</i>	<i>3 000 000</i>	<i>2 864 500</i>
P VIB Le soutien aux entreprises	21 300 000	12 985 000	5 056 000	4 756 000	26 356 000	17 741 000
<i>C 213 - Action économique</i>	<i>21 300 000</i>	<i>12 985 000</i>	<i>5 056 000</i>	<i>4 756 000</i>	<i>26 356 000</i>	<i>17 741 000</i>
P VIC Le développement touristique	4 000 000	2 646 000	10 150 000	9 230 000	14 150 000	11 876 000
<i>C 214 - Tourisme</i>	<i>4 000 000</i>	<i>2 646 000</i>	<i>10 150 000</i>	<i>9 230 000</i>	<i>14 150 000</i>	<i>11 876 000</i>
Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	16 000 000	9 800 000	1 180 000	2 170 700	17 180 000	11 970 700
P VIIA La programmation et la gestion des fonds européens	16 000 000	9 800 000	745 000	1 136 800	16 745 000	10 936 800
<i>C 231 - Fonds européens</i>	-	-	<i>45 000</i>	<i>156 800</i>	<i>45 000</i>	<i>156 800</i>
<i>C 232 - Subvention globale</i>	<i>16 000 000</i>	<i>9 800 000</i>	<i>700 000</i>	<i>980 000</i>	<i>16 700 000</i>	<i>10 780 000</i>
P VIIB La coopération territoriale	-	-	355 000	955 500	355 000	955 500
<i>C 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	<i>355 000</i>	<i>955 500</i>	<i>355 000</i>	<i>955 500</i>
P VIIC Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	80 000	78 400	80 000	78 400
<i>C 222 - Coopération internationale</i>	-	-	<i>80 000</i>	<i>78 400</i>	<i>80 000</i>	<i>78 400</i>
Total	411 581 766	311 321 255	492 775 152	900 651 729	904 356 918	1 211 972 984

Axe O – La construction d’une administration innovante et performante

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

267 689 155 €

→ Crédit de paiement d’investissement de :

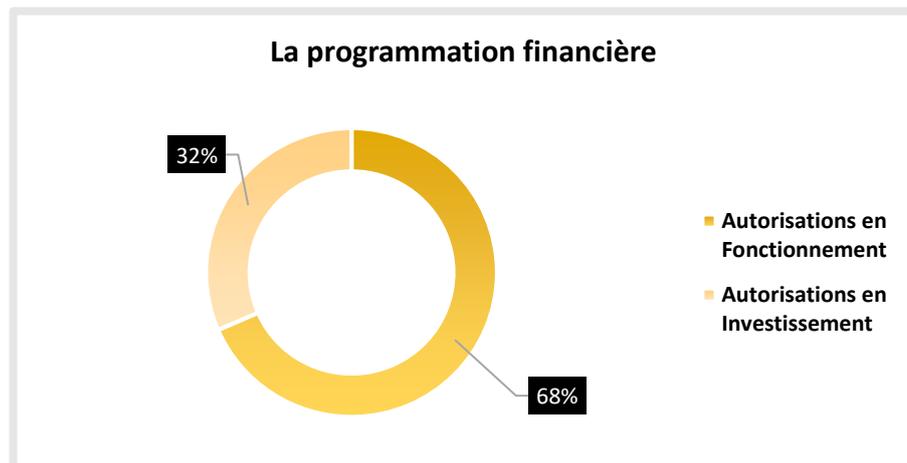
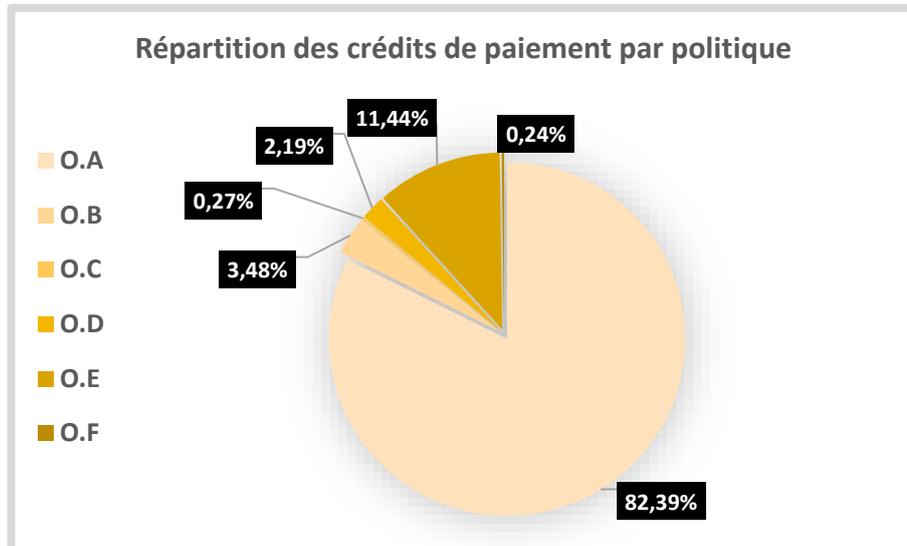
13 439 300 €

→ Autorisation d’engagement de :

36 305 162 €

→ Autorisation de programme de :

17 115 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
O.A Structurer l'administration territoriale	380 000	196 000	3 719 240	231 423 897
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	7 470 000	3 411 380	6 370 000	6 358 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	1 000 000	-	1 390 000	749 000
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	90 000	90 000	1 019 600	6 068 916
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	8 175 000	9 487 120	23 380 322	22 679 342
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	254 800	426 000	410 000
TOTAL	17 115 000	13 439 300	36 305 162	267 689 155

Politique O.A - Structurer l'administration territoriale**Les chiffres clés : 2 compétences / 9 programmes****0,380 M€ d'autorisations de programme / 0,196 M€ de crédits d'investissement****3,719 M€ d'autorisations d'engagement / 231 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	380 000	196 000	3 719 240	231 423 897	4 099 240	231 619 897

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 612 un montant de CP de 2,028 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,909 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 612 - Communication	-	-	1 909 240	2 027 817	1 909 240	2 027 817
Programme 6121 Communication	-	-	1 774 240	1 567 217	1 774 240	1 567 217
Programme 6122 Événementiel WRC	-	-	-	171 500	-	171 500
Programme 6123 Etudes transversales	-	-	-	245 000	-	245 000
Programme 6124 Protocole	-	-	135 000	44 100	135 000	44 100

➤ **Programme 6121 – Communication**

Les crédits inscrits au titre de la Communication institutionnelle devront permettre de promouvoir auprès du grand public les interventions de la Collectivité de Corse dans l'ensemble de ses secteurs de compétences et de valoriser l'image de l'institution et du territoire insulaire.

Les opérations de communication publique permettront, par la réalisation de campagnes de communication publique, l'organisation de manifestations dans les domaines de la communication digitale, la communication corporate, la communication événementielle et les relations presse, de valoriser l'ensemble des politiques publiques, dispositifs mis en œuvre par la Collectivité de Corse, notamment pour l'année 2020 dans les domaines de la politique sanitaire et sociale, de la promotion de la langue corse, de l'aménagement numérique, de la jeunesse, de l'éducation et formation. Elles permettront également de poursuivre la mise en œuvre de l'identité visuelle de l'institution, ainsi que les marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques, les clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2020/2021.

➤ **Programme 6122 – Événementiel WRC**

En application de la convention n°19 DJS 02 du 04/02/2019 engageant contractuellement la Collectivité de Corse et la Fédération Française du Sport Automobile, il convient d'inscrire au BP 2020 la somme de 175 000 € en crédits de paiement.

Ce montant permettra, dès production des justificatifs mentionnés au titre des modalités de versement (courant de l'été 2020), de procéder au règlement du solde (25 %) de la subvention affectée (700 000 €) au titre de l'organisation de la 62^{ème} édition du WRC (Word Rally Championship) organisée en Corse du 29 au 31 mars 2019.

➤ **Programme 6123 – Etudes transversales**

En application de l'article 46 de la loi PACTE, un groupement de commandes a été créé pour permettre le lancement d'une étude sur le transfert de la tutelle des Chambres de Commerce et d'Industrie ainsi que des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Corse depuis l'Etat vers la Collectivité de Corse. Une AE de 250 000 € a été ouverte au BS 2019 de la Collectivité de Corse pour permettre de lancer l'appel d'offres. Les crédits de 245 000 € inscrits dans le présent projet de budget en section de fonctionnement permettront de couvrir les dépenses afférentes.

Une recette de 165 000 € viendra couvrir ces dépenses, recette se répartissant de la façon suivante : 85 000 € au titre du PEI (part Etat de l'étude) et 80 000 € (part CCI et CMA).

➤ Programme 6124 – Protocole

Les crédits inscrits au titre de ce programme permettront de :

- Equiper en matériel de transmission le service protocole ;
- Acquisition de cadeaux prestigieux et objets promotionnels ;
- Acquisition de petits matériels protocolaires ;
- Organisation de certaines manifestations.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 616 un montant de CP de 230 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2,190 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	380 000	196 000	1 810 000	229 396 080	2 190 000	229 592 080
<i>Programme 6161 Salaires</i>	-	-	-	217 089 700	-	217 089 700
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	260 000	68 600	610 000	674 000	870 000	742 600
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>	-	-	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>	-	-	700 000	899 500	700 000	899 500
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>	120 000	127 400	-	10 232 880	120 000	10 360 280

➤ Programme 6161 – Salaires

La direction de la gestion statutaire est en charge des deux projets structurants que sont la réforme du régime indemnitaire et du temps de travail des agents de la CDC.

Elle doit assurer parallèlement et quotidiennement les missions inhérentes à la gestion des carrières des agents. Cela comprend la phase de recrutement, le déroulé de carrière ainsi que l'instruction des départs à la retraite. Par ailleurs, cette direction a en charge le dispositif de rémunération comprenant les éléments de rémunération indiciaire et indemnitaire.

L'année 2020 sera marquée par les évolutions suivantes :

Par délibération n° 2019-270 du 26 juillet 2019, le régime indemnitaire des agents de la Collectivité de Corse a été instauré. A compter du 1^{er} janvier 2020, le déploiement de ce dernier impactera sensiblement l'évolution de la masse salariale. En effet, selon les projections maximalistes, le coût annuel de ce dispositif s'évalue à environ 6 000 000 €.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2020 et de façon transitoire, les ponctions du régime indemnitaire en cas d'absence physique des agents ont été évalué à 600 000 €. A ce jour, le pôle RH travaille sur une étude complémentaire afin de préciser cette estimation. Les premiers résultats, qui sont à confirmer, indiquent une tendance annuelle de 900 000 €.

En outre, par délibération n°2019-38 du 21 février 2019, le temps de travail des directeurs de premier niveau d'encadrement a été adopté. Ainsi, ces derniers ont la possibilité de bénéficier de trois journées de récupération trimestrielle dès lors qu'ils auront dépassé de 24 heures leur cycle horaire trimestriel en vigueur. Celles-ci pourront être récupérer en temps de repos ou bien être versées sur leur compte épargne temps pour in fine être potentiellement monétisées. Ce nouveau dispositif a été budgétisé à hauteur de 80 000 €. Il est à noter que des dispositions similaires s'appliqueront à l'ensemble des agents, impactant ainsi le budget 2021.

Les décisions ayant suivi la CAP d'avancement et de promotion qui s'est tenue fin 2019 se traduisent par un impact de 800 000 €. Au titre de l'année 2020, il est envisagé d'organiser deux CAP dont une d'avancement intermédiaire. Cette dernière aurait un coût financier sur l'année 2020 de 450 000 € car elle produirait des effets à compter de juin 2020. Ces mêmes coûts seront reportés en 2021. La CAP d'avancement et de promotion de fin d'année n'aura de conséquences financières qu'en 2021.

Enfin, concernant le Glissement Vieillesse Technicité lié à l'évolution indiciaire des agents, il est évalué à 2 000 000 €.

Un poste de dépense à hauteur de 400 000 € a été inscrit afin d'harmoniser les conditions de rémunération des assistants familiaux.

L'enveloppe de recrutement s'évalue quant à elle à 1 400 000 €. Un travail de recensement des besoins par DGA est en cours. La direction des parcours professionnels accompagnera les directions générales dans la construction de leur projet et travaillera sur le redéploiement des compétences internes. En effet, le recours au recrutement externe devra se limiter aux postes stratégiques, dont la spécificité du profil en termes de diplômes, de titres requis, de rareté de compétences, ou encore le nombre d'années d'expérience implique un recours à des compétences externes.

➤ **Programme 6162 – Médecine préventive sécurité au travail**

L'entité « médecine de prévention », est en cours de restructuration. En effet, à ce jour un médecin du travail a été recruté dans le Cismonte. Une seconde procédure de recrutement est en cours pour le Pumonti. Deux infirmières et une assistante médicale devraient renforcer cette équipe.

Les missions de l'entité seront développées et un travail en partenariat avec la qualité de vie au travail est d'ores et déjà entamé. En effet, ces équipes pluridisciplinaires veilleront à l'amélioration des conditions de travail.

Ce programme comprend aussi les dépenses afférentes à la politique de maintien dans l'emploi porté par la direction des parcours professionnels. Elle se décline selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Projet et politique handicap
- Axe 2 - Le recrutement et l'intégration des travailleurs en situation de handicap
- Axe 3 : Maintien dans l'emploi
- Axe 4 : Formation, communication et sensibilisation

Enfin, les dépenses relatives à l'absentéisme pour raison médicale sont également imputées sur ce programme. Ainsi, les marchés et conventions d'expertises et de contrôle médicaux, et les frais de prise en charge et de remboursement des agents sont inscrits sur le présent programme.

➤ **Programme 6163 – Œuvres sociales**

Le Comité des Œuvres Sociales, de la Collectivité de Corse (C.O.S.C.D.C.), association loi 1901, dont les statuts ont été déposés en préfecture de Corse-du-Sud le 19 avril 2018, est une entité de la Collectivité de Corse. Il est administré par un Conseil d'Administration de 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) élus à scrutin secret, le 28 juin 2018 par le personnel de la Collectivité de Corse (actifs) pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration est chargé d'élire le « Bureau » composé de 6 membres parmi ses membres titulaires.

Le C.O.S.C.D.C. est chargé de promouvoir et de gérer les activités de nature à favoriser l'accès, la découverte dans les domaines des activités culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme, en faveur de ses membres (personnel en activité et retraités), qui ont adhéré en s'acquittant d'une cotisation dont le montant sera fixé chaque année.

Les missions du C.O.S.C.D.C. sont de veiller et de contribuer aux activités de loisirs, à l'encouragement aux sports et à la culture générale. Par la participation :

- à des clubs sportifs (abonnement aux matchs de football, de volley....), à la gymnastique pratiquée dans un club ou une salle de sport, à des parcs d'attractions ;
- à des activités culturelles (danse, musique, ateliers de peinture, sculpture etc...) ou à des spectacles culturels (conférences, festivals, concert etc...).

Le COSCDC doit également :

- aider ses membres à bénéficier de remises tarifaires sur divers services, prestations et ventes ;
- négocier des tarifs réduits pour les cinémas, les visites de musées, les parcs d'attractions etc..... ;
- d'organiser et de subvenir aux frais de manifestations (voyages, fêtes, sorties en commun) ou autres animations dans les domaines culturels, sportifs ou de loisirs), ayant pour but de resserrer les liens d'amitié entre les personnels de la Collectivité de Corse.

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action du C.O.S.C.D.C. implique une participation de l'adhérent à la dépense engagée. Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations, et la subvention de la Collectivité de Corse d'un montant annuel fixé par l'Assemblée de Corse lors de l'approbation du budget primitif de la CdC.

Lors du Conseil d'Administration du COSCDC, a été décidé, de demander un budget de 500 000 € pour l'année 2020.

Cette demande est assortie d'une offre de services (adhésion annuelle de 30 € par agent). A ce titre, chaque adhérent pourra bénéficier :

- D'une prise en charge annuelle des activités sportives et culturelles à concurrence de 100 € par adhérent et ayants droits;
- De tarif préférentiel dans les cinémas ; billetteries spectacles ;
- De participation aux voyages ;
- De remises tarifaires auprès de partenaires (boutiques, salle de sport, etc.....).

➤ **Programme 6164 – Formation – Déplacements agents**

Face au nouveau contexte, les notions de performance, d'efficacité et d'efficience émergent, et ce afin d'améliorer le service rendu à l'usager. Le capital humain jouant un rôle primordial dans la performance de la sphère locale, la direction de la formation doit pouvoir élever le niveau de formation par la prise en compte de la compétence des agents et de la professionnalisation des métiers.

La connaissance parfaite des besoins en terme de métiers, d'organisation et d'intervention permettra d'apporter les réponses idoines aux besoins et d'en analyser les résultats obtenus. Un travail transversal étroit avec l'ensemble des directions sera la base des modalités d'intervention pour ce qui concerne la formation.

Par ailleurs, tous les publics sont visés, sachant que pour performer il faut être formé à tous les niveaux.

L'activité de la direction, pour répondre à un contexte basé sur le progrès économique et social tout en préservant l'environnement, doit initier, innover, et renouveler des actions chaque année. Cependant, en 2019 la planification n'a pu être réalisée selon la temporalité prévue, en raison des procédures transversales, notamment celles qui ont été mises en place par les directions de la commande publique et des finances.

- 1) Les marchés liés à la certification et à la professionnalisation (PL, Caces, APP, informatique...) ont été soumis à la DCP mais sont toujours en cours ;
- 2) Des dispositifs prévus par la loi doivent être développés tels que la VAE, les bilans de compétences, le CPF ;
- 3) La culture de la performance étant un des axes stratégiques, la direction doit développer l'approfondissement des formations de management pour chacun des niveaux d'encadrement et prévoir des formations en intra ;
- 4) La professionnalisation des compétences métiers constitue le point de voûte d'un service public de qualité et d'une dynamisation de l'évolution professionnelle des personnels ;
- 5) Les personnels, dès leur recrutement, pourraient faire l'objet de formations en interne relatives aux fondamentaux (informatique, bureautique, environnement territorial) ;
- 6) L'organisation et l'animation d'un établissement de formateurs internes et occasionnels est en cours de réalisation et permettra une rationalisation des coûts (eu égard à la taille de la collectivité et des besoins générés) et une harmonisation des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, un reliquat de facture d'Assistances à Maîtrise d'Ouvrage a été inscrit en 2020, faute de paiement avant la clôture budgétaire 2019. Il n'est pas prévu de nouveaux crédits pour ce type de dépense en 2020.

➤ **Programme 6165 - Action sociale - TR - Déplacements**

Concernant l'action sociale en faveur du personnel, ces dépenses d'action sociale revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités. Celle-ci est définie par l'article 9 de la loi 83.634 : « L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

L'action sociale en faveur du personnel revêt de forts enjeux : un enjeu social et humain d'équité entre les agents, un enjeu institutionnel d'égalité entre les fonctions publiques, un enjeu global d'attractivité de la fonction publique territoriale. Le dispositif élaboré par la Collectivité de Corse à l'attention de ses agents s'inscrit dans le cadre des principes règlementaires de détermination et de gestion de l'action sociale, certaines prestations sont assujetties à condition de revenu, la CDC a fait le choix de se baser sur le quotient familial.

Quatre grandes thématiques de prestations sont servies aux agents : les aides à la famille, les aides attribuées dans le cadre de la vie professionnelle, le soutien social avec les prêts à caractère social et les secours exceptionnels, et enfin les loisirs avec les chèques vacances et l'offre de service du COSCDC.

Concernant la prévention des risques professionnels, la collectivité se doit de respecter la réglementation en la matière. L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).

Dans le but de répondre à ces obligations réglementaires, la Collectivité a mis en place une organisation adéquate en créant un service de prévention des risques professionnels et une mission animation, analyse et prospective des risques psychosociaux. Ces entités ont pour objectif d'accompagner, de suivre, de conseiller, d'auditer, d'expertiser, de fournir une communication adaptée à l'ensemble des services de la collectivité afin de mettre en place une véritable culture de prévention. Pour cela elles s'appuient sur différents marchés d'expertises et de conseils sur des thématiques aussi variées que l'informatisation du Document Unique, la sollicitation de psychologues externes et l'analyse de la qualité de l'air.

Concernant les frais de déplacement, l'année 2020 sera impactée par les effets de la délibération n° 2019-204 du 27 juin 2019. En effet, celle-ci instaure le dispositif « journée continue » qui sera pratiqué par un nombre important d'agents, particulièrement dans le secteur technique. Ainsi, le budget alloué à l'indemnité de restauration a été augmenté.

Le marché permettant la prise en charge des frais de déplacement sera quant à lui relancé.

Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information**Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes****7,470 M€ d'autorisations de programme / 3,411 M€ de crédits d'investissement****6,370 M€ d'autorisations d'engagement / 6,358 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 614 un montant de CP de 9,769 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 13,840 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	7 470 000	3 411 380	6 370 000	6 358 000	13 840 000	9 769 380
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>7 470 000</i>	<i>3 411 380</i>	<i>6 370 000</i>	<i>6 358 000</i>	<i>13 840 000</i>	<i>9 769 380</i>
<i>Programme 6141 Téléphonie</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>6 900 000</i>	<i>2 940 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>6 272 000</i>	<i>13 100 000</i>	<i>9 212 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>570 000</i>	<i>471 380</i>	<i>170 000</i>	<i>86 000</i>	<i>740 000</i>	<i>557 380</i>

➤ **Programme 6141 – Téléphonie**

Ce programme comprend les dépenses de téléphonie telles que les abonnements ou encore le matériel.

➤ **Programme 6142 – Informatique**

Les systèmes d'information sont des outils stratégiques au service de la collectivité dont la valeur ajoutée en terme de performance et de qualité est indispensable au développement des projets relevant des diverses politiques de l'institution.

La Direction du Digital et des Systèmes d'Information (DDSI) a pour objectif de maintenir en condition opérationnelle, de moderniser et de déployer le système d'information de la Collectivité de Corse, d'en améliorer sa productivité, de l'optimiser et le sécuriser.

Ses principales missions consistent à :

- Définir les orientations stratégiques digitales et le système d'information (SI) : la mission décline la stratégie générale de la collectivité en matière de système d'information. Elle est en charge des problématiques d'organisation, en tant qu'aide à la décision et à la conception de solutions ;
- Superviser la mise en œuvre des projets SI : elle définit et suit la mise en œuvre des projets informatiques de la collectivité, maîtrise les risques financiers, organisationnels et techniques et veille au respect des délais. Elle est attentive à la bonne adéquation entre les équipes et les moyens mis à disposition et effectue les choix d'internalisation ou d'externalisation des activités ;
- Gérer les ressources : la mission gère les moyens nécessaires à la mise en place et au bon déroulement des projets. Elle dimensionne les équipes en fonction des impératifs de production, elle a en charge l'animation des projets et les relations avec les services concernés. Parallèlement, elle supervise l'animation des équipes interne/externe et veille à la formation des agents.

S'agissant des missions de cette Direction, elles s'organisent autour des axes suivants :

- Support à la transformation numérique des pratiques de la Collectivité et gestion des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication ;
- Maintien et pérennisation du système d'information de la collectivité (informatique et téléphonique) ;
- Optimisation de ce système d'information ;
- Sécurisation des informations : disponibilité, intégrité, confidentialité ;
- Extension du SI par l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de liaisons "réseau" des bâtiments, et par l'augmentation des fonctionnalités du SI au regard des besoins des usagers, des évolutions réglementaires et technologiques.
- Adaptation et mise en conformité du SI relativement aux contraintes imposées par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la nouvelle réglementation européenne.

➤ **Programme 6143 - SIG**

Ce programme permet d'assurer le développement d'une politique territoriale en faveur des systèmes d'information géographique en même temps qu'il accompagne l'ensemble de la Collectivité de Corse dans le déploiement d'outils d'application et de données géomatiques.

Les opérations ciblées en 2020 sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec l'IGN, partage et collaborations autour de bases de données, d'initiatives d'animation communes, de création d'application. Il est aussi prévu la relance de l'action en faveur de la toponymie (restitution en langue corse des toponymes de l'IGN) sous forme participative ;
- Mise en cohérence et consolidation de l'environnement technique de la Collectivité de Corse dans le cadre de la plateforme ESRI et d'un groupe de travail élargi (Collectivité de Corse, agences et offices) ;
- Développement d'applications SIG au regard des besoins exprimés par les directions et services de la Collectivité de Corse (cartographie dynamique, carte interactive multicouches d'aide à la décision, carte sur demande, étude comparée des photos aériennes de la Corse) ;
- Contribution régionale au CPER 2014 2020 (financement de porteurs de projet SIG) ;
- Préfiguration et premier déploiement de la plateforme régionale SIG mutualisée GEO CORSICA ;
- Renforcement de la gouvernance, de l'accompagnement et de l'animation de la communauté des acteurs publics des SIG en Corse.

Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé**Les chiffres clés : 1 compétence / 6 programmes****1 M€ d'autorisations de programme / 1,390 M€ d'autorisations d'engagement / 0,749 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 613 un montant de CP de 0,749 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2,390 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	1 000 000	-	1 390 000	749 000	2 390 000	749 000
<i>Compétence 613 - Finances</i>	<i>1 000 000</i>	-	<i>1 390 000</i>	<i>749 000</i>	<i>2 390 000</i>	<i>749 000</i>
Programme 6131 Contrôle de gestion	-	-	90 000	90 000	90 000	90 000
Programme 6132 Dépenses imprévues	1 000 000	-	1 000 000	-	2 000 000	-
Programme 6133 Finances	-	-	300 000	294 000	300 000	294 000
Programme 6134 Contrôle de gestion et évaluation	-	-	-	-	-	-
Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs	-	-	-	265 000	-	265 000
Programme 6136 Contrôle interne	-	-	-	100 000	-	100 000

➤ **Programme 6131 – Contrôle de gestion**

Ce programme est consacré au développement de la démarche évaluative au sein de la CdC dont le périmètre de compétences élargies favorise le déploiement d'évaluations de politiques ou dispositifs en fonction des objectifs recherchés (évaluations ex ante, in itinere ou ex post).

Le périmètre de la démarche porte également sur les attributions des agences et offices.

En complément du programme 6135 (organismes extérieurs), ce programme a vocation à concourir à un pilotage optimisé des politiques publiques de la CdC, qu'elles soient internalisées ou déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices ou opérateurs extérieurs.

Au titre de 2020, les principaux objectifs de ce programme sont de mettre en place des outils d'évaluation et de pilotage des politiques publiques : volet évaluatif des Contrats d'objectifs et de performance avec les agences et offices, cartographie des politiques publiques ; et de produire des travaux d'évaluation dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ou dans le cadre de travaux de sécurisation portant sur des opérateurs de politiques publiques.

➤ **Programme 6132 – Dépenses imprévues**

Dans les conditions prévues à l'Article L.4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre. En cas d'évènement imprévu, l'Assemblée de Corse ou le Conseil Exécutif, s'il en a reçu délégation, peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet évènement (dépenses directes d'investissement ou subventions d'équipement).

En l'absence d'affectation constatée à la fin de l'exercice, l'AP est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

➤ **Programme 6133 – Finances**

Ce programme concerne les études et AMO de la Direction de la Programmation Financière et de la Direction de la Qualité des Comptes.

➤ **Programme 6135 – Relations avec les organismes extérieurs**

Ce programme porte sur la sécurisation et la participation au dialogue de gestion entre la CdC et ses opérateurs (agences / offices et satellites de la CdC) dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre.

Ce programme est complémentaire du programme N6131 (évaluation des politiques publiques).

Description des opérations financées sur le programme (objectifs et priorités pour 2020)

Les missions financées dans le cadre de ce programme s'articulent autour des missions de tutelle sur les agences et offices ainsi que des missions portant sur des satellites de la CdC.

Au titre des objectifs 2020, les priorités sont les suivantes :

Volet tutelle sur les agences et offices : mise en œuvre d'actions d'amélioration du pilotage des agences et offices avec en priorité le déploiement des COP (Contrats d'Objectifs et de Performance) sur les huit établissements sous tutelle, travaux visant une meilleure maîtrise de la trajectoire RH et de la structuration d'un dialogue de gestion continu avec les établissements, mesures d'harmonisation et de convergence (notamment RH). Ces actions ont été initiées dès le courant de l'année 2019 et ont vocation à être développées dans le prolongement des recommandations du rapport de la chambre régionale des comptes relatif à la tutelle RH de la CdC sur les agences et offices.

Volet satellites :

- Pilotage d'audits et d'analyses financières de l'accord-cadre lancé par la CdC en 2018 ;
- Sécurisation des informations (RH, budgétaires ...) et au traitement de ces informations en lien avec la DGA des Finances et les directions métiers dans le cadre d'un dialogue de gestion à développer avec les satellites de la CdC ;
- Consolidation d'outils de suivi.

➤ **Programme 6136 – Contrôle interne**

Le programme s'inscrit dans la démarche d'accroissement de la performance de l'administration via la sécurisation de ces processus et de ces procédures.

Il s'agit ici de financer un marché d'AMO ayant vocation à accompagner la direction du contrôle interne dans la définition d'une démarche stratégique et partagée de gestion des risques et contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse.

L'objectif d'engager une démarche volontariste et pérenne de sécurisation des procédures par le biais du développement d'une véritable culture du contrôle interne et d'une approche par les risques des missions mises en œuvre par la Collectivité.

Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route

Les chiffres clés : 1 compétence / 5 programmes

0,090 M€ d'autorisations de programme / **0,090 M€** de crédits d'investissement

1,019 M€ d'autorisations d'engagement / **6,069 M€** de crédits de fonctionnement

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 611 un montant de CP de 6,159 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,110 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	90 000	90 000	1 019 600	6 068 916	1 109 600	6 158 916
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>	<i>1 019 600</i>	<i>6 068 916</i>	<i>1 109 600</i>	<i>6 158 916</i>
<i>Programme 6111 Assemblée de Corse</i>	-	-	554 500	2 974 500	554 500	2 974 500
<i>Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus</i>	-	-	75 600	817 916	75 600	817 916
<i>Programme 6113 Conseil Exécutif</i>	-	-	122 500	972 500	122 500	972 500
<i>Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel</i>	-	-	140 000	1 177 000	140 000	1 177 000
<i>Programme 6115 Chambre des territoires</i>	90 000	90 000	127 000	127 000	217 000	217 000

➤ Programme 6111 - 6112 – 6113 - 6114

Les demandes de crédits concernent le fonctionnement de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil Exécutif et du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel : formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement, etc.

➤ Programme 6115 – Chambre des territoires

Au titre de l'ordonnance institutionnelle n°2016-1562 du 21 novembre 2016, la conférence de coordination des collectivités territoriales issue de l'article 30 de la loi NOTRe, est transformée en Chambre des Territoires dont la mission première est de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Cette Chambre des Territoires, instance consultative, siégeant à Bastia et présidée par le Président du Conseil Exécutif de Corse a été créée afin de mieux harmoniser l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière. La Chambre des Territoires a pour mission de promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Elle est donc amenée dans ce cadre, à développer des outils en termes de communication, d'assistance et de centres de ressources (base de données sur les territoires, sur l'ensemble des politiques publiques portées et mises en œuvre par la Collectivité de Corse etc...).

Elle s'est fixée comme objectif global de rendre plus efficace la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse. La description des opérations financées sur ce programme est la suivante :

En fonctionnement :

- Lancement de campagnes de communication visant à améliorer la visibilité de cette Institution nouvelle auprès des autres institutionnels, des territoires et du grand public (échanges avec les écoles, achat d'espaces ou partenariats dans les journaux papier ou numériques, radios et télé, création d'un visuel qui sera décliné sur des banderoles, oriflammes, ou autres supports – calendriers par exemple, etc.) ;
- Constitution d'un Atlas / carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres etc.) ;
- Conclusions de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux ;
- Signature de conventions avec le Festival de l'Automne et de la Ruralité, le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ainsi que le Centre Culturel Européen San Martinu Corsica, pour l'organisation de conférences

communes, travail sur la mémoire des territoires et des hommes et actions de communications conjointes territorialisées ;

- Meilleure exploitation de cette salle des délibérations avec l'organisation d'expositions (photos ou peintures) et l'accueil de conférences et séminaires thématiques en lien avec les territoires ;
- Équipement des élus en outils de travail et abonnement pour l'hébergement de la plateforme collaborative ;
- Formation des élus et rédaction d'un guide de l' élu

En investissement :

- Réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de la salle des délibérations « Jean Leccia ».

Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires**Les chiffres clés : 2 compétences / 8 programmes****8,175 M€ d'autorisations de programme / 9,487 M€ de crédits d'investissement****23,380 M€ d'autorisations d'engagement / 22,679 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	8 175 000	9 487 120	23 380 322	22 679 342	31 555 322	32 166 462

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 615 un montant de CP de 22,977 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 26,980 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 615 - Moyens généraux	4 100 000	3 767 120	22 880 322	19 210 142	26 980 322	22 977 262
Programme 6151 Administration générale	3 100 000	3 444 700	18 500 000	14 700 000	21 600 000	18 144 700
Programme 6153 Affaires juridiques	-	-	2 380 322	3 080 322	2 380 322	3 080 322
Programme 6154 Moyens techniques et logistique	1 000 000	322 420	2 000 000	1 302 420	3 000 000	1 624 840
Programme 6155 Commande publique	-	-	-	127 400	-	127 400

➤ **Programme 6151 - Administration générale**

En fonctionnement, le budget prend en compte toutes les dépenses récurrentes des moyens généraux ainsi que les dépenses liées au parc immobilier locatif et propriété de la CdC (loyers et charges, taxes foncières...).

En investissement, outre les crédits des achats récurrents, a été prévu l'achat de biens immobiliers.

Le budget de fonctionnement permet d'assurer la continuité de service offerte aux usagers internes (assurance, fluides, habillement, fournitures de bureau, papier, copieurs, alimentation, traiteur, documentation...) et financer les locations immobilières (locaux Castellani à AIACCIU ; locaux Résidences Sorini II, L'Aiglon, Le Forum du Fangu... à BASTIA).

Le budget d'investissement répond aux dépenses liées aux besoins récurrents comme le mobilier, l'électroménager ainsi qu'aux acquisitions immobilières prévues au cours de l'exercice 2020 (Couvent des Capucins in Corti, appartement Av. Zuccarelli à Bastia, parcelle D340 à Aleria...).

➤ **Programme 6153 - Affaires juridiques**

Ce programme a pour objectif d'assurer la sécurité juridique des actes et des projets de la CdC. Les opérations sont décrites ci-dessous :

- Protection fonctionnelle, afin de garantir les droits des agents conformément au statut.
- Indemnisations pour couvrir les frais de justice et les condamnations de faibles montants.
- Marché de prestations de conseil et représentation afin de défendre les droits de la collectivité devant les juridictions et conseiller les services internes.
- Marché d'expertise comptable pour aider aux calculs nécessaires dans le cadre des instances judiciaires.
- Marché de prestations juridiques relatives au droit européen.

➤ **Programme 6154 - Moyens techniques et logistiques**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillages à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale (lutte anti-vectorielle, moyens généraux, services sociaux...).

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés de l'administration générale. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

- Pour la section fonctionnement : à l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petit équipement, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de véhicules et aux taxes et impôts sur les véhicules.
- En investissement : les crédits sont prévus pour les achats de matériel et outillage et de véhicules de transport de personnels.

➤ Programme 6155 - Commande publique

Le programme 6155 regroupe les dépenses relatives aux frais d'insertion presse relevant de la section de fonctionnement.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 617 un montant de CP de 9,189 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 4,575 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	4 075 000	5 720 000	500 000	3 469 200	4 575 000	9 189 200
Programme 6171 Bâtiments administratifs	3 000 000	3 025 000	-	-	3 000 000	3 025 000
Programme 6172 Pôle travaux	1 075 000	1 911 000	500 000	1 176 000	1 575 000	3 087 000
Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics	-	392 000	-	1 803 200	-	2 195 200
Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics	-	392 000	-	490 000	-	882 000

➤ Programme 6171 - Bâtiments administratifs

Ce programme est destiné à la construction et réhabilitation des bâtiments propriété de la CdC ayant vocation à accueillir ses services. Les opérations suivantes seront prioritairement poursuivies en 2020 :

- Réalisation des travaux de sécurisation pour la mise à niveau des équipements de sûreté et désenfumage de l'Hôtel de la CdC et du Musée de la Corse, dont les marchés d'étude sont en cours ;
- Lancement de la consultation d'AMO pour la réhabilitation du Couvent St-François à Bastia ;
- Réalisation d'études associées pour la réhabilitation de bureaux et la mise en accessibilité du Bâtiment "EDF" Maglioli, sous maîtrise d'œuvre en interne ;
- Réalisation d'un Parking "Grandval", dans l'enceinte de l'Hôtel de la CdC en lieu et place de ruines d'un ancien parking ;
- Lancement des études de programmation pour l'installation de bureaux pour les services sanitaires et sociaux au Foyer Notre Dame in Aiacciu ;
- Réalisation des études générales pour les études de diagnostic et faisabilité sur divers sites en vue de l'aménagement de bureaux pour accueillir les services de la Collectivité ;
- Réhabilitation du Garage Atelier de Corti ;
- Remise à l'étude d'un aménagement de bureaux et de mise en accessibilité de la Villa Italia à Bastia ;
- Travaux de réhabilitation de la maison Rossi à Aleria financés à hauteur de 50 % par le FEDER.

➤ Programme 6172 - Pôle travaux

Le programme 6172 est destiné aux travaux de maintenance et entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine (ascenseurs, climatisation, chauffage) :

- Maintenance des équipements techniques ;
- Travaux de maintenance et d'entretien (peinture, sols, étanchéité.....) ;
- Travaux d'adaptation et mise aux normes des locaux ;
- Etudes et travaux du déplacement des cuves de la Station d'Orezza.

➤ **Programme 6173 – Sécurité et sûreté des bâtiments publics**

Ce programme prévoit les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives à la sécurité et la sûreté des bâtiments de la Collectivité de Corse :

- Identification des vulnérabilités ;
- Conception des dispositifs de sécurité et de sûreté à mettre en œuvre.

Dans le contexte général actuel, le but étant de se préparer à faire face à tous les types de menace : malveillance, délinquance, négligence, sans oublier le risque terroriste.

A cet effet, il convient de :

- Prévenir en mettant l'accent sur la dissuasion : mise en place de matériel de vidéo-protection, de contrôle d'accès et de système anti-intrusion. Mise en place d'un dispositif humain de protection des emprises ;
- Réagir si nécessaire avec comme souci premier la protection du personnel de la Collectivité et, le cas échéant, celle du public avec la mise en place d'agents de protection en cas de nécessité sur les lieux les plus sensibles ou lors de manifestations festives, culturelles ou protocolaires majeures.

Il s'agira de s'adapter aux objectifs et modes opératoires de menaces protéiformes, par la mise en place d'un référentiel des mesures de sûreté à mettre en œuvre. Ce dernier aura par nature un caractère évolutif et devra parer efficacement aux actions volontaires d'atteinte aux personnes, aux biens ou aux bâtiments.

Ce référentiel se concrétisera par la mise en place de moyens technologiques et humains performants adaptés aux menaces tout en s'adaptant aux évolutions technologiques.

Nouveaux supports, nouvelles opportunités, nouvelles fonctionnalités, nouveaux usages qui devront s'accompagner de la mise en place de nouveaux dispositifs pour garantir la sécurité et maintenir sous contrôle les menaces et/ou risques associés.

Il mettra en œuvre des mesures dynamiques mettant en jeu du personnel (gardiennage) et des mesures statiques à base de dispositifs matériels qui constituent l'essentiel des moyens de détection (dispositifs automatiques) tout en assurant une protection active. Ces dernières permettent par ailleurs une aide au personnel de sécurité en automatisant certaines fonctions répétitives (contrôle des accès, gestion centralisée des alarmes, ...).

Les objectifs et priorités pour 2020 sont les suivants :

- Assurer la protection et la surveillance par des moyens humains 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du Gran' Palazzu à Ajaccio, le musée de Corti et de tous les autres bâtiments en fonction du contexte sécuritaire ou d'évènements imprévus ;
- Equiper en dispositif de surveillance et de protection 21 bâtiments de la Collectivité de Corse : 13 dans le Cismonte et 8 dans le Pumonti.

➤ **Programme 6174 – Sécurité incendie des bâtiments publics**

Le programme est destiné aux contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires :

- Contrats de maintenance et entretien des équipements liés à la sécurité incendie ;
- Vérifications et contrôles liés à la sécurité incendie.

Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****0,254 M€ de crédits d'investissement / 0,426 M€ d'autorisations d'engagement / 0,410 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 618 un montant de CP de 664 800 €, et d'autorisations pluriannuelles de 426 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	254 800	426 000	410 000	426 000	664 800
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	-	254 800	426 000	410 000	426 000	664 800
<i>Programme 6181 Transformation</i>	-	254 800	426 000	410 000	426 000	664 800

➤ **Programme 6181 - Transformation**

Un laboratoire d'innovation publique sera prochainement inauguré à Bastia, un lieu dédié aux nouvelles méthodes de conception des politiques publiques (hakathon, sessions créatives, ateliers, conférences, design etc.). Un lieu ouvert à la fois aux services de la CdC mais également à tous les contributeurs publics ou privés désireux de s'impliquer, avec originalité et efficacité, dans la co-construction du service public.

Un véritable réseau de l'innovation publique insulaire sera déployé sur la base d'un programme élaboré au sein du laboratoire et animé par son équipe. L'objectif étant la réalisation d'un état des lieux et un diagnostic de l'ensemble des initiatives (publiques et privées) en la matière et d'appuyer leur complémentarité et leur rayonnement.

De nouveaux outils, plus collaboratifs, destinés à une meilleure communication, diffusion et collecte d'information, seront élaborés et diffusés.

A l'interne, l'encadrement supérieur sera accompagné, jusqu'à la constitution d'un véritable collectif aux pratiques et valeurs partagées (éthique et performance), notamment avec de nouveaux outils (coaching, évaluation 180-360°, co-développement).

Au bénéfice des territoires, les stratégies d'égalité femme-homme (échéance 2020) et de développement durable (échéance 2021) seront proposées à l'ensemble des partenaires pour une mise en œuvre concertée.

Les opérations financées sur le programme sont décrites ci-dessous :

- Conception, réalisation jusqu'à l'inauguration du Laboratoire d'innovation publique : lieu, offre de services et programme de travail, formation-action, méthodologies, outils, accompagnements sur des projets concrets en équipes ;
- Mise en place d'un catalogue de prestations à l'attention de l'encadrement supérieur (coaching, évaluation 180-360°, co-développement) et d'actions dédiées (séminaire des cadres) ;
- Pilotage d'actions transversales liées au développement durable (small business act, schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, pratiques éco-responsables) ;
- Essaimage des projets incubés dans le laboratoire.

Axe I - Construire une société des solidarités

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

179 375 069 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

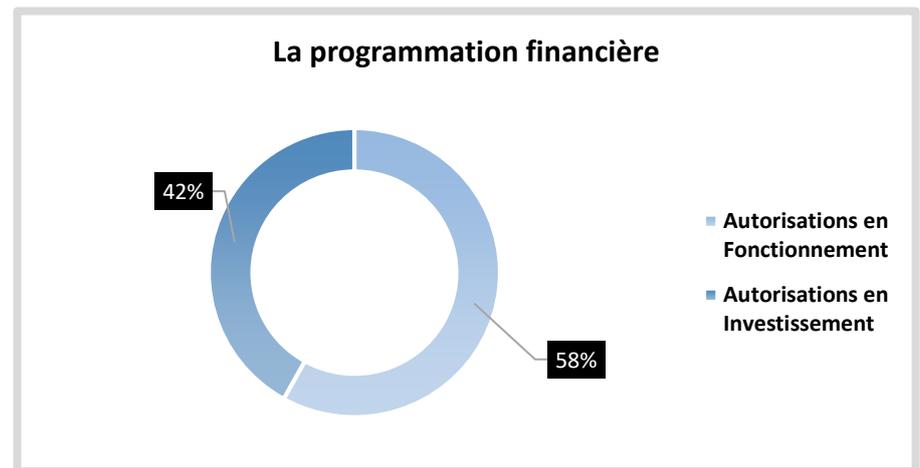
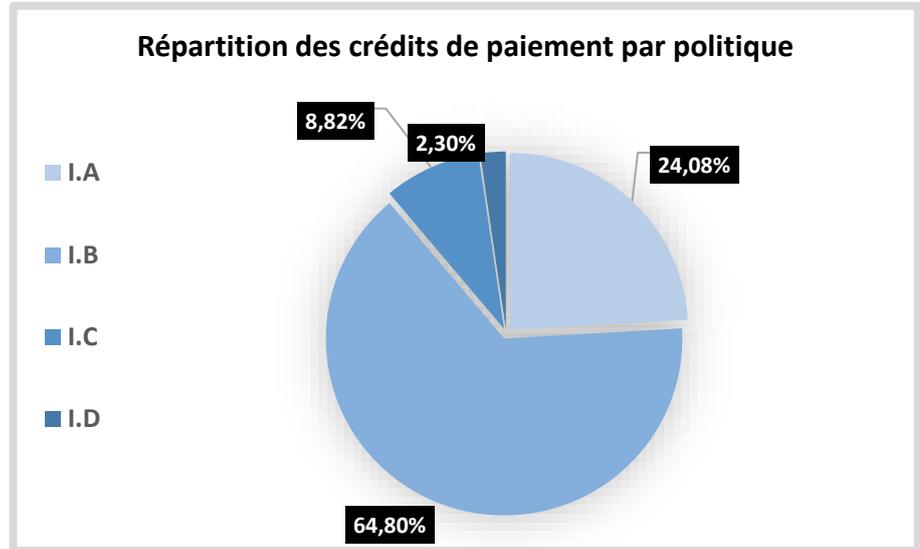
822 422 €

→ Autorisation d'engagement de :

1 690 000 €

→ Autorisation de programme de :

1 220 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	281 422	-	43 114 369
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	116 764 000
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	15 885 000
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 220 000	541 000	1 690 000	3 611 700
TOTAL	1 220 000	822 422	1 690 000	179 375 069

Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion**Les chiffres clés : 2 compétences / 5 programmes****0,281 M€ de crédits d'investissement / 43,114 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	281 422	-	43 114 369	-	43 395 791

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 511 un montant de CP de 1,320 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 511 - Services sociaux	-	281 422	-	1 038 369	-	1 319 791
Programme 5111 Social	-	-	-	952 000	-	952 000
Programme 5112 Aider les associations du secteur social	-	281 422	-	86 369	-	367 791

➤ **Programme 5111 – Social**

Ce programme vise à aider les personnes en situation de précarité, améliorer le service rendu à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Les crédits sollicités en fonctionnement doivent permettre le financement d'actions collectives organisées sur les territoires pour 0,035 M€ (dont prestations 0,0015 M€ et petit matériel 0,020 M€) ; le renouvellement dans le cadre d'un appel à projets de la convention MASP et ATHIC-UDAF : 0,027 M€ ; les aides exceptionnelles de fin d'année et les secours d'urgence aux adultes, pour ces derniers versés notamment en chèque d'accompagnement personnalisé représentant la somme d'un million d'euros.

➤ **Programme 5112 - Aider les associations du secteur social**

Il s'agit d'anciennes AP et AE antérieures à 2019 votées pour la participation au financement des activités courantes d'associations du secteur social impliquées dans les actions et animations territoriales (notamment les associations du secteur de la petite enfance, associations d'anciens combattants, etc...), ainsi que des financements de travaux dans les EHPAD. Un montant total de CP égal à 374 406 € euros est prévu sur ce programme pour solder les engagements antérieurs pris sur les AP et AE existantes (notamment la sécurisation EHPAD Eugénie).

Description des opérations financées sur le programme (objectifs et priorités pour 2020)

Les opérations antérieurement votées sur ce programme sont actuellement affectées sur le programme 3131 depuis l'exercice 2019. Les CP demandés pour 2020 sont destinés à solder les subventions votées sur ces anciennes AP et AE.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 512 un montant de CP de 42 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	-	-	42 076 000	-	42 076 000
Programme 5121 Insertion - précarité	-	-	-	1 660 000	-	1 660 000
Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion	-	-	-	2 783 000	-	2 783 000
Programme 5123 RSA	-	-	-	37 633 000	-	37 633 000

➤ Programme 5121 - Insertion – précarité

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) alloue des aides financières à des ménages en difficulté sous forme de subventions et/ou de prêts à taux zéro. En 2019, ces dépenses se sont élevées à près de 900 000 €, et seront reconduites en 2020. La gestion financière et comptable est déléguée aux Caf de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Le FSL finance également des "aides collectives" qui résultent de conventions signées avec différents prestataires afin de financer des actions en lien direct avec le logement : hébergement d'urgence, accueil de jour, agence immobilière à vocation sociale et mesures d'accompagnement social. Toutes ces actions étant reconduites pour l'exercice 2020 et développées désormais sur l'ensemble du territoire.

Les aides individuelles à l'insertion sont destinées aux bénéficiaires du RSA et ont pour objectif de lever des freins d'ordre socioéconomique (aide à l'autonomie sociale, à la mobilité et à l'accès à l'emploi).

➤ Programme 5122 - Programmes départementaux d'insertion

Ces crédits sont destinés aux :

- Aides individuelles favorisant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA ;
- Financements de chantiers d'insertion et de structures de type auto-écoles sociales ;
- Mises en œuvre du plan territorial d'insertion (accord- cadre).

Les opérations financées sur le programme sont détaillées ci-dessous :

- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion sociale ;
- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion professionnelle (aide au permis de conduire ...) ;
- Crédits dédiés au financement d'actions menées par les associations œuvrant dans le champ de l'Insertion Sociale ;
- Crédits destinés au financement du fonctionnement des actions menées par les associations de l'Insertion Professionnelle Cismonte ;
- Insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA : financement des chantiers d'insertion et de dispositifs de type auto-école sociale ;
- Prestations d'insertion professionnelle ;
- Prestations d'insertion santé ;
- Prestations d'insertion sociale ;
- Frais de gestion ASP ;
- Participation usagers EP ;
- Impression documents RSA.

➤ **Programme 5123 – RSA**

Ces crédits sont destinés à la gestion de l'allocation RSA (versements mensuels CAF et MSA, remises gracieuses ...).

Ils sont également prévus pour la gestion des Chèques d'Accompagnement Personnalisé du public RSA dont les dépenses devraient augmenter car ce dispositif est étendu à l'ensemble du territoire.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Etat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique prévoit un cofinancement de la Collectivité de Corse de "l'insertion par l'activité économique" et des "contrats uniques d'insertion".

Le paiement de ces aides est délégué à l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les crédits sont également dédiés aux frais de gestion de l'ASP.

Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap**Les chiffres clés : 2 compétences / 3 programmes****117 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	116 764 000	-	116 764 000

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 513 un montant de CP de 74,513 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 513 - Personnes âgées	-	-	-	74 513 000	-	74 513 000
Programme 5131 APA	-	-	-	53 838 000	-	53 838 000
Programme 5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	-	-	-	20 675 000	-	20 675 000

➤ **Programme 5131 – APA**

Ces crédits sont destinés au :

- Financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile et en établissement ;
- Financement de l'APA qui est versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Compte tenu du vieillissement de la population, la tendance est à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, chaque année les tarifs sont revalorisés afin d'intégrer l'évolution des charges liées au GVT et à l'inflation.

➤ **Programme 5134 - Prestations aux personnes âgées (Hors APA)**

Ces crédits sont destinés aux opérations suivantes :

- Prestations aux personnes âgées, autres que l'APA ainsi que des actions menées dans le cadre de la conférence des financeurs, dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie :
- Aide sociale à l'hébergement ;
- Aide-ménagère ;
- Conférence des financeurs : prévention de la perte d'autonomie.
- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 1 à 4.
- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 5 et 6.
- Réseaux de santé dans le cadre des partenariats conventionnels existants ainsi qu'une prestation externe qui vise à accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives dans le cadre des dossiers d'acquisition d'aides techniques ou d'adaptation du logement.
- Frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion (Domiphone) utilisé pour le contrôle d'effectivité de l'aide-ménagère ainsi que d'une AMO pour l'accompagnement à la démarche de contractualisation(CPOM) à engager avec les ESMS.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 514 un montant de CP de 42,251 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 514 - Personnes en situation de handicap</i>	-	-	-	42 251 000	-	42 251 000
<i>Programme 5141 Personnes en situation de handicap</i>	-	-	-	42 251 000	-	42 251 000

➤ **Programme 5141 - Personnes en situation de handicap**

Ces crédits sont destinés aux prestations suivantes :

- Prestations aux personnes en situation de handicap ainsi que des dotations de fonctionnement aux établissements et services et des subventions spécifiques ;
- Des frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion utilisé pour le contrôle d'effectivité Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- Financement des frais de gestion du dispositif des Chèques Emploi- Service Universel (CESU) utilisé pour le versement de la PCH ;
- Dispositif CESU qui sera étendu à la Corse entière dès le mois de février 2020 ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans.

Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme
15,885 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 515 un montant de CP de 15,885 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	15 885 000	-	15 885 000
<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	-	-	-	<i>15 885 000</i>	-	<i>15 885 000</i>
<i>Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance</i>	-	-	-	<i>15 885 000</i>	-	<i>15 885 000</i>

➤ **Programme 5151 - Prestations de l'aide sociale à l'enfance**

Ce programme comprend les prestations d'aide sociale à l'enfance, les services communs, les aides à domicile et les actions de prévention en faveur de l'adolescence et des familles.

Services communs :

- Achat de matériel éducatif pour les différentes équipes éducatives des services de la direction.
- Financement de l'étude prévue dans la contractualisation avec l'État sur la mise en œuvre de la stratégie pauvreté.
- Honoraires des forfaits d'intervention des psychologues cliniciens intervenant dans la procédure d'agrément en vue d'adoption du Cismonte.
- Remboursements de frais de placements aux départements et autres établissements publics lors de dessaisissement du juge des enfants vers les deux TGI de Corse et remboursement des frais engagés par les éducateurs (sorties, boissons et autres) dans le cadre de leur intervention auprès des jeunes.
- Achat de timbres fiscaux pour des jeunes pris en charge physiquement dans le cadre de mesure de placement et notamment des Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour leur régularisation administrative.
- Paiement des contributions diverses versées par convention ou par obligation légales aux organismes partenaires qui mettent en place des actions.
- Paiement des remises accordées aux usagers.

Aide à domicile :

- Paiement des interventions de Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'aides ménagères ;
- Budget des Assistantes Familiales (ASAF) et aides ménagères Pumonti ;
- Aides ménagères Cismonte.

Prestations aide sociale à l'enfance :

- Prise en charge de frais de pharmacie pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais médicaux et para médicaux pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais de transports des mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais d'adhésion et de cotisations à des clubs pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des récompenses scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais de scolarité pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais divers pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial ;

- Prise en charge des participations aux frais d'hébergement des mineurs accueillis par des tiers sur décision administrative ou judiciaire ;
- Prise en charge des frais d'hospitalisation pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil en centre maternel et hôtels ;
- 250 000,00 € demandés pour assurer l'hébergement hôtelier en urgence des Mineurs Non Accompagnés ;
- Prise en charge des frais hébergements en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. MECS le Bella Vista (Cismonte) – Foyer A Scalinada (Cismonte) – Pouponnière A Ciucciarella (Cismonte) – Foyer de la FALEP – Hébergement MECS hors Corse ;
- Prise en charge des frais hébergements en lieux de vie et d'accueil pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. Lieu de vie Casa di Ricci - lieu de vie L'Olmarelli - lieu de vie I Scontru – Lieux de vie hors département ;
- Prise en charge des frais en établissements scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais en dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) en mode d'accueil diversifié. 25 places sur le Cismonte et 10 places sur le Pumonte pour un prix de journée de 90,00 € soit un coût d'environ 1 100 000,00 €.

Adolescence

- Financement des places réservées par convention sur le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) AIACCIU pour les jeunes pris en charge par l'ASE en voie d'insertion qui ont besoin d'une solution d'hébergement ;
- Financement des actions de prévention spécialisée sur le territoire du Cismonte et du Pumonte visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social ;
- Financement des différents fonds :
 - Fonds de financement des actions de parentalité : conventionnement avec les CAF 2A et 2B pour participer au financement des actions de parentalité suite à un appel à projet dans le secteur du Pumonti et celui du Cismonte ;
 - Fonds d'aide aux jeunes : destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social.

Les aides sont attribuées par le PCE après avis d'une commission d'examen des demandes et une convention de gestion signée avec les 4 Missions Locales (MILO) permettant à ces dernières de payer les bénéficiaires.

Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse**Les chiffres clés : 1 compétence / 8 programmes****1,220 M€ d'autorisations de programme / 0,541 M€ de crédits d'investissement****1,690 M€ d'autorisations d'engagement / 3,612 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 521 un montant de CP de 4,153 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2,910 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	1 220 000	541 000	1 690 000	3 611 700	2 910 000	4 152 700
<i>Programme 5211 Action sanitaire et sociale</i>	720 000	441 000	1 540 000	1 485 000	2 260 000	1 926 000
<i>Programme 5212 Secteur médico social</i>	-	-	150 000	455 000	150 000	455 000
<i>Programme 5213 Prestations de la PMI</i>	-	-	-	705 200	-	705 200
<i>Programme 5214 Prestations du CPEF</i>	-	-	-	160 000	-	160 000
<i>Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux</i>	-	-	-	77 500	-	77 500
<i>Programme 5216 Crèche territoriale</i>	-	-	-	80 000	-	80 000
<i>Programme 5218 Paie Crèche Letizia</i>	-	-	-	649 000	-	649 000
<i>Programme 5219 Bâtiments santé</i>	500 000	100 000	-	-	500 000	100 000

➤ **Programme 5211 - Action sanitaire et sociale**

La Collectivité de Corse intervient d'une part, dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et d'autre part, au-delà de ce code, par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

En investissement, le montant total des autorisations de paiement nouvelles est de : 0,720 M€. Elles correspondent aux projets en cours identifiés en 2019, entrant dans le Règlement d'Aides (RDA version révisée) et sur lesquels un engagement de la collectivité est attendu.

Des crédits de paiement au titre des AP antérieures sont sollicités pour 0,195 M€ en fonction de l'avancement connu de chaque projet.

Des crédits de paiement au titre des AP nouvelles pour 0,288 M€ sont également nécessaires. Ils correspondent à des projets soit pré-identifiés, soit attendus au titre notamment de nouvelles mesures du RDA non encore mises en œuvre en 2019.

En fonctionnement, l'ouverture d'AE nouvelles est demandée pour 1,54 M€ qui correspondent à la reconduction des dispositifs existants du RDA et intégrant la mise à jour de certains dispositifs, l'intervention sur des contractualisations nouvelles à hauteur de 100 000 € (CDAD2B) ainsi que le transfert de la gestion convention CCAS Bastia du 5111 vers le 5211 (150 000 €/an).

Des crédits de paiement au titre des AE antérieures doivent être inscrits pour 0,493 M€, sur la base d'une évaluation réalisée des AE/CP en fonction de l'antériorité du projet, du niveau de paiement déjà engagé et de l'état d'avancement connu des projets et des pratiques généralement observées sur chaque exercice.

L'évaluation a été réalisée AE/CP pour la reconduction de dispositifs existants connus en fonction de leur mode de financement propre (conventions, acomptes, AAP) et intégrant de nouvelles mesures issues de l'adoption prochaine du nouveau règlement des interventions en matière médico-sociale.

Les orientations proposées correspondent à la mise en œuvre des 3 volets du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse (santé, médico-social, lutte contre la précarité)

- ✓ Volet 1 (promotion de la santé et prévention sanitaire) :
 - Aide à la mise en place de Maisons de santé pluri professionnelles territoriales (pas de nouveau projet en cours) ;
 - Financement de maisons d'adolescents (pas de projet en cours) ;
 - Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes et de construction d'établissements publics de santé : Nouveaux projets AP - Aiacciu Eugénie/PASA

- Financement d'actions de prévention et de promotion de la santé
 - Soutien aux actions de l'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORSC) dans le cadre de ses missions d'étude, d'analyse et de coordination des données sanitaires et médico-sociales 360 000 €/an ;
 - Participation et soutien financier à la convention régionale « culture et santé »
 - Dispositif pour les familles d'enfants hospitalisés sur le continent
 - Aide à l'installation de médecins en Corse 2020
- ✓ Volet 2 (personnes âgées/personnes en situation de handicap) :
- Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'extension et de création en faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux pour personnes âgées et/ou en situation de handicap : projet Adepep Balagne ;
 - Financement d'équipements nécessaires au fonctionnement des établissements pour personnes âgées et en situation de handicap ;
 - Financement d'un projet en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap - hors conférence des financeurs : (type APF groupes relais) ;
 - Financement de travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'extension, et de mise aux normes de logements dédiés à l'accueil familial des personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
 - Soutien à la création d'une offre de logements dédiés à l'habitat inclusif : besoin 140 000 € AP/CP et 4 projets/an à 35 000 €/projet).
- ✓ Volet 3 (lutte contre la précarité et contre l'exclusion) :
- Financement d'acquisition d'immeuble(s), de travaux de construction, de réhabilitation, de restructuration et d'amélioration d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux : 1 projet en cours = 150 000 € ;
 - Financement de dépenses d'équipement en faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux ;
 - Soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté : 400 000 € (contractualisation Etat 300 000 €/100 000 €) ;
 - Soutien à des actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles : 250 000 € (dont 100 000 € pour nouvelle convention triennale CDAD2B) et 150 000 € Convention CCAS Bastia (ex Programme 5111B) ;
 - Soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social : 50 000 € ;
 - Instauration d'un fonds d'urgence destiné à financer les conséquences sociales d'évènements exceptionnels (enveloppe 10 000 €/structure/an) ;
 - Soutien en faveur des retraités résidant en Corse : « Carte Ritirata » : marché 50 000 € AP ouverte antérieurement ;
 - Soutien à des projets coopératifs et innovants favorisant le lien social dans les territoires : 30 000 € (nouvelle mesure du RDA).

➤ **Programme 5212 - Secteur médico-social**

Ce programme permet de couvrir les dépenses liées aux conventions de marchés et projets transversaux portés par la direction générale adjointe.

➤ **Programme 5213 - Prestations de la PMI**

La PMI organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Elle joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

➤ **Programme 5214 - Prestations du CPEF**

Les CPEF assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Les centres de planification ou d'éducation familiale délivrent à titre gratuit des médicaments ou objets contraceptifs aux mineurs désirant garder le

secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire. Enfin, ils réalisent intramuros des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par mode médicamenteux (jusqu'à 5 semaines de grossesse, soit 7 semaines d'aménorrhée).

➤ **Programme 5215 - Prestations des fléaux sociaux**

Le CeGIDD a des missions de prévention, dépistage et diagnostic VIH/hépatites et IST ainsi que le traitement sur place des IST ne nécessitant pas de prise en charge spécialisée.

En cas de test positif pour le VIH, les hépatites ou les IST plus compliquées, le CeGIDD a pour mission d'élaborer avec l'utilisateur son parcours de santé, c'est-à-dire l'orienter vers le service de soins approprié. Les CeGIDD proposent à tous les vaccinations contre les hépatites A et B et contre le papillomavirus humain (HPV), ils assurent également la prise en charge et le suivi des accidents d'exposition au VIH.

Le CLAT coordonne la lutte anti tuberculeuse sur le territoire en collaboration avec les médecins hospitaliers, libéraux, scolaires, du travail, des prisons, l'ARS...

➤ **Programme 5216 - Crèche Laetitia**

La Structure Multi Accueil « Laetitia » compte 27 agents, possède un agrément pour une capacité d'accueil de 50 enfants (modulable en fonction des heures) dont l'accueil d'enfant en situation de handicap. Elle est ouverte à des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, de 7h30 à 18h.

Le rôle au quotidien du personnel est de veiller à la sécurité, à la santé, à l'hygiène, au bien-être et au développement psycho-moteur et affectif de chaque enfant. A cet effet, les équipes proposent aux enfants des activités éducatives diverses et variées chaque jour (modelage, graphisme, collage, musique, histoires, jeux moteurs, jeux extérieurs...) en fonction des besoins de chacun dans des salles de vie aménagées à cet effet ou en extérieur.

Afin d'enrichir leur approche culturelle, environnementale et sociale ainsi que l'intégration des familles au sein de la structure, il est également proposé tout au long de l'année des fêtes (Noël, fin d'année, carnaval...), une ou 2 sorties en bus et la présence d'intervenants extérieurs (éveil musical et contes).

➤ **Programme 5219 - Bâtiments santé**

Il s'agira de financer les premières études en vue de la rénovation du site des Bains de Petrapola.

Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

81 230 470 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

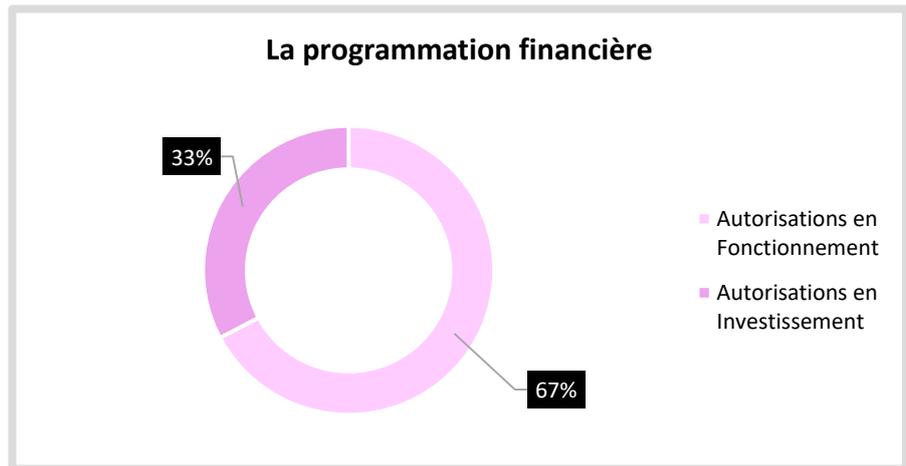
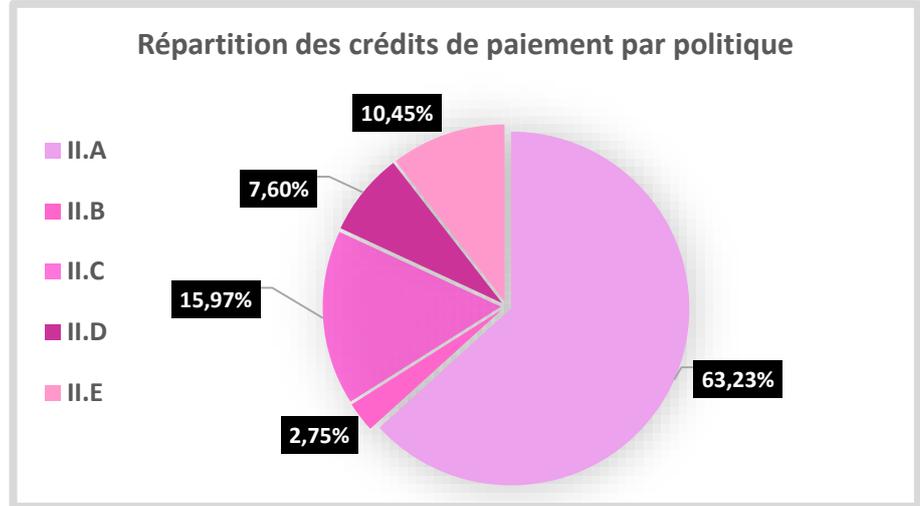
42 078 246 €

→ Autorisation d'engagement de :

80 005 151 €

→ Autorisation de programme de :

38 934 341 €



	AP	CPI	AE	CPF
II.A L'enseignement et la formation	15 320 000	21 736 400	54 265 000	56 232 400
II.B La Langue corse	1 100 000	818 076	4 600 000	2 572 726
II.C La culture	11 534 341	8 198 386	11 860 151	11 493 443
II.D Le patrimoine	5 680 000	7 119 063	725 000	2 254 000
II.E Le sport et la jeunesse	5 300 000	4 206 321	8 555 000	8 677 901
TOTAL	38 934 341	42 078 246	80 005 151	81 230 470

Politique II.A - L'enseignement et la formation**Les chiffres clés : 4 compétences / 22 programmes****15,320 M€ d'autorisations de programme / 21,736 M€ de crédits d'investissement****54,265 M€ d'autorisations d'engagement / 56,232 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	15 320 000	21 736 400	54 265 000	56 232 400	69 585 000	77 968 800

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 411 un montant de CP de 29 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 21 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	3 450 000	7 252 000	18 045 000	21 768 740	21 495 000	29 020 740
Programme 4111 Université travaux	-	980 000	-	-	-	980 000
Programme 4112 Recherche et diffusion	1 000 000	2 450 000	4 000 000	1 773 800	5 000 000	4 223 800
Programme 4113 Enseignement supérieur	-	-	5 100 000	2 352 000	5 100 000	2 352 000
Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures	1 350 000	-	5 200 000	5 880 000	6 550 000	5 880 000
Programme 4115 Réussite et vie étudiante	1 000 000	98 000	2 500 000	2 450 000	3 500 000	2 548 000
Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial	50 000	49 000	300 000	441 000	350 000	490 000
Programme 4117 Matrice Université de Corse	-	3 626 000	-	8 009 540	-	11 635 540
Programme 4118 Etudes et expertises	-	-	100 000	29 400	100 000	29 400
Programme 4119 Diffusion CST2I	50 000	49 000	845 000	833 000	895 000	882 000

➤ **Programme 4111 - Université travaux**

Concernant l'Université de Corse, la CdC continuera d'apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Université. Les trois opérations actuellement en cours sont cofinancées soit au titre du CPER, soit au titre du PEI, et la CdC apporte le complément financier par des conventions de financement :

- La construction de l'UMR LISA : opération terminée : le solde de la convention de financement sera réglé à l'Université sur production des justificatifs ;
- La réhabilitation du bâtiment Alberti et la construction d'un centre d'examen : opération dont l'Université lancera les études en 2020 ;
- La réhabilitation énergétique des bâtiments Conrad et Alfonsi : opération en phase études : les travaux doivent débuter en 2020.

➤ **Programme 4112 - Recherche et diffusion**

Le programme 4112 s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002, mais également de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de Recherche et de R&D, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, certes du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017, mais aussi au regard du CPER 2015-2020 ou encore du PO FEDER 2014-2020.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020, dans les deux sections, permettront d'honorer les engagements pris sur des projets validés antérieurement, mais aussi et surtout, de permettre la mise en œuvre de la stratégie en matière de recherche en direction des acteurs du territoire qui portent des projets en lien avec des problématiques liées au changement climatique, à l'agriculture d'excellence, aux ressources naturelles ou encore à la valorisation des ressources culturelles.

Il s'agira également de conforter, par le biais de contractualisations pluriannuelles, les plateformes qui ont été soutenues dans le cadre des périodes précédentes, à savoir Stella Mare, Corsic'Agropole, Georges PERI, ou encore la STARESO qui structurent aujourd'hui, par des travaux de recherche expérimentale et appliquée, les filières et leurs acteurs dans les domaines fondamentaux que sont les ressources marines, l'aquaculture, l'agriculture d'excellence, la mise en valeur patrimoniale et culturelle.

Ce programme permettra également à la Collectivité de Corse, en collaboration avec l'Université de Corse, de développer un véritable axe stratégique en sciences humaines et sociales, et plus particulièrement en matière de « Langue et Culture Corse » sur la base du continuum « Recherche Valorisation et Diffusion ».

➤ **Programme 4113 - Enseignement supérieur**

La Collectivité de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche, sans préjudice des compétences de l'État en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe, à cette fin, des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020, dans les deux sections, permettront :

- de procéder au paiement des CFA (les soldes 2018-2019 et les avenants) conformément à la réforme de l'apprentissage ;
- d'appliquer la convention 19-DEER-11 du BTS ACSE du Campus agri Corsica Sartè U Rizzanesi afin d'améliorer la qualité de l'enseignement agricole en Corse ;
- d'appliquer le programme « IPI MED 2019-2023 » destiné à développer l'internat en médecine générale (aides stagiaires, MSU, bonification en zones fragiles, actions de communication, colloques) ;
- de préparer pour 2020 une convention avec le service formation continue de l'Université de Corse, mais également le CNAM de Corse, afin de développer des actions complémentaires de qualité complétant la carte des formations de l'enseignement supérieur ;
- de conventionner avec l'Université de Corse afin de permettre la prise en charge de deux cohortes de doctorants et de post-doctorants pour les rentrées universitaires 2020 et 2021 ;
- de structurer, de consolider le Campus des Métiers afin de l'accompagner au mieux vers la labellisation « Campus d'Excellence », tout en développant des projets structurants pour le territoire ;
- de contribuer à l'organisation de la journée des doctorants 2020 par l'attribution de prix de thèse, mais également de communication scientifique.

➤ **Programme 4114 - Formations sanitaires sociales supérieures**

Depuis 2004, la Collectivité de Corse a compétence pour financer les formations qu'elle agrée dans le champ du sanitaire et social (articles 49 à 58 et 73).

Il s'agit de poursuivre :

- le financement des deux IFSI/IFAS/IFAP, ainsi que les formations d'ambulanciers ;
- la convention avec la Région Sud PACA pour la formation des kinésithérapeutes ;
- les formations sociales dispensées par l'IFRTS.

De nouvelles actions seront mises en place :

- ouverture d'une formation d'aides-soignants dans l'Extrême Sud ;
- augmentation du quota des aides-soignants sur le territoire.

➤ **Programme 4115 - Réussite et vie étudiante**

Le programme 4115 s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de vie et de réussite étudiantes, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière du « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 » approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 septembre 2019. L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Ce « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 », renforce également le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse à l'Université de Corse, au CROUS de Corse et au monde associatif, et offrira l'opportunité d'innovations à travers des appels à projets permettant aux différents acteurs de porter des projets novateurs et originaux.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020, dans les deux sections, permettront de mettre en œuvre une partie de l'année d'étude 2019-2020, mais également l'année d'étude 2020-2021, notamment à travers les mesures suivantes :

- Mesure 1 : Prix des meilleurs bacheliers,
- Mesure 2 : Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse,
- Mesure 4 : Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en Corse,
- Mesure 5 : Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants du supérieur inscrit dans un cursus post bac n'existant pas en Corse,
- Mesure 6 : Aide à la mobilité internationale pour les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Corse, hors Université de Corse,
- Mesure 7 : Aide à la mobilité internationale pour les étudiants en formation initiale inscrits à l'Université de Corse,
- Mesure 8 : Aide au stage en France pour les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Corse, hors Université de Corse,
- Mesure 9 : Aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université de Corse,
- Mesure 10 : Aide aux oraux d'admission et aux examens,
- Mesure 12 : Aide aux grandes écoles,
- Mesure 13 : Aide PACES,
- Mesure 15 : Aide à la complémentaire santé,
- Mesure 16 : Aide d'urgence.

De plus, conformément à la délibération 19/317 AC du 27 septembre 2019 précitée, le Conseil Exécutif de Corse soutient le projet de construction de la future résidence du CROUS de Corse « Samburucciu d'ALANDU », qui comprendra notamment une centaine de chambres et 4 salles de cours à hauteur de 1 000 000 €.

➤ **Programme 4116 - Accompagnement éducatif territorial**

La Collectivité de Corse souhaite favoriser la coopération entre les acteurs de l'éducation dans leur diversité. Aider un jeune à se construire en tant qu'individu, professionnel et citoyen, favoriser son autonomie, son épanouissement et son engagement incite ainsi à articuler les apprentissages de l'éducation formelle et les ressources de l'éducation non formelle. En effet, celles-ci sont de nature à révéler des compétences et des appétences, à offrir des prises où reprendre confiance et accrocher cette estime de soi si essentielle pour croire en ses capacités et consentir aux efforts nécessaires.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020, dans les deux sections, permettront de soutenir les voyages et séjours éducatifs des écoles du 1er degré voire du 2d degré, mais également des appels à projets tels que :

- L'Appel à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Trophées scolaires du développement durable », organisé en partenariat avec l'Éducation Nationale,
- L'Appel à projets « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire », destiné aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de Corse, publics ou privés.

De plus, durant l'année 2020 sera engagée une démarche visant à construire un véritable territoire apprenant, sur la base notamment de l'élaboration d'un schéma éducatif territorial.

Enfin, il sera nécessaire de proposer des outils et autres mallettes adaptées aux spécificités territoriales.

➤ **Programme 4117 - Matrice Université de Corse**

Le programme 4117 s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse retranscrites à travers la convention tripartite « Collectivité de Corse – Etat – Université de Corse » pour la période 2018-2022. Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020, dans les deux sections, permettront la mise en application de la convention tripartite au titre de l'année 2020.

➤ **Programme 4118 - Etudes et expertises**

Le programme 4118 s'inscrit dans la nécessité de pouvoir disposer d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'organiser et de mettre en œuvre des études et autres expertises dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur, voire de la recherche. Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020 permettront la réalisation d'expertises scientifiques

indépendantes, qui sont nécessaires tant en recherche, qu'en enseignement supérieur, et en complément des diagnostics d'ores et déjà établis. Le tout participera au socle pour la définition d'une politique ambitieuse en matière d'ESR.

➤ Programme 4119 - Diffusion CSTI

Le programme 4119 s'inscrit, dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de diffusion et de culture scientifique technique et industrielle, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, de la convention-cadre CSTI 2019-2022. Cette dernière définit les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs. Elle impulse une dynamique territoriale en matière de culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation afin de promouvoir la culture scientifique auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020 permettront d'une part la réalisation d'évènements récurrents tels que la Fête de la Science 2020 ou encore les Trophées Scientifiques 2020, et d'autre part de soutenir financièrement, par le biais des ateliers scientifiques qui se déroulent dans tous les EPLE de Corse.

Au-delà de ces actions, la Collectivité de Corse a pour mission de fédérer et d'animer le réseau d'acteurs de la CSTI, des tiers lieux ou encore des outils nouveaux sur le territoire comme la Maison des Sciences à Bastia.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 412 un montant de CP de 24 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 20 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	10 750 000	14 337 400	9 420 000	9 310 000	20 170 000	23 647 400
Programme 4121 Travaux de bâtiment - Constructions scolaires	3 100 000	7 840 000			3 100 000	7 840 000
Programme 4122 Maintenance sécurité - Constructions scolaires	1 500 000	1 470 000	850 000	833 000	2 350 000	2 303 000
Programme 4123 Mise en sécurité incendie - Constructions scolaires	-	323 400			-	323 400
Programme 4124 Technologies nouvelles - Constructions scolaires	400 000	196 000			400 000	196 000
Programme 4125 Economies d'énergie - Constructions scolaires	1 500 000	392 000			1 500 000	392 000
Programme 4126 Hygiène alimentaire - Constructions scolaires	300 000	392 000			300 000	392 000
Programme 4127 Education physique et sportive	750 000	784 000			750 000	784 000
Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE			7 570 000	7 399 000	7 570 000	7 399 000
Programme 4129 Equipement général des EPLE	3 200 000	2 940 000	1 000 000	1 078 000	4 200 000	4 018 000

➤ Programme 4121 - Travaux de bâtiment - Constructions scolaires

La Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole et les centres d'information et d'orientation. La Collectivité de Corse assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les établissements d'enseignement dont elle a la charge.

Le programme 4121 concerne les opérations de travaux définies établissement par établissement. Les Autorisations de Programme sont affectées au sein de chaque EPLE.

Les prochaines années verront la mise en œuvre d'obligations à caractère réglementaire dans le domaine de l'accessibilité (Ad'AP), des économies d'énergie (Décret Tertiaire) et de la sécurité/sûreté au sein de nos EPLE (mesures Vigipirate).

La CdC s'est dotée d'un PPI couvrant la période 2018-2023 qui intègre ces axes réglementaires, ainsi que la maintenance globale permettant de garantir le maintien en conditions opérationnelles de nos établissements.

Ce PPI comprend également des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique (réforme du lycée) par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments et le développement du numérique par la rénovation et le développement des infrastructures.

Plusieurs opérations importantes seront poursuivies ou lancées en 2020, à titre d'exemple :

- Mise en accessibilité PMR CS LAETITIA BONAPARTE, CSTPM MONTESORU, CS FESCH, CS PASCAL PAOLI, LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA ;

- Internats : CEA BORGU, LMA (au sein de la CSTPM MONTESORU)
- Aménagements pédagogiques : CSTPM MONTESORU (nouveau pôle des sciences et restructuration Bat A, B et CDI - Campus métiers), LMA Réhabilitation internat en externat ;
COLLEGE DE BALEONE (Construction pôle des sciences), COLLEGE ORABONA et CAMPU VALLONE (extension) ;
- Performance énergétique : CS FESCH, LP ANTONINI et LYCEE DE LA PLAINE (chaudières), CAMPUS AGRI SARTE U RIZZANESI et LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (rénovation énergétique) ;
- Rénovation locaux : LP ANTONINI (toiture ateliers et désamiantage), CS CLEMENCEAU (préaux, circulations extérieures, CDI) ;
- Aménagements techniques : CS LAETITIA et CS du FIUM'ORBU (réfectoire et cuisine).

➤ **Programme 4122 - Maintenance sécurité - Constructions scolaires**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance qui regroupent :

- la maintenance du patrimoine scolaire pour garantir le maintien en conditions opérationnelles des biens immobiliers et éviter les dégradations importantes qui conduisent à des travaux conséquents de rénovation ;
- les réparations dans le cadre d'interventions pour maintenance corrective versée dans le cadre d'une subvention globale annuelle versée à chaque EPLE, calculée sur la base d'un pourcentage de la dotation annuelle de fonctionnement allouée à l'établissement, adaptée à l'état général des bâtiments.

En 2020 sera également menée une campagne de mise à jour des Diagnostics Techniques Amiante réalisés en 2007 et 2008. Cette actualisation est nécessaire pour prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues depuis.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des biens).

➤ **Programme 4123 - Mise en sécurité incendie - Constructions scolaires**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance spécifiques concernant la sécurité et la sûreté des établissements, dont essentiellement :

- les travaux à la charge du propriétaire suite aux prescriptions des commissions de sécurité incendie,
- les travaux de sûreté dans le cadre des mesures Vigipirate et en application des Plans Particuliers de Mise en Sécurité.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des matériels).

➤ **Programme 4124 - Technologies nouvelles - Constructions scolaires**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance spécifiques concernant l'aménagement numérique des EPLE, dans le domaine des infrastructures de réseau.

La poursuite de l'effort d'adaptation des lycées et collèges aux contraintes pédagogiques liées aux nouvelles technologies notamment par la mise en place d'une politique en matière de câblages multifonctions et de déploiement généralisé de bornes Wifi.

Par ailleurs, à la suite du diagnostic mené sur le niveau des infrastructures existantes, afin de permettre le développement de l'ENT (espace numérique de travail), de premières opérations de mise à niveau seront menées dans les établissements concernés par la montée en charge de l'utilisation de l'ENT.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un service en charge du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques au sein des EPLE, des outils de gestion à distance seront mis en place.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions technologiques et des événements survenus (accidentels ou usure des matériels).

➤ **Programme 4125 - Economies d'énergie - Constructions scolaires**

Ce programme concerne les études et travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des EPLE.

Les études liées à l'amélioration des performances énergétiques des EPLE, par la mise en place de systèmes de régulation, la rénovation des chaufferies, avec passage à la biomasse chaque fois que cela est possible. Les études lancées concernent divers établissements pour le remplacement des chaudières biomasse et la transformation du mode de production. Les premières études d'amélioration globale de la performance énergétique des bâtiments qui ont été lancées en 2019 et vont être poursuivies en 2020. L'actualisation des audits énergétiques des EPLE en vue de nouvelle contractualisation, devra prendre en compte la situation spécifique de chaque établissement en matière énergétique.

Les études lancées concernent divers établissements pour le remplacement des chaudières biomasse et la transformation du mode de production : lycée de la Plaine, LP Jules Antonini.

➤ **Programme 4126 - Hygiène alimentaire - Constructions scolaires**

Ce programme concerne les travaux liés aux mises aux normes des cuisines scolaires en relation avec les services vétérinaires, ainsi que le remplacement des matériels vétustes et hors-service des cuisines.

Il concerne également les études pour la transformation des cuisines des collèges de Baleone et de Purtichju dans le cadre de l'ouverture de la cuisine centrale du Stiletu et de la desserte des deux établissements en liaison froide.

Enfin, un accord-cadre d'études en matière d'hygiène scolaire et d'aménagement des espaces va être lancé afin de disposer des compétences nécessaires.

Les principales opérations en 2020 sont :

- CS de Montesoru : changement de matériel de cuisine avec suppression de l'énergie gaz ;
- CS Laetitia Bonaparte : extension des capacités d'accueil du réfectoire et réaménagement des flux (déplacement de la plonge) ;
- CS du Fium'Orbu : réaménagement et extension de la cuisine ;
- Changement de matériel de cuisine dans de nombreux établissements.

➤ **Programme 4127 - Education physique et sportive**

Ce programme concerne les travaux sur les équipements sportifs des EPLE, couverts ou découverts : rénovation, évolutions pédagogiques, extensions et construction, vestiaires et sanitaires.

Les principales opérations en 2020 sont les suivantes :

- Lycée JP de Rocca Serra : travaux de réfection du plateau sportif ;
- Collège de Montesoru : transformation atelier SEGPA en salle multisports ;
- Collège Maria Ghjentile : étude nouvelle salle multisports ;
- Collège de Purtichju : reprises diverses sur plateau sportif ;
- Complexe sportif de l'Arinella : travaux dans le cadre de la convention CAB/CdC en cours de négociation.

➤ **Programme 4128 - Fonctionnement général des EPLE**

Le programme 4128 s'inscrit, dans le cadre des compétences de la Collectivité de Corse, à savoir que dans ce cas précis, elle doit équiper et faire fonctionner les collèges et lycées de Corse. Ce sont donc des dépenses obligatoires en terme de fonctionnement.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020 permettront :

- d'assurer le fonctionnement des EPLE par le biais de l'attribution d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) couvrant les dépenses obligatoires de viabilisation, d'entretien, d'administration et d'enseignement (5 950 000 €) ;
- de soutenir les EPLE en difficultés financières par l'octroi de dotations complémentaires ciblées (450 000 €) ;

- de participer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'aux dépenses de rémunération du personnel non-enseignant afférentes à l'externat des 4 établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État (600 000 €) ;
- d'accompagner les collèges du Stilettu et Arthur Giovoni dans le cadre du conventionnement des installations sportives (70 000 €) ;
- d'assurer la prise en charge de l'hébergement et du transport des internes du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia durant la période de travaux de restructuration de l'internat (300 000 €) ;
- de développer le projet « Da l'ortu à u piattu : vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective » porté par l'EPLEFPA de BORGU (144 000 €) ;
- de mettre en place des opérations de sensibilisation dans les EPLE portant sur l'utilisation des produits locaux et le gaspillage alimentaire (56 000 €).

➤ **Programme 4129 - Equipement général des EPLE**

Le programme 4129 d'équipement des EPLE concerne l'ensemble des biens relatifs à l'accueil, l'entretien, l'administration, l'enseignement, l'hébergement et la restauration.

Ces équipements généraux, techniques, scientifiques et informatiques doivent répondre aux besoins des EPLE et la politique volontariste de la Collectivité de Corse dans le domaine éducatif autour des 4 objectifs suivants :

1. Maintenir un bon niveau d'usage des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement,
2. Prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire,
3. Assurer les conditions de travail de la communauté éducative et des élèves grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
4. Développer une politique d'achat responsable.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2020 sont essentiellement destinés au plan principal d'équipement, au plan supplémentaire d'équipement, ou encore au plan complémentaire d'équipement au regard des nouveaux besoins en cours.

Les autorisations de programme et crédits de paiement permettront de finaliser également les opérations ouvertes sur des autorisations de programme antérieures ainsi que le projet de restauration en alimentation bio et en circuit court pour le lycée agricole de Borgu.

Ce budget permettra également l'acquisition d'un simulateur machine pour le lycée maritime et aquacole de Bastia, ou encore la mise en œuvre du plan numérique.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 421 un montant de CP de 24 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 27 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	900 000	-	25 700 000	24 010 000	26 600 000	24 010 000
Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage	900 000	-	21 500 000	21 070 000	22 400 000	21 070 000
Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE	-	-	4 200 000	2 940 000	4 200 000	2 940 000

➤ Programme 4211 - Formation professionnelle Apprentissage / 4212 - Formation Professionnelle - FSE

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé avec l'Etat engage la CdC dans une période de changement des pratiques et de modernisation de l'appareil de formation. Notre engagement dans le PRIC permettra une recette de 7 M€ en faveur de la Collectivité de Corse pour l'année 2020.

Dans cet objectif, la Collectivité de Corse mettra en place un programme de formation à destination des demandeurs d'emploi. A ce titre, elle mobilisera les moyens de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont elle arrêtera le programme de formation et les opérations d'équipement. En complément, par le biais d'une commande publique, elle programmera des actions de formation, et mobilisera les financements du Fonds Social Européen.

La Collectivité de Corse mettra parallèlement en place à destination des détenus, un programme d'actions de formation dans les différents établissements pénitenciers de l'île.

La Collectivité de Corse interviendra de manière volontariste en partenariat avec les branches professionnelles, afin de renforcer la formation professionnelle des actifs en emploi, salariés et chefs d'entreprises. Elle soutiendra les CFA en difficulté notamment dans un objectif de territorialisation et soutiendra les apprentis dans leur cursus de formation.

- Actions de formation à destination des demandeurs d'emploi, travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires du RSA... ;
- Aides individuelles à la formation – aides à la mobilité ;
- Mise en place d'un système d'information et de suivi ;
- Déploiements des aides individuelles en accompagnement de la formation ;
- Évaluation des besoins de l'économie sur les territoires ;
- Intervention dans le domaine de l'apprentissage ;
- Partenariats avec les branches professionnelles pour la formation des salariés et chefs d'entreprises...

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 461 un montant de 1.3 M€ aussi bien en CP qu'en autorisations pluriannuelles, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 461 - Orientations	220 000	147 000	1 100 000	1 143 660	1 320 000	1 290 660
Programme 4610 Orientation TLV	220 000	147 000	1 000 000	980 000	1 220 000	1 127 000
Programme 4611 Mission Analyse prospective	-	-	100 000	163 660	100 000	163 660

➤ Programme 4610 – Orientation TLV

Dans le cadre des compétences dévolues par la loi, la Collectivité de Corse doit diffuser une information pertinente sur l'orientation, les formations et les métiers auprès de tous les publics. Cette information doit être gratuite et accessible à tous dans le cadre de l'action menée par le Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO).

Il convient donc de contractualiser des conventions avec l'Éducation Nationale dans le cadre de l'orientation scolaire et des plans d'actions auprès des opérateurs du secteur professionnel, afin de mettre en place des dispositifs en orientation, à l'attention de tous les publics. Les objectifs et les priorités pour 2020 sont décrits ci-dessous :

- Actions de communication pour valoriser et promouvoir le site internet Corsica Orientazione ;
- Actions de communication pour valoriser et promouvoir le Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) ;
- Signature de la charte du SPTO ;

- Mission d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires, universitaires et apprentis ;
- Élaboration d'un plan de professionnalisation des Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP) - crédits PRIC ;
- Mise en place, coordination et médiatisation du réseau CEP sur l'ensemble du territoire ;
- Financement des Missions Locales d'Aiacciu, de Bastia et de Portivechju ;
- Financement de la Mission Locale rurale ;
- Financement de l'Association Régionale des Missions Locales ;
- Financement de l'École de la deuxième chance ;
- Financement d'une étude sur le décrochage scolaire.

➤ **Programme 4611 - Mission Analyse prospective**

Dans une logique de concentration des financements, mais aussi de l'action de leurs services, et sur ces deux démarches de prospective et d'accompagnement des mutations, l'État et la Collectivité de Corse consacrent respectivement 4,4 M€ et 5,56 M€ au volet emploi du CPER 2015-2020, notamment pour :

- Mesure 1 : favoriser la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs les plus représentatifs en Corse avec l'Appui de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) et de l'Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) dans une démarche prospective et d'adaptation des outils de la stratégie régionale pour l'emploi.
- Mesure 2 : soutenir l'accès à l'information sur la formation avec l'appui du Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et la professionnalisation des acteurs.
- Mission analyse prospective : il s'agit d'une mission créée en 2019, dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'orientation et de la formation. La cellule devra réaliser une veille juridique, réglementaire et prospective. Elle contribuera, également au suivi et à l'évaluation des dispositifs afin d'analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des besoins en compétences et en formation des individus.

Politique II.B - La Langue corse

Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes

1,100 M€ d'autorisations de programme / 0,818 M€ de crédits d'investissement

4,600 M€ d'autorisations d'engagement / 2,573 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 431 un montant de CP de 3,4 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 5,7 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.B La Langue corse	1 100 000	818 076	4 600 000	2 572 726	5 700 000	3 390 802
Compétence 431 - Langue corse	1 100 000	818 076	4 600 000	2 572 726	5 700 000	3 390 802
Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion	700 000	548 800	3 300 000	1 617 000	4 000 000	2 165 800
Programme 4312 Langue corse Culture	-	-	500 000	441 000	500 000	441 000
Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité	400 000	269 276	800 000	514 726	1 200 000	784 002

➤ Programme 4311 - Langue Corse Promotion - Développement – Diffusion

Le service Formation et Enseignement assure, en cohérence avec la politique linguistique définie par l'Exécutif (cf. Pianu Lingua 2020) les missions liées au développement de l'enseignement de la langue corse et en langue corse, telles que l'apprentissage de la langue dans le cadre scolaire et sous tous ses degrés d'enseignement, mais également l'apprentissage de la langue en dehors de l'école et hors public scolaire. Une partie importante de ces missions sont liées à l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région et de la Convention Langue Corse (CDC - Éducation nationale).

Les opérations financées sur ce programme relèvent de : l'équipement des filières bilingues du premier degré ; le fonctionnement et les projets des filières bilingues du second degré ; la formation langue corse des Professeurs des Ecoles ; l'aide à la production et la diffusion d'outils pédagogiques pour les scolaires mais également autres publics, l'aide aux centres d'immersion linguistiques ; les bourses pour étudiant master 2 MEEF LC ; la formation par immersion au grand public ainsi que le certificat.

Pour l'année 2020, les priorités sont les suivantes :

- le développement de la politique en faveur des centres d'immersion longs séjours avec aides à la création de nouveaux centres sur le territoire en articulation avec le schéma de massif Montagne ;
- aide à la politique de formation et de certification : plan de formation pour les ATSEM bilingues ;
- développer des projets numérique-éducatif en langue corse.

➤ Programme 4312 - Langue Corse Culture

La mission Cunsigliu Linguisticu est une unité assurant un rôle d'expertise et d'observatoire linguistique de haut niveau. Cette mission revêt également un aspect promotion de la langue corse au travers de l'organisation d'évènements.

Les opérations financées sur ce programme relèvent de : l'aide aux associations et soutien financier aux actions de promotion de la langue corse (Festa di a Lingua ; Prix ; Evènements : colloques, linguimondi etc.)

Pour l'année 2020, les priorités sont d'assurer le fonctionnement des commissions du Cunsigliu Linguisticu ; d'assurer une mission d'observatoire sociolinguistique et de contribuer à l'équipement (travail en collaboration avec l'Université par le biais conventions d'application).

➤ Programme 4313 - Langue Corse Charte Collectivité

L'axe principal de ce programme est d'œuvrer au renforcement de la visibilité et de l'usage normalisé de la langue corse auprès de tous les acteurs de la société corse. Le service a pour champ d'application la mise en œuvre et le soutien aux actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.

Les opérations financées sur ce programme : le soutien à la Charte de la langue corse, les Case di a lingua pour le développement de l'immersion dans la société ; l'action de promotion "Primi passi" dans le domaine petite enfance et jeunesse ; le Plan Media & Lingua Corsa ; le soutien aux actions de diffusion en langue corse

En 2020, les priorités sont de pérenniser et étendre le dispositif des Case di a lingua et de faciliter l'accès aux ressources en langue corse avec l'élaboration du dispositif « Lingu'accessu ».

Politique II.C - La culture**Les chiffres clés : 2 compétences / 11 programmes****1,100 M€ d'autorisations de programme / 0,818 M€ de crédits d'investissement****4,600 M€ d'autorisations d'engagement / 2,573 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	11 534 341	8 198 386	11 860 151	11 493 443	23 394 492	19 691 829

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 442 un montant de CP de 15,6 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 19,6 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 442 - Culture	9 600 000	5 520 800	10 020 171	10 094 002	19 620 171	15 614 802
Programme 4423 Culture	9 600 000	5 520 800	10 020 171	10 094 002	19 620 171	15 614 802

➤ Programme 4423 - Culture

L'Assemblée de Corse a adopté en 2017 un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de quatre axes majeurs : INGRANDÀ INCU A CULTURA, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ; SVILUPPÀ A CREAZIONE, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ; FA VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI MOCHI È ALDILÀ par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître et en pérennisant les liens qui l'unissent à d'autres cultures, INTREPRENDE IND'È A CULTURA par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île ; et un règlement des aides permettant la mise en œuvre de cette politique.

La Collectivité de Corse s'est dotée d'outils en phase avec ses ambitions et entend organiser le développement de la culture corse autour :

- De la mise en œuvre des textes structurants adoptés en 2017 : le schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2017-2021, le règlement des aides Culture et les chartes territoriales des équipements culturels (festivals, pôles de formation et salles de spectacles) ;
- De la mise en œuvre de la dernière tranche du PEI au titre de l'aménagement culturel du territoire : il s'agira notamment de prioriser les investissements culturels en milieu rural, comme par exemple, avec la construction d'une salle de spectacles à Ghisunaccia ou à Calvi. Il s'agira également de prioriser le réaménagement des structures d'enseignement artistique avec la rénovation du Conservatoire de musique et de danse à Bastia. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'émergence de « tiers-lieux », salles intermédiaires propices à la création artistique et à l'éclosion de nouvelles esthétiques notamment en lien avec l'écriture ;
- Du renforcement de ses propres institutions que sont le FRAC Corsica, la Cinémathèque territoriale, et le Centre d'art polyphonique-Mission voix. Ainsi, le FRAC doit lancer le chantier de sa collection qu'il doit également continuer de valoriser ; il doit être conforté pour accroître son rayonnement sur le territoire comme à l'extérieur. La Cinémathèque pourra mettre en œuvre un nouveau projet d'établissement ; le centre d'art polyphonique continuera à mettre en œuvre son projet d'activités et notamment sa politique de développement sur le territoire en concertation avec les acteurs culturels concernés ;
- Du renforcement des fonds à la création artistique, notamment pour ce qui concerne les arts de la scène (aides à la création de spectacle) et le secteur audiovisuel (aide à la production de documentaires et d'œuvres audiovisuelles). Il s'agit de structurer ces filières afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières industrielles, innovantes et pourvoyeuses d'emploi. Sur le secteur audiovisuel, cela se traduira par un appui des missions d'accueil du Corsica Pôle Tournage afin que la Corse continue d'attirer sur son sol des projets de

tournages de longs métrages et bénéficie des retombées économiques et communicationnelles qui y sont associées ;

- De mettre en œuvre en faveur des publics éloignés de la culture des opérations sur les territoires ruraux principalement en relation avec les communes et les intercommunalités, mais également en lien avec les autres politiques sectorielles comme le social ou la jeunesse ;
- De travailler à une meilleure transversalité entre la politique culturelle et la politique touristique via la conduite de rencontres et de séminaires incluant les acteurs culturels et les offices de tourisme et en filigrane, l'objet de rédiger des conventions transversales et pluripartites.

On recense également différentes aides comme les aides aux tiers des secteurs Arts de la Scène, Cinéma et Audiovisuel, Livre, Lecture Publique, Arts Plastiques ; les dépenses obligatoires relevant de la CDC : dotations des Syndicats Mixtes (Conservatoire Henri Tomasi, Cinémathèque et Giussani) ; les dépenses sous « maîtrise d'ouvrage CDC » : Centre d'Art Polyphonique, Corsica Pôle Tournage mais aussi le Dispositif Pass-Cultura. Celui-ci a pour but de favoriser l'accès des jeunes à la culture. Sous la forme d'un chéquier gratuit composé de 12 pass d'une valeur globale de 75 €, il permet de bénéficier de 3 places de cinéma et de 9 bons de réduction pour les activités culturelles. Chaque jeune éligible a droit à un chéquier par année scolaire.

Sont éligibles tous les jeunes résidents corses âgés jusqu'à 25 ans inclus, inscrits dans un établissement de Corse et bénéficiant d'un des statuts suivants : collégien, lycéen, apprenti (CFA de Corse), étudiant en formation initiale dans un établissement post-bac de Corse, demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi de Corse et âgé jusqu'à 25 ans inclus, jeune âgé de 12 à 25 ans inscrit dans un établissement médio-éducatif, un institut d'éducation spécialisée de Corse (EREA – IME – UPSI). Soit près de 31 500 bénéficiaires.

S'ajoute à cela le dispositif « Education à l'image » : Ecole et Cinéma / Collège au Cinéma / Lycéens et Apprentis au Cinéma.

On retrouve également certaines missions confiées via les marchés suscités à Insta Cultura (Pumonti) et Studio Animation (Cismonte) jusqu'en août 2021 : sélection de films pour chaque dispositif, mise en place des formations enseignants, mise en place des séances élèves, transports des films, édition et distribution de documents....

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 443 un montant de CP de 4,077 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,774 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC</i>	1 934 341	2 677 586	1 839 980	1 399 441	3 774 321	4 077 027
<i>Programme 4430 BDP</i>	441 341	-	241 000	235 200	682 341	235 200
<i>Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu</i>	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
<i>Programme 4432 Musée de la Corse</i>	653 000	795 700	393 500	294 000	1 046 500	1 089 700
<i>Programme 4433 Musée de Livia</i>	56 000	17 529	80 500	78 890	136 500	96 419
<i>Programme 4434 Musée de Sartè</i>	65 000	17 528	112 500	110 250	-	-
<i>Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain</i>	205 000	153 356	327 980	220 501	532 980	373 857
<i>Programme 4436 Cinémathèque</i>	60 000	295 620	430 000	142 100	490 000	437 720
<i>Programme 4437 Casa di Roccapina</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Programme 4438 Musée d'Aleria</i>	200 000	175 264	138 500	135 730	338 500	310 994
<i>Programme 4439 Musée de Merusaglia</i>	24 000	21 034	10 500	10 290	34 500	31 324
<i>Programme 44390 Sites Archéologiques et musées</i>	230 000	201 555	105 500	172 480	335 500	374 035

➤ Programme 4430 – BDP

Ce programme permet d'assurer les missions dévolues aux Médiathèques Territoriales de prêt et à leurs réseaux, en matière de lecture publique et de politique d'animation.

2020 verra le lancement de l'étude pour la réalisation d'un schéma territorial de lecture publique permettant de déterminer de nouvelles orientations de développement de la lecture publique à l'échelle territoriale.

Afin de répondre à l'investissement et au fonctionnement bibliothéconomique des Médiathèques territoriales de prêt Cismonte et Pumonti, les opérations financées sur ce programme 4430 ont pour objectif d'acquérir ouvrages et supports multimédias pour la desserte de leur réseau (bibliothèques relais, relais lecture, tournées bibliobus), accroître les fonds

existants, et poursuivre les actions d'animations sur le territoire, enfin permettre l'acquisition de fournitures bibliothéconomiques. En 2020, est prévue l'ouverture du pôle culturel de l'Alta Rocca ; à ce titre, il conviendra de réaliser la constitution du fonds documentaire initial et mettre en place un programme culturel d'animation pour ce lieu.

➤ **Programme 4431 - Centre culturel Santa Lucia di Taddà**

Il s'agit des moyens nécessaires pour la poursuite et l'achèvement des travaux de création du Centre culturel de Santa Lucia di Taddà.

➤ **Programme 4432 - Musée de la Corse - Corti**

Ce programme relatif au programme d'activités annuelles du musée de la Corse inclut également des opérations de valorisation de la citadelle de Corse, financées par le PEI IV.

Les nouvelles AP/AE, et les CPi/CPf afférents, correspondent au lancement du projet d'exposition 2021 du musée de la Corse, sur une thématique commune pour l'ensemble des sites archéologiques et musées.

300 000 € de CPi sur AP antérieures sont consacrés aux opérations de valorisation de la citadelle de Corti, en lien avec les travaux de grande ampleur qui y seront menés, financées dans le cadre du PEI IV.

➤ **Programme 4433 - Musée de Livia**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée de l'Alta Rocca. Les nouvelles AP/AE, et les CPi/CPf demandés, permettent de financer le programme d'activités 2020 du musée de l'Alta Rocca, ainsi que de lancer les opérations dans l'optique de l'exposition temporaire 2021, sur une thématique commune pour l'ensemble des sites archéologiques et musées.

➤ **Programme 4434 - Musée de Sartè**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'archéologie de la Corse. Les propositions budgétaires 2020 pour le musée d'archéologie de la Corse déclinent les actions en termes de missions fondamentales de conservation, d'inventaire, d'étude, de parcours muséographique, de médiation et de diffusion des collections auprès des publics les plus larges, ainsi que de projets territoriaux inscrits dans le cadre de la Direction adjointe des sites archéologiques et musées, comme la thématique commune pour les expositions temporaires 2021.

Des tables rondes, en lien avec les 10 ans du musée d'archéologie de la Corse, seront également proposées.

➤ **Programme 4435 - Fonds Régional d'Art Contemporain**

La collection d'art contemporain du FRAC Corsica compte à ce jour 615 œuvres. Cette richesse motive les demandes de prêt des plus importants musées européens. Le FRAC Corsica a développé son projet à partir d'axes qui se sont imposés lors de sa création (les relations art/nature, la lumière, le paysage) et d'autres qui sont venus plus récemment ouvrant des pistes et les traduisant en véritables orientations en résonance avec le contexte de l'île : les questions de territoires et d'identité, les questions environnementales, l'engagement artistique et politique. Comme l'ensemble des collections des FRAC(s), celle du FRAC Corsica permet une lecture de l'histoire de l'art des années 60 à nos jours. Le FRAC Corsica comprend un corpus significatif d'œuvres d'Arte Povera, Art minimal, Art conceptuel, ce qui représente une richesse au plan patrimonial et des ressources indispensables au plan pédagogique. L'institution porte une attention particulière aux artistes de Corse œuvrant dans le champ de l'art contemporain et initie des échanges dans l'axe méditerranéen.

Le FRAC Corsica reflète une image positive et dynamique de la Corse.

Le FRAC Corsica vit un moment important de son histoire. Une transformation est nécessaire. Sa collection, en danger de dégradation, doit rapidement faire l'objet d'un chantier et d'une réinstallation d'une part et, d'autre part, il est nécessaire de donner plus de visibilité aux œuvres et aux expositions. Le travail de médiation requiert aussi d'avantage de moyens. Des années sur le terrain ont formé le public en Corse. Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, les institutions pour l'art contemporain sont présentes et valorisées. Elles constituent un atout non seulement culturel mais aussi touristique. Pour la Corse, qui est dotée de musées prestigieux et d'un centre de conservation remarquablement pensé, le moment est venu de mieux faire connaître et promouvoir un patrimoine récent dont la valeur est conséquente et la réputation établie. Ainsi, une étude de programmation pour l'installation de cette institution dans un lieu permettant de montrer sa collection permanente en plus de son lieu d'exposition de Corti a été lancée fin 2019.

Résumé des projets développés sur l'exercice :

En fonctionnement : le FRAC a présenté au Conseil du FRAC le 13 septembre 2019, un programme d'activités qui a été agréé et qui développe les axes fondamentaux de son projet. L'accent sera mis à la fois sur les jeunes créateurs et les échanges méditerranéens à travers des opérations de partenariat avec Majorque et la Sardaigne (Archipel Ouest) et par la participation à la Saison de l'Afrique avec un travail réalisé avec la Tunisie. Les artistes libanais Joana Hadjithomas et Khalil Joreige concevront un projet pour les salles d'exposition.

L'institution mettra en œuvre une opération inédite conduite avec les professeurs et les étudiants d'Arts Plastiques et d'Arts Appliqués qui réaliseront une exposition à partir de la collection.

Les projets mettront en avant la qualité des relations partenariales que l'institution noue et approfondie dans l'île avec les musées de Bastia et d'Aiacciu, la Fondation de l'Université Pascal Paoli, Université de Corse, la Cinémathèque de Corse et l'Education Nationale, comme à l'extérieur (Platform, Musée MAN de Nuoro, Musée Es Baluard de Majorque). Le travail de médiation sera renforcé. Au plan international, l'intérêt pour la collection se développe encore avec les demandes de prêts de très grands musées (MAMCO de Genève, Reina Sofia de Madrid, la Fondation Proa à Buenos Aires).

En investissement : la collection s'enrichit chaque année d'œuvres qui s'inscrivent dans des lignes claires en relation avec la réalité de l'île et qui font sa spécificité et sa réputation. Comme pour les expositions, une attention particulière est portée aux artistes corses qui s'inscrivent dans le champ de l'art contemporain. Le but d'acquisitions reste inchangé depuis 2010. La sortie du catalogue de la collection créera un événement. Sont prévus également les montants correspondant à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de restaurations et / ou encadrements.

➤ **Programme 4436 - Cinémathèque territoriale**

Pour le fonctionnement de la Cinémathèque de Corse en 2020, les principales missions sont :

- La conservation, valorisation et diffusion du patrimoine cinématographique professionnel et amateur, lié à la Corse et au monde méditerranéen ;
- La diffusion et la promotion en salle à Portivechju et sur l'ensemble du territoire insulaire (Cinémathèque itinérante, festivals, actions « hors les murs » ...) de la création cinématographique contemporaine corse et internationale ;
- L'éducation à l'image : dispositifs nationaux (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma), classes cinéma-audiovisuel des Lycées, dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse » ;
- Participation de la CdC aux frais de fonctionnement du « Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la cinémathèque régionale et du centre culturel communal » ;
- Missions de conservation, de gestion, de promotion et de diffusion du patrimoine cinématographique, actions éducatives (classes audiovisuelles, atelier Cinéma Cent Ans de Jeunesse, ciné-goûters), accueils d'intervenants professionnels, opérations de maintenance, adhésions professionnelles ;
- Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte (aux côtés de la Commune de Portivechju).

➤ **Programme 4438 - Musée d'Aleria**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'Aleria.

Les propositions budgétaires 2020 du musée d'Aleria déclinent les actions en termes de missions fondamentales de conservation, d'inventaire, d'étude, de parcours muséographique, de médiation et de diffusion des collections auprès d'un public très large.

Au-delà de l'exposition temporaire 2020, consacrée à la bataille d'Aleria, les crédits permettront également de lancer les opérations relatives à l'organisation de l'exposition temporaire 2021 sur une thématique commune pour l'ensemble des sites archéologiques et des musées.

➤ **Programme 4439 - Musée de Merusaglia – Pasquale Paoli**

Ce programme est relatif au programme d'activités annuelles du musée Pasquale Paoli / Strada Paulina

Les propositions budgétaires 2020 du musée Pasquale Paoli déclinent les actions en termes de missions fondamentales de conservation, d'inventaire, d'étude, de médiation et de communication.

Les opérations sur le projet de valorisation « Strada Paulina » pourront être également lancées, en lien avec d'autres Directions.

➤ **Programme 44390 - Sites Archéologiques et musées**

Ce programme est relatif aux opérations menées par la Direction adjointe des sites archéologiques et musées et le service Archéologie sites CCE.

Au-delà de la poursuite des activités menées par chaque site et musée, l'objectif d'une véritable cohérence territoriale est visé pour ce secteur, en termes d'organisation administrative, logistique et financière, mais également pour tous les aspects scientifiques. Une attention particulière sera portée notamment sur les boutiques (scénographie, produits proposés, reproductions d'œuvres) la billetterie (informatisation, pass musées et sites) et la communication.

L'ensemble des musées et sites travaille également sur une thématique commune pour leurs expositions temporaires de 2021. Le commissariat d'exposition dédié a initié ses travaux en septembre 2019.

Le service Archéologie sites CCE poursuivra ses opérations d'aides aux tiers et d'entretien et de mise en valeur des sites archéologiques.

Politique II. D - Le patrimoine

Les chiffres clés : 1 compétence / 7 programmes

5,680 M€ d'autorisations de programme / 7,119 M€ de crédits d'investissement

0,725 M€ d'autorisations d'engagement / 2,254 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 441 un montant de CP de 9,3 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 6,4 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.D Le patrimoine	5 680 000	7 119 063	725 000	2 254 000	6 405 000	9 373 063
<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	5 680 000	7 119 063	725 000	2 254 000	6 405 000	9 373 063
<i>Programme 4411 Patrimoine - Restauration</i>	5 650 000	5 701 055	700 000	686 000	6 350 000	6 387 055
<i>Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels</i>	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
<i>Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives</i>	30 000	122 686	25 000	24 500	55 000	147 186
<i>Programme 4416 GRITACCESS - Patrimoine</i>	-	262 897	-	1 195 600	-	-
<i>Programme 4417 ITINERA ROMANICA</i>	-	32 425	-	78 400	-	110 825
<i>Programme 4418 Racine</i>	-	-	-	215 600	-	215 600
<i>Programme 4419 MOMAR</i>	-	-	-	53 900	-	-

➤ Programme 4411 - Patrimoine – Restauration

Il concerne les travaux de restauration de la citadelle de Corti et l'opération du site Montlaur à Bunifaziu.

➤ Programme 4412 - Bâtiments patrimoniaux et culturels

Conservation, restauration et mise en valeur des sites et bâtiments historiques et culturels de la CdC. Les opérations suivantes seront prioritairement poursuivies en 2020 :

- Réalisation des aménagements complémentaires du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de la Corse (CCRPMC) - Calvi ;
- Aménagement du site archéologique de Cuccuruzzu ;
- Réalisation des travaux dans le cadre de la valorisation du site de Montlaur à Bunifaziu ;
- Mise en œuvre des travaux de restauration du château de la Punta dont la consultation est en cours.

Les travaux d'urgence et de mise en sécurité bénéficient d'un financement sur fonds PEI à hauteur de 63 %.

➤ Programme 4413 - Devoir de mémoire – Archives

Ce programme est relatif à la gestion des archives. 110 000 € sont demandés au titre des exercices antérieurs ; ils correspondent à l'acquisition d'un numériseur. Les 30 000 € de CPI/AP demandés au titre de l'année 2020 concernent les dépenses courantes liées à la restauration et l'acquisition des œuvres. Les CPF/AE demandés concernent les dépenses relatives aux divers abonnements, remplacement de livres et frais afférents à la gestion des archives.

➤ Programme 4416 - GRITACCESS – Patrimoine

Ce programme est relatif au projet de coopération transfrontalière GRITACCESS, financé par le FEDER à hauteur de 85 % dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020.

La CdC est cheffe de file de ce projet lancé le 1^{er} juin 2018 qui se clôturera le 31 mai 2021. Le projet regroupe 16 partenaires en Corse, Sud PACA, Toscane, Ligurie et Sardaigne. La CdC est responsable du suivi du projet et des remontées de dépenses auprès de la Région Toscane, qui est l'autorité de gestion. Elle perçoit également les contributions FEDER pour tous les partenaires et est tenue de les reverser au partenariat. Le projet a pour ambition de créer un grand itinéraire tyrrhénien accessible du patrimoine culturel.

Les CPI sont liés à des dépenses de scénographie de tours défensives à la suite de travaux de restauration, ainsi qu'à des équipements d'accessibilité physique et immatérielle aux musées de la CdC.

Les CPF sont relatifs à des prestations de services, à des produits de communication, à des créations artistiques, à la mise en place d'un système informatisé de gestion et de promotion de l'itinéraire patrimonial GRITACCESS, et au reversement des fonds FEDER perçus aux partenaires.

➤ **Programme 4417 - ITINERA ROMANICA**

Le programme 4417 est relatif au projet de coopération transfrontalière ITINERA ROMANICA +, financé par le FEDER à hauteur de 85 % dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020.

Il vise à l'accessibilité physique et immatérielle et à la mise en valeur des itinéraires romans. Les communautés de commune de Costa Verde et de l'Alta Rocca sont partenaires associés du projet. Les dépenses d'investissement du projet sont liées à des études et à des équipements.

Les dépenses de fonctionnement sont relatives à l'organisation des comités de pilotage, à des services de traduction, à des frais d'animation territoriale, des frais de déplacement et de restauration ainsi qu'à la communication du projet.

Le projet est soumis au dégagement d'office si la remontée des dépenses n'est pas effectuée dans les délais impartis.

➤ **Programme 4418 – Racine**

Ce programme est relatif au projet de coopération transfrontalière RACINE +, financé par le FEDER à hauteur de 85 % dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020. Il vise à l'appropriation des musées situés en zone rural par les populations locales, notamment par le biais de la signature de pactes locaux. La communauté de commune de la Costa Verde est partenaire associée du projet.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à l'organisation de comités de pilotage, à des services de traduction, à des frais d'animation territoriale, à des prestations de services telles que des frais de déplacement et de restauration, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet et pour la gestion du projet et pour les remontées de dépenses, à l'organisation de manifestations culturelles et d'expositions ainsi qu'à la communication du projet.

➤ **Programme 4419 – MOMAR**

Le projet MOMAR regroupe des partenaires sur l'ensemble du territoire européen (Collectivité de Corse, République Tchèque, Roumanie, Pays-Bas, Allemagne et Espagne). Il regroupe des actions pilotes en matière de conservation et valorisation du patrimoine rural orientées sur la conception de méthodes et de modèles adaptés à la protection du patrimoine et destinés à être généralisés dans les régions partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à l'organisation des comités de pilotage, à des services de traduction, à des frais d'études, à la communication du projet, à des prestations de services telles que des frais de déplacement et de restauration et à l'organisation de manifestations culturelles.

Politique II.E - Le sport et la jeunesse**Les chiffres clés : 2 compétences / 4 programmes****5,300 M€ d'autorisations de programme / 4,206 M€ de crédits d'investissement****8,555 M€ d'autorisations d'engagement / 8,678 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	5 300 000	4 206 321	8 555 000	8 677 901	13 855 000	12 884 222

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 451 un montant de CP de 11,9 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 13,1 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 451 - Sports	5 150 000	4 118 689	7 955 000	7 795 901	13 105 000	11 914 590
Programme 4512 CNDS	-	-	1 100 000	1 078 000	1 100 000	1 078 000
Programme 4513 Investir pour le CSJC	300 000	262 896	2 123 000	2 080 540	2 423 000	2 343 436
Programme 4514 Aider le sport	4 850 000	3 855 793	4 732 000	4 637 361	9 582 000	8 493 154

➤ **Programme 4512 - CNDS**

Ces crédits étaient délégués (loi relative à la Corse) par l'établissement public national, dénommé « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS) à la Collectivité de Corse, afin de soutenir le fonctionnement et les actions des comités sportifs et clubs.

Depuis 2019, une nouvelle gouvernance nationale du sport représentée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) s'est mise en place.

En 2019, 279 dossiers clubs et comités ont ainsi été traités au titre d'une aide au fonctionnement destinée à soutenir la pratique pour le plus grand nombre, la structuration du mouvement sportif, la réduction des inégalités d'accès, la politique de santé publique dont le soutien au dispositif particulier « j'apprends à nager » pour lequel des crédits étaient fléchés.

Les opérations financées seront comme chaque année tributaires des orientations nationales et des choix définis par la Commission Territoriale des Sports.

➤ **Programme 4513 - Investir pour le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC)**

Depuis 2018, le CSJC est géré en régie autonome, et ce programme est consacré au soutien de cet établissement en terme de fonctionnement et pour partie en terme d'investissement (partie « entretien –rénovation » à la direction des bâtiments).

Au titre du fonctionnement :

La demande d'AE est égale à la demande de CP et correspond au besoin en fonctionnement de l'établissement. L'augmentation du budget demandé cette année est due à l'intégration sur l'année entière de la prise en charge des emplois créés en 2018 liés à l'adoption du nouveau projet d'établissement, ainsi qu'à l'adoption du nouveau régime indemnitaire.

Au titre de l'investissement :

Le CSJC demande pour 2020 une subvention totale d'investissement de la collectivité. La Collectivité étant désormais propriétaire des bâtiments (dès signature de l'acte), une partie des investissements pourront relever à terme de la Direction des Bâtiments. Un point d'étape de l'avancement des différents projets pourra être fait en juin afin d'effectuer éventuellement au BS une demande détaillée de crédits supplémentaires.

En 2019, nouvelle année de mutation pour le CSJC avec un changement de direction, l'établissement n'a pu réaliser la totalité des opérations prévues. Certaines sont pourtant en cours et pourront être achevées en 2020. Comme pour les AP, un point d'étape sera effectué à mi-période afin d'évaluer si nécessaire une demande de crédits supplémentaires au BS.

➤ Programme 4514 - Aider le sport

Ce programme concerne les sections fonctionnement et investissement. Il se déroule en conformité (sauf dérogation) avec le règlement des aides transitoires votés en date du 31 mai 2018 et qui sera modifié en fin du 1er semestre 2020. Le programme 4514 recouvre les différentes interventions retenues dans le cadre du règlement des aides sport adopté et les possibles modifications qui y seront apportées :

En fonctionnement :

- Aide aux clubs évoluant en championnat national et en ligue professionnelle ;
- Aide aux déplacements sportifs ;
- Aide à la pratique sportive : SportiPass' ;
- Bourses aux sportifs de haut niveau ou ayant réalisé des performances de niveau national et aux Imbasciadori di u Sport ;
- Aides aux ligues et comités sportifs régionaux ;
- Aides à l'organisation des manifestations sportives ;
- Aide aux projets de développement ;
- Mise à disposition de matériel et logistique ;
- Organisation d'animations portées directement par les services (Sfida Natura, ...).

En investissement :

L'inscription de ces crédits permettra de soutenir :

- la réalisation d'équipements structurants à l'échelle insulaire, d'équipements de proximité portés par les communes, les structures intercommunales et les associations sportives ;
- l'acquisition de matériel sportif par les comités régionaux visant à améliorer la qualité des entraînements et des compétitions.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 452 un montant de CP de 969 632 €, et d'autorisations pluriannuelles de 750 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 452 - Jeunesse	150 000	87 632	600 000	882 000	750 000	969 632
Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse	150 000	87 632	600 000	882 000	750 000	969 632

➤ Programme 4521 – Aides en faveur de la jeunesse

En fonctionnement : les aides en faveur de la jeunesse sont inscrites au RDA adopté en avril 2019 et se déclinent de la manière suivante :

- Des aides individuelles, Ghjovani in mossa et Prima Strada, des bourses dédiées respectivement aux projets portés par des jeunes pouvant aller de 2 000 € à 8 000 €, et une aide au permis de 500 € attribuée en contrepartie d'un engagement citoyen de 20h (bénévolat et/ou action citoyenne). En 2020, le montant des CPF correspondra à ces aides individuelles ;
- Le dispositif Prima Strada ayant atteint le nombre de dossiers maximum, à savoir 100 en 6 mois, il est demandé de prévoir 150 000 € répartis ainsi : 100 000 € pour prima strada et 50 000 € pour Ghjovani in mossa ;
- Des aides au milieu associatif : 100 000 € pour des projets à destination des jeunes ;
- Des CEL, contrats éducatifs locaux par l'intermédiaire de ces contrats, la CDC, en partenariat avec l'Etat, les départements et les communes, est associée à une politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes sur tout le territoire. Ces contrats, facteur de réussite scolaire et sociale, visent un meilleur équilibre entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les différents partenaires mettront en œuvre dans le temps extra-scolaire, de véritables projets éducatifs, qui contribueront au développement local et micro-régional dans ses aspects sociaux (apport de nouvelles activités sportives, culturelles, scientifiques-regroupement de petites communes-revitalisation du réseau associatif-apport d'emplois) ;

- Un appel à projets « Demu una manu » destiné à organiser des chantiers de jeunes bénévoles en créant un espace de partage et de mixité sociale autour d'une thématique du développement durable, du lien social, ou du numérique, dans lequel les jeunes participants sont acteurs du projet ;
- Un marché de fournitures pour des besoins liés au service information jeunesse ;
- Un marché de prestations de services pour l'organisation des Assises 2020 – 2021 ;
- En investissement : création d'une AP de 150 000 € pour pouvoir lancer un marché de création d'un outil numérique, afin de favoriser l'accès aux droits et à l'information des jeunes.

Les objectifs et priorités 2020 :

- Inscrire les Assises dans le 2ème cycle du dialogue structuré au plan territorial en répondant à un KA3 Erasmus+. Cet objectif oblige à inscrire les crédits et l'autorisation d'engagement, correspondants aux dépenses prévues pour l'organisation de ce projet sur 2020-2021 ;
- Créer un outil numérique capable d'informer rapidement les jeunes et leur famille sur les aides auxquelles ils ont droit et leur assurer un accès direct à l'information. Pour sa réalisation, les CP et l'AP correspondants doivent être inscrits au BP 2020 ;
- Réviser le RDA en fonction des besoins identifiés et de l'évaluation des dispositifs portés par la DA jeunesse ;
- Redéfinir les CEL, dispositif piloté par la DRJSCS, en contractualisant avec les coordonnateurs de ces contrats.

Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

35 439 282€

→ Crédit de paiement d'investissement de :

21 263 309 €

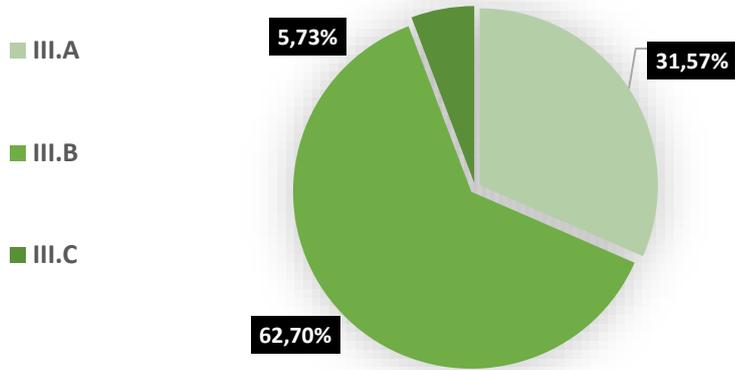
→ Autorisation d'engagement de :

37 247 600 €

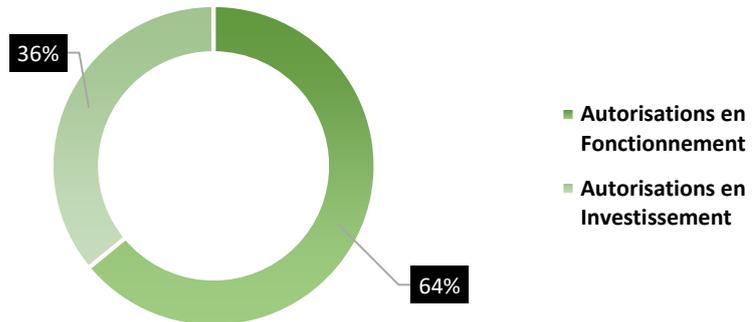
→ Autorisation de programme de :

20 910 325 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
III.A La politique de l'eau	5 100 000	9 800 000	8 100 000	8 100 000
III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 010 325	8 523 309	28 857 600	27 029 282
III.C L'énergie	3 800 000	2 940 000	290 000	310 000
TOTAL	20 910 325	21 263 309	37 247 600	35 439 282

Politique III.A - La politique de l'eau**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****5,100 M€ d'autorisations de programme / 9,800 M€ de crédits d'investissement****8,100 M€ d'autorisations d'engagement / 8,100 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 131 un montant de CP de 17,900 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 13,200 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.A La politique de l'eau	5 100 000	9 800 000	8 100 000	8 100 000	13 200 000	17 900 000
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>5 100 000</i>	<i>9 800 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>13 200 000</i>	<i>17 900 000</i>
<i>Programme 1310 Office d'Équipement Hydraulique de Corse</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 920 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>12 100 000</i>	<i>12 020 000</i>
<i>Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC</i>	<i>1 100 000</i>	<i>5 880 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 100 000</i>	<i>5 880 000</i>

➤ **Programme 1310 - Office d'Équipement Hydraulique de Corse**

Pour 2020, en fonctionnement, il est proposé d'inscrire 8,1 M€ en AE/CP au titre de la dotation de fonctionnement allouée à l'OEHC. Le niveau de dotation sollicitée doit permettre à l'établissement d'assurer le financement de ses besoins courants et d'envisager la création de 4 postes supplémentaires au cours du second semestre :

- 1 technicien(ne) de laboratoire spécialisé en chimie/qualité au laboratoire,
- 1 ingénieur/ développeur en informatique décisionnelle au Département Informatique,
- 1 agent technique au Service Exploitation Secteur Plaine Orientale Sud,
- 1 ingénieur spécialisé en hydro-électricité au Service Ingénierie.

En investissement, au titre du BP 2020, une nouvelle AP de 4 M€ est sollicitée afin de permettre à l'OEHC d'engager de nouveaux travaux de mise à niveau des ouvrages de la concession et d'extension des réseaux d'eau brute. Il est également envisagé d'entamer les études et maîtrises d'œuvre préalables à la réhabilitation et à la mise en conformité réglementaire des barrages, notamment vis à vis du risque crues.

En termes de CP, les crédits demandés permettront essentiellement de financer l'exécution des opérations antérieures.

➤ **Programme 1311 – OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC**

Une AP de 1,1 M€ est sollicitée dans le cadre du programme sous maîtrise d'ouvrage CdC afin d'engager la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE, co-financée au titre du PEI.

En CP, l'inscription proposée permettra la réalisation des opérations ouvertes précédemment (notamment Réhabilitation de la prise du GOLU - 1^{ère} tranche, Sécurisation et amélioration des rendements des réseaux en PO SUD, Renforcement de la canalisation de prise du FIUM'ORBU - 1^{ère} tranche, Construction d'une nouvelle station de pompage à PERI, Amélioration des transferts PO Nord - PO Centre - 1^{ère} tranche - Surpresseur de TAGLIU ISULACCIU).

Toutes les opérations inscrites en 2020 sur ce programme sont financées au titre du PEI. Les recettes escomptées représentent 63 % de CP.

Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités**Les chiffres clés : 2 compétences / 12 programmes****12,010 M€ d'autorisations de programme / 8,523 M€ de crédits d'investissement****28,858 M€ d'autorisations d'engagement / 27,029 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 010 325	8 523 309	28 857 600	27 029 282	40 867 925	35 552 591

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 321 un montant de CP de 34,313 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 39,386 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	11 235 825	8 058 297	28 150 600	26 255 099	39 386 425	34 313 396
<i>Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - PNRC</i>	7 865 425	4 165 001	21 431 700	20 350 000	29 297 125	24 515 001
<i>Programme 3211 Pépinière de Castellucciu</i>	-	78 400	-	3 663	-	82 063
<i>Programme 3213 Plan de développement des ENR</i>	-	294 000	-	-	-	294 000
<i>Programme 3214 Laboratoire d'analyse</i>	-	-	4 162 640	4 162 640	4 162 640	4 162 640
<i>Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires</i>	2 345 400	3 174 956	959 200	1 189 961	3 304 600	4 364 917
<i>Programme 3216 Littoral</i>	-	186 200	97 060	143 115	97 060	329 315
<i>Programme 3218 Sites ENS</i>	1 000 000	135 240	1 500 000	405 720	2 500 000	540 960
<i>Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN</i>	25 000	24 500	-	-	25 000	24 500

➤ **Programme 3210 - Office de l'environnement de la Corse – PNRC**

L'Office de l'Environnement de la Corse intervient dans le cadre de la protection et la gestion des espaces terrestres, marins, des espèces végétales et animales, des équilibres naturels, la prévention contre les incendies, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Partenaire financier des communes et des communautés de communes, des associations comme des services de l'Etat, l'Office de l'Environnement de la Corse conduit avec ses partenaires la mise en œuvre de la politique environnementale dans les domaines suivants : protection et gestion des espaces et des équilibres naturels, préservation des espaces sensibles tant sur le littoral qu'en montagne, protection et gestion des espèces végétales et des espèces animales insulaires et endémiques, protection des milieux aquatiques et des ressources en eau, protection des milieux marins, prévention contre les incendies, lutte contre les pollutions et nuisances et notamment l'élimination des déchets et le traitement des eaux usées. L'Office contribue à la mise en œuvre d'une politique de valorisation et de récupération des déchets, au développement de technologies propres et économes, à la promotion de la qualité de la vie (qualité de l'eau, qualité des paysages, aménagement de l'espace...).

Les prochaines années seront marquées par la montée en puissance des problématiques liées au changement climatique, et à l'érosion de la biodiversité.

Les questions de l'érosion du littoral, de la préservation des ressources en eau, de la prévention des incendies, du risque inondation, des espèces exotiques envahissantes et des risques associés prendront ainsi une place croissante.

La compatibilité entre les activités touristiques et la préservation de l'environnement, notamment dans les sites emblématiques de l'île, nécessitera la mise en œuvre de politiques d'observation fine, d'aménagement et de communication adaptées, adossées à des outils réglementaires et financiers à préciser.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les priorités pour 2020 sont les suivantes :

- La gestion des espaces protégés : à ce titre, l'Office de l'Environnement de la Corse poursuivra ses activités, notamment la gestion de la réserve naturelle du RITONDU (250 000 €), la gestion de la réserve naturelle du Cap Corse (100 000 €) ou encore la gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu (liste non exhaustive). Ces espaces protégés sont dotés

de moyens réglementaires permettant d'assurer la conservation des enjeux majeurs de la biodiversité de la Corse (490 000 €). L'établissement gère également l'animation des sites Natura 2000 (réalisation des documents d'objectifs et animation des sites). De plus, l'Office envisage de renouveler sa participation au fonctionnement du Parc National Marin du Cap Corse et de l'Agriate (400 000 €). Des actions seront également mises en œuvre sur le site UNESCO « Golfe de PORTU, Calanches de PIANA, GIRULATA, réserve de SCANDULA » dont l'Office de l'Environnement de la Corse assure la gestion.

- Poursuivre les actions de maîtrise de la fréquentation : il s'agit ici de structurer une démarche de gestion de la fréquentation à l'échelle insulaire, poursuivre la démarche de gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels dont la mission d'étude et de gestion de la montagne corse, engager une réflexion sur la capacité d'accueil du public sur les sites (50 000 €).

- La lutte contre la XYLELLA FASTIDIOSA : l'Office pilote le programme de recherche sur les insectes vecteurs de la bactérie XYLELLA FASTIDIOSA avec l'INRA et l'Université de Corse. Les actions dans ce domaine seront renforcées grâce à une dotation complémentaire au profit de l'INRA pour continuer les recherches dans ce domaine (270 000 € dont 127 000 € de dotation complémentaire).

De plus, la dotation forfaitaire du PNRC s'élève à 5 500 000 € et la dotation générale de fonctionnement de l'Office de l'Environnement de la Corse à 12 900 000 €.

L'action des services de l'Office de l'Environnement de la Corse est estimée à 3 031 700 € en AE et 1 950 000 € en CPF.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'Office de l'Environnement de la Corse s'établit donc ainsi :

- AE : 21 431 700 € et en CPF : 20 350 000 €

Concernant les dépenses d'investissement, les priorités pour 2020 sont les suivantes :

- La rénovation du patrimoine bâti, la valorisation du patrimoine à l'échelle du territoire (sentiers) et la poursuite des actions engagées concernant l'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques de l'île : des enjeux sont les suivants : restauration d'un patrimoine souvent peu valorisé qui témoigne des rites, des croyances ou des savoir-faire d'un passé plus ou moins lointain, mais que la communauté locale a voulu perpétuer et inscrire dans son espace, la réacquisition et le transfert de savoir-faire traditionnels, la création d'activités et d'emplois en lien avec l'environnement et la restauration du patrimoine bâti, l'amélioration de l'attractivité des communes rurales ou encore l'amélioration du cadre de vie des populations locales (1 700 000 € en AP).

- les déchets : la mise en œuvre du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) : aider à la mise en œuvre des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) en répondant au mieux à l'équilibre technique, économique et environnemental. Il conviendra également de soutenir une meilleure gestion des déchets dangereux et du BTP, notamment pour les déchets diffus, en développant des collectes et déchetteries dédiées permettant d'optimiser les filières de traitement (2 600 000 € en AP).

- La lutte contre les incendies : favoriser l'acquisition de broyeurs de végétaux, notamment pour les EPCI (100 000 € en AP).

- L'économie circulaire : l'enjeu est d'intégrer l'économie circulaire de manière globale et transversale dans les politiques publiques via les agences et offices de la CdC. Dans le cadre du plan d'action sur les déchets 2018-2021, l'établissement coordonne la mise en place du projet de plan d'économie circulaire qui peut regrouper différents acteurs du territoire, publics et privés. Il s'agit de développer et intégrer l'économie circulaire dans les territoires par la sensibilisation des différents acteurs aux thématiques telles que les achats durables et l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité ou encore l'écologie industrielle territoriale (200 000 € en AP).

- Réduire la vulnérabilité aux risques d'érosion et d'inondations : l'objectif est de permettre à la CdC de se doter d'une stratégie territoriale de gestion du trait de côte (430 000 € en AP).

➤ Programme 3211 – Pépinière de Castellucciu

Le programme 3211 comprend la gestion de la pépinière forestière de Castellucciu. A compter du budget 2020, la gestion de la pépinière sera intégrée au programme 2121 – Forêt qui comprendra alors la gestion de la propriété forestière de la Collectivité de Corse et celle de la pépinière forestière de Castellucciu (ex programme 3211).

Le programme doit nous permettre de répondre aux futures évolutions globales auxquelles est soumise la forêt territoriale :

- le changement climatique nous oblige à avoir une politique de prévention des risques (incendie, santé des forêts) de plus en plus volontariste ;
- l'évolution de la filière bois nous impose de faire évoluer nos pratiques d'exploitation forestière et de commercialisation. Il convient de développer progressivement la régie d'entreprise pour ces travaux, afin de mieux valoriser les différents produits forestiers et mieux gérer les approvisionnements des professionnels ;
- l'augmentation de la demande sociale amène à développer, d'une part, les structures d'accueil du public en forêt et d'autre part à gérer les occupations pastorales ou agricoles.

La possibilité de posséder notre propre outil de production de plants forestiers nous garantit une qualité de matériel génétique local et exempt de problèmes sanitaires. Cet outil doit se moderniser pour faire face aux nouvelles menaces comme *Xyllela fastidiosa*. En 2020, la pépinière forestière se verra doter d'une serre « insects-proof » lui permettant de mieux contrôler la qualité sanitaire des plants produits.

Par ailleurs, dans le cadre de la diversification des activités de cette structure, les personnels de la pépinière de Castellucciu assureront la mise en culture de semencier d'*Arrhenatherum elatius subsp. sardoum* (avoine de Sardaigne). Cette essence fourragère est validée par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) depuis le 11/06/2013. Elle doit notamment permettre d'ensemencer les milieux d'estives après leur ouverture dans les domaines de la DFCI (amélioration paysagère des surfaces traitées), le pastoralisme et la gestion de la faune (amélioration trophique et gestion de l'habitat).

➤ Programme 3213 - Plan de développement des ENR

Le programme 3310 s'est substitué au 3213 depuis 2018. Le programme 3213 correspond donc aux crédits affectés avant 2018 et couvre des opérations du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Les opérations financées sont identiques à celles décrites par la fiche programme 3310.

➤ Programme 3214 - Laboratoires d'analyses

Le périmètre d'activité des Laboratoire d'Analyses de la CDC est très large : de la santé animale à l'environnement en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade. Les Laboratoires sont un outil d'expertise qui répond aux exigences du monde industriel et agricole, notamment en matière de prévention sanitaire.

Cependant, les deux laboratoires interviennent sur un marché étroit et principalement à la demande des services publics. Comme pour de nombreuses activités, il existe des seuils de rentabilité que l'on peut quantifier :

- la population pour l'eau, l'hygiène alimentaire, les eaux usées, etc... ;
- le cheptel pour la prophylaxie.

Or, les marchés corses sont largement en dessous des seuils de rentabilité pour presque toutes ces activités. C'est un point important à considérer car notre collectivité doit se prononcer, dans le cadre des budgets annexes, sur l'octroi d'une participation pour compenser le manque de rentabilité et le manque d'initiative en secteur privé, mais aussi pour assurer un développement local à un coût compétitif. Aussi, les laboratoires de la Collectivité de Corse assurent un rôle important dans le domaine de la sécurité sanitaire et disposent de trois secteurs d'activités d'analyses : Eau- Environnement ; Hygiène Alimentaire ; Biologie Vétérinaire.

La libéralisation de nombreux marchés d'analyses comme le marché des analyses du contrôle sanitaire des eaux, l'ouverture de marchés à des laboratoires privés, et le recours à la mise en concurrence des laboratoires génèrent une forte concurrence et une pression à la baisse des tarifs d'analyses. Les deux laboratoires effectuent des missions de service public, mais interviennent aussi également sur le secteur concurrentiel.

➤ Programme 3215 - Sites ENS - Soutien des partenaires

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements étaient compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette compétence transférée renforce l'action de la Collectivité de Corse en matière de protection, de valorisation des espaces naturels et plus largement son rôle d'acteur majeur du développement durable. En effet, la politique des ENS répond aux trois piliers du développement durable : environnemental par la préservation des paysages et de la biodiversité, économique par la création d'une « activité verte », et sociétal, par les bénéfices esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'elle offre.

✓ Structuration de la politique régionale en matière d'Espaces Naturels et sensibles :

La Collectivité de Corse, qui souhaite structurer et dynamiser sa politique environnementale relative aux ENS, va se doter d'un Schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles (SRENS). Celle-ci définira, grâce à ce SRENS, une stratégie d'acquisition foncière en privilégiant un maillage territorial et en mettant en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement de ses sites et d'ouverture au public. Dans ce cadre, l'acquisition d'un terrain aux abords de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia contribuera à répondre aux objectifs liés à la préservation des espèces et des milieux naturels, à la gestion et la valorisation d'espaces naturels sensibles ainsi qu'aux fonctionnalités de la trame écologique sur ce site.

✓ Gestion, valorisation et soutien aux partenaires :

Au titre de son action en faveur des espaces naturels remarquables, la Collectivité de Corse participe :

- Au financement de structures de gestion des espaces du conservatoire du littoral, gestion déléguée par la Collectivité de Corse dans le cadre de conventionnement avec :
 - Le syndicat ELISA pour la gestion déléguée des sites de Campumoru-Senetosa, Capu di Zivia et Cala Barbaria,
 - L'Office de l'environnement de la Corse pour la gestion déléguée des sites du Conservatoire de l'extrême Sud,
 - La commune de Belgudè pour la gestion déléguée du site de Lozari.
- Au financement d'aménagements nécessaires à la mise en valeur et à l'ouverture au public des sites de la Collectivité de Corse et du Conservatoire du Littoral, principalement :
 - Travaux d'aménagement de la piste de Saleccia – Agriate (Commune de Santo Petro di Tenda),
 - Travaux d'aménagements du site de Capitellu (Commune de Grossettu è Prugna),
 - Aménagements paysagers et mise en valeur du petit patrimoine rural du site de Puntiglione (Commune de Carghjese),
 - Aménagements du site des deux églises (Commune de Carghjese),
 - Aménagement des sites de Gradelle – Caspiu - Miserinu (Commune de Partinellu),
 - Travaux d'aménagements paysagers du parc de Fornacina (Commune de Furiani),
 - Travaux d'aménagements du Ricantu (Commune d'Aiacciu),
 - Aménagement du site de Cupabia (Commune de Sarra di Farru),
 - Travaux d'aménagements du site de la Madunetta – falaises de Bunifaziu.
- Au financement du « Syndicat Mixte du grand site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent ». Le syndicat a été constitué par arrêté en date du 29 novembre 2017 afin d'élaborer, de mettre en œuvre, d'animer et de gérer un projet de préservation et de mise en valeur du grand site de la Conca d'Oru. La Collectivité de Corse membre du syndicat participe à son financement à hauteur de 80 %. La contribution de la Collectivité pour l'année 2020 a été estimée en fonctionnement à 400 000 euros et en investissement à 100 000 euros.
- Au financement du Syndicat Mixte du grand site des « Iles Sanguinaires et pointe de la Parata » à hauteur de 200 000 € en fonctionnement.

La gestion des espaces littoraux et maritimes du Conservatoire du littoral nécessite d'acquérir du matériel adapté au territoire. L'acquisition d'un moyen nautique pour le site de l'Agriate permettra de faciliter et de renforcer la présence et l'action des services.

Concernant les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des scolaires et du grand public :

La Collectivité mène une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public et des scolaires. Ces actions sont réalisées en collaboration avec les associations et les structures publiques en charge de l'éducation et de l'environnement sur les espaces naturels classés et/ou sensibles dont elle a la gestion ou en est propriétaire. L'acquisition d'outils et de matériel pédagogique est nécessaire à la mise en œuvre de ses actions. En outre, afin de diversifier les supports de communication, une campagne photographique dédiée aux métiers, au patrimoine environnemental et à l'évolution du site de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia a été lancée. Cette prestation fera l'objet en 2020 d'une exposition au sein de l'écomusée du fortin et d'un catalogue d'exposition :

- Acquisition de barrières et portillons sur les chemins inscrits au Plan Territorial d'Itinéraires de Promenade et Randonnée (PTIPR) ;
- Conception d'espaces d'interprétation sur le chemin de transhumance ;
- Réalisation de prestations de service dans le cadre du comité de pilotage à la charge de la CDC : frais de restauration, acquisition de matériels de communication sur le projet, rémunération traducteur italien ;
- Participation financière de la CDC au titre de la convention de partenariat « Cambio Via » avec le Pôle d'Excellence Territorial et Rural (PETR) : prestations de service pour l'organisation de réunions/groupes de travail et prise en compte de ressources humaines.

➤ Programme 3216 – Littoral

Le programme s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Le littoral est une composante importante de l'attractivité du territoire et particulièrement sensible. Le Conseil des Rivages de Corse a ainsi mis en place une stratégie territoriale, pour une politique foncière de sauvegarde du littoral s'inscrivant dans une cohérence globale. Pour la mise en place de cette politique visant à la préservation et la valorisation de sites labellisés ENS, la Collectivité de Corse a donc confirmé son engagement au côté du Conservatoire du Littoral par la signature d'une convention cadre de gestion de son domaine terrestre et maritime.

L'action de la Collectivité de Corse en la matière consiste à gérer en direct près de 13 000 ha (59 sites – 250 kms de sentiers) propriétés du Conservatoire du littoral et 5 000 ha propriétés de la Collectivité de Corse. Par ailleurs, la collectivité est engagée dans l'animation des sites Natura 2000 terrestres (territoires sur lesquels elle possède une action de gestion) soit actuellement 7 sites dans le Pumonti et 7 dans le Cismonte dès 2020.

La mise en œuvre des objectifs de gestion requiert une mobilisation de moyens humains, matériels, logistiques en accord avec la réalité du territoire.

- ✓ Gestion et aménagement des espaces naturels sensibles :
 - Achat de matériels destinés notamment à entretenir les aménagements du Conservatoire du littoral afin de maintenir les équipements, la qualité paysagère des sites mais également de mener des suivis scientifiques en régie ou en collaboration dans le cadre de conventions avec l'OEC, l'Ifremer ou l'Université di Corsica.
 - L'entretien des embouchures des étangs de Plaine Orientale doit également être assuré pour maintenir le bon état écologique des milieux et le maintien des activités traditionnelles dans le cadre d'une prestation de service. Il est aujourd'hui envisagé de réaliser cette mission en partie en régie en fonction des disponibilités du service de la Collectivité dédiée et en partie via une prestation.
 - Financement d'aménagements nécessaires à la mise en valeur et à l'ouverture au public des sites de la Collectivité de Corse et du Conservatoire du Littoral : travaux d'aménagement et de restauration écologique et paysagère du « Plan de l'îlot » (Commune de Centuri), aménagement du site naturel de Crovani, restauration écologique et paysagère du site et organisation de l'accueil du public (commune de Calinzana), travaux d'aménagement paysager de l'étang d'Urbinu (Commune à Ghisunaccia).
- ✓ Accueil, sensibilisation et communication : Patrouilles équestres estivales sur le site de l'Agriate, pour la surveillance et la sensibilisation des usagers au respect du site et au risque incendie.
- ✓ Gestion des paillers de Ghignu :

Les paillers de Ghignu accueillent environ 2 500 personnes par an. Il est nécessaire de prévoir des crédits pour assurer l'entretien des équipements. Le recours à des prestations de service permettra d'assurer le fonctionnement du système d'eau potable et la gestion des réservations par un système dématérialisé et sécurisé. Enfin, des frais de gestion du compte de la régie sont également à prévoir.

Concernant les recettes, il est à noter que celles relatives aux conventions d'usages représentent environ 70 000 €. Par ailleurs, la Taxe Barnier reversée annuellement par le Conservatoire du littoral à son gestionnaire s'élève en moyenne à 60 000 €. Les recettes des paillers de Ghignu peuvent être estimées à 27 000 €.

➤ Programme 3218 - Sites ENS

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillages à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

En fonctionnement : à l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petits équipements, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de véhicules et aux taxes et impôts sur les véhicules.

En investissement, les crédits sont prévus pour les achats de matériel et outillage et de véhicules de transport de personnels.

➤ Programme 32190 - Espaces et sites de pleine nature ESPN

Ce programme concerne l'aménagement et la valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires de Randonnée inscrits au PTIPR. En 2020, se prévoit l'acquisition de panneaux signalétique directionnelle pour les sentiers de randonnée inscrits au PTIPR.

La mission est d'assurer la praticabilité et la sécurité des personnes sur ces parcours en y apportant des aménagements spécifiques, notamment la signalétique directionnelle. Celle-ci doit être apposée sur chaque itinéraire (au départ, aux intersections et à l'arrivée). Le suivi ainsi que l'implantation sur les nouveaux sentiers de cette signalétique est une priorité absolue du fait d'être garant de la sécurité des personnes sur les sites de pratique.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 322 un montant de CP de 1,239 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,481 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	774 500	465 012	707 000	774 183	1 481 500	1 239 195
<i>Programme 3221 Protection des milieux aquatiques</i>	502 500	198 451	77 000	269 281	579 500	467 732
<i>Programme 3223 Lutte anti vectorielle</i>	58 000	56 841	300 000	267 302	358 000	324 143
<i>Programme 3224 Génie sanitaire et écologique</i>	214 000	209 720	90 000	89 100	304 000	298 820
<i>Programme 3225 SDAGE</i>	-	-	240 000	148 500	240 000	148 500

➤ Programme 3221 - Protection des milieux aquatiques

Les crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au budget 2020 de la Collectivité de Corse visent à mener à bien les différentes missions de conservation, de protection, d'entretien et de valorisation de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Les actions à entreprendre émanent des documents de planification que sont le plan de gestion III de la réserve naturelle et les documents d'objectifs Natura 2000.

Les actions prioritaires et quotidiennes de la réserve naturelle se poursuivent : gestion écologique du milieu, suivis réguliers des paramètres physicochimiques de l'eau, suivis des espèces patrimoniales et représentatives de la zone humide ainsi que les missions de surveillance, d'aménagement et d'entretien du site classé.

Concernant la mise en œuvre des documents de planification, les actions initiées en 2019 se poursuivent telles que :

- la réalisation d'une notice d'incidence relative à la démoustication,
- l'évaluation du stock de poissons présents dans l'étang aux fins de renouveler le plan de gestion piscicole,
- les analyses de la qualité de l'eau et le suivi sanitaire du phytoplancton,
- l'étude relative aux flux polluants issus du bassin versant menée dans le cadre du projet européen RETRALAGS (programme de coopération INTERREG IFM 2014-2020).

Dynamisation de l'écomusée :

- Développement de la boutique de l'écomusée du fortin ;
- Mise en œuvre d'expositions temporaires ;
- Mise en œuvre d'un concours photographique naturaliste.

➤ **Programme 3223 - Lutte anti vectorielle**

Ce programme 3223 permet de mener à bien toutes les missions propres à la lutte anti-vectorielle sur tout le territoire de la Corse. Les opérations financées sur le programme seront :

- Achat de produits phytosanitaires ;
- Missions de lutte aéronef/hélicoptère ;
- Entretien des engins de la LAV ;
- Frais de communication/information auprès du public ;
- Achat de matériels divers ;
- Achat de logiciels et de matériels informatiques.

➤ **Programme 3224 - Génie sanitaire et écologique**

Le programme 3224 permet de mener à bien toutes les missions propres au suivi et à l'entretien du réseau hydro-agricole du Cismonte :

- Achat d'engin type tracteur ou porte-outil ;
- Mise en place d'un marché de maintenance et de réparation des 14 pompes de relevage ;
- Mise en place d'un système de télégestion des pompes ;
- Remplacement des pompes les plus anciennes.

➤ **Programme 3225 - SDAGE**

Le Comité de Bassin et la Collectivité de Corse ont la volonté de décliner le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) et de le rendre opérationnel à l'échelle de territoires cohérents hydrologiquement.

La déclinaison des orientations du SDAGE et du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique consiste, en priorité dans les territoires les plus vulnérables, à accompagner la définition de la stratégie d'action et l'élaboration des règles de partage de l'eau. La Collectivité a d'ores et déjà décidé de porter plusieurs études transversales prescrites dans la feuille de route du plan qui pourront bénéficier de participation financière de l'agence de l'eau :

- Mener des campagnes de prospection de nouvelles ressources potentielles souterraines.
- Identifier les systèmes d'assainissement où il pourrait être opportun de faire de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).
- Mener une étude sur l'opportunité du recours à la désalinisation.
- Produire un inventaire des techniques et pratiques innovantes pour les usages de l'eau.
- Préciser les usages et filières devant engager des changements ou réorganisations.
- Créer un système d'information et de gestion de l'eau en Corse.

Une convention de partenariat avec le BRGM est prévue dès début 2020 pour un programme de recherche et développement partagé relatif à la réalisation d'un état des lieux des connaissances de la ressource en eau souterraine en Corse et des perspectives de mobilisation à court et moyen termes.

Par ailleurs, une analyse objective de l'équilibre entre les bénéfices apportés et les coûts (impliquant la technologie de désalinisation de l'eau de mer, y compris environnementaux) sera conduite dans le cadre de scénarii tendanciels à déterminer.

De même, la détermination des sites pertinents à équiper d'un dispositif de réutilisation des eaux usées résultera d'une analyse des bénéfices attendus au regard des coûts nécessaires, qui devra intégrer les éventuels risques sanitaires.

Enfin, compte tenu des effets attendus du changement climatique, les usages ou filières économiques doivent s'interroger sur leurs vulnérabilités propres et sur les nécessités de modifier leurs pratiques ou orientations stratégiques. Ils doivent également reconsidérer la nature de leur impact sur l'environnement, lequel peut amplifier les vulnérabilités pour les milieux aquatiques et pour les territoires, et se fixer des objectifs. A cet effet, un inventaire des techniques et pratiques innovantes, ainsi que des usages et filières devant engager des changements ou réorganisations sera dressé.

Des prestations d'appui pourront aussi être utiles pour les diagnostics de territoires, le recueil de données diverses et l'établissement des cahiers des charges d'élaboration des plans d'actions, ainsi que pour aider les services à mettre en place le système d'information sur l'eau à créer d'ici 2022, qui s'attachera à densifier les réseaux de suivi hydrométrique et piézométrique, de suivi de la qualité de l'eau et de la température. Les données seront partagées et mutualisées pour être exploitées de manière à alimenter l'expertise collective et les études prospectives.

L'animation et le suivi de la mise en œuvre du PBACC consiste à faire avancer et valoriser les actions à l'échelle du bassin, dans tous les domaines de l'eau (gestion quantitative, restauration des milieux, gestion du pluvial, lutte contre la pollution, connaissance, etc.) notamment l'élaboration des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) actée par l'Assemblée.

Politique III.C - L'énergie**Les chiffres clés : 2 compétences / 12 programmes****3,800 M€ d'autorisations de programme / 2,940 M€ de crédits d'investissement****290 000 € d'autorisations d'engagement / 310 000 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 331 un montant de CP de 3,250 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 4,090 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.C L'énergie	3 800 000	2 940 000	290 000	310 000	4 090 000	3 250 000
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>3 800 000</i>	<i>2 940 000</i>	<i>290 000</i>	<i>310 000</i>	<i>4 090 000</i>	<i>3 250 000</i>
<i>Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME</i>	<i>1 800 000</i>	<i>1 568 000</i>	<i>150 000</i>	<i>160 000</i>	<i>1 950 000</i>	<i>1 728 000</i>
<i>Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 372 000</i>	<i>140 000</i>	<i>150 000</i>	<i>2 140 000</i>	<i>1 522 000</i>

➤ **Programme 3310 - Contractualisation CPER ADEME**

Ce programme correspond à l'objectif TEE1 « transition énergétique et changement climatique » du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Les actions soutenues via le CPER participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments :

- L'objectif est d'une part de contribuer à rendre les bâtiments existants, notamment les logements sociaux et neufs très performants énergétiquement, et à promouvoir des usages économes. Afin de permettre la sélection des projets des appels à projets « bâtiments Basse Consommation » vont être relancés en 2020.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables :

- Les énergies renouvelables thermiques – Bois énergie. Les actions identifiées dans le cadre de la programmation Pluriannuelle de l'Energie doivent conduire à l'augmentation significative de la valorisation du bois comme combustible. Cela passe principalement par le développement des chaufferies collectives.

- Les énergies renouvelables thermiques – Solaire thermique. Cette mesure concerne essentiellement les installations d'eau chaude solaire dans les bâtiments liés au tourisme (hôtels, campings) et l'habitat collectif.

- Les énergies renouvelables électriques. La PPE fixe bien l'enjeu de cette filière pour le mix énergétique de la Corse et le développement des territoires ruraux. L'hydraulicité de la Corse justifie d'équiper certains sites avec des petites installations de production d'électricité connectées au réseau qui peuvent également être couplées à des dispositifs de stockage.

- Accompanyer les démarches de territoires « Energie-Air-Climat » :

- Ces actions doivent inciter les Collectivités à s'engager dans des démarches intégrées (Plan climat énergie air territoriaux, territoires à énergie positive pour la croissance verte).

- La rénovation de l'éclairage public : des appels à projets permettent de détecter et sélectionner des opérations qui offrent un très fort potentiel de gain énergétique (supérieur à 70 %).

➤ **Programme 3311 - Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC**

L'objectif politique central de la Corse, fixé dans le Schéma Régional Direct Air Energie (SRCAE), est l'autonomie énergétique à horizon 2050, à court terme l'abandon définitif du fioul et l'utilisation du gaz naturel pour alimenter les deux centrales thermiques de Lucciana et Ajaccio, le développement massif des énergies renouvelables et des actions de maîtrise de l'énergie. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de 2015 actuellement en révision doit permettre de garantir :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité ;
- Le soutien aux énergies renouvelables.

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Ce programme permet de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre territorial de compensation.

Les opérations financées sur le programme pour 2020 sont les suivantes :

- ✓ Aides aux particuliers :
 - - Soutenir les opérations de rénovation des logements très énergivores prioritairement occupés par des personnes en situation de précarité,
 - - Promouvoir le chauffe-eau solaire individuel et le CASA, développer le bois énergie, soutenir le CASA et le photovoltaïque.

Les aides accordées dans le cadre de ce programme permettront de contribuer à la volonté de la Collectivité de Corse de massifier les soutiens financiers en faveur de cibles prioritaires afin d'atteindre l'objectif cible de 50 % d'énergie renouvelable dès 2050.

Pour 2020, des crédits seront également mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés et en permettant à des entreprises ou des Collectivités de mettre à disposition des VAE.

- ✓ Aides aux Communes :
 - Amélioration des performances de l'éclairage public ;
 - Rénovation énergétique performante des bâtiments.
- ✓ Aides aux entreprises :
 - Etude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique) ;
 - Rénovation énergétique performante des bâtiments notamment des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique qui touche plus de 20% des ménages.

Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

59 590 824 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

71 296 368 €

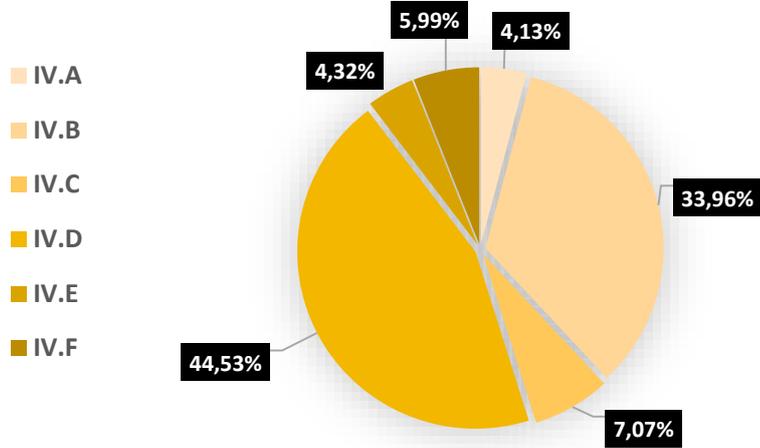
→ Autorisation d'engagement de :

57 864 080 €

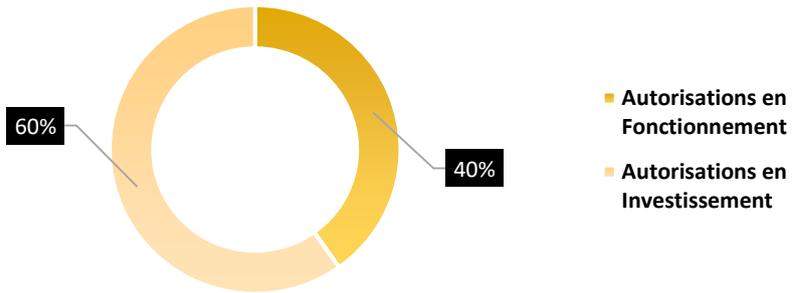
→ Autorisation de programme de :

86 077 100 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	8 290 500	3 490 271	2 650 000	1 920 603
IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	48 500 000	40 752 446	460 000	3 691 064
IV.C L'habitat	12 000 000	7 840 000	1 430 000	1 415 700
IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	9 056 600	11 099 251	48 487 080	47 180 457
IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	230 000	274 400	4 837 000	5 383 000
IV.F La politique foncière	8 000 000	7 840 000	-	-
TOTAL	86 077 100	71 296 368	57 864 080	59 590 824

Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

8,290 M€ d'autorisations de programme / 3,490 M€ de crédits d'investissement

2,650 M€ d'autorisations d'engagement / 1,920 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 313 un montant de CP de 5,411 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 10,941 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	8 290 500	3 490 271	2 650 000	1 920 603	10 940 500	5 410 874
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>8 290 500</i>	<i>3 490 271</i>	<i>2 650 000</i>	<i>1 920 603</i>	<i>10 940 500</i>	<i>5 410 874</i>
<i>Programme 3131 Vie associative</i>	<i>483 000</i>	<i>542 921</i>	<i>1 100 000</i>	<i>881 101</i>	<i>1 583 000</i>	<i>1 424 022</i>
<i>Programme 3132 Développement territorial</i>	<i>807 500</i>	<i>7 350</i>	<i>450 000</i>	<i>445 502</i>	<i>1 257 500</i>	<i>452 852</i>
<i>Programme 3133 Comité de massif</i>	<i>7 000 000</i>	<i>1 960 000</i>	<i>600 000</i>	<i>99 000</i>	<i>7 600 000</i>	<i>2 059 000</i>
<i>Programme 3134 Syndicat départemental des énergies</i>	<i>-</i>	<i>980 000</i>	<i>500 000</i>	<i>495 000</i>	<i>500 000</i>	<i>1 475 000</i>

➤ Programme 3131 - Vie associative

Il s'agit de réaffirmer le soutien aux associations pour renforcer le lien social, dans le cadre des règles définies par l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, et dans un souci constant de lisibilité et d'équité du partenariat conclu avec chaque association.

Le travail en transversalité engagé se poursuivra afin de parvenir à des propositions adaptées aux attentes des territoires. L'objectif est de garantir l'efficacité des dispositifs dans un contexte financier global qui demeure contraint. En 2020, la priorité est la poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire (bonnes pratiques à mettre en place par les associations dans leurs actions sur le terrain).

➤ Programme 3132 - Développement territorial

Ce programme permet le développement des partenariats et le soutien à une politique d'animation sur le territoire. Il s'agit de contribuer à la mise en place d'une offre d'activités tenant compte des attentes des territoires et de celles et ceux qui y vivent ou ont vocation à le faire. L'objectif général est de garantir l'accès le plus large à un programme d'actions tourné vers les habitants, dans une logique multipartenariale, multigénérationnelle et multisectorielle, en incluant bien évidemment les nouvelles possibilités offertes par la médiation numérique.

Les actions à mener en 2020 sont les suivantes : poursuite des politiques d'animation au sein des territoires où cela a déjà été engagé y compris à Casa di Roccapina ; mise en place des politiques d'animation au sein des territoires non encore concernés (y compris pôle d'animation de l'Alta Rocca), avec, le cas échéant, des espaces tests ; poursuite des réflexions en matière de coordination des dispositifs d'animation et/ou d'information par les différentes directions sectorielles et premières actions ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants.

➤ Programme 3133 – Comité de massif

Le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne (SADPM) voté par l'Assemblée de Corse en février 2017 et dont le nouveau règlement d'aides a été approuvé en novembre 2019 fixe les objectifs stratégiques qui permettront une revitalisation de l'intérieur et de la montagne. Il s'articule autour des 4 axes suivants :

- Développer les réseaux et les infrastructures (routes/rails, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...);
- Améliorer l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation et de santé) ;
- Renforcer les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;
- Soutenir les activités agropastorales et les productions primaires.

Le nouveau règlement des aides permet d'étendre les opérations éligibles et de mieux accompagner les projets structurants pour les territoires. Ainsi, les besoins en crédits de fonctionnement sont plus importants afin de permettre une meilleure prise en compte de l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation d'un projet.

La contractualisation avec le syndicat d'électrification Pumonte en symétrie des travaux initiés avec le syndicat d'électrification Cismonte devraient permettre un investissement sur ce territoire à hauteur de 2 M€.

Les études et AMO financées parmi les premiers projets individualisés engendreront également les investissements préconisés, notamment concernant les refuges de montage.

La rénovation des centres de secours et de prévention incendie de montagne seront également proposés au financement dès le début 2020.

➤ **Programme 3134 – Syndicat départemental des énergies Pumonti**

Le Syndicat de l'Energie est un syndicat mixte ouvert composé de l'ensemble des communes du Pumonti (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la Collectivité de Corse.

Il a en charge l'organisation de la distribution et de la fourniture d'électricité et la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires**Les chiffres clés : 1 compétence / 7 programmes****48,500 M€ d'autorisations de programme / 40,752 M€ de crédits d'investissement****460 000 € d'autorisations d'engagement / 3,691 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 314 un montant de CP de 44 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 49 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	48 500 000	40 752 446	460 000	3 691 064	48 960 000	44 443 510
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>48 500 000</i>	<i>40 752 446</i>	<i>460 000</i>	<i>3 691 064</i>	<i>48 960 000</i>	<i>44 443 510</i>
<i>Programme 3141 Equipements collectifs</i>	<i>2 000 000</i>	<i>980 000</i>			<i>2 000 000</i>	<i>980 000</i>
<i>Programme 3142 Equipements collectifs communaux</i>	<i>15 000 000</i>	<i>27 311 746</i>	-	<i>3 592 064</i>	<i>15 000 000</i>	<i>30 903 810</i>
<i>Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville</i>	<i>3 500 000</i>	<i>2 156 000</i>			<i>3 500 000</i>	<i>2 156 000</i>
<i>Programme 3144 AEP - Assainissement</i>	<i>10 000 000</i>	<i>5 880 000</i>			<i>10 000 000</i>	<i>5 880 000</i>
<i>Programme 3145 Aménager le rural dans le domaine des ordures ménagères</i>	-	<i>14 700</i>			-	<i>14 700</i>
<i>Programme 3146 Fonds de territorialisation</i>	<i>8 000 000</i>	<i>2 450 000</i>	<i>460 000</i>	<i>99 000</i>	<i>8 460 000</i>	<i>2 549 000</i>
<i>Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale</i>	<i>10 000 000</i>	<i>1 960 000</i>			<i>10 000 000</i>	<i>1 960 000</i>

➤ **Programme 3141 - Equipements collectifs**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Le dispositif « intempéries et incendies » permet le financement des opérations des communes et des EPCI reconnues en état de catastrophe naturelle, ainsi que les victimes d'incendies causant des dégâts sur les biens non assurables.

Il s'agira au titre de l'exercice 2020, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI à travers le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, en maintenant une étroite collaboration avec les différentes politiques sectorielles de la Collectivité de Corse et en mettant en place une porte d'entrée unique des demandes de soutien financier transmises par les Maires et Présidents d'EPCI.

Ce programme permet le financement des opérations suivantes :

- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus à des intempéries pour les communes et les EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle ;
- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus aux incendies.

➤ **Programme 3142 - Equipements collectifs communaux**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Ce programme budgétaire permet le financement des opérations des communes et EPCI au titre de la Dotation Quinquennale et de la Dotation Ecole.

Les opérations financées relèvent des domaines d'intervention du règlement des aides : voirie et aménagement divers, patrimoine non protégé, ou encore les acquisitions foncières immobilières. Par ailleurs, ce programme intervient massivement pour le financement des projets de rénovation et de construction des groupes scolaires des communes.

Il est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme les autorisations qui permettront le financement des opérations inscrites au titre de la 1^{ère} année des dotations quinquennales et écoles 2020/2024. Les CP permettront le paiement des opérations programmées sur les années antérieures, y compris au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (nouveau dispositif créé en 2018).

➤ **Programme 3143 - Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville**

Ce programme permettra le financement des opérations d'investissement prévues par les conventions ANRU passées avec les villes d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio (PRQAD, NPRU, etc...). Il permet également d'intervenir en faveur des opérations qui s'inscrivent dans le cadre du volet urbain du contrat de plan Etat/Région 2015/2020.

La Collectivité de Corse soutient les communes bénéficiant de dispositifs de la « Politique de la Ville » dans le cadre des programmes contractualisés avec l'Etat :

- programme de renouvellement urbain ;
- programme de requalification des quartiers anciens dégradés ;
- contrat de ville ;
- programme action cœur de ville...

Ces programmes répondent à des objectifs fixés par l'Etat afin de répondre aux besoins spécifiques des villes identifiées par la géographie prioritaire (QPV, ZUS, ZRU...) selon des critères sociaux économiques (INSEE).

La CdC est membre des Comités de Pilotage et participe en concertation avec les villes et les partenaires institutionnels à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes contractualisés.

Ils permettent ainsi de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines. Les opérations de la commune de Portivechju dans le cadre du NPNRU, ainsi que de la ville de Bastia également au titre du NPNRU, devraient faire l'objet d'un engagement financier de la part de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2020.

➤ **Programme 3144 - AEP – Assainissement**

Ce programme budgétaire permet d'intervenir en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, lequel a été signé en septembre 2019. Celui-ci fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'Eau et notre collectivité pour les six ans à venir avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 millions d'euros pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

Ce nouveau contrat s'appuie sur une politique d'intervention fondée sur des priorités fortes tenant compte des spécificités des territoires. En Corse, la solidarité en faveur des nombreux territoires ruraux insulaires défavorisés et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique concentrent les priorités d'intervention.

Les bénéficiaires au titre de ce programme de la CdC sont les communes, leurs groupements et les EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement.

Il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

➤ **Programme 3146 - Fonds de territorialisation**

Ce programme permet le financement d'opérations portées par les communes et groupements de communes ayant un rayonnement territorial.

Le Fonds de territorialisation a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

Une partie de ces crédits constitueront la contrepartie de la CdC au titre des opérations du volet territorial du CPER.

➤ **Programme 3147 - Fonds de Solidarité Territoriale**

Ce dispositif créé par le règlement transitoire voté en 2018, confirmé et amélioré par le règlement définitif voté en novembre 2019, permet le financement d'opérations structurantes portées par les communes et les EPCI.

Ce nouveau programme budgétaire intervient donc exclusivement pour les opérations financées au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Le Fonds de Solidarité Territoriale vise à financer les opérations structurantes pour :

- des communes de moins de 3 000 habitants ;
- des EPCI de moins de 12 000 habitants ;
- des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Il intervient sur toute la durée de la dotation quinquennale et valable sur une ou deux opérations éligibles à ce dispositif. Parmi les opérations éligibles, on trouve des opérations de voirie, d'aménagement et de requalification de centre de villages, etc..

Politique IV.C - L'habitat**Les chiffres clés : 2 compétences / 2 programmes****12,000 M€ d'autorisations de programme / 7,840 M€ de crédits d'investissement****1,430 M€ d'autorisations d'engagement / 1,415 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.C L'habitat	12 000 000	7 840 000	1 430 000	1 415 700	13 430 000	9 255 700

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 315 un montant de CP de 8,088 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 12,250 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 315 - Habitat logement	12 000 000	7 840 000	250 000	247 500	12 250 000	8 087 500
Programme 3151 Habitat logement	12 000 000	7 840 000	250 000	247 500	12 250 000	8 087 500

➤ **Programme 3151 – Habitat - Logement**

La situation économique et sociale de la Corse apparaît, par bien des aspects, très préoccupante, notamment dans le domaine du logement. Les études récentes menées par l'Etat (INSEE, DREAL) ou la Collectivité de Corse (à travers l'AUE) ont démontré l'existence de phénomènes qui interdisent à une partie de la population de vivre décemment et d'accéder à un logement, ce qui contribue à accentuer les déséquilibres entre différentes parties de notre territoire, notamment entre le littoral et l'intérieur.

Face à ce constat, à partir d'une volonté politique forte, notre Collectivité a décidé de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre :

- La spéculation foncière et la dépossession immobilière qui empêchent tout un chacun d'avoir un libre accès au logement ;
- La paupérisation de la société insulaire dans laquelle plus de 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ;
- La fracture territoriale caractérisée par l'extension des pôles urbains, qui concentrent les activités, et les zones rurales, à faible démographie, enclavées et confrontées à la suppression des services publics ou à la disparition d'activités économiques.

Ainsi, la Collectivité de Corse souhaite mobiliser les outils tels que l'AUE, l'Office Foncier de la Corse mais également en activant un levier financier, à travers le renforcement et la réorientation totale de son dispositif d'aides directes à l'investissement dans le but d'accroître et diversifier l'offre de logements sous toutes ses formes, en privilégiant l'accès à la propriété.

L'Assemblée de Corse a adopté le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat le 27 septembre 2019, afin d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement. Celui-ci s'articule autour de 4 grands axes d'interventions :

- l'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal notamment dans une logique de soutien à l'accès à la propriété ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe aux particuliers visant à faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants ;
- le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social, qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat ;
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 316 un montant de CP de 1,168 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,180 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 316 - Logement</i>	-	-	1 180 000	1 168 200	1 180 000	1 168 200
<i>Programme 3161 Investir pour le logement</i>	-	-	1 180 000	1 168 200	1 180 000	1 168 200

➤ **Programme 3161 – Investir pour le logement**

La part départementale de la taxe d'aménagement est destinée à financer, d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles et, d'autre part, les dépenses d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****9,057 M€ d'autorisations de programme / 11,099 M€ de crédits d'investissement****48,487 M€ d'autorisations d'engagement / 47,180 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 317 un montant de CP de 58,2 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 57,5 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	9 056 600	11 099 251	48 487 080	47 180 457	57 543 680	58 279 708
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>9 056 600</i>	<i>11 099 251</i>	<i>48 487 080</i>	<i>47 180 457</i>	<i>57 543 680</i>	<i>58 279 708</i>
<i>Programme 3170 SIS</i>	-	2 940 000	1 400 000	411 600	1 400 000	3 351 600
<i>Programme 3171 Prévention des incendies</i>	56 600	2 960 351	207 080	716 977	263 680	3 677 328
<i>Programme 3173 CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne</i>	2 500 000	1 768 900	2 500 000	1 671 880	5 000 000	3 440 780
<i>Programme 3174 Participations SIS</i>	6 500 000	3 430 000	44 380 000	44 380 000	50 880 000	47 810 000

➤ **Programme 3170 – SIS**

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement des moyens roulants mobilisés pour la mise en œuvre de la politique du service de secours et d'incendie pour le CISMONTE. Les crédits concernent l'acquisition de pièces détachées pour les véhicules, camions, engins, remorques ainsi que leurs prestations externalisées.

➤ **Programme 3171 - Prévention des incendies**

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de prévention des incendies s'articulent principalement en :

- Interventions en régie des forestiers sapeurs pour l'entretien et la création d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention ;
- Travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

Avec une végétation continue sur la quasi-totalité de l'île, l'ensemble du territoire insulaire est soumis, à des degrés divers, au risque d'incendie de forêt. La mise en œuvre de cette politique vise à la protection des différents enjeux qui s'y trouvent : la population, résidente ou de passage, dans les secteurs urbanisés comme dans les espaces naturels, les biens matériels (constructions), nombre d'activités économiques (agriculture, forêt, tourisme,...), le milieu naturel, la biodiversité, les paysages, etc.

Nombre des missions des services de la Collectivité de Corse, de ses offices ou établissements rattachés sont associées, ou mériteraient de l'être plus avant, au développement de cette politique. Sans que cette liste soit ni exhaustive, ni hiérarchisée, peuvent être cités : les SIS, l'ODARC, l'OEC, l'OEHC, le CAUE,...

Le développement des actions de prévention des incendies, déclinées à la suite du PPFENI-2 concerne directement la protection de l'ensemble de la population de l'île, résidente ou de passage.

Les évènements récents (Portugal en 2017, Grèce en 2018) nous rappellent que rien ne permet de nous prévaloir que les futurs grands sinistres (favorisés par l'augmentation des surfaces combustibles sur l'ensemble des 868 000 hectares de l'île et le climat méditerranéen) ne génèrent pas de pertes humaines en Corse (risque aggravé par l'accroissement de la population résidente ou de passage, de l'urbanisation qui l'accompagne, de la fréquentation touristique en milieu naturel).

Dans ce contexte, les élus communaux sont toujours plus sensibilisés à la protection de leur territoire et particulièrement de leurs administrés, au travers des dispositions législatives et réglementaires relatives à la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) qui leurs incombent.

En 2020, dans un domaine d'intervention où la Collectivité de Corse, les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) peuvent légalement conduire des actions concourant à la réduction de ce risque, il est

indispensable que notre Collectivité définisse le périmètre de son engagement, avec comme cadre le PPFENI 2. Ce périmètre devra tenir compte d'un équilibre à trouver pour que notre collectivité ne soit pas pressentie comme intervenant unique. Dans ce cadre, il appartient à la Cdc de définir la stratégie et les actions à mener relatives :

- aux interventions des forestiers-sapeurs (FORSAP) (programme de travaux, participation des services FORSAP aux actions de surveillance et de lutte contre les incendies, développement et extension de la technique du brûlage dirigé,...) ;
- à la sensibilisation et la communication au risque d'incendie auprès de tous les publics (résidents ou touristes) ;
- aux interventions de la Collectivité de Corse pour la réalisation de travaux à l'entreprise dans le cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) tel que prévue dans la loi MOP.

Par ailleurs, les cadres des services opérationnels FORSAP Cismonte et Pumonti, ainsi que les personnels techniques du service ingénierie DFCI seront amenés à suivre une formation relative à la recherche des causes des incendies afin d'en affiner la connaissance, considérant qu'actuellement seulement 45 % des départs de feu font l'objet de ces enquêtes.

De plus, la direction souhaite disposer des matériels nécessaires pour être présente sur l'ensemble des foires et manifestations organisées en Corse tout au long de l'année. Cette présence aura pour objectif de faire connaître l'action de la Collectivité dans le domaine de la Prévention des Incendies et de dispenser des informations utiles aux visiteurs, informations axées sur le débroussaillage règlementaire en période « hivernale » (1er octobre-15 juin) et sur les mesures de prévention des départs de feux (80% des feux sont d'origine humaine involontaire) et les préconisations de conduite à tenir en cas de sinistre en période estivale (15 juin – 30 septembre). Une étude spécifique pour l'élaboration d'un programme de brûlage dirigé sera également initiée.

Enfin, une part importante des financements envisagés portera sur :

- l'acquisition pour la modernisation du parc d'engins et de véhicules du service opérationnel FORSAP Cismonte pour la finalisation des opérations antérieures à 2019, considérant qu'à partir de l'exercice 2020 ce type d'investissement sera géré par la direction des moyens roulants ;
- la finalisation des opérations de travaux issus des programmes d'investissement prévus par l'ex-CD 2A.

Les actions présentées ci-dessus sont financées ou susceptibles de l'être à hauteur de 80% de leur montant hors taxes par l'Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne – CFM) et l'Union Européenne (mesure 8.3 du PDRC – FEADER).

Enfin, la direction de la Forêt et de la Prévention des incendies est engagée dans le Programme de Coopération Transfrontalière Européenne « INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 » (3^{ème} appel à projet), lot « projets finalisés à la prévention et à la gestion des incendies ». Ce lot était le seul à préconiser un schéma d'intégration entre projet stratégique et projet simple pour atteindre des résultats significatifs dans la mise en œuvre des plans conjoints, d'investissements et d'amélioration des politiques publiques sur une thématique prioritaire pour les cinq régions partenaires du programme (Corse, Sardaigne, Ligurie, Toscane et Sud Provence – Alpes Côte d'azur). La Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies de la Collectivité de Corse participe au projet stratégique « Stratégies et mesures d'atténuation des risques d'incendie dans la région méditerranéenne – MED-Star » en qualité de partenaire, au projet simple « Développer la culture du risque incendie – MED-PSS » en qualité de partenaire, et au projet simple « Interventions pour gérer et réduire le risque d'incendie à l'interface habitat-espace naturel – INTERMED » en qualité de chef de file. Ces activités sont financées à 85 % par les fonds européens FEDER.

➤ **Programme 3173 - CFM – Conservatoire forêt méditerranéenne**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit des forestiers sapeurs et du conservatoire de la forêt méditerranéenne. L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés dans ce domaine. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

Pour la section fonctionnement : à l'achat de fournitures pour les ateliers et de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petits équipements, aux locations mobilières, à l'entretien du matériel roulant et du mobilier ainsi qu'aux taxes et impôts sur les véhicules.

En section investissement : les crédits concernent l'acquisition de matériel et outillage technique (tronçonneuses, débroussailluses...), de matériel de transport (véhicules tractoristes, camions...) et de matériel de chantiers (chargeuses, gyrobroyeurs, tracteurs...).

Une partie de ces acquisitions a pu être réalisée dans le cadre du programme du conservatoire de la forêt méditerranéenne au titre de la défense des forêts et de l'incendie et fait l'objet de co-financements.

➤ **Programme 3174 – Participations SIS**

La loi relative à la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dans sa version modifiée du 1^{er} mai 2012, définit le périmètre de la sécurité civile et notamment le fonctionnement des services d'incendie et de secours. Elle confirme le Département (la Collectivité de Corse par conséquent à compter du 01/01/2018) comme principal contributeur des services d'incendie et de secours (67 % pour le SDIS 2B -58 % au niveau national).

L'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les relations entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours » et notamment la contribution de la Collectivité de Corse font l'objet d'une convention pluri-annuelle.

Ce programme budgétaire intervient donc en faveur des deux Services d'Incendies et de Secours de Corse.

En application de la loi, les Services d'Incendie et de Secours et la Collectivité de Corse vont s'engager dans une démarche conventionnelle définissant un cadre relationnel qui doit :

- Permettre aux Services d'Incendie et de Secours de construire une politique publique de sécurité civile afin de répondre efficacement aux objectifs opérationnels définis par les schémas d'analyse et de couverture des risques, de garantir aux citoyens l'efficacité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire tout en ayant une réelle visibilité financière pluriannuelle ;
- Donner à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, en étant associée à toutes les étapes du dialogue de gestion ;
- Mettre en œuvre une démarche qui permet à la Collectivité de Corse et aux Services d'Incendie et de Secours la recherche et la concrétisation d'espaces de coopération et/ou de mutualisations.

Cette démarche conventionnelle devra s'appuyer sur un diagnostic de la situation financière des deux Services d'Incendie et de Secours.

La contribution de la Collectivité de Corse au budget des deux SIS s'élèvera à 44 380 000 €, à la fois en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la section de fonctionnement.

En investissement, les autorisations de programme s'élèvent à 6.500 M€ et les crédits de paiement à 3,430 M€.

Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****230 000 € d'autorisations de programme / 274 400 € de crédits d'investissement****4,837 M€ d'autorisations d'engagement / 5,383 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 311 un montant de CP de 5,657 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 5,067 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	230 000	274 400	4 837 000	5 383 000	5 067 000	5 657 400
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	<i>230 000</i>	<i>274 400</i>	<i>4 837 000</i>	<i>5 383 000</i>	<i>5 067 000</i>	<i>5 657 400</i>
<i>Programme 3110 Agence de l'urbanisme</i>	<i>230 000</i>	<i>274 400</i>	<i>4 837 000</i>	<i>4 837 000</i>	<i>5 067 000</i>	<i>5 111 400</i>
<i>Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et recherches</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>546 000</i>	<i>-</i>	<i>546 000</i>

➤ **Programme 3110 – Agence de l'Urbanisme**

Ce programme correspond au fonctionnement propre de l'AUE.

Sur la partie fonctionnement, les besoins exprimés correspondent à un montant de 4 837 000 € en AE comme en CP qui serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence c'est à dire les fournitures de bureau, les frais de communication mais surtout les salaires et charges des 43 salariés et à la création de 5 postes en CDI. L'AUE sera également renforcée par le recrutement de 2 CDD nécessaires à la réalisation du SCOT de Balagne (délibération AC).

Sur la partie investissement, les besoins exprimés correspondent à des dépenses de matériel informatique et de téléphonie mais aussi à l'achat de mobiliers et de travaux d'aménagement nécessaires en prévision d'un déménagement prévu au premier trimestre 2020.

➤ **Programme 3111 – Agence de l'Urbanisme – études et recherches**

Ce programme correspond au budget mobilisé sur le financement d'études et de recherches dans les secteurs de l'urbanisme comme celui de l'énergie. Les besoins de CP exprimés serviront à payer des études déjà engagées telles que le marché juridique, le programme ORELI, l'étude « 100 % EnR » destinée à alimenter la mise en œuvre de la PPE, et au déploiement de logiciels et de bases de données relatives à l'urbanisme.

Politique IV.F - La politique foncière

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

8,000 M€ d'autorisations de programme / 7,840 M€ de crédits d'investissement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 312 un montant de CP de 7,840 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 8,000 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.F La politique foncière	8 000 000	7 840 000	-	-	8 000 000	7 840 000
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>	-	-	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>
<i>Programme 3120 Office Foncier de la Corse</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>	-	-	<i>8 000 000</i>	<i>7 840 000</i>

➤ Programme 3120 – Office Foncier de la Corse

Ce programme soutient l'intervention de l'Office Foncier dans la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières menées prioritairement pour accompagner les projets de logements sociaux portés par les collectivités publiques et leurs établissements publics, mais aussi par les bailleurs sociaux. L'objectif de ce programme est d'œuvrer en faveur d'une réflexion commune en terme de stratégie foncière et d'apporter une réponse pleinement adaptée aux enjeux d'aménagement du territoire.

Ce programme participe à la mise en œuvre de différentes opérations inscrites au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Office Foncier. Ce programme contribue au financement des opérations de l'Office, que sont les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation de logements sociaux et le portage jusqu'à la rétrocession à la collectivité, mais également au financement d'études et diagnostics fonciers.

L'action de l'Office Foncier de la Corse s'inscrit dans le cadre d'un PPI établi pour une durée de 5 ans, adopté par une délibération du conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse le 17 juin 2019. Le PPI met en place une véritable stratégie qui permet de :

- maîtriser l'action de l'établissement ;
- préciser la territorialisation et le champ thématique de ses interventions ;
- mobiliser les différents acteurs de l'aménagement.

L'Office Foncier est compétent pour la mobilisation foncière. Il a pour objectifs :

- la réalisation de logements, notamment de logements sociaux ;
- le développement des activités économiques et commerciales dans les centres villes ;
- la création d'équipements et services.

Il peut :

- participer à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels, ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- élargir son champ d'action en matière de sauvegarde du patrimoine.

L'action de l'Office Foncier pour les 5 prochaines années se structure autour de trois orientations prioritaires :

- Orientation 1 : soutenir prioritairement la création de logement, en particulier de logement social.
- Orientation 2 : créer les conditions du développement économique et commercial.
- Orientation 3 : soutenir les politiques publiques, en matière de préservation, de protection, en investissant dans les domaines du patrimoine et de la protection des populations face aux risques.

Avec le nouveau programme pluriannuel d'intervention, l'Office Foncier renforce ses ambitions. Ce nouveau cadre stratégique souligne le volontarisme de son action en faveur du logement, en particulier du logement social, et engage des transformations importantes dans les modes de faire, signant le positionnement de l'Office comme partenaire privilégié

des acteurs de l'aménagement, en préfiguration d'un pôle foncier. Afin d'apporter une réponse pleinement adaptée aux enjeux d'aménagement de la Corse, ce PPI introduit les évolutions suivantes :

- Le ciblage de l'action, en particulier sur la question du logement social, se traduira par un travail prioritaire avec les communes soumises aux obligations de la loi SRU ou pouvant entrer dans ces obligations à court terme.
- L'engagement de l'Office Foncier en faveur de conventionnements cadre avec les EPCI. Ces dispositifs sont plus à même de porter une action efficace et massive en particulier sur le logement et à l'appui de diagnostics fonciers, et éviter des logiques de stocks et d'opportunités foncières.
- L'adaptation aux attentes locales en matière de logement. L'Office Foncier s'engagera dans un processus de dialogue avec l'Etat pour un élargissement des fonds du PEI au logement communal.
- L'attention portée à la solidité des dossiers et à leur consolidation. Le souci apporté à la réalisation effective des opérations vise à la fois à assurer l'efficacité de l'action de l'Office et sa santé financière de long terme grâce à la fluidification des actifs. Pour ce faire, des outils de pilotage nouveaux accompagnent ce PPI et en prolongent la portée : chaque projet d'acquisition fait l'objet d'une analyse d'impact sur la trajectoire financière de l'établissement, d'une part, et sur sa trajectoire programmatique, d'autre part. Cela permet de mesurer au fil de l'eau la réponse aux objectifs que s'est fixé l'Office Foncier, en particulier en matière de création de logements.
- L'allongement de la durée de portage à 10 ans et la revente à tempérament permettront aussi de faciliter l'émergence de projets structurants.
- L'élargissement des axes de minoration foncière hors PEI aura pour effet de favoriser le logement aidé en dehors des zones tendues mais aussi permettre la sortie d'opération visant la requalification des friches ou encore de la valorisation du patrimoine bâti.
- Un meilleur positionnement de l'action de l'Office Foncier sur la protection des populations face aux risques naturels et la préservation de la diversité paysagère, faunistique et floristique de l'île. Cela se traduira par des premiers partenariats avec notamment le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ou encore le Conservatoire du littoral.
- Ce PPI permet aussi à l'Office Foncier d'investir un nouveau champ d'intervention sur la préservation du patrimoine bâti des communes. Ce nouveau champ devra cependant faire l'objet d'une consolidation juridique avant d'être pleinement engagé.
- Enfin, le nouveau PPI est la marque d'un renforcement du processus de travail commun et de consultation des partenaires aux différentes étapes de maturation et de suivi des projets urbains. Cette volonté se traduit notamment par des conventions partenariales renforcées.

L'Office Foncier poursuit ses échanges avec l'Etat et la Collectivité de Corse pour un élargissement des fonds du PEI aux logements sociaux communaux (logements locatifs, lotissements communaux) qui ne s'intégreraient pas dans la géographie des zones tendues.

L'Office Foncier peut inciter ou participer à des études de stratégie, voire de cadrage général, participant ainsi à la définition de la stratégie foncière des collectivités, qui pourra être conduite en anticipation des futurs projets de développement. L'Office peut accompagner les collectivités, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, ou réaliser des études, en corollaire à ses interventions en acquisition et portage foncier. L'OFC peut se positionner en appui, à des demandes de programmation, voire à l'aide à l'élaboration d'un cahier des charges. Les études pré-opérationnelles peuvent être :

- des études de définition des périmètres d'intervention ;
- des études pour la réalisation de plans d'actions foncières ;
- des études techniques liées aux acquisitions et à la définition des conditions de cession des biens acquis.

Les études permettent ainsi :

- d'affirmer un projet communal ou intercommunal ;
- de définir un schéma d'aménagement pour le périmètre du projet (plan de composition) ;
- d'examiner et d'approfondir différentes hypothèses de programme et de mesurer la capacité de développement d'un site ;

- de définir les conditions juridiques et économiques de faisabilité d'un projet, de choisir la procédure opérationnelle la plus pertinente, ou encore de poser les bases de travail pour l'évolution (si nécessaire) du document d'urbanisme communal, en collaboration avec l'AUE.

L'Office Foncier de la Corse participera à de nouveaux projets d'acquisitions destinés aux logements sociaux (Furiani, CC Isula Balagna, Bastia...) nécessitant la mobilisation des crédits du P.E.I. restant à programmer et permettant d'envisager une consommation de l'ensemble des crédits du P.E.I. disponibles.

Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

247 462 579 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

120 543 440 €

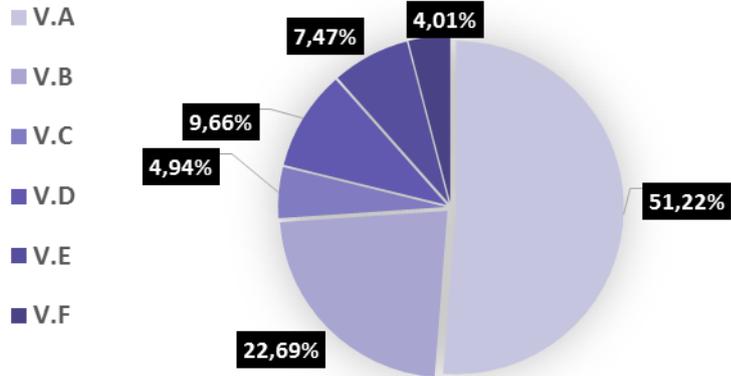
→ Autorisation d'engagement de :

249 529 159 €

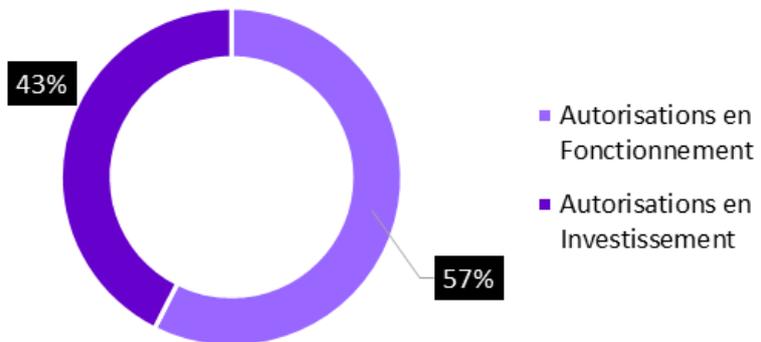
→ Autorisation de programme de :

184 750 000 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
V.A La continuité territoriale	1 500 000	1 500 000	186 999 159	186 999 159
V.B Les infrastructures routières	84 000 000	74 653 440	9 000 000	8 842 760
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	36 100 000	17 140 000	920 000	1 033 560
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	57 500 000	12 200 000	23 600 000	23 364 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	100 000	580 000	28 590 000	26 918 100
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 550 000	14 470 000	420 000	305 000
TOTAL	184 750 000	120 543 440	249 529 159	247 462 579

Politique V.A - La continuité territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****1,5 M€ d'autorisations de programme / 1,5 M€ de crédits d'investissement****188 M€ d'autorisations d'engagement / 188 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 111 un montant de CP de 188 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 188 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.A La continuité territoriale	1 500 000	1 500 000	186 999 159	186 999 159	188 499 159	188 499 159
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>188 499 159</i>	<i>188 499 159</i>
<i>Programme 1110 OTC</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
<i>Programme 1111 SEMOP</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>	-	-	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>

➤ **Programme 1110 – OTC**

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 Mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009.

La Dotation de Continuité Territoriale est intégralement versée à l'Office des Transports de la Corse (OTC).

➤ **Programme 1111 - SEMOP**

Ce programme est destiné à prévoir les crédits nécessaires pour constituer le capital de la création d'une compagnie maritime sous la forme d'une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) pour gérer le transport de marchandises et de passagers entre les cinq ports corses et ceux du Continent.

Par délibération n°19/437 AC en date du 29 novembre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime sous la forme d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). La société sera détenue à hauteur de 50,1 % par la Collectivité de Corse (CDC) et de 49,9 % par un actionnaire privé. L'opérateur (ou groupement d'opérateurs) privé sera sélectionné au terme d'un appel public à la concurrence dont les conclusions seront portées devant l'Assemblée de Corse. Les crédits inscrits sur ce programme à hauteur de 1,5 M€ en AP et 1,5 M€ en CP permettront à la Collectivité de Corse de rentrer au capital de cette SEMOP en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 50,1 %.

Politique V.B - Les infrastructures routières**Les chiffres clés : 2 compétences / 5 programmes****84 M€ d'autorisations de programme / 74,653 M€ de crédits d'investissement****9 M€ d'autorisations d'engagement / 8,843 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.B Les infrastructures routières	84 000 000	74 653 440	9 000 000	8 842 760	93 000 000	83 496 200

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 112 un montant de CP de 83 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 93 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 112 - Ex voirie départementale	49 000 000	47 153 440	5 350 000	5 229 260	54 350 000	52 382 700
Programme 1121 Ex voirie départementale	45 000 000	43 500 000	2 350 000	2 326 500	47 350 000	45 826 500
Programme 1122 Parc de la voirie	4 000 000	3 653 440	3 000 000	2 902 760	7 000 000	6 556 200

➤ **Programme 1121 – Ex voirie départementale**

Ce programme est destiné à la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau routier ex départemental Cismonte et Pumonte. Dans le cadre de la modernisation de ce réseau, les opérations d'investissement visent principalement à poursuivre la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires (ex-RD) pour une meilleure desserte de l'Intérieur.

Il s'agit également de financer la réalisation de travaux et prestations de services externalisés d'entretien du réseau comprenant la réalisation d'études, le renforcement des chaussées, l'aménagement des accotements, la protection des talus contre les éboulements, les dispositifs de retenue, la signalisation verticale, les travaux d'urgence et de sécurité et les réparations d'ouvrages d'art.

En fonctionnement, la maintenance du réseau, en vue de sa conservation et de son exploitation, comprend les opérations de réfection d'enduits superficiels, le débroussaillage et le fauchage des accotements et des talus de déblais et remblais, l'élagage, l'entretien des ouvrages hydrauliques (aqueducs et fossés longitudinaux), les dégagements d'éboulement, les petites réparations de maçonnerie.

Relèvent également de ce programme les opérations de viabilité hivernale : déneigement et salage.

Les opérations d'entretien du réseau bénéficient pour l'année 2020 d'accords-cadres à bon de commande permettant une meilleure couverture sur l'ensemble du réseau et une plus grande réactivité d'intervention.

Les principales opérations financées en 2020 sur ce programme sont notamment les suivantes :

En investissement :

- ✓ Poursuite de la modernisation du réseau du Pumonti :
 - Achèvement de la requalification de la voie ex RD 72 à Aiacciu dans un secteur en pleine mutation ;
 - Déviation de Figari ex RD 322 ;
 - Création de créneaux de dépassement sur l'ex RD 81 ;
 - Aménagement du carrefour d'A Balisaccia sur l'ex RD 81 ;
 - Recalibrage Saint Eustache sur l'ex RD 420 ;
- ✓ Poursuite de la modernisation du réseau Cismonte :
 - Ex RD 84 Albertacce Col de Verghju ;
 - Aménagement Padule ex RD 13 et RD 63 à l'Isula ;
 - Ex RD 71 PK 116 à 135 ;
 - Ex RD 39.

L'ensemble de ces opérations bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70 % au titre du PEI, principal levier financier pour ce programme.

A noter également la poursuite de la voie verte des Sanguinaires à Aiacciu, avec l'obtention d'un financement au titre du fonds Mobilités actives – Continuités cyclables à hauteur de 495 000 €, ainsi que la poursuite de la route de Capu di Fenu, alternative à la route des plages et maillon du bouclage ouest d'Aiacciu.

✓ Sur l'ensemble du réseau :

Sont également financés sur ce programme les aménagements de traverses en agglomération, avec une participation financière communale, conformément aux dispositions adoptées par délibération 19/233AC du 25 juillet 2019.

✓ Sont notamment programmées en 2020 les opérations suivantes :

- traverse de Quenza (ex RD40) ;
- traverse de San Gavinu di Carbini (ex RD 268) ;
- traverse de Lavatoghju (ex RD 71) ;
- traverse Chemin de Fort Maurel (ex RD 81) ;

En fonctionnement :

- prestations d'entretien courant du réseau et de ses équipements ;
- viabilité hivernale.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 10 039 760 €, les recettes de fonctionnement à 350 000 € au titre de la gestion du domaine public routier (occupations et sinistres).

➤ **Programme 1122 – Parc de la voirie**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillages à main nécessaires à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit du dispositif de la voirie.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés sur le réseau routier. Les crédits inscrits seront destinés :

En fonctionnement : à l'achat de carburant, à la fourniture de petit équipement, aux contrats de prestations de service, aux locations mobilières, à l'entretien du matériel roulant, des matériels et mobiliers, et aux taxes et impôts sur les véhicules.

En investissement : les crédits permettront l'achat de matériel et outillage (véhicules, tronçonneuses, tracteurs...).

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 113 un montant de CP de 31 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 39 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 113 - Routes territoriales</i>	35 000 000	27 500 000	3 650 000	3 613 500	38 650 000	31 113 500
<i>Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel</i>	-	1 000 000	3 650 000	3 613 500	3 650 000	4 613 500
<i>Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux</i>	35 000 000	26 000 000	-	-	35 000 000	26 000 000
<i>Programme 1133 Voirie territoriale - Subventions</i>	-	500 000	-	-	-	500 000

➤ Programme 1131 – Voirie territoriale – Matériel

Prise en charge des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition et au renouvellement des moyens matériels roulants et techniques nécessaires aux missions exercées en régie par les agents des services routiers.

Prise en charge des dépenses de fonctionnement obligatoires et récurrentes relatives aux prestations de maintenance, surveillance et entretien courant des équipements de voirie.

En investissement :

- Acquisition de matériels roulants : véhicules légers, fourgons, camions, tracteurs-épareuses, balayeuses, engins de déneigement et de salage, remorques, ...
- Acquisition de matériels techniques : débroussailleuses à main, tronçonneuses, broyeurs de végétaux, matériel du Laboratoire routier.

En fonctionnement :

- fournitures de voirie (produit absorbant, sel pour la VH, panneaux...),
- prestations d'entretien courant et de maintenance du réseau et de ses équipements,
- prestations de surveillance 24/24 du tunnel de Bastia,
- participation au budget annexe relatif au parc de la voirie,
- abonnements et divers (électricité, eau, ...).

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 450 000 € au titre de la gestion du domaine public routier (occupations et sinistres).

➤ Programme 1132 – Voirie territoriale – Travaux

Ce programme concerne la modernisation du réseau routier ex-territorial.

- ✓ Sur le grand Aiacciu, les projets de désengorgement se poursuivent avec :
 - la requalification de la Rocade d'Aiacciu ;
 - la dénivellation du carrefour de la Gravona (ex RT 21) dont le démarrage des travaux est prévu en septembre 2020 ;
 - la traverse d'I Peri (ex RT 20).
- ✓ Sur le grand Bastia, les actions engagées pour une meilleure accessibilité se poursuivent avec :
 - le lancement des consultations pour les travaux de génie civil pour la voie nouvelle Bastia-Furiani (ex RT12);
 - les travaux d'aménagement et de sécurité sur les carrefours de Furiani et Casatorra (ex RT 11).

Se poursuivent en outre :

- les travaux d'étanchéité du Tunnel de Bastia ainsi que les opérations relatives à sa régénération avec le lancement des premiers marchés ;
- les études relatives au prolongement de la voie nouvelle Borgu-Vescuvatu jusqu'à Tagliu è Isulacciu.

Sur l'axe Aiacciu-Bastia, la politique de création de créneaux de dépassement se poursuit. Aussi, les travaux de rectification du virage de Funtanone di Vignale (Ex RT 20) devraient s'achever. Ces opérations bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70 % au titre du PEI.

Sur l'axe Aiacciu-Portivechju doivent s'achever les travaux d'aménagement du boulevard urbain de Portivechju (ex RT 10). Ces opérations bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70 % au titre du PEI.

Seront également poursuivies en 2020 les opérations suivantes :

- les études relatives à la déviation d'Ulmetu et la réalisation du parking ;
- la création de créneaux de dépassement à Roccapina.

Sur l'axe Bastia-Portivechju, la déviation de Santa Lucia di Portivechju est à l'étude. Par ailleurs, un protocole transactionnel devrait être conclu afin de solder l'opération de construction du tunnel de Prupjà.

➤ **Programme 1133 – Voirie territoriale – Subventions**

En 2020, les crédits sont destinés à la Participation de la CdC au financement du PPRT GDF Suez du Lorettu.

Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****36,100 M€ d'autorisations de programme / 17,140 M€ de crédits d'investissement****0,920 M€ d'autorisations d'engagement / 1,034 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 114 un montant de CP de 18 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 37 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	36 100 000	17 140 000	920 000	1 033 560	37 020 000	18 173 560
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>36 100 000</i>	<i>17 140 000</i>	<i>920 000</i>	<i>1 033 560</i>	<i>37 020 000</i>	<i>18 173 560</i>
<i>Programme 1141 Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>7 100 000</i>	<i>10 100 000</i>	<i>920 000</i>	<i>712 800</i>	<i>8 020 000</i>	<i>10 812 800</i>
<i>Programme 1142 Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>29 000 000</i>	<i>4 400 000</i>	<i>-</i>	<i>297 000</i>	<i>29 000 000</i>	<i>4 697 000</i>
<i>Programme 1143 Ports - Subventions</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>23 760</i>	<i>-</i>	<i>23 760</i>
<i>Programme 1144 Aéroports - Subventions</i>	<i>-</i>	<i>2 640 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 640 000</i>

➤ **Programme 1141 – Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage**

Mise en œuvre du PPI 2017-2026. Ce programme finance les diverses opérations relatives à la réparation, la conservation et l'entretien des ouvrages portuaires - quais, ouvrages de protection et de dragage des ports de commerce et des ports de pêche/plaisance de Corse.

En investissement, ce programme vise à financer en 2020 :

- les opérations relatives aux ouvrages de protection et de dragage des différents ports de pêche, notamment Erbalunga, Santa Severa, Purtichjolu, Giottani,...
- la poursuite des travaux de reconstruction du quai IV à Bunifaziu ;
- la poursuite du programme d'études d'aménagements portuaires sur le site de la Carbonite (mission géotechnique) cofinancées à 50 % dans le cadre du PEI et à 30% par la CCI ;
- la réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer, éligible au PEI à 44% sur la mesure ports et 70% sur la mesure routes ;
- les travaux de réparation, remise en état et confortement des ouvrages portuaires d'Aiacciu, dégradés suite au passage de la tempête Adrian de l'automne 2018.

En fonctionnement, ce programme finance le fonctionnement courant ainsi que les prestations d'AMO juridiques et financières nécessaires au renouvellement des concessions sur les ports de commerce de Bastia et de pêche/plaisance Tino Rossi à Aiacciu.

Ce programme finance également le projet transfrontalier européen SEDITERRA cofinancé sur fonds FEDER (Interreg Marittimo) à hauteur de 85 %, qui vise à rédiger les lignes directrices pour une gestion durable des sédiments de dragages de l'aire MARITTIMO.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 3,676 M €, les recettes de fonctionnement à 59 500 €.

➤ **Programme 1142 – Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage**

Ce programme concerne la mise en œuvre du PPI 2017-2026 et le financement des opérations de mise aux normes des aéroports de Corse.

En investissement, sont programmées les opérations de mise aux normes des aéroports de la manière suivante :

- les travaux de renforcement de la piste de l'aéroport de Figari et de création d'un 2ème taxiway, financés à hauteur de 50 % dans le cadre du PEI et à 30 % par la CCI ;
- les travaux d'extension des parkings d'aviation générale et d'affaire sur l'aéroport Santa Catalina de Calvi cofinancés à 5 % par la CCI ;

- les travaux de renforcement et mise aux normes de la piste et taxiways de l'aéroport Napoléon Bonaparte d'Ajaccio cofinancés à 30 % par la CCI (ouverture de l'AP).

En fonctionnement, ce programme finance la poursuite des études relatives au schéma directeur des quatre aéroports de Corse, ainsi que les prestations d'AMO juridiques, financières et techniques en prévision du renouvellement des concessions des quatre aéroports.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 2,34 M€.

➤ **Programme 1143 – Ports – Subventions**

Ce programme vise à prendre en charge la participation financière de la CdC au fonctionnement de trois capitaineries en Pumontu.

➤ **Programme 1144 – Aéroport – Subventions**

Ce programme est dédié à la participation financière de la CdC aux travaux de mise aux normes des aéroports rendus nécessaires par la conversion des certificats nationaux en certificats de sécurité aéroportuaires européens.

A travers les subventions aux exploitants des aéroports soumis au respect des spécifications techniques annexées au règlement européen plus exigeantes que celle de la réglementation nationale, la CdC participe au financement des opérations de mise aux normes des aéroports (après la mise aux normes en 2018 et 2019 des aéroports de Bastia et Figari), seront financés en 2020 les travaux suivants sur les aéroports d'Ajaccio et Calvi :

- renforcement et mise aux normes des aires de manœuvre : pistes, taxiways, parkings avions ;
- travaux d'extension des parkings commerciaux de Bastia et Calvi.

Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****57,500 M€ d'autorisations de programme / 12,200 M€ de crédits d'investissement****23,600 M€ d'autorisations d'engagement / 23,364 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 115 un montant de CP de 36 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 81 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	57 500 000	12 200 000	23 600 000	23 364 000	81 100 000	35 564 000
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	<i>57 500 000</i>	<i>12 200 000</i>	<i>23 600 000</i>	<i>23 364 000</i>	<i>81 100 000</i>	<i>35 564 000</i>
<i>Programme 1151 Réseau ferré</i>	<i>57 500 000</i>	<i>12 200 000</i>	<i>23 600 000</i>	<i>23 364 000</i>	<i>81 100 000</i>	<i>35 564 000</i>

➤ **Programme 1151 – Réseau ferré**

Ce programme est consacré aux infrastructures ferroviaires et acquisitions de matériels roulants et à la mise en œuvre du PPI 2017 -2026.

En fonctionnement, il est destiné à la gestion administrative et financière de la concession ferroviaire SAEML CFC ainsi qu'à l'entretien et maintenance des ouvrages et au fonctionnement de la billettique ferroviaire.

En investissement, les opérations prioritaires financées sur ce programme sont les opérations prévues dans le cadre des programmes cofinancés avec l'Etat (PEI / CPER) et l'Europe (FEDER), et notamment :

- Poursuite des opérations de régénération des tunnels d'Agazza, Poghju et San Petru en cours d'achèvement,
- Modernisation des passages à niveau,
- Déploiement de la commande centralisée par voie unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau,
- Déploiement de la billettique ferroviaire,
- Poursuite de l'automatisation des gares,
- Création de nouvelles haltes sur Aiacciu,
- Réalisation d'études détaillées sur le Tram-Train de Bastia,

Ces opérations sont financées à 50 % au titre du CPER.

- Poursuite des travaux de confortement des parois rocheuses,
- Rénovation des ponts métalliques,
- Amélioration de la continuité sol/train,
- Mise en accessibilité des neuf gares principales du réseau et modernisation des haltes périurbaines,
- Transfert du dépôt de Bastia vers le dépôt de Casamozza - construction d'un nouveau bâtiment industriel et démolition des dépôts de Bastia en vue de la valorisation des espaces libérés.

Ces opérations sont financées à 70 % sur fonds PEI.

- Poursuite de la réalisation des huit haltes ferroviaires sur le périurbain de Bastia avec les dernières haltes de Furiani, Casatorra et la mise en accessibilité de Montesoru, financées à 50 % au titre du FEDER.

En fonctionnement, les dépenses sur ce programme sont essentiellement consacrées à la contribution à la concession ferroviaire SAEML-CFC mais couvrent également :

- les expertises et enquêtes relatives à la mobilité et aux bâtiments ferroviaires,
- l'entretien et la maintenance des ouvrages,
- le fonctionnement de la billettique.

Politique V.E - Les transports urbains et scolaires**Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes****0,100 M€ d'autorisations de programme / 0,580 M€ de crédits d'investissement****29 M€ d'autorisations d'engagement / 27 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 116 un montant de CP de 27 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 29 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	100 000	580 000	28 590 000	26 918 100	28 690 000	27 498 100
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	<i>100 000</i>	<i>580 000</i>	<i>28 590 000</i>	<i>26 918 100</i>	<i>28 690 000</i>	<i>27 498 100</i>
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	<i>100 000</i>	<i>355 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>1 881 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 236 000</i>
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	<i>-</i>	<i>225 000</i>	<i>24 890 000</i>	<i>23 255 100</i>	<i>24 890 000</i>	<i>23 480 100</i>
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 800 000</i>	<i>1 782 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>1 782 000</i>

➤ **Programme 1161 – Transports de voyageurs**

Ce programme est destiné à la création et l'exploitation des lignes de transport régulier non urbain de voyageurs.

Outre les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des 10 lignes de service quotidien et 6 lignes estivales, les opérations financées visent à poursuivre l'objectif d'amélioration et d'harmonisation de cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire avec, en outre :

- le développement du service ;
- une politique incitative de partenariat avec les autorités organisatrices de second rang ;
- la modernisation des matériels, infrastructures et services : billettique, site internet, ... ;
- la réalisation d'études d'audit et d'expertises.

➤ **Programme 1162 – Transports scolaires**

Il s'agit du programme spécifique pour la mise en œuvre du plan des transports scolaires : Exploitation des lignes de transports scolaires et aide aux familles. 360 circuits de transports scolaires permettent le transport quotidien de 7 500 élèves. Le programme finance les moyens affectés à l'exploitation des lignes, lesquels sont en constante adaptation, au plus près des besoins réels des usagers.

Le transport scolaire est assuré grâce à la passation de près de 300 marchés, d'une part, et à la délégation subventionnée de lignes aux autorités organisatrices de transport de second rang, d'autre part.

De surcroît, le règlement des transports scolaires prévoit le versement d'une allocation kilométrique de transport aux familles dont la domiciliation ou le lieu de scolarisation des enfants ne permet pas l'utilisation des lignes de transport scolaire.

Enfin, en investissement, est financée la mise en œuvre de la billettique pour le transport scolaire.

➤ **Programme 1163 – Transports personnes en situation de handicap**

Les crédits sont prévus pour la gestion des allocations de transports des élèves en situation de handicap. Environ 160 élèves sont pris en charge dans ce cadre.

Les frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, et qui en raison de leur handicap ne peuvent emprunter les moyens de transports en commun pour se rendre depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire, sont pris en charge par la CdC :

- par une allocation de transport lorsque l'élève est transporté par sa famille dans un véhicule personnel ;
- par le remboursement des frais engagés par la famille pour le transport de leur enfant par un autre moyen de transport (ambulance, taxi, véhicule PMR).

Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****5,550 M€ d'autorisations de programme / 14,470 M€ de crédits d'investissement****420 000 € d'autorisations d'engagement / 305 000 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 121 un montant de CP de 14,775 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 5,970 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 550 000	14 470 000	420 000	305 000	5 970 000	14 775 000
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	<i>5 550 000</i>	<i>14 470 000</i>	<i>420 000</i>	<i>305 000</i>	<i>5 970 000</i>	<i>14 775 000</i>
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	<i>4 800 000</i>	<i>13 720 000</i>	<i>400 000</i>	<i>140 000</i>	<i>5 200 000</i>	<i>13 860 000</i>
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	<i>750 000</i>	<i>750 000</i>	<i>20 000</i>	<i>165 000</i>	<i>770 000</i>	<i>915 000</i>

➤ **Programme 1211 – Réseau très haut-débit – Infrastructures**

Ce programme permet d'assurer l'aménagement et la transformation numérique de la Corse en matière d'infrastructures de réseaux de télécommunication haut débit et très haut débit. Il intègre aussi les opérations liées à la téléphonie mobile. Il s'attache notamment au financement de projets structurants en matière de très haut débit et de haut débit.

Les opérations en 2020 sont les suivantes :

- Poursuite du financement du réseau très haut débit des lycées et collèges de Corse (marché en cours) ;
- Versement de la subvention relative à la Délégation de service public pour le réseau très haut débit (DSP FTTH) ;
- Financement des opérations de travaux de montée en débit et d'opticalisation lancées sur l'ensemble de la Corse dans le cadre des marchés en cours ;
- Financement d'un nouveau câble fibre optique corse continent selon les opportunités offertes en 2020 ;
- Etude de couverture téléphonie mobile de la Corse actée par délibération AC 18/163 (Marché à lancer) ;
- Financement des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liés à l'ensemble des opérations haut débit et très haut débit (nouveaux marchés à lancer en 2020) ;
- Finalisation des travaux visant à la finalisation du SDTAN de Corse dans le cadre de la démarche SMART ISULA (marché en cours).

➤ **Programme 1212 – Réseau très haut-débit – Usages et sécurité**

Ce programme permet d'assurer l'aménagement et la transformation numérique de la Corse en matière de développement des services et des usages numériques au sein de l'ensemble de la société insulaire. Il s'attache notamment à soutenir le développement de plateforme de services numériques en même temps que des dispositifs permettant la médiation et l'inclusion numérique.

Dans le cadre du budget 2020, les opérations ciblées sont les suivantes :

- Financement d'études statistiques et d'infographies liées au baromètre de la société de l'information en Corse,
- Renforcement, élargissement de la démarche OPENDATA (ouverture des données) et de la création d'un lac de données territoriales,
- Mise en place d'une dynamique territoriale de la médiation numérique et d'actions de valorisation et de promotion autour des sujets numériques.
- Renforcement de la démarche .CORSIKA et lancement d'une première action autour de l'emoji corsica,
- Actions autour de l'Espace numérique de travail des lycées et collèges LEIA V3 et mise en place de services et de contenus à forte valeur ajoutée (dans le cadre du marché en cours) ;
- Création de biens communs numériques (modélisation des contenus patrimoniaux, culturels, récupération et mise à disposition de données ou de ressources issues de fonds publics).

Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

27 693 650 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

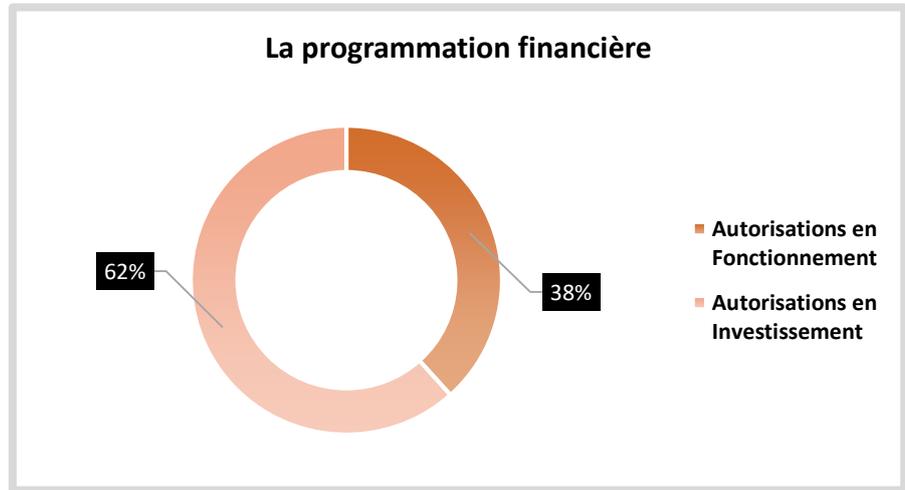
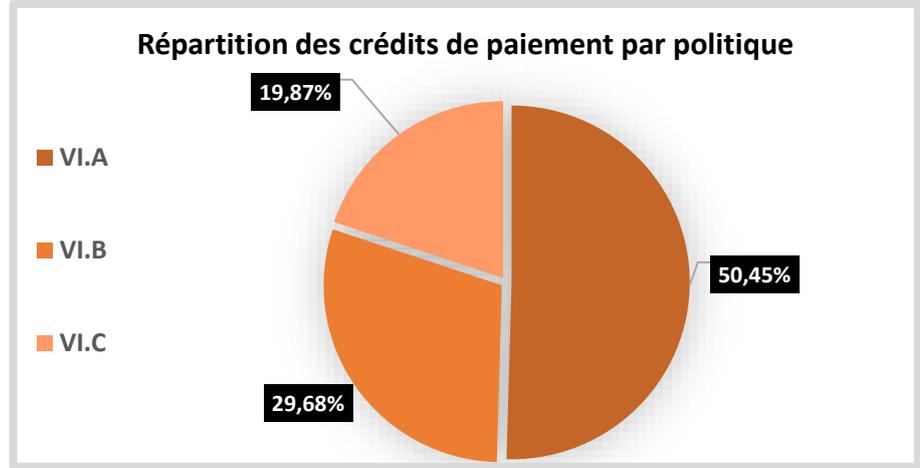
32 078 170 €

→ Autorisation d'engagement de :

28 954 000 €

→ Autorisation de programme de :

46 575 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
VI.A Le développement agricole et rural	21 275 000	16 447 170	13 748 000	13 707 650
VI.B Le soutien aux entreprises	21 300 000	12 985 000	5 056 000	4 756 000
VI.C Le développement touristique	4 000 000	2 646 000	10 150 000	9 230 000
TOTAL	46 575 000	32 078 170	28 954 000	27 693 650

Politique VI.A - Le développement agricole et rural**Les chiffres clés : 2 compétences / 9 programmes****21,275 M€ d'autorisations de programme / 16,447 M€ de crédits d'investissement****13,748 M€ d'autorisations d'engagement / 13,708 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.A Le développement agricole et rural	21 275 000	16 447 170	13 748 000	13 707 650	35 023 000	30 154 820

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 211 un montant de CP de 27,290 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 32 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 211 - Agriculture	20 525 000	15 810 170	11 498 000	11 480 150	32 023 000	27 290 320
Programme 2110 ODARC - Structure	2 500 000	2 049 669	9 163 000	9 163 000	11 663 000	11 212 669
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	2 000 000	3 090 220	-	-	2 000 000	3 090 220
Programme 2113 ODARC - Dvp rural - TOP UP	-	239 653	-	-	-	239 653
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	3 025 000	1 446 808	550 000	550 000	3 575 000	1 996 808
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	10 000 000	4 310 945	-	-	10 000 000	4 310 945
Programme 2116 SMAC	-	-	1 785 000	1 767 150	1 785 000	1 767 150
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	3 000 000	3 872 875	-	-	3 000 000	3 872 875
Programme 21190 Fonds foncier agricole	-	800 000	-	-	-	800 000

➤ **Programme 2110 – ODARC – Structure**

Cette dotation a pour vocation de financer les dépenses de fonctionnement propre (hors interventions) de l'Office qui sont tendanciellement constituées à 70 % de dépenses de personnel. A ce titre, les effectifs du personnel titulaire retenus au budget primitif 2020 s'établissent à 123 postes. Concernant les personnels non titulaires, il est prévu des contrats à durée déterminée afin de pallier les éventuelles absences du personnel titulaire et surcroît d'activité, ainsi que des Contrats d'Apprentissage et des contrats Cifre en collaboration avec l'Université de Corse.

La dotation de fonctionnement 2020 de l'Office s'élève à 9 163 000 €, soit une augmentation de 2 % après 3 années de statu quo. Cette augmentation concerne l'embauche de 4 agents supplémentaires pour assurer les missions inhérentes à l'installation et à l'accompagnement des jeunes agriculteurs, et à la montée en compétences de l'Office en matière d'ingénierie et de conseil auprès des exploitants et des acteurs du rural.

Il est donc proposé d'arrêter la dotation de fonctionnement de l'ODARC à 9 163 000 € pour l'exercice 2020.

En investissement, les opérations d'investissement notables en propre concernant l'exercice 2020 se déclinent ci-après.

Il s'agit pour les opérations standards et pour la promotion :

- Du renouvellement des logiciels et matériels informatiques (serveurs informatiques, développements logiciels plus performants en lien avec la fonction d'organisme payeur de l'ODARC et la prochaine PAC 2020, logiciels de gestion électronique documentaire et des congés, module de gestion AP/CP...).
- De travaux d'aménagement du siège de l'ODARC : nouveaux locaux, bureaux et salles de réunion suite à agrandissement.
- De l'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires insulaires dédiés.

Maîtrise d'œuvre – Pôle viande : la création d'une filière de valorisation des viandes issues de petits ruminants (agneau de lait issu de la production laitière incluant les réformes ovines, et cabris incluant les réformes caprines), a pour enjeu de permettre une commercialisation complète, équitable, sécurisée et pérenne des animaux issus du territoire corse. Ce projet de pôle viande regroupant un abattoir spécialisé, un atelier de transformation, un atelier de surgélation et une unité d'expédition a pour finalité d'apporter des solutions face aux constats actuels de la profession qui se traduisent par une

incapacité à valoriser correctement leurs produits et plus particulièrement les agneaux de lait qui sont majoritairement commercialisés en vifs vers la Sardaigne.

Concernant les stations expérimentales :

- Sur le site d'Altiani, les investissements projetés en 2020 consistent notamment à améliorer les infrastructures existantes notamment la verraterie, de réhabiliter et d'agrandir le système d'irrigation des cultures, de poursuivre les opérations de démaquisage et de clôtures, de finaliser les investissements de matériel scientifique à des fins d'expérimentation.
- Sur le site de Migliacciaru, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales, il est prévu des opérations de réhabilitation du système d'irrigation, du bâti existant et la création d'un hangar agricole, avec assistance à maîtrise d'ouvrage.

➤ **Programme 2111 – ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021**

Les fonds dits « Top Up » mobilisables dans le cadre du PDRC 2014-2020 ont pour objectif de venir compléter les fonds CdC mis en contre partie du Feader. Les crédits CdC prévus à la maquette financière du programme s'articulent autour d'un panel de mesures relevant du développement et de la structuration des exploitations agricoles, des actions de développement en milieu rural, des investissements au bénéfice des zones forestières et relatifs à l'amélioration de leur viabilité, de la reconstitution du potentiel de production agricole endommagé.

➤ **Programme 2113 – ODARC - Dvp rural - TOP UP**

Ces montants correspondent aux ultimes demandes d'acompte et solde à effectuer en 2020. Il s'agit des dossiers Conversion Agriculture Biologique engagés (5 annuités).

➤ **Programme 2114 – ODARC - Opérations spécifiques**

Investissement :

1. Appui aux SAFER et mobilisation du foncier : 430 000 €

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision, occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers, ...), cet appui a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et accompagner le développement de l'économie locale.

Cet appui a également vocation à compléter les interventions de la CdC au travers du PDRC et des fonds Hors Feader et Hors Top Up dans le domaine du soutien aux associations foncières autorisées qui sont des outils d'aménagement foncier et de développement à disposition des territoires et des collectivités locales.

Une véritable dynamique s'est en effet instaurée depuis quelques années sous l'impulsion de l'ODARC, et de plus en plus de communes ou structures intercommunales s'inscrivent dans une démarche de création d'associations foncières de propriétaires, seul véritable outil juridique permettant de mobiliser un foncier morcelé, indivis mais également non titré. L'accompagnement de ces acteurs ayant une volonté d'aménagement et de développement de leur territoire est pour la CdC et l'ODARC une priorité.

2. Dispositif de gestion de crise : 600 000 €

L'ODARC est régulièrement confronté à des demandes individuelles ou collectives d'agriculteurs ayant eu à subir d'importantes dégradations de leurs outils de production suite à des événements climatiques, sanitaires ou accidentels qui remettent en cause la pérennité de leurs exploitations. Le dispositif de défense sanitaire contre la paratuberculose mobilise 260 000 € de crédits.

3. Campagne de contrôles SIGC - tranche 2020 : 150 000 €

A la lumière des textes réglementaires, le champ des missions confiées à l'ODARC, en tant qu'organisme payeur du Feader, s'est élargi à une compétence « contrôle » pleine et entière des aides du PDRC 2014-2020.

Comme les contrôles surfaciques du premier pilier de la PAC (gestion conservée par l'Etat et réalisée par l'ASP) peuvent impacter les mesures surface du deuxième pilier, l'ODARC se voit dans « l'obligation », dans un souci de cohérence, de déléguer les contrôles à l'Agence de Services et de Paiement, afin que le même organisme assure les deux contrôles.

La Commission Européenne incite par ailleurs à ce que les surfaces contrôlées au titre du premier pilier, le soient aussi au titre du deuxième pilier de la PAC dont la CdC est Autorité de Gestion.

4. Garantie bancaire - Jeunes Agriculteurs : 135 000 €

Le fonds de garantie vise à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs durant les cinq premières années de leur installation. Il est nécessaire au titre de l'exercice 2020 de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, animé par l'association CAPI, pour laquelle il faut prévoir un appui financier, la responsabilité financière du fonds de garantie relevant de France Active Garantie.

L'analyse des rapports d'activité antérieurs de cette structure a confirmé la pertinence de cet outil de financement pour le secteur de l'agriculture.

5. Prêts d'honneur - Jeunes Agriculteurs : 185 000 €

Ce fonds vise également à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs à travers l'obtention de prêts d'honneur durant les cinq premières années de leur installation. La gestion du dispositif qui doit se poursuivre au regard de sa pertinence est assurée par la structure CAPI dont il faut poursuivre l'accompagnement.

6. Aide à la promotion : 625 000 €

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenu de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers...), la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités. Parallèlement, l'actualisation des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires constitués et leur promotion seront mises en œuvre.

7. Amélioration foncière : 300 000 €

Il s'agit d'un dispositif en collaboration avec la SAFER qui consiste en la mise en valeur de terrains agricoles.

8. Fonds de financement des aînés et des AFP : 600 000 €

Le fonds de financement à destination des associations foncières afin de « relayer » les subventions Feader de l'ODARC, en partenariat avec la CADEC, a connu un franc succès et a permis aux bénéficiaires concernés d'accélérer la mise en œuvre de leur programme d'investissements. Ce fonds est reconduit à compter de l'exercice 2020 et est étendu aux projets de modernisation des exploitations agricoles.

Fonctionnement :

1. Salon international de l'agriculture 2021 : 550 000 €

Le Salon International de l'Agriculture se tiendra à nouveau à Paris, Porte de Versailles. La CdC et l'ODARC y seront présents aux côtés des Chambres d'Agriculture afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir, et donner au grand public une image positive de la Corse. Depuis le SIA 2017, l'ODARC organise ce salon en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Ainsi, compte tenu du calendrier inhérent à l'organisation de cet événement, un certain nombre d'engagements juridiques accompagnés de versements d'acomptes sont à prévoir sur 2020 pour le SIA 2021 (réservation espaces, agence de communication, standiste, nuitées...).

➤ Programme 2115 – ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP

Ce programme, qui est dédié au Hors Feader et Hors Top Up, soutient principalement l'information et la diffusion des connaissances scientifiques, l'outil de production et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés, et cela dans le cadre du plan d'avenir 2020, dont les objectifs prioritaires sont :

- d'améliorer qualitativement et quantitativement la production ;
- d'augmenter le niveau de technicité des exploitations ;
- de développer la qualité des produits ;
- de diminuer l'impact environnemental des pratiques ;
- d'améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles ;
- de promouvoir les productions sous signes officiels de qualité.

Cet axe devra également permettre de répondre aux besoins de modernisation de l'exploitation agricole de Sartè. En effet, malgré la qualité du travail produit, cette exploitation rencontre des difficultés croissantes à répondre à l'exigence d'exemplarité, de modernité et de référence tout en étant équilibrée financièrement. Celle-ci nécessite donc des investissements en termes de modernisation et d'équipement pour faciliter la transmission des connaissances auprès des apprenants et correspondre à l'image promotionnelle de vitrine de l'agriculture corse et des métiers s'y rattachant.

L'axe « Hors Feader et Hors Top Up » permettra également de créer sur le site de Cupabia, une exploitation de référence en race caprine corse, transposable pour les futures installations, qui servira à la fois de modèle mais également d'outil de formation. Ce site paraît être le lieu adéquat de par ses potentialités foncières mais également au regard de sa proximité avec le campus agri Corsica de Sartè U Rizzanesi. Le troupeau constitué à Cupabia permettra également d'élever des chevrettes à destination des jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer en race corse.

D'autre part, concernant l'axe formation, il est prévu de mettre en œuvre le Contrat de Coopération Professionnel Agricole.

De plus, un plan de potabilisation de l'eau des ateliers fermiers va être mis en place au travers d'un système d'aides simplifiées pour les exploitations déjà équipées. Pour les futurs projets d'adduction en eau potable, une meilleure prise en compte des coûts d'ingénierie sera intégrée au dossier de l'exploitant afin qu'il fasse le meilleur choix possible et qu'il soit accompagné dans sa démarche.

Il est aussi prévu une opération de relance de l'arboriculture traditionnelle. Les vergers correspondants ont longtemps eu un rôle économique fort pour les populations rurales. Aujourd'hui, ces vergers ont quasiment tous disparus. Or, leurs intérêts sont nombreux : écologique et environnemental (biodiversité, pare-feu...), économique (valorisation circuits-courts, variétés locales typiques résistantes...), touristique (attrait patrimonial et paysager...).

Le dispositif doit permettre aux communes de rénover, voire de créer, des vergers d'arboriculture fruitière de montagne (type pommier, poirier, cerisier, amandier, châtaignier... variétés à définir – anciennes/locales).

➤ Programme 2116 – SMAC

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) a été créé, suite à une volonté politique affirmée de soutenir et promouvoir le développement des filières d'élevage insulaires (délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003). Les membres du Syndicat sont les collectivités propriétaires des abattoirs, la CDC, la Chambre régionale d'agriculture et l'ODARC. Il gère six abattoirs en Corse.

Diverses délibérations ont fixé la contribution de notre Collectivité à ce syndicat :

- Une part statutaire de l'ordre de 500 000 € par an, qui permet le soutien au fonctionnement de cet organisme,
- Une part variable de l'ordre de 900 000 €, qui vient prendre en charge une partie du coût propre de l'abattage.

Par ailleurs, l'ex département de Haute-Corse participait au fonctionnement du Syndicat à hauteur de 385 000 euros.

➤ Programme 2118 – ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020

L'axe « Feader » doit permettre notamment d'intensifier les efforts de soutien financier à destination :

- Des investissements physiques permettant la structuration des exploitations agricoles, et de procéder aux aménagements de l'espace à vocation agricole, pastorale, hydraulique et forestière ;

- Des exploitations agricoles et des entreprises en phase de développement et en permettant de soutenir en particulier l'installation des jeunes agriculteurs ;
- L'amélioration des forêts avec en particulier les opérations relevant de la sylviculture et des exploitations forestières.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 212 un montant de CP de 2,865 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 212 - Forêt	750 000	637 000	2 250 000	2 227 500	3 000 000	2 864 500
Programme 2121 Forêt	750 000	637 000	2 250 000	2 227 500	3 000 000	2 864 500

➤ Programme 2121 – Forêt

Ce programme comprend la gestion de la propriété forestière de la Collectivité de Corse, et, en proposition pour l'année 2020, intègre la gestion de la pépinière forestière de Castellucciu (ex programme 3211).

Il permet la mise en œuvre des orientations décidées par l'Assemblée de Corse pour le développement forestier en permettant des actions en faveur de l'économie forestière (production de bois et autres produits forestiers), de la biodiversité, de la protection contre les risques ainsi qu'à destination des usagers de la forêt. L'ensemble de ces actions se fait dans un objectif général de gestion durable et multifonctionnelle, aujourd'hui certifiée par une structure tierce indépendante. Le programme doit nous permettre de répondre aux futures évolutions globales auxquelles est soumise la forêt territoriale :

- le changement climatique nous oblige à avoir une politique de prévention des risques (incendie, santé des forêts) de plus en plus volontariste ;
- l'évolution de la filière bois nous impose de faire évoluer nos pratiques d'exploitation forestière et de commercialisation. Il convient de développer progressivement la régie d'entreprise pour ces travaux, afin de mieux valoriser les différents produits forestiers et de mieux gérer les approvisionnements des professionnels ;
- l'augmentation de la demande sociale amène à développer les structures d'accueil du public en forêt mais aussi à gérer les occupations pastorales ou agricoles.

En 2020, il s'agit d'assurer la continuité des actions entreprises comme le marché d'entretien des forêts territoriales confié à l'Office National des Forêts (à renouveler au cours de l'année), l'entretien ou la création des infrastructures forestières (réseau routier forestier, ouvrages contre l'incendie, zones d'accueil du public). Les investissements en matière de prévention des incendies avec l'ensemble des opérations menées par la Direction de la forêt et de la prévention des incendies seront poursuivis. On notera en particulier la conduite des travaux suivants :

- La zone d'appui à la lutte en forêt de Bavella ;
- l'aire d'accueil du public en forêt de Bonifatu ;
- la réfection de la route et du pont de Tilerga en forêt de Valduniellu.

Il y a lieu également de mettre en œuvre un nouveau marché d'exploitation forestière, pour assurer l'approvisionnement des professionnels, sous la forme d'un accord-cadre multiattributaire, pour disposer de plus de prestataires mobilisables.

Par ailleurs, il faut rappeler que le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse anime, avec le Préfet de Corse, la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). Cette instance a principalement pour objet d'élaborer un document d'orientation stratégique visant au développement de la filière bois au travers du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Sans attendre la publication de ce document d'orientation prévue en 2020, il apparaît pertinent de prévoir de disposer de ressources pour mettre en œuvre les actions qui en découleront.

Outre les programmes existant déjà en matière de soutien financier des projets d'investissement portés par les acteurs économiques de cette filière, il apparaît pertinent de disposer d'une première enveloppe financière de 80 000 € pour porter des actions (prestations intellectuelles et/ou recherche-développement) visant à :

- l'identification technique et économique des valorisations les plus pertinentes et des marchés pour les produits forestiers de Corse,
- la production de scénarios techniques, financiers et juridiques pour faciliter l'émergence de projets de valorisation du bois local,
- l'assistance à l'émergence de projets de construction ou de réhabilitation, publics ou privés, utilisant du bois local.

Egalement, afin d'assister la Collectivité de Corse (service forêt de la direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies) pour mener les travaux de la CRFB, il est proposé le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour épauler ce service. La mission de cette AMO portera principalement sur :

- Aide à la tenue de groupes de travail spécialisés (organisation, animation, rapport, synthèse)
- Production d'études spécialisées (étude de cas, veille technico-économique, benchmarking...)
- Expertise et évaluation des actions menées par la Collectivité de Corse.

Politique VI.B - Le soutien aux entreprises**Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes****21,3 M€ d'autorisations de programme / 12,985 M€ de crédits d'investissement****5,056 M€ d'autorisations d'engagement / 4,756 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 213 un montant de CP de 17,741 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 26,356 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	21 300 000	12 985 000	5 056 000	4 756 000	26 356 000	17 741 000
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	<i>21 300 000</i>	<i>12 985 000</i>	<i>5 056 000</i>	<i>4 756 000</i>	<i>26 356 000</i>	<i>17 741 000</i>
<i>Programme 2130 ADEC</i>	<i>7 000 000</i>	<i>5 635 000</i>	<i>4 756 000</i>	<i>4 756 000</i>	<i>11 756 000</i>	<i>10 391 000</i>
<i>Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises</i>	<i>6 000 000</i>	<i>4 410 000</i>	<i>300 000</i>	-	<i>6 300 000</i>	<i>4 410 000</i>
<i>Programme 2132 ADEC - Outils financiers</i>	<i>8 300 000</i>	<i>2 940 000</i>			<i>8 300 000</i>	<i>2 940 000</i>

➤ **Programme 2130 – ADEC**

Ce programme est destiné à fournir, à l'Agence de Développement Economique de la Corse, opérateur territorial, chargé de la mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse, les moyens de son action et de son fonctionnement. Depuis 2017, il apparaît dans ce programme, en sus, des moyens de son fonctionnement sous la forme de la dotation annuelle de fonctionnement, des crédits d'intervention, car l'Agence peut désormais individualiser et payer les aides aux entreprises en création et en développement.

Description des opérations financées sur le programme (objectifs et priorités pour 2020) :

Le SRDE2i adopté en 2016 a marqué un tournant dans la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de soutien au développement économique en faisant de l'ingénierie financière un point central de l'action publique.

Ceci signifie clairement que progressivement la Collectivité doit réduire son intervention sous le mode subventionnel au profit d'outils d'ingénierie financière et en recentrant l'ADEC sur son rôle d'ingénierie du développement et non de guichet de financement public. Cependant, mettre en place une telle stratégie nécessite au moins trois éléments fondamentaux que ne peuvent être construits du jour au lendemain :

- Mettre en œuvre un mode d'allocation de ressources pour les instruments financiers compatible avec la réglementation européenne (marché public) ;
- S'assurer de la maîtrise publique des instruments financiers afin qu'ils n'agissent pas de manière autonome en masquant les efforts financiers de la Collectivité de Corse pour laquelle ils agissent ;
- Effectuer un virage progressif en réduisant les volumes dédiés aux subventions pour redistribuer les allocations budgétaires vers l'ingénierie financière.

2020 marque un véritable virage pour trois raisons :

- Maîtrise des crédits dédiés aux subventions ;
- Rationalisation des crédits dédiés à l'ingénierie financière ;
- Repositionnement progressif du rôle de l'ADEC en maîtrisant son budget.

- ✓ Description de la politique de ses enjeux et des missions associées comprenant notamment les modalités d'intervention et les publics visés :

Pour l'exercice 2020, l'ADEC va poursuivre la mise en œuvre du SRDE2i qui constitue le cadre prescriptif de l'action économique de la Collectivité de Corse. Après un premier bilan d'exécution des orientations identifiées comme prioritaires via la consultation préalable de son comité de suivi technique (CTAE) avant la fin de l'année 2019, il sera prévu, courant de l'année prochaine, une éventuelle révision du document en lien avec les orientations des politiques publiques à venir, au premier rang desquelles la politique de cohésion post 2020.

Le SRDE2i, adopté par l'Assemblée de Corse et approuvé par Arrêté préfectoral, s'applique à toutes les activités économiques ainsi que toutes les collectivités infrarégionales. Le SRDE2i dispose en son sein des indicateurs d'évaluation

et de résultat des actions portées, et fait l'objet d'un bilan annuel dressé devant l'Assemblée de Corse. En synthèse la politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse s'articule autour de 7 points essentiels :

1- Structuration d'une offre de financement significative et dimensionnée aux besoins des entreprises et des porteurs de projets, avec une attention particulière portée aux TPE, prédominantes dans le tissu économique insulaire.

Modalités d'intervention : consolidation d'une politique d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse, via le renforcement des instruments financiers portés par la plateforme Corse Financement, aujourd'hui Fin'Imprese, et le déploiement de nouveaux outils pour pallier aux défaillances de marché encore observées : besoin récurrent de financement des investissements productifs pour les TPE/PME, besoin de financement de l'immobilier d'entreprise pour les TPE et PME (qui demeure encore trop souvent inaccessible), besoin de financement à l'installation des professionnels de santé, mais également le besoin de financement de projets innovants, risqués et structurants.

Il s'agit là d'une volonté réaffirmée du Conseil Exécutif de Corse, matérialisée par la délibération AC n°19/249 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019, qui pose les principes d'une exécution plus efficiente de l'accord-cadre n°17ADC14 relatif à la sélection d'opérateurs financiers et autorise la mobilisation, comme la réaffectation ciblée, de crédits FEDER au service du renforcement ou du déploiement de nouveaux instruments financiers.

2- Diversification du tissu économique, soutien à l'économie de proximité et modernisation des activités traditionnelles (construction, tourisme, commerce, etc.), secteurs et écosystèmes qui concentrent encore l'essentiel des emplois et de la création de valeur.

Modalités d'intervention : optimiser l'effet levier de l'ensemble des régimes d'aides dédiés à la création, développement et reprise d'activité (aujourd'hui regroupés au sein d'Impresa Si), incluant le soutien à l'emploi (Pattu Impieghu) l'accompagnement au titre de la restructuration économique et l'adaptation aux mutations économiques (plateforme SFIDA, Pattu Ristrutturazioni).

C'est dans ce cadre, et sur le champ spécifique de l'économie de proximité (élément central du SRDE2i), que sera envisagé un nouvel appel d'offre support au déploiement du dispositif PROSSIMA (financé à parité Etat-CdC via l'enveloppe PEI-Plan PINVILLE), dédié au soutien d'opérations visant à promouvoir et pérenniser une offre de proximité, préserver les savoir-faire des TPE et favoriser la (re)dynamisation des territoires, ruraux et urbains, marqués par la dévitalisation commerciale.

3- Structuration, accompagnement et animation des filières ; gouvernance et animation de pôles sectoriels ; accompagnement à la structuration et au développement d'écosystèmes économiques identifiés comme prioritaires et stratégiques par le SRDE2i: Economie Sociale et Solidaire (ESS), Silver Economy, Economie circulaire, Economie bleue, Med Tech., Numérique (transformation numérique de l'économie), ENR, Transport de voyageurs, Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM), etc.

Dans ce cadre, une attention toute particulière continuera d'être portée à la mise en dynamique des pôles de compétitivité et d'excellence qui couvrent le territoire insulaire : Capenergies dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, CapNautic dédié au développement des activités de nautisme et de plaisance, le Pôle des industries Aéronautiques Corse, qui vise à structurer la filière Aéronautique Corse.

Il s'agira également, en concertation avec les services compétents de l'Etat et la CRESS Corsica, de repenser et refonder la stratégie territoriale en faveur de l'ESS qui embrasse, en transverse, les enjeux liés au développement de la Silver Economy et de l'économie circulaire.

Modalités d'intervention : Appels à projets (AaP) ciblés et actions collectives, notamment, pour le soutien aux filières, via le volet « structuration de filières » financé au titre de l'enveloppe PEI _ Plan PINVILLE.

4- Intensification de la politique d'innovation pour pallier au retard encore observé, pas seulement au travers du prisme des dépenses de recherche et d'innovation, mais également au travers du manque d'investissement en matière de numérique (l'enjeu, dans une logique de spécialisation intelligente, étant ici d'élargir l'accompagnement offert aux entreprises et opérateurs économiques au sens large, engagés dans des projets novateurs).

Modalités d'intervention : en matière de financement, mobilisation du régime d'aide dédié (Pattu Innuvazione) et des fonds FEDER ciblés, désormais couplés aux moyens renforcés d'ingénierie financière de l'innovation votés par l'Assemblée de Corse au travers de la délibération n°19/249 AC : fonds d'amorçage porté par FEMU QUI et la SASU créée à cet effet, fonds de garantie et prêt innovation déployés en partenariat avec BPI, réabonnement du fonds FIFARA confié à la CADEC.

En matière d'animation et de coordination, structuration et animation du Pôle numérique (avec intégration au SDTAN), révision et suivi du RTI, suivi de la convention, et actions liées, avec la fondation de l'Université.

L'incubateur public de Corse Inizià verra par ailleurs sa stratégie recentrée, son statut et sa gouvernance repensée au service de la détection et de l'incubation de projets innovants.

Enfin, dans le cadre de la délibération n°19/249 AC de l'Assemblée de Corse, un comité territorial des financeurs sera mis en œuvre, d'une part, pour améliorer l'accès aux financements pour les porteurs de projets innovants, risqués, structurants et, d'autre part, pour les membres du comité, afin d'optimiser la mobilisation croisée de leurs dispositifs dans une logique de partage de risques.

5- Développement d'une politique volontariste d'internationalisation de l'économie et d'attractivité du territoire insulaire. A ce titre, et en synthèse, il s'agit principalement de faire de la coopération transfrontalière et internationale, en lien avec la DAEI, un levier de croissance fort pour les entreprises, de soutenir plus encore les efforts de prospection des entreprises insulaires, d'élaborer une véritable stratégie d'attractivité, et les outils de marketing territorial associés, pour garantir la visibilité de la Corse dans le domaine économique et, ainsi, mieux sourcer et capter les projets structurants pour la région.

Modalités d'intervention : mobilisation du dispositif financier dédié (Pattu Impresa Mondu), coordination renforcée de l'action des opérateurs compétents au travers du CODITE et de la Team Export sur le seul champ de l'export, programmation d'appels à projets et actions collective. Par ailleurs, et afin de renforcer la présence de l'économie Corse sur la scène internationale, mobilisation renforcée du dispositif Volontaire International en Entreprise (V.I.E), déploiement et animation d'un réseau d'ambassadeurs économiques, programmation de missions annuelles de diplomatie économique pour développer des coopérations thématiques ciblées et d'intérêt pour les entreprises corses.

6- Finalisation de la démarche de mise en cohérence de l'action économique avec les intercommunalités pour (en cohérence avec le SRDE2i et dans un rôle réaffirmé pour l'ADEC d'ensemblier et de coordination des opérateurs en charge de développement économique) :

- développer un dialogue territorial avec EPCI au regard de leurs compétences acquises en matière de développement économique, et l'articuler avec les interventions économiques des chambres consulaires ;

- assurer un réel croisement stratégique au plan territorial entre axes et orientations stratégiques du SRDE2i et actions économiques territorialisées avec l'objectif induit, pour la CdC/ADEC, d'une meilleure prise en compte des réalités et priorités locales ;

- en retour, s'assurer pour la CdC/ADEC de la bonne appropriation par le local des enjeux territoriaux de développement économique et, au regard de l'évolution législative support, autoriser les EPCI à intervenir financièrement en s'appuyant sur certains régimes d'aides mis en œuvre par la CdC et l'ADEC ;

Modalités d'intervention : contractualisation avec les EPCI désireux d'exercer les compétences économiques, si validation préalable de la convention cadre d'action économique territoriale par leurs conseils communautaires, accompagnement en ingénierie territoriale (appui à la mobilisation des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques), mobilisation des crédits dédiés à la structuration de filières et, pour les deux communautés d'agglomérations, des crédits alloués au titre du déploiement du dispositif national « Territoires d'industrie ».

7- Poursuite de la modernisation de l'action de l'ADEC.

Modalités d'intervention : pérennisation de l'expérimentation relative à l'individualisation et au paiement des aides ; simplifier, refondre et adapter les dispositifs de soutien financier aux réalités économiques et mutations sectorielles, favoriser à ce titre l'émergence d'une culture et d'outils dédiés à l'intelligence économique territoriale ; repenser le système d'information opérationnel de l'agence pour tendre vers une dématérialisation des demandes de soutien financier (condition nécessaire à l'accélération des procédures de dépôt de demandes de soutien financier et de suivi, en temps réel, de leur état d'avancement) ; mettre la communication au cœur des politiques publiques pour faire en sorte que tous les acteurs économiques, tous les porteurs de projets, tous les territoires, toutes les entreprises, puissent avoir un égal et libre accès à l'information sur les aides et dispositifs de soutien à leur disposition.

Priorité transverse à ces différents points structurants pour l'activité, la politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse, le soutien à l'emploi et la lutte contre le chômage via : a) le déploiement d'initiatives innovantes empruntant au champ de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique, b) la refonte de dispositifs dédiés à l'insertion

professionnelle de publics fragilisés (comme par exemple NACRE), c) en agissant au plus près des entreprises pour détecter les recrutements difficiles et favoriser des parcours de formation ciblés aux besoins identifiés, d) en s'appuyant et en généralisant les expérimentations portées par les programmes transfrontaliers dédiés (MARE, OPERA), e) en redynamisant enfin la plateforme Emploi de Corse composée de l'ADEC, la Directe, Pôle emploi, Cap emploi, et en y associant désormais les missions locales et la Direction de la formation de la CdC.

- ✓ Description des évolutions de contexte pour les prochaines années et présentation des moyens associés pour y parvenir :

A moyen terme, la politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse sera réaffirmée autour des axes présentés ci avant, mais se devra d'intégrer les orientations à venir des documents stratégiques de programmation, au premier rang desquels la future politique de cohésion 2021-2027.

Tout en tenant compte des financements accrus pour de nouvelles priorités d'intervention (migration, sécurité, défense) et de la sortie du Royaume-Uni de l'UE qui laissera pour la prochaine période de programmation budgétaire un déficit important dans les finances de l'UE, l'architecture de la politique de cohésion 2021-2027, dite « post 2020 », s'articulera autour de cinq objectifs stratégiques :

- 1 : innovation et transformation économique intelligente ;
- 2 : changement climatique et transition énergétique ;
- 3 : connectivité numérique et transports ;
- 4 : dimension sociale en lien avec le socle européen des droits sociaux ;
- 5 : développement urbain, rural et côtier inclusif.

L'enjeu étant d'apporter une réponse pertinente aux exigences renforcées de spécialisation intelligente pour tendre vers une concentration thématique des interventions sur un nombre limité de priorités, maximiser les effets de la politique de cohésion et produire ainsi le meilleur retour sur investissement de l'euro public.

Dans ce cadre, il s'agira sur les années à venir, en termes de moyens, d'élargir l'accompagnement offert aux entreprises et opérateurs économiques au sens large, engagés dans des projets novateurs touchant :

- Aux formes d'innovation, qu'il s'agisse du soutien à l'émergence / développement de filières d'excellence et d'activité innovantes, ou d'un accompagnement par l'innovation des secteurs et écosystèmes dits « traditionnels » à forts potentiels de développement et exposés à des mutations économiques. Ces formes d'innovations devront d'ailleurs épouser les contours des nouvelles technologies comme de l'innovation sociale et participer à l'anticipation des tendances pour les entreprises et les territoires ;
- A l'action internationale, pour accompagner plus encore les entreprises et le territoire insulaire dans sa globalité vers une ouverture et un rayonnement sur les marchés tiers (conquête de marché, coopération et partenariats technologiques, industriels, commerciaux), à travers la redynamisation des exportations, une offre d'attractivité cohérente avec les besoins et enjeux du territoire et connectée avec les attentes externes et un réseau transfrontalier et décentralisé de coopérations ;
- A l'anticipation de problématiques stratégiques, à travers le développement d'un outil de veille stratégique territoriale en capacité de mieux appréhender la réalité et les tendances, mais aussi en mesure de fournir des éléments de prospective et d'orienter et/ ou guider les décisions des acteurs économiques.

Il sera par conséquent essentiel de rappeler l'attachement à la stratégie de spécialisation intelligente dans les orientations à venir d'intervention économique territorialisée, étant entendu qu'elle ne concerne pas la seule émergence de secteurs et écosystèmes à forte intensité technologique, mais également l'identification et la valorisation de secteurs ou de domaines d'activité économique à forte croissance potentielle.

En effet, comme rappelé plus haut, faire le choix de la spécialisation intelligente ne vise pas exclusivement à l'émergence de filières d'excellence et d'activité innovantes. Il vise de façon plus large à une priorisation et une concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et de secteurs à forts potentiels de développement pour lesquels un territoire dispose d'avantages comparatifs ; le PADDUC pointant lui-même les enjeux de valorisation des filières d'avenir, susceptibles d'assurer à l'économie corse une croissance plus endogène et mesurée.

A ce titre, il s'agira également dans les années à venir de consolider l'approche territoriale intégrée portée par la Direction des Entreprises et des Territoires (DET), et de renforcer les moyens visant à favoriser l'émergence et le développement de

filiales d'avenir, pôles d'excellence et écosystèmes productifs stratégiques, via une approche thématique ciblée et adaptée aux réalités et spécificités infrarégionales (zones rurales, zones littorales, lien urbain-rural, etc.), en veillant à mobiliser et coordonner l'ensemble des opérateurs ayant compétence en matière d'action économique territorialisée, au premier rang desquels les chambres consulaires et les EPCI.

✓ Présentation des objectifs et des priorités pour 2020 :

En cohérence avec les 7 points structurant la politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse, les objectifs et priorités pour l'année 2020 s'articuleront autour :

1 - Du renforcement de la politique d'ingénierie financière, en lien avec la délibération n° 2019.249 A.C. de l'Assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019 portant adoption du plan de poursuite et de consolidation de la politique d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse portée par l'ADEC au moyen de la plateforme de financement « Fin'Imprese ».

Avec une attention particulière à porter à la pleine mobilisation des crédits de l'enveloppe PEI-PINVILLE dédiés au financement du fond de trésorerie PME-TPE confié à la CADEC, au déploiement du dispositif de Prêts à taux zéro investissement porté par les CCIT 2A et 2B (également cofinancé sur l'enveloppe PEI-PINVILLE), ou encore à la refonte du dispositif NACRE en cohérence avec la consolidation opérée des instruments financiers et la nécessité d'un recentrage sectoriel affirmé (ESS).

2 - De la révision et rationalisation (voire création) continues des dispositifs de soutien financiers pour tendre toujours plus vers un accompagnement personnalisé, global, transversal, sur le long terme, en considérant ainsi l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les porteurs de projet et les chefs d'entreprises : investissement productif, innovation, export, financement, difficultés de trésorerie, recrutement, etc.

Dans ce cadre, et dans le même mouvement initié avec la refonte du dispositif NACRE, une priorité forte sera la révision du régime d'aide Impresa Si, incluant les modalités d'un soutien réaffirmé aux politiques d'investissements offensives dédiées à contrer les mutations économiques auxquelles doivent aujourd'hui faire face les entreprises de nombreux secteurs d'activité.

3 - De la coordination des actions territorialisées de développement économiques avec les EPCI et chambres consulaires pour mieux positionner l'ADEC dans son rôle d'ensemblier avec, en majeur, le déploiement du dispositif « Territoires d'industrie » sur les zonages de la CAB et CAPA, et l'installation de ses comités territoriaux.

De façon liée, la poursuite et montée en charge de la politique de filières et de pôles d'excellence (CapNautic dans un contexte plus large de structuration de l'écosystème économie maritime, Plantes aromatiques et médicinales (PAM), Transports de voyageurs, Pôle excellence langue Corse, etc.) et, sur le volet économie de proximité, la réflexion à initier autour d'un nouvel appel à projets PROSSIMA.

4 - De la poursuite d'une politique volontariste de soutien aux projets innovants, structurée autour :

- du déploiement du pôle numérique et son intégration au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ;
- de la révision et déploiement du réseau territorial d'innovation (RTI) incluant la prospection d'accélérateurs, dont un partenariat à finaliser à ce titre avec BPI, l'animation et le suivi de la convention avec la Fondation de l'Université de Corse, la participation à la gouvernance de Capenergies et animation territoriale des actions induites ;
- du déploiement de l'ingénierie financière d'innovation, avec la mise en oeuvre effective du fonds d'amorçage confié à la SA FEMU QUI et des dispositifs de soutien financiers dédiés dans le cadre du partenariat avec BPI (garantie et prêt FEDER Innovation) ;
- de la finalisation de l'audit de l'incubateur public Inizià en cours, en vue de reformer la gouvernance de l'outil et le recentrer sur ses missions fondatrices d'intubation.

5 - De la montée en charge de la politique d'internationalisation de l'économie, avec :

- la consolidation de la dynamique export engagée via le déploiement de la plateforme Team Export, le lancement d'Appels à projets dédiés (actions co notamment), le suivi de l'action du VIE sur la Zone BENELUX, et l'implantation de nouveaux (en tout premier lieu au Québec) ;
- la poursuite du volet coopération et l'animation des projets qui s'y rattachent, dont les projets OPERA (articulé avec la territorialisation du dispositif « Territoires d'industrie » sur les zonages CAB et CAPA) et MARE ;

- la structuration, dans le cadre de la stratégie régionale d'attractivité, du réseau des ambassadeurs économiques.

➤ **Programme 2131 – ADEC – Actions régionales aux entreprises**

Ce programme prévoit de doter le budget de l'action économique de la Collectivité de Corse des moyens de son action. Si l'ADEC peut depuis 2017 individualiser et payer les aides aux entreprises, certains dispositifs structurants continuent d'émerger au budget général de la Collectivité de Corse, notamment le financement des zones d'activité, les aides aux entreprises en difficulté, le soutien aux filières, les aides octroyées dans le cadre de programmes contractualisés comme le Plan PINVILLE émergeant au PEI. ou le soutien financier aux projets innovants des entreprises et des opérateurs économiques collectifs.

Comme pour le budget d'intervention de l'ADEC, le budget de l'action économique poursuit le même objectif de réduction progressive d'intervention sous le mode subventionnel au profit d'outils d'ingénierie financière et en recentrant l'ADEC sur son rôle d'ingénierie du développement et non de guichet de financement public. C'est la raison pour laquelle les AP dédiées sont en réduction par rapport à l'exercice 2019. A la fin de la mandature (en moins de 4 ans) l'action économique de la Collectivité de Corse aura effectué une véritable mutation et l'ADEC accompagnera ce mouvement par une transformation de son action.

Dans ce cadre, une attention toute particulière continuera d'être portée à la mise en dynamique des pôles de compétitivité et d'excellence qui couvrent le territoire insulaire : Capenergies dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, CapNautic dédié au développement des activités de nautisme et de plaisance, le Pôle des industries Aéronautiques Corse, qui vise à structurer la filière Aéronautique Corse.

➤ **Programme 2132 – ADEC – Outils financiers**

Ce programme est destiné à prévoir les moyens de la poursuite de l'action de la Collectivité de Corse en matière d'ingénierie financière qui constitue un axe fort de modernisation de l'action publique dans le domaine du soutien au développement économique.

Pour 2020, il convient donc de poursuivre la mise en œuvre de cette politique de développement de l'ingénierie financière au profit des entreprises, notamment via la plateforme FIN'IMPRESSE, et de mettre en application les orientations de la délibération N° 19/249 AC de l'Assemblée de Corse adoptée en juillet 2019 contenant la création de nouveaux instruments financiers comme par exemple: un outil de crédit solidaire universel dont l'Assemblée de Corse a adopté les contours à la suite d'un travail en Commission, un outil d'installation de professions de santé dans les zones territoriales non ou insuffisamment couvertes, un fonds de soutien à l'innovation.

Politique VI.C - Le développement touristique**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****4 M€ d'autorisations de programme / 2,646 M€ de crédits d'investissement****10,150 M€ d'autorisations d'engagement / 9,230 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 214 un montant de CP de 11,876 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 14,150 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.C Le développement touristique	4 000 000	2 646 000	10 150 000	9 230 000	14 150 000	11 876 000
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>4 000 000</i>	<i>2 646 000</i>	<i>10 150 000</i>	<i>9 230 000</i>	<i>14 150 000</i>	<i>11 876 000</i>
<i>Programme 2140 ATC</i>	<i>4 000 000</i>	<i>2 646 000</i>	<i>10 150 000</i>	<i>9 230 000</i>	<i>14 150 000</i>	<i>11 876 000</i>

➤ Programme 2140 - ATC

Le tourisme constitue, pour l'économie de la Corse, la première ressource contributive au PIB. Les enjeux sont considérables dès lors que le marché intérieur est, lui, quantitativement limité. Le tourisme offre ainsi des débouchés sur l'île pour une grande partie du secteur productif notamment agricole et les services. Les politiques publiques traduites dans la feuille de route du tourisme corse (avril 2018) fixent le cap et les enjeux de la transition écologique et numérique du tourisme de l'île pour asseoir un développement durable, économiquement viable, socialement responsable et, bien entendu, soutenable en préservant la ressource.

Les publics visés par le programme sont tous les acteurs œuvrant sur le secteur qui nécessitent un accompagnement de leur projet. Les modalités d'interventions de l'agence couvrent plusieurs registres: les soutiens aux projets, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, tels que visés dans le dispositif des aides au tourisme, les dynamiques d'information touristique territoriale ainsi que le portage, en tant qu'ensemblier, de la promotion et de la communication de la destination sur tous ses marchés touristiques internationaux.

Le secteur d'intervention sur lequel porte le programme s'inscrit dans une logique de compétition très active en Méditerranée avec une profonde mutation des comportements et modes opératoires d'accès aux marchés, très liés dans une île aux modèles de transport qui sont, eux, également soumis à des bouleversements.

La Corse, dans un univers en perpétuelle évolution doit en permanence suivre les tendances de marché et faire évoluer la destination en fonction de règles du jeu dans lesquelles elle doit s'inscrire, ce qui impose de s'adapter.

1) L'une des premières exigences consiste en un sérieux renforcement de la mission observation du tourisme dans toutes les composantes «data» essentielles pour pouvoir accompagner au mieux tous les acteurs dans leur propre développement et les inscrire dans les courants de progrès. Cela consiste également à accompagner les dynamiques territoriales en coordonnant des missions stratégiques nouvelles (écosystème digital tourisme territorial, innovation produit/services, tourisme responsable). Les moyens techniques et humains à y consacrer doivent être développés.

2) Un des enjeux consiste à renforcer le positionnement « d'île verte de Méditerranée » pour asseoir une différenciation compétitive positive dans une tendance lourde des marchés. De réels efforts budgétaires sur le volet promotionnel doivent accompagner ce virage stratégique pour l'avenir tout en maintenant les efforts tactiques destinés à maintenir et développer nos positions pour accompagner la réussite de l'activité en 2020. Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public n'en est que plus important.

3) Face aux exigences des marchés, la Corse ne s'inscrivant pas dans un tourisme de masse, il convient de continuer à soutenir la montée en qualité (vs augmentation quantitative de l'offre qui conduit aujourd'hui à une suroffre) de notre produit touristique. Cet effort doit s'exprimer tant au niveau de l'aménagement touristique restant largement à parfaire que de contenus forts permettant au tourisme de l'île de dépasser le simple effet contemplatif en veillant, bien entendu, à un rapport qualité/prix qui ne nous sorte pas du marché.

L'année 2019 marquée par une inflexion de la croissance, nous donne, au-delà d'éléments conjoncturels, quelques indications structurelles qui nous incitent à être meilleurs sur l'offre et plus impactant sur les marchés. Parmi les chantiers essentiels, celui de la connexion transport des marchés vers l'île qui donne des signes d'inquiétude avec des risques de désengagement et une tendance des compagnies à aller vers des marchés plus industrialisés et structurés et/ou mieux soutenus financièrement. Or, dans une île, le transport est évidemment un maillon essentiel dans la chaîne de la valeur du tourisme.

Les priorités pour 2020 s'inscrivent dans la trajectoire des objectifs stratégiques visés afin d'accompagner les acteurs publics et privés dans les évolutions de l'offre comme dans les mutations à opérer en terme de logique de mise en marché. La méthode d'appel à projets sera encore plus utilisée pour susciter les initiatives.

Les priorités viseront également l'accompagnement de l'innovation touristique qui, au-delà des questions techniques est aussi responsable et sociale, par le soutien aux projets touristiques exemplaires en matière environnementale (intégration à des projets européens, soutien à des labels, ...) en s'appuyant sur la mise en place d'un nouveau « living lab tourisme » au sein de l'ATC.

Le projet GT20 (grande traversée cycliste), itinéraire dorsal structurant, après sa construction et lancement en 2019, verra la mise en œuvre d'une étape suivante de jalonnement du parcours et de labellisation d'établissements « accueil vélo », autant de prérequis pour promouvoir les offres destinées à s'y adosser.

2020 verra également la poursuite de la structuration numérique du territoire s'appuyant sur un système partagé d'informations touristiques avec les échelons intercommunaux issus de la loi NOTRe. Implémenté en 2019 au niveau de l'ATC, le système vise son déploiement sur tout le territoire de l'île cette année.

L'orientation de la Corse en tant qu'« île verte de Méditerranée » guidera l'ensemble des communications touristiques en terme d'image. Seront cependant également considérées, compte tenu de la conjoncture qui s'annonce particulièrement difficile cette année, les actions beaucoup plus tactiques renforçant l'attractivité de l'île sur les marchés et visant à maximiser le trafic et la demande. La communication digitale au travers de nouveaux outils prendra une part importante dans ces actions.

Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

2 170 700 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

9 800 000 €

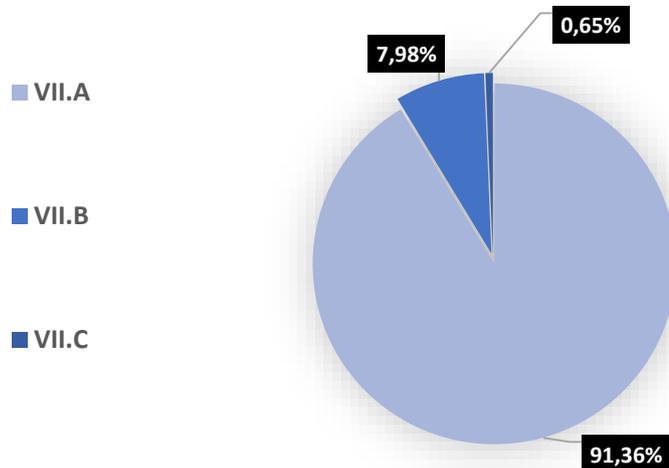
→ Autorisation d'engagement de :

1 180 000 €

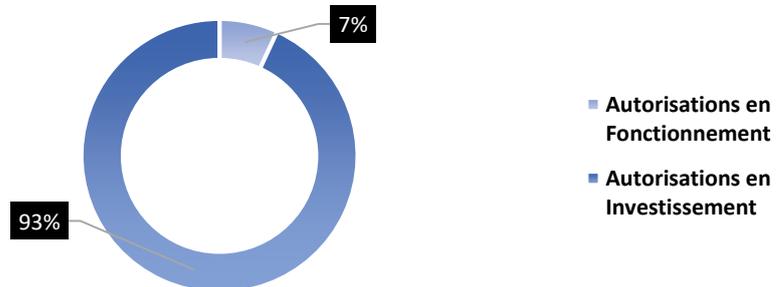
→ Autorisation de programme de :

16 000 000 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	16 000 000	9 800 000	745 000	1 136 800
VII.B La coopération territoriale	-	-	355 000	955 500
VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	80 000	78 400
TOTAL	16 000 000	9 800 000	1 180 000	2 170 700

Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens**Les chiffres clés : 2 compétences / 2 programmes****16 M€ d'autorisations de programme / 9,8 M€ de crédits d'investissement****0,745 M€ d'autorisations d'engagement / 1,137 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	16 000 000	9 800 000	745 000	1 136 800	16 745 000	10 936 800

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 231 un montant de CP de 0,156 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,45 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	-	-	45 000	156 800	45 000	156 800
<i>Programme 2311 Assistance technique PDRC</i>			45 000	156 800	45 000	156 800

➤ **Programme 2311 - Assistance technique PDRC**

La Collectivité de Corse autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 a en charge le pilotage et la gestion des dépenses d'assistance technique de ce programme. Ainsi, l'assistance technique permettra de contribuer au financement des actions afférentes à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, et au contrôle des interventions de ce programme.

Les actions à financer au titre de l'exercice 2020 portent sur la réalisation des actions de communication du programme, l'appui à la préparation du rapport annuel de mise en œuvre, l'organisation du comité de suivi pluri-fonds.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 232 un montant de CP de 10,780 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 16,700 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	16 000 000	9 800 000	700 000	980 000	16 700 000	10 780 000
<i>Programme 2322 Gestion des fonds européens</i>	16 000 000	9 800 000	700 000	980 000	16 700 000	10 780 000

➤ **Programme 2322 - Gestion des fonds européens**

Ce programme vise à financer les demandes de subvention FEDER et FSE portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Au titre de l'année 2020, la CdC devra atteindre un seuil de dégageant d'office qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement des certifications des dépenses liées au programme sur un exercice comptable N+3.

La prochaine échéance du dégageant d'office s'applique à compter du 31/12/2020 soit plus 42 M€ de crédits FEDER-FSE en cumulé à justifier.

Pour atteindre cet objectif, il convient pour l'année 2020 de poursuivre la programmation des dossiers et la consommation des crédits relevant du Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE 2014-2020. Ainsi, des projets pertinents d'un volume financier conséquent seront programmés et dont la réalisation opérationnelle s'étalera sur plusieurs années.

L'inscription d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de ce budget est nécessaire afin de respecter le profil de consommation annuelle des enveloppes financières allouées à la Corse et éviter toute perte de crédits.

L'inscription des crédits est corrélée aux demandes de paiement effectuées par les bénéficiaires.

Concernant les recettes, la CdC a déjà perçu plusieurs préfinancements initiaux sur le PO FEDER FSE 2014-2020. Les recettes complémentaires s'effectueront en fonction des certifications produites par les services, soit 8,8 M€ sur le PO FEDER FSE. La prévision de recettes sera ajustée au regard de l'effectivité des certifications.

Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices, et doivent s'inscrire dans les priorités d'interventions prévues par le PO FEDER-FSE. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Elles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA

Politique VII.B - La coopération territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 6 programmes****355 000 € d'autorisations d'engagement / 955 000 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 221 un montant de CP de 0,955 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,355 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.B La coopération territoriale	-	-	355 000	955 500	355 000	955 500
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	<i>355 000</i>	<i>955 500</i>	<i>355 000</i>	<i>955 500</i>
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>			<i>60 000</i>	<i>58 800</i>	<i>60 000</i>	<i>58 800</i>
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>			<i>130 000</i>	<i>588 000</i>	<i>130 000</i>	<i>588 000</i>
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>			<i>30 000</i>	<i>29 400</i>	<i>30 000</i>	<i>29 400</i>
<i>Programme 2214 INNOLAB ++</i>			<i>80 000</i>	<i>78 400</i>	<i>80 000</i>	<i>78 400</i>
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>			<i>55 000</i>	<i>53 900</i>	<i>55 000</i>	<i>53 900</i>
<i>Programme 2217 INTERREG MED</i>			-	<i>147 000</i>	-	<i>147 000</i>

➤ **Programme 2211 - Programme Eurodyssée**

La Collectivité de Corse a prouvé son engagement en faveur des jeunes en conduisant et finançant plusieurs projets sur la mobilité internationale des jeunes insulaires. Dans la perspective de la construction de la stratégie de coopération internationale de la CDC, la mobilité internationale de tous les jeunes corses est sans conteste une priorité.

Des projets tels qu'EURODYSSÉE (programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 32 ans à la recherche d'un emploi) ou encore MOBIGHJOVANI (actions facilitant l'information et l'orientation des jeunes sur l'ensemble des dispositifs de mobilité déployés en Corse) ont permis de coordonner le travail des différents acteurs dans le domaine de la mobilité. Il convient désormais d'aller encore plus loin dans ce domaine et de mettre en place une politique d'animation territoriale intense.

La mobilité internationale de tous les jeunes est en effet sans conteste un outil d'autonomisation et de renforcement des capacités, et par là même un outil de développement territorial pérenne, un investissement pour l'avenir.

La Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes de la Collectivité de Corse se présente comme l'organe ensemblier et coordinateur assurant l'impulsion d'initiatives au sein même de la CdC comme du territoire pour assurer ainsi leur cohérence tout en les optimisant.

Notre mission sera ainsi d'assurer l'information, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire. La transversalité de cette politique demande en amont une animation territoriale et une collaboration des multiples acteurs. Nous nous proposons ainsi de créer, avec votre collaboration, un réseau des développeurs du programme Erasmus + en collaboration avec l'Agence Erasmus + : ces « développeurs » seront les ambassadeurs du programme et de la mobilité internationale en général ; ils peuvent être des professeurs, des administratifs, des personnels des documentations et bibliothèques des établissements qui seront formés par l'Agence Erasmus +.

Ainsi, pour l'année 2020 il est prévu de mener des politiques d'information et d'accompagnement des porteurs de projets, en incluant toutes les institutions corses en contact avec la jeunesse : Rectorat, DRAAF, CSJC, Missions locales, pôle emploi, associations, à Bastia, Corti et Aiacciu.

Un réseau des développeurs du programme Erasmus + et Erasmus jeunesse sera créé ainsi qu'un réseau des jeunes ambassadeurs corses de la mobilité. Nous ferons aussi venir l'Office franco-québécois pour la jeunesse et France volontaire. Des crédits devront ainsi être prévus pour organiser ces événements.

De même, devront être prévus des co-financements de mission d'études de jeunes au Québec, tout comme la création de mission de volontariat internationale dans les institutions corses comme dans les institutions étrangères partenaires. Ces travaux à l'heure de la rédaction de ce document sont en cours de formalisations.

- Appui au lancement du réseau des développeurs et organisation d'un événement ;
- Appui au lancement du réseau des ambassadeurs de la mobilité ;
- Accueil mission agence Erasmus, accueil mission OFQJ, accueil mission France volontaire ;

- Internationalisation des assises de la jeunesse ;
- Missions de volontariat international, en Corse et chez nos partenaires de coopération ;
- Mission d'étude de jeunes corses au Québec, sur des thématiques définies collectivement par le COPIL mobilité des jeunes.

➤ **Programme 2212 - Assistance technique PO – FEDER**

L'assistance technique FEDER a pour objet le financement des dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication du Programme Opérationnel (PO) FEDER - FSE 2014-2020 dont la Collectivité de Corse est autorité de gestion.

Conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, il est prévu de financer des actions de communication. L'exercice 2020 marque également le lancement des évaluations liées à la mise en œuvre du cadre de performance de la programmation 2014-2020. La Collectivité de Corse souhaite aussi mettre en place des formations et un appui juridique afin de renforcer l'expertise des services dans le domaine de la gestion des fonds européens. Pour mener à bien ces missions, un volume important de crédits d'assistance technique est indispensable. Ces actions feront l'objet d'un co-financement par le PO FEDER-FSE 2014-2020.

La CdC poursuit le cycle de préparation de la prochaine programmation en matière de projets et financements européens qui revêt un enjeu particulièrement important pour notre territoire.

La Direction des affaires européennes de la CdC en charge de la préparation de ces programmes européens va procéder à la mise en œuvre des missions suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic du territoire portant sur l'ensemble des domaines couverts par les fonds européens (FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP) et permettant d'identifier les enjeux et besoins pour les années à venir ;
- L'évaluation et l'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 en parallèle du diagnostic du territoire et de la rédaction du Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027 pour tenir compte de l'expérience de la programmation actuelle et l'adapter aux enjeux et besoins de la future programmation ;
- L'élaboration et la rédaction du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 ;
- L'animation du processus de concertation afin d'associer l'ensemble des parties prenantes dans ce travail de co-construction du futur programme opérationnel.

Les opérations financées sur le programme sont listées ci-dessous :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'évaluations thématiques ;
- Organisation d'actions de communication ;
- Prestations de formations spécifiques fonds européens à l'attention des services instructeurs ;
- Prestations d'appui juridique permettant d'apporter un éclairage sur des questions complexes d'instruction ;
- Prestation d'appui à l'actualisation du diagnostic territorial stratégique, de la stratégie de spécialisation intelligente et de la rédaction du futur programme FEDER-FSE 2021-2027.

➤ **Programme 2213 - Italie France Maritime**

S'agissant du programme de coopération transfrontalière INTERREG Maritime 2014-2020, la Collectivité de Corse dans son rôle d'Autorité Nationale doit supporter des dépenses d'assistance technique et prendre en charge l'appui à la certification des dépenses du programme.

Afin d'alléger la procédure de certification et permettre aux services de se concentrer sur des actions d'animation des acteurs du territoire, la CdC va s'appuyer sur un prestataire pour exercer une partie de ses missions de contrôle de premier niveau. Cette prestation sera financée à hauteur de 85 % pour le programme INTERREG Italie France Maritime.

➤ **Programme 2214 - INNOLAB ++**

S'agissant du projet INNOLABS+ financé dans le cadre du programme de coopération Italie-France Maritime 2007-2013 et dont la Collectivité de Corse était Chef de file, il est impératif de verser le reliquat de FEDER destiné à la Région Ligurie pour enfin clôturer l'opération. Le reversement d'un reliquat de FEDER à la Région Ligurie est prévu en 2020.

➤ **Programme 2216 - Coopération décentralisée**

La Direction des Affaires Européennes et Internationales a en charge la responsabilité de la gestion de l'ensemble des cotisations des organismes auxquels la Collectivité de Corse adhère (ARF, CRPM ...).

Dans le cadre de la préparation des programmes après 2020, ces crédits permettront à la Collectivité de Corse de poursuivre son travail de lobbying auprès de l'Union européenne et de continuer de porter d'une voix forte les revendications pour l'adoption de mesures concrètes en faveur des îles.

➤ **Programme 2217 - INTERREG MED**

La Collectivité de Corse, partenaire d'un projet de coopération intitulé « FinMED » financé dans le cadre du programme MED, devra mettre en œuvre des actions de sensibilisation relatives à l'innovation dans l'économie verte.

Pour 2020, est prévu le financement de l'AMO pour le projet FinMED, organisation d'évènements d'information et Bilan.

Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****80 000 € d'autorisations d'engagement / 78 400 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 221 un montant de CP de 78 400 €, et d'autorisations pluriannuelles de 80 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	80 000	78 400	80 000	78 400
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	-	-	80 000	78 400	80 000	78 400
<i>Programme 2221 Coopération internationale</i>			80 000	78 400	80 000	78 400

➤ **Programme 2221 - Coopération internationale**

Au titre de l'exercice 2020, il est prévu d'élaborer une stratégie en matière de coopération internationale afin de renforcer la présence de la Corse à l'international. Des crédits sont prévus pour finaliser cette stratégie, mettre en place des missions exploratoires et permettre le financement d'actions dans le domaine de la coopération internationale.

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie de coopération, il faut prévoir la déclinaison des travaux de la Commission des Iles et de la commission inter-méditerranéenne de la CRPM sur le territoire corse. Cela nécessitera le financement de la création de réseaux corses sur les thématiques de travail prioritaires, des missions chez les partenaires et des rencontres en Corse entre les partenaires.

Par ailleurs, la demande des territoires ruraux en coopération internationale est importante et la CDC présentera dans sa stratégie différentes rencontres qu'il faudra financer.

En 2020, il est prévu l'organisation d'un comité territorial de la coopération internationale, ainsi que le lancement d'appel à projets événements internationaux et coopération.

Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse ;

- D'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
 - le rapport de présentation,
 - le document comptable,
 - la délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	352 076 255	147 588 962	499 665 217	189 077 839	310 587 378	499 665 217
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	937 594 879	295 587 378	1 233 182 257	1 100 593 295	132 588 962	1 233 182 257
TOTAL BUDGET	1 289 671 134	443 176 340	1 732 847 474	1 289 671 134	443 176 340	1 732 847 474

- D'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement.
- D'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme
- De préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à 411 581 766 € et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à 492 775 152 € comme détaillé dans la délibération de programme.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse :
 - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section
 - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 96 331 803 €,
 - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 60 000 000 €,
- D'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable.
- D'approuver, pour l'exercice 2020 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe.
- D'autoriser la liquidation des dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et autres évènements particuliers dans la limite des crédits ouverts au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.